



HAL
open science

Loches - Le château. Septième campagne de fouilles programmées (2019) L'église Saint-Ours - Tombeau de Ludovic Sforza

Pierre Papin, Matthieu Gaultier, Céline Aunay, Céline Bonnot-Diconne, Philippe Husi, Valentin Miclon, Samuel Riou, Jean Soulat

► To cite this version:

Pierre Papin, Matthieu Gaultier, Céline Aunay, Céline Bonnot-Diconne, Philippe Husi, et al.. Loches - Le château. Septième campagne de fouilles programmées (2019) L'église Saint-Ours - Tombeau de Ludovic Sforza : Rapport de fouilles archéologiques programmées. [Rapport de recherche] SADIL/CD37; SRA Centre. 2019. hal-03657927

HAL Id: hal-03657927

<https://hal.science/hal-03657927>

Submitted on 9 May 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Région Centre-Val de
Loire

Code Insee
37 132

Numéro de site
37.132.008.AH

Fouilles archéologiques programmées

Loches - Le château

Septième campagne de fouilles programmées (2019)

L'église Saint-Ours - Tombeau de Ludovic Sforza

Vol. 1 - Textes et illustrations

Sous la direction de

PIERRE PAPIN (RESPONSABLE D'OPÉRATION)

ET MATTHIEU GAULTIER (ARCHEOANTHROPOLOGUE)

DÉCEMBRE 2019

LE SERVICE
DE
L'ARCHÉOLOGIE
DU DÉPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

AVEC LE SOUTIEN DE :



www.touraine.fr

TOURAINES
LE DÉPARTEMENT

Loches - Le château

Septième campagne de fouilles programmées (2019)

L'église Saint-Ours - Tombeau de Ludovic Sforza

Vol. 1 - Textes et illustrations

Sous la direction de

PIERRE PAPIN (RESPONSABLE D'OPÉRATION)

ET MATTHIEU GAULTIER (ARCHEOANTHROPOLOGUE)

avec la collaboration de

Céline AUNAY (Verre Ant'ère)

Cécile BONNOT-DICONNE (C2RC)

Philippe HUSI (UMR 7324 LAT/CITERES)

Valentin MICLON (UMR 7324 LAT/CITERES)

Samuel RIOU (Sadil - CD37)

et Jean SOULAT (Landarc)

MARS 2020

Fouilles archéologiques programmées réalisées du 23 avril au 29 mai 2019



avec la participation financière de la DRAC Centre Val de Loire
avec l'autorisation du Service Régional de l'Archéologie et des Monuments Historiques



avec le soutien de la ville de Loches

Référence bibliographique

Papin, Gaultier 2020 : PAPIN (P.) GAULTIER (M.) (Dir.) - *Le château de Loches. Septième campagne de fouilles programmées (2019) L'église Saint-Ours - Tombeau de Ludovic Sforza* Rapport de fouilles archéologiques. Tours : Conseil départemental d'Indre-et-Loire ; Orléans : SRA Centre, 2020, 2 vol.

Crédits photographiques : équipe de fouille sauf mention contraire.

Le rapport d'opération archéologique est considéré comme un document administratif.

En vertu de l'article L. 523-11 / al. 4 du code du patrimoine, les règles de communication du rapport de fouille sont donc celles applicables aux documents administratifs.

L'utilisation des données du rapport de fouille est régie par les dispositions du code de la propriété intellectuelle concernant la propriété littéraire et artistique. Les prises de notes et les clichés sont autorisés pour un usage exclusivement privé et non destiné à une utilisation collective (article L. 122-5 du code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction du texte accompagnée ou non de clichés, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courtes citations, avec les références exactes et complètes de l'auteur de l'ouvrage.

Toute utilisation des données du rapport à des fins lucratives est interdite en vertu de l'article 10 de la loi modifiée du 17 juillet 1978 relative à l'amélioration des relations entre l'administration et le public. Le non respect de ces règles constitue un délit de contrefaçon puni par l'article 425 du code pénal.

Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, article 10 : « les documents administratifs sont communiqués sous réserve des droits de la propriété littéraire et artistique. L'exercice du droit à la documentation (...) exclut, pour des bénéficiaires ou des tiers, la possibilité de reproduire, de diffuser ou d'utiliser à des fins commerciales les documents communiqués ».

Imprimé par

Conseil départemental d'Indre-et-Loire - Direction de la logistique interne - Service de l'imprimerie
Zone du Papillon rue de l'Aviation
37210 Parçay Meslay

Copyright

© Conseil départemental d'Indre-et-Loire - Direction des archives et de l'archéologie - Service de l'archéologie du département d'Indre-et-Loire

SOMMAIRE

—	DONNÉES ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES	5
	FICHE SIGNALÉTIQUE	7
	GÉNÉRIQUE DE L'OPÉRATION	8
	RÉSULTATS EN MOTS CLÉS	10
	NOTICE SCIENTIFIQUE	11
	LOCALISATION DE L'OPÉRATION	12
	EXTRAIT DU PV : AVIS DE LA CTRA DU 8, 9 ET 10 AVRIL 2019	15
	ARRÊTÉ D'AUTORISATION DE FOUILLE PROGRAMMÉE	19
	ARRÊTÉ D'AUTORISATION DE TRAVAUX SUR MONUMENT HISTORIQUE	21
≡	DESCRIPTION DE L'OPÉRATION ET DES RÉSULTATS	23
	1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION	25
	1.1. HISTORIQUE DES FOUILLES PROGRAMMÉES AU CHÂTEAU DE LOCHES	25
	1.2. CIRCONSTANCES DES FOUILLES DE 2019 DANS LA COLLÉGIALE SAINT-OURS	27
	1.3. ELÉMENTS CONTEXTUELS : UNE TOMBE CÉLÈBRE DANS UNE ÉGLISE DE 1500 ANS D'HISTOIRE	29
	1.3.1. Saint-Ours de Loches : une collégiale castrale sur un sanctuaire paléochrétien	29
	1.3.1.1. Eléments historiographiques	29
	1.3.1.2. La question de l'église Sainte-Marie-Madeleine	29
	1.3.1.3. La fondation de la collégiale comtale	32
	1.3.1.4. Les indices de la présence d'un édifice antérieur au 11 ^e s. dans le bas-côté sud ?	33
	1.3.1.5. La collégiale du 11 ^e s.	34
	1.3.1.6. Les reconstructions pendant "l'âge d'or" de l'art roman au 12 ^e s.	37
	1.3.1.7. La collégiale Notre Dame jusqu'à la Révolution	38
	1.3.1.8. La période révolutionnaire et la transformation en église paroissiale (1791-1802).	44
	1.3.1.9. Les grandes restaurations du 19 ^e s. (1806-1887)	44
	1.3.1.10. L'entretien de la collégiale au 20 ^e s. et jusqu'à nos jours...	46
	1.3.2. La question du tombeau de Ludovic Sforza dans la collégiale Saint Ours	46
	1.3.2.1. Etat des sources historiques à propos de la fin de vie de Sforza à Loches	47
	1.3.2.2. Les sources concernant l'emplacement de la tombe de Ludovic Sforza	48
	1.3.2.3. Confrontations des sources avec le plan de la collégiale de 1771 et autres informations topographiques anciennes	51
	1.3.2.4. Hypothèses et scénarii envisageables	52
	1.4. STRATÉGIE, MÉTHODE ET MODALITÉS DE LA CAMPAGNE DE FOUILLE 2019	54
	1.4.1. Définition des objectifs scientifiques et de l'emprise des fouilles	54
	1.4.2. Moyens mis en œuvre et modalités de la fouille	55
	1.4.3. Méthodologie de la fouille	56
	1.4.3.1. L'approche générale	56
	1.4.3.2. Protocole de terrain pour la fouille des inhumations (M. Gaultier)	58
	1.4.3.3. Les études et analyses en laboratoire des restes osseux humains	59



1.4.4. Des attendus (théoriques) à la réalisation	61
1.4.4.1. Calendrier de l'opération	61
1.4.4.2. Description de l'emprise ouverte	61
1.4.4.3. Découvertes et adaptation de la stratégie de l'opération	62
1.5. ÉTUDES ET ANALYSES DU MOBILIER DE LA CAMPAGNE 2019	64
1.5.1. La céramique médiévale (Ph. Husi-A. Longelin)	64
1.5.2. Le mobilier en métal (J. Soulat)	64
1.5.3. Le mobilier en verre (C. Aunay)	64
1.5.4. Conservation et étude d'un objet en cuir (C. Bonnot-Diconne)	65
1.5.5. Autre types de mobiliers	65
2. RÉSULTATS DE LA CAMPAGNE DE FOUILLES 2019	66
2.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA TOPOGRAPHIE NATURELLE DE L'ÉPERON	66
2.2. PÉRIODES 1 ET 2 : LES TRACES D'OCCUPATIONS ANTÉRIEURES À LA FIN DU 10 ^e S.	72
2.2.1. Description des vestiges	72
2.2.1.1. La conservation des niveaux anciens	72
2.2.1.2. « Niveau organique » et structures en creux antérieurs au 10 ^e s.	72
2.2.2. Interprétation des vestiges de la période 1 : de maigres traces d'occupations du haut Moyen Âge	75
2.2.2.1. Rappels sur la nature des occupations anciennes de l'éperon de Loches	75
2.2.2.2. Les « niveaux organiques » observés sous la collégiale : une séquence dégradée ?	76
2.2.2.3. De faibles traces du sanctuaire dédié à Sainte-Marie-Madeleine ?	77
2.2.3. Une époque « carolingienne » toujours aussi discrète (période 2 : 8 ^e -9 ^e s.)	78
2.3. PÉRIODE 3 : LA FONDATION DE LA COLLÉGIALE NOTRE-DAME (FIN 10 ^e S.)	80
2.3.1. Description des vestiges de la période 3	80
2.3.1.1. Terrassements et niveaux de construction du mur M611	80
2.3.1.2. Description du mur M611	83
2.3.1.3. L'embranchement F639	84
2.3.1.4. Les niveaux d'occupations extérieurs au nord de M611	85
2.3.1.5. L'occupation au sud de M611 : l'aménagement des faits F627 et F629 et le premier sol intérieur US 4120	86
2.3.1.6. L'abandon des structures F627 et F629, et poursuite de l'occupation intérieure	87
2.3.1.7. Les niveaux d'occupations contre la marche F639	88
2.3.2. Les éléments de datation de la séquence de la période 3	88
2.3.3. Interprétation des vestiges de la période 3	89
2.3.3.1. Le mur nord de la nef de la collégiale primitive de Geoffroy Grisegonelle	89
2.3.3.2. Des aménagement internes indéterminés	90
2.3.3.3. Caractéristiques architecturales de l'église de Geoffroy Grisegonelle : l'emploi du vitrail et du moyen appareil dès la fin du 10 ^e s.	91
2.3.3.4. Eléments généraux d'interprétation : la fondation de l'église du palais comtal	92
2.4. PÉRIODE 4A : LA RECONSTRUCTION DE L'ÉGLISE AU DÉBUT DU 11 ^e S.	94
2.4.1. L'arasement de l'église de la fin du 10 ^e s.	94
2.4.2. Les vestiges de l'église du 11 ^e s. : le dallage F634	96
2.4.3. Les vestiges de l'église du 11 ^e s. : le « pilastre » M604	98
2.4.3.1. Description de la maçonnerie et éléments chronologiques	98
2.4.3.2. Interprétation fonctionnelle du mur M604	100
2.4.3.2. Une reconstruction de la collégiale inscrite dans l'œuvre de Foulque Nerra	101



2.5. PÉRIODE 4B : LES GRANDS REMANIEMENTS DANS LA COLLÉGIALE AU 12 ^e S.	102
2.5.1. Les reprises des dallages F635, F603 et F636	103
2.5.1.1. L'état de dallage F635	103
2.5.1.2. L'état de dallage F603	103
2.5.1.3. Le dernier état de dallage F636	103
2.5.2. La clôture du chœur liturgique et les vestiges d'un premier autel du Crucifix ?	104
2.5.2.1. Les négatifs de la structure en bois de la clôture du chœur (F637, F618 et F641)	104
2.5.2.2. Les vestiges d'une structure en bois contre la paroi ouest du chœur ? (F640)	107
2.5.3. Les vestiges du chantier des "dubes" (M624 et le trou de poteau F612)	108
2.5.4. La fosse F619 : un dépôt rituel lié à la consécration du nouveau chœur liturgique ?	110
2.5.5. Bilan et conclusions à propos des vestiges du 12 ^e s. : la fixation des aménagements liturgiques	112
2.6. PÉRIODE 4C (?) À 6 : LES TRACES D'OCCUPATION DANS L'ÉGLISE À PARTIR DU 13 ^e S.	116
2.6.1. L'évolution des aménagements liturgiques au 14 ^e s. (période 5a)	117
2.6.1.1. L'implantation de l'autel de la Vierge (M613)	117
2.6.1.2. La reconstruction de l'autel du Crucifix (M602/M605 et F615-F626)	117
2.6.1.3. La datation de l'autel de la Vierge et de la reconstruction de l'autel du Crucifix	122
2.6.2. Les traces de réparation des sols et de l'aménagement de stalles (13 ^e ? – 17 ^e s.)	125
2.6.2.1. Des réparations des sols dans la nef et le chœur	125
2.6.2.2. Des ragréages de sols tardifs dans la nef	125
2.7. L'OCCUPATION FUNÉRAIRE DU 14 ^e S. AU 18 ^e S. : ÉTUDES ANTHROPOLOGIQUES ET ÉLÉMENTS D'INTERPRÉTATIONS (AVEC M. GAULTIER)	127
2.7.1. Le coffrage F621 (première moitié du 14 ^e s. ?)	130
2.7.2. Le coffrage F614, non fouillé (vers le milieu du 14 ^e s. ?)	131
2.7.3. Le coffrage F610 et la trace de cercueil F622 (seconde moitié 14 ^e et 15 ^e s ?)	132
2.7.3.1. Le coffrage F610 (seconde moitié du 14 ^e s. ?)	132
2.7.3.2. La trace de cercueil F622 (15 ^e s. ?)	133
2.7.4. La sépulture F623 (entre v. 1350 et 1404)	134
2.7.4.1. Description de la tombe et du squelette	134
2.7.4.2. Stature, sexe et estimation de l'âge au décès	135
2.7.4.3. Une sépulture habillée	135
2.7.4.4. La datation de F623	136
2.7.5. La sépulture F609 (entre 1396 et 1440)	136
2.7.5.1. Description de la tombe et du squelette	136
2.7.5.2. Stature, sexe et estimation de l'âge au décès	138
2.7.5.3. La datation de F609	139
2.7.6. La sépulture F616 (non fouillée) : seconde moitié du 15 ^e s. ?	141
2.7.7. La sépulture F617 : dernier quart 15 ^e - premier quart 16 ^e s.	142
2.7.7.1. Description de la tombe et du squelette	142
2.7.7.2. Stature, sexe et estimation de l'âge au décès	143
2.7.7.3. La datation de F617	143
2.7.8. Le caveau funéraire F633 et la réduction F601 : seconde moitié du 16 ^e s.	144
2.7.8.1. Description du caveau F633	144
2.7.8.2. La réduction d'ossements humains F601	146
2.7.8.3. <i>La sépulture de Pierre du Douët « en la chapelle Saint-Roch » (vers 1549 ?)</i>	147
2.7.9. La sépulture F608 : 1642-1737	149
2.7.9.1. Description de la tombe et du squelette	149
2.7.9.2. Stature, sexe et estimation de l'âge au décès	150
2.7.9.3. La datation de F608	151

2.7.10. La sépulture F607 : 1725-1776	151
2.7.10.1. Description de la tombe et du squelette	151
2.7.10.2. Stature, sexe et estimation de l'âge au décès	154
2.7.10.3. La datation de F607 : la sépulture d'un chanoine de la seconde moitié du 18 ^e s. ?	154
2.7.11. Eléments de synthèse sur l'occupation funéraire	155
2.7.11.1. Un investissement dense de la nef dès le 14 ^e s.	155
2.7.11.2. Une occupation « rationalisée » de l'espace funéraire (fin 14 ^e et 15 ^e s.)	155
2.7.11.3. La question du tombeau du Baron de Lescouët et de Ludovic Sforza	157
2.7.11.4. Une occupation funéraire moins fréquente au cours de l'époque Moderne	159
2.8. PÉRIODE 7 : LES TEMPS DE L'ÉGLISE PAROISSIALE SAINT-OURS (FIN DU 18 ^e S. ET 19 ^e S.)	161
2.8.1. La démolition des aménagements liturgiques et le réaménagement des sols	161
2.8.2. Les réouvertures du caveau soUS la chapelle Saint-Roch (F633) en 1839 et 1855	163
2.8.2.1. La réouverture de 1839 : une réutilisation funéraire tardive du caveau M633	163
2.8.2.2. Les recherches à propos de la famille « Goubeau »	165
2.8.2.3. Epilogue : une réoccupation funéraire tardive atypique de la collégiale au 19 ^e s.	168
2.8.2.4. Les ultimes réparations du sol et la réouverture du caveau de 1855	168
SYNTHÈSE ET CONCLUSIONS	171
BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE	175
BIBLIOGRAPHIE SPÉCIALISÉE : ANTHROPOLOGIE FUNÉRAIRE	179
LISTE DES ILLUSTRATIONS	181

I.

**DONNÉES ADMINISTRATIVES,
TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES**

Localisation

Région	Centre
Département	Indre-et-Loire
Commune	Loches
Lieu-dit/Adresse	Eglise Saint-Ours (ancienne collégiale Notre-Dame) Place Charles VII

Code INSEE de la commune

37132

Numéro de l'entité archéologique

N° de site 37.132.008 AH

Coordonnées altimétriques et géographiques selon le système national de référence

	X	Y	Z
Lambert	de 1 548 150 à 1 548 200	de 6 216 015 à 6 216 055	de 95 à 98 m NGF

(syst. RGF 93 – CC47)

Références cadastrales

Commune	Loches
Année	2011
Section	AW
Parcelle	164
Lieu-dit	Château de Loches - Eglise Saint-Ours

Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

Monument classé MH (liste de 1840)

Propriétaire du terrain

Mairie de Loches

Nature et références de l'opération

Arrêté d'autorisation de fouille programmée n° 19/0245 en date du 12 avril 2019
 Arrêté d'autorisation de travaux sur Monument Historique AC037 132.19.00001 du 12 avril 2019
 Surface de la fouille 26,2 m²

Opérateur d'archéologie

Service de l'archéologie du département d'Indre-et-Loire (SADIL)

Responsable scientifique de l'opération

Pierre PAPIN (SADIL)

Dates d'intervention sur le terrain

Terrain	du 23 avril au 29 mai 2019
Étude	du 1er juin 2019 au 06 mars 2020

Le document final de synthèse

Nombre de volumes	2
Nombre de pages vol. 1	186
Nombre de pages vol. 2	240
Nombre de figures vol. 1	145
Nombre d'annexes vol. 2	18

Intervenants scientifiques

DRAC Centre, SRA	Stéphane REVILLION	Conservateur régional
	Thierry LORHO	Conservateur du patrimoine
CG37-SADIL	Bruno DUFAÏ	Conservateur du patrimoine, chef de service
	Pierre PAPIN	Attaché de conservation du patrimoine, responsable de l'opération

Intervenants techniques, administratifs et financiers de l'opération

DRAC Centre, SRA	Stéphane REVILLION	Conservateur régional
	Thierry LORHO	Conservateur du patrimoine
DRAC Centre, UDAP 37	Adrienne BARTHELEMY	Architecte des Bâtiments de France (Interim)
CD37-SADIL	Claudine DESSERRE	Assistante
CD37-DEP	Antoine PARCE	Architecte du Patrimoine
Mairie de Loches	Stephane BLOND	Adjoint au Maire de Loches en charge de la Culture
	Emilie LOUAULT	Adjointe au chef du Service Technique

Équipe de fouille

CD37-SADIL	Pierre PAPIN	Responsable de l'opération
	Samuel RIOU	Techniciens de fouille
	Christophe LEBRUN	
	Mathieu GAULTIER	Archéo anthropologue

Équipe de post-fouille et études

CD37-SADIL	Pierre PAPIN	Rédaction, interprétations, coordination, SIG, DAO, PAO
	Christophe LEBRUN	DAO, Traitement du mobilier, base de données
	Mathieu GAULTIER	Étude archéo anthropologique des restes humains
Verre Ant'ère	Céline AUNAY	Étude du mobilier en verre
LAT - UMR 7324 CITERES (Univ. Tours)	Philippe HUSI Alexandre LONGELIN	Étude de la céramique médiévale
Landarc	Jean SOULAT	Étude du petit mobilier (métal/os)
Centre de Conservations et d'Étude du Cuir	Cécile BONNOT-DICONNE	Étude du mobilier en cuir
LAMPEA - UMR 7269 (Univ. Aix-Marseille)	Estelle HERRSCHER Leïa MION	Analyses isotopiques
LAT - UMR 7324 CITERES (Université de Tours)	Valentin MICLON	
CRAHAM - UMR 6273 (Univ. Caen)	Julia PACORY	Cementochronologie
LAT - UMR 7324 CITERES (Université de Tours)	Valentin MICLON	
Beta Analytic (Miami)		Datations Radiocarbone
CIRAM (Bordeaux)		

Chronologie

- Paléolithique
 - inférieur
 - moyen
 - supérieur
 - Mésolithique et Épipaléolithique
- Néolithique
 - ancien
 - moyen
 - récent
 - Chalcolithique
- Protohistoire
 - Âge du Bronze
 - ancien
 - moyen
 - récent
 - Âge du Fer
 - Hallstatt (premier Âge du Fer)
 - La Tène (second Âge du Fer)

- Antiquité romaine (gallo-romain)
 - République romaine
 - Empire romain
 - Haut-Empire (jusqu'en 284)
 - Bas-Empire (de 285 à 476)
- Époque médiévale
 - Haut Moyen Âge
 - Moyen Âge
 - Bas Moyen Âge
- Temps modernes
- Époque contemporaine
- Ère industrielle

Sujets et thèmes

- Édifice public
- Édifice religieux
- Édifice militaire
- Commerce
- Struc. funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Foyer
- Fosse
- Fossé
- Trou de poteau
- Sépulture
- Grotte

- Abri
- Mégalithe
- Artisanat aliment
- Argile : atelier
- Atelier métallurgie
- Artisanat
- Puits
- Autre :

Mobilier

- Indus. lithique
- Indus. osseuse
- Céramique
- Végétaux
- Faune
- Flore
- Métal
- Arme
- Outil
- Parure
- Habillement
- Trésor
- Monnaie
- Verre
- Mosaïque
- Peinture
- Sculpture
- Inscription
- Autre

Études annexes

- Géologie
- Datation
- Anthropologie
- Paléontologie
- Zoologie
- Botanique
- Palynologie
- Macrorestes
- Céramique
- Métaux
- Numismatique
- Conservation
- Restauration
- Autre : scorie
- Autre : lithique
- Autre : verre
- Autre : carpologie
- Autre : anthracologie
- Autre : cuir

L'opération de fouilles programmées de 2019, effectuée dans l'église Saint-Ours de Loches (ancienne collégiale Notre-Dame) a été déclenchée par une volonté politique de retrouver le tombeau de Ludovic Sforza. Cette recherche a été adossée à un projet d'étude plus globale de l'édifice, qui n'avait auparavant jamais connu d'opération archéologique. A cette occasion, une nouvelle synthèse documentaire et archivistique a été réalisée, ainsi qu'une ouverture de 26,20 m² dans la nef de l'édifice, visant à vérifier d'une des hypothèses possibles de localisation du tombeau. Les résultats de l'opération ont ainsi été riches, et permettent aujourd'hui de proposer une nouvelle synthèse des connaissances sur la collégiale du château, qui s'inscrit dans la continuité du programme de fouilles mené par le Service de l'Archéologie du Département d'Indre-et-Loire depuis 2013.

Concernant les occupations du très haut Moyen-Âge, la fouille n'a pas permis de découvrir d'éléments concrets de l'église dédiée à Marie-Madeleine pourtant mentionnée dans les sources écrites. Cependant, cette absence d'information archéologique permet indirectement de développer de nouvelles pistes de réflexion sur la topographie historique de Loches aux 5^e-6^e s.). Elle oblige en effet à remettre en cause l'idée traditionnellement formulée que le *vicus* et le *castrum* de Loches évoqués dans les textes, constituait une seule et même entité.

La mise au jour du mur nord de la nef de l'église collégiale fondée dès 963-965 par Geoffroy Grisegonelle, est l'un des faits importants de l'opération. Ce mur, construit en moyen appareil réglé, constitue sans doute l'un des plus anciens témoignages de l'emploi de cette technique. Cette fondation s'inscrit dans la mise en place des éléments constitutifs du « palais » que les comtes d'Anjou établissent à Loches à partir du 10^e s., et qui va être « monumentalisé » par Foulques Nerra. La collégiale primitive est en effet remplacée dès le début du 11^e s. par une nouvelle église plus vaste, par la suite augmentée au cours du 12^e s. Cette reconstruction de l'époque romane constitue aujourd'hui l'essentiel de l'édifice que l'on peut observer en élévation. Les vestiges des anciens sols dallés de ces états romans ont été reconnus, présentant un bon état de conservation. Ces dallages conservaient par ailleurs les traces (attendues) des aménagements liturgiques canoniaux, à savoir l'ancien jubé ainsi que les fondations de l'autel du Crucifix et de l'autel de la Vierge, de part et d'autre de l'entrée du chœur.

C'est au-devant (à l'ouest) de ces aménagements, que plusieurs fosses sépulcrales vont venir s'implanter à partir du 14^e s. jusqu'au 18^e s. Cinq tombes présentant des squelettes en position primaire (mais aussi de nombreux ossements en position secondaire) ont été explorées, ainsi qu'un caveau funéraire au nord de la fouille. Les données de terrain, les analyses et l'enquête documentaire sur ces vestiges, permettent de cerner avec précision les rythmes et les modalités de l'usage funéraire de cette partie de la nef. Parmi ces tombes, deux d'entre-elles, malheureusement seulement partiellement dégagées, pourraient correspondre à deux sépultures recherchées : celle de Roland de Lescouët (mort en 1467) à côté duquel on aurait inhumé un peu plus tard le duc de Milan Ludovic Sforza (mort en 1508). Ces données encore partielles n'offrent toutefois aucune certitude à l'heure actuelle, mais constitue une piste très prometteuse dans le cadre de la recherche ayant déclenché l'opération de fouille. Celle-ci devra être vérifiée par une nouvelle opération qui permettra de dégager la totalité de ces deux tombes.

Enfin, les données de l'opération ont permis de cerner les modalités de transformation de l'église à la suite de la dissolution du chapitre en 1771 et de découvrir une dernière utilisation funéraire atypique d'un caveau funéraire en 1839.

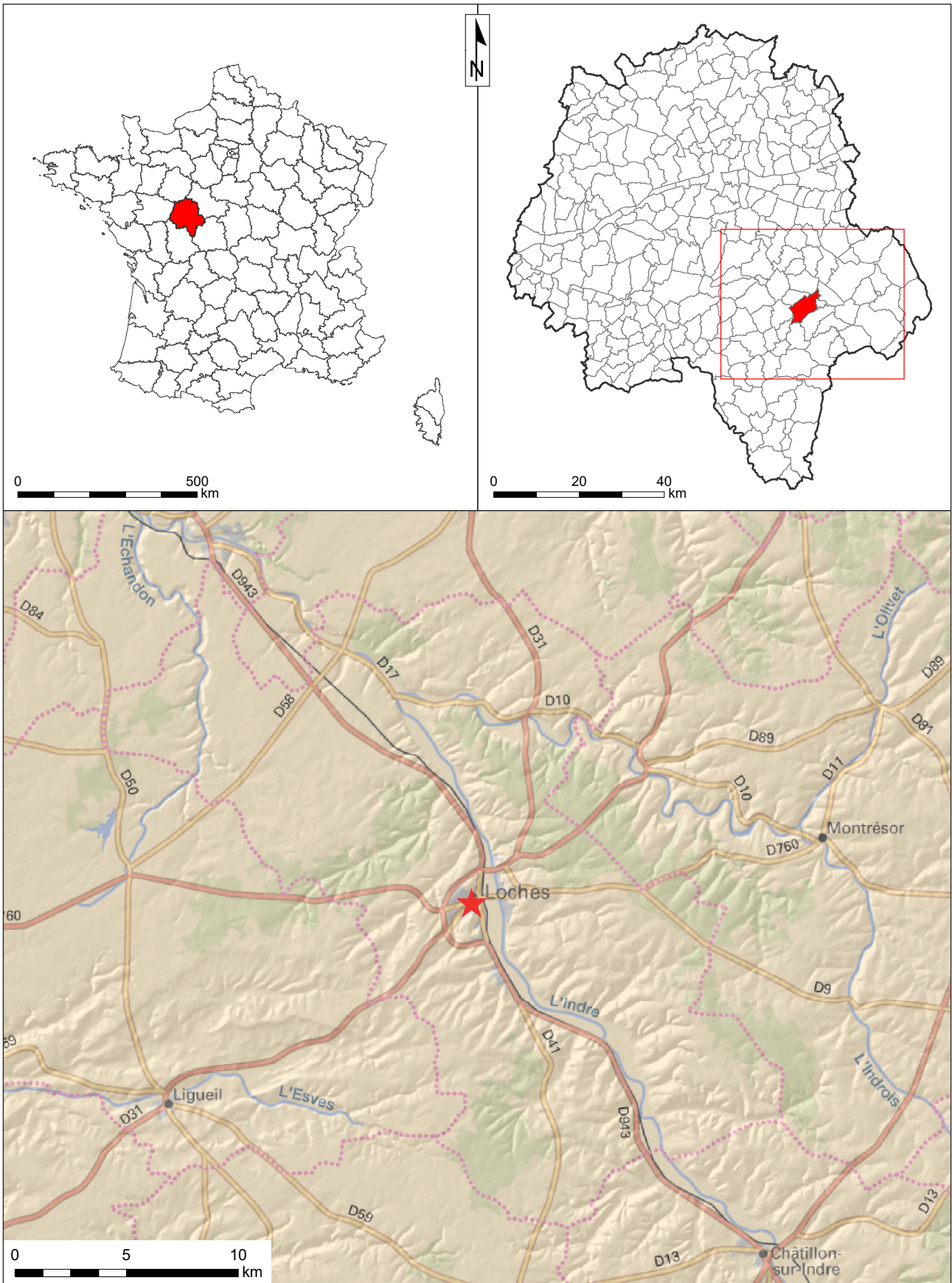


Figure 1 : Localisation du site sur la carte topographique au 1 / 250 000° (© IGN France Raster)

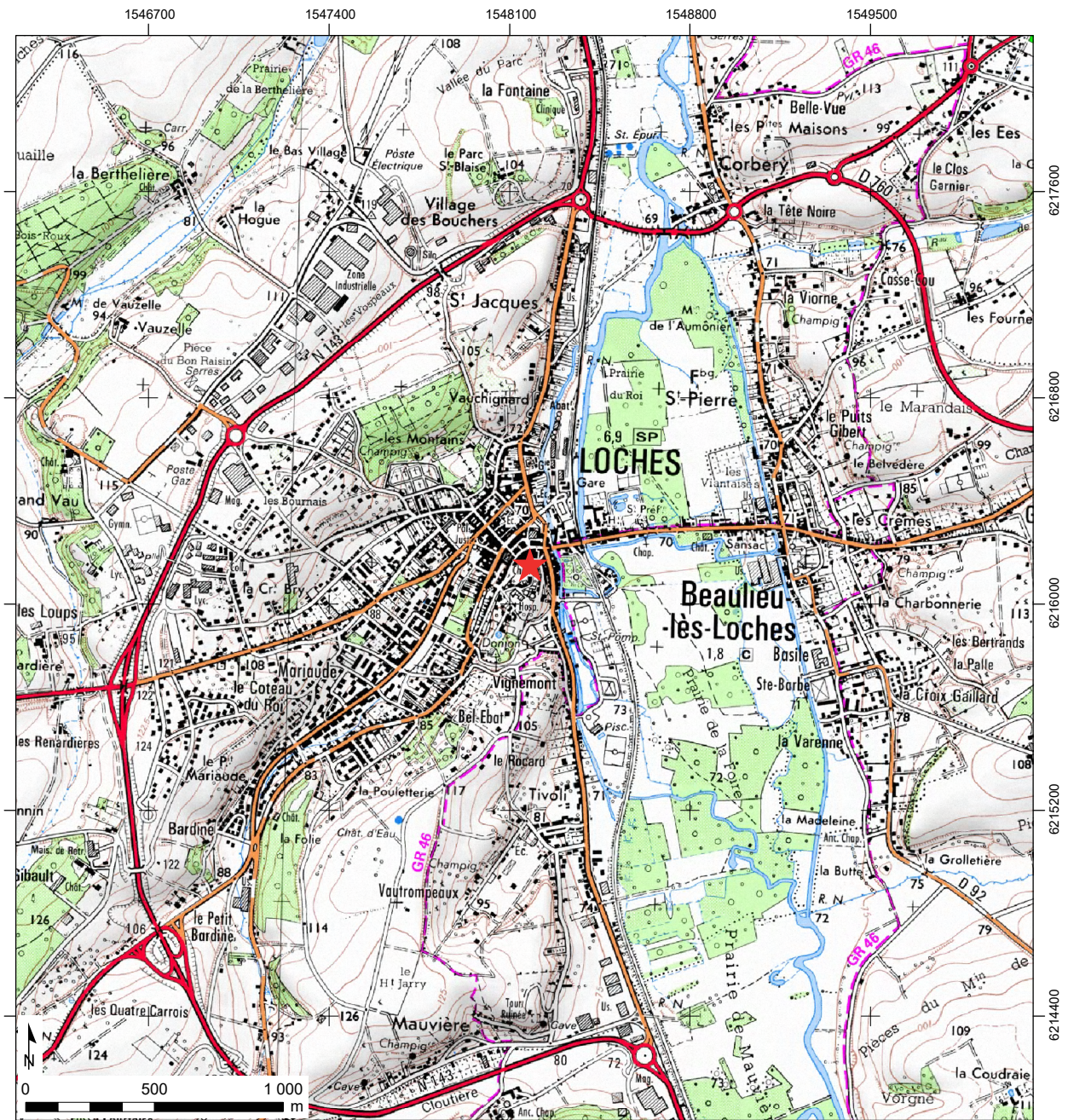


Figure 2 : Localisation du site sur une carte IGN au 1 / 25 000°
 (© IGN Paris - Scan 25, 2005 - Autorisation de reproduction n° 2006/CUDC/0186)

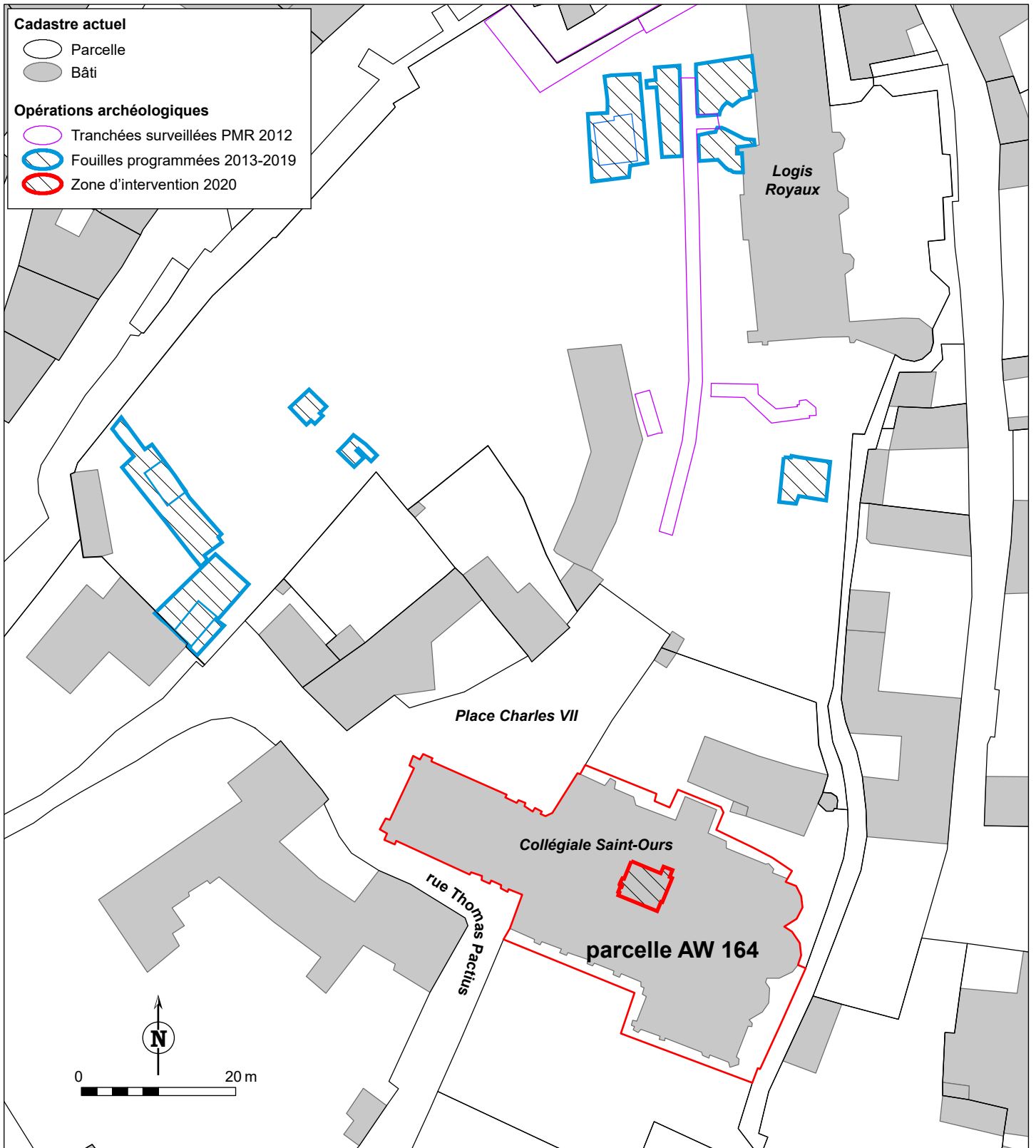


Figure 3 : Emprise du diagnostic sur le fond cadastral (sources : Direction générale des Impôts)



PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Direction régionale
des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie

**DE LA RECHERCHE ARCHÉOLOGIQUE
(C.T.R.A.) DU CENTRE-NORD**

(régions Centre-Val de Loire, Hauts-de-France, Île-de-France,)

PROCÈS-VERBAL

Réunion des 8, 9, 10 avril 2019

Secrétariat de la Commission
6, rue de la Manufacture
45000 Orléans
tél : 02 38 78 12 52
télécopie : 02 38 78 12 95
mél : nathalie.jupilliat@culture.gouv.fr

La Commission s'est tenue dans les locaux de la DRAC Centre-Val de Loire, 6 rue de la Manufacture, pavillon R.

Présents :

Président de séance :

- Stéphane Révillion, Conservateur régional de l'archéologie (Centre-Val de Loire) représentant Monsieur le Préfet de la région Centre-Val de Loire ;

Membres de la Commission :

- Geertrui Blancquaert, Ingénieur de recherche, Direction régionale des affaires culturelles Grand-Est, site de Châlons-en-Champagne, service régional de l'archéologie, spécialité Protohistoire récente ;
- Isabelle Caillot, responsable d'opérations, Eveha Paris, spécialité : Médiéval et Moderne ;
- Michiel Gazenbeek, Ingénieur chargé de recherches, Inrap, spécialité : Antiquité ;
- Christophe Gilibert, conservateur du Patrimoine à la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes, service régional de l'archéologie, site de Lyon, spécialité : Néolithique ;
- Marc Heijmans, Directeur de recherche, CNRS, UMR, Centre Camille Julian Aix-Marseille-Université, spécialité : Antiquité ;
- Claude Héron, Attaché de conservation du patrimoine, chef du bureau de l'archéologie du département de la Seine-Saint-Denis, spécialité : Moyen Âge, Moderne ;
- Isabelle Kerouanton, Ingénieur chargée de recherche (Inrap), Direction interrégionale Nouvelle-Aquitaine et Outre-Mer, spécialité : Protohistoire ancienne ;
- Étienne Louis, Conservateur du patrimoine, adjoint au directeur à la Direction de l'archéologie préventive de la Communauté d'agglomérations du Douaisis, spécialité : Moyen Âge ;
- Roland Nespoulet, maître de conférences, Muséum d'Histoire Naturelle, UMR 7194 HNHP du CNRS, Paris 16^e, spécialité : Préhistoire ancienne ;
- Stéphane Venault, Responsable de recherches, (Inrap), Centre de recherches archéologiques de Dijon, spécialité : Antiquité .

Conservateurs régionaux de l'archéologie

- Jean-Luc Collart (Hauts-de-France) ;
- Stéphane Deschamps (Île-de-France) ;

Assistait à la séance :

- Murielle Leroy, Inspection générale des Patrimoines au Ministère de la Culture

Excusés :

- Geertrui Blancquaert
- Isabelle Caillot
- Michiel Gazenbeek

Secrétaire de séance :

- Pascale Araujo, Chargée d'études documentaires à la Direction régionale des affaires culturelles du Centre-Val de Loire, Service régional de l'archéologie (mercredi matin),
- Solange Lauzanne, Ingénieur d'études à la Direction régionale des affaires culturelles du Centre-Val de Loire, Service régional de l'archéologie,

Secrétariat de la commission :

- Nathalie Jupilliat, Secrétaire administratif à la Direction régionale des affaires culturelles du Centre-Val de Loire, Service régional de l'archéologie.

2. Archéologie programmée

Axe 11 « Les constructions élitaires, fortifiées ou non, du début du haut Moyen Âge à la période moderne »

Région Centre-Val de Loire

- Indre-et-Loire – Loches - Château - Collégiale Saint-Ours - Tombeau de Ludovic Sforza - Fouille programmée annuelle

Responsable d'opération : Pierre Papin (COLL), Service archéologique du département d'Indre-et-Loire

Rapporteur : C. Héron

Présentation et analyse du dossier

Les documents examinés viennent à l'appui d'une demande de fouille programmée déposée par Pierre Papin (Service de l'archéologie du Département de l'Indre-et-Loire) dans la perspective de la réalisation d'un sondage dans la collégiale Saint-Ours de Loches (Indre-et-Loire). Celle-ci est située au sein de l'ensemble castral qui occupe l'éperon, découpé par la vallée de l'Indre et celle du ruisseau de Mazerolles, qui surplombe la ville. Sur cet éperon se signalent particulièrement un donjon et une salle d'apparat du 11^e siècle (cette dernière objet de récentes fouilles) construits à l'initiative du duc d'Anjou Foulque Nerra et les deux "logis royaux", situés dans le prolongement l'un de l'autre et respectivement datables de 1377 et 1499. Construite dans la partie nord de l'ensemble castral où elle surplombe le flanc oriental de l'éperon, la collégiale Saint-Ours - qui n'a jamais fait l'objet d'approches archéologiques - est fondée vers 980 par le comte d'Anjou Geoffroy Grisegonelle sur les vestiges d'une église fondée à la fin du 5^e siècle par l'évêque Eustochius. Cette église est mentionnée par Grégoire de Tours à la fin du 6^e siècle. Aucun témoin de l'église du 10^e siècle n'est aujourd'hui conservé en élévation et c'est au début du 11^e siècle que peuvent être attribuées les parties visibles les plus anciennes : la tour-porche, une partie de la nef et le bras nord du transept. Cette reconstruction de l'église apparaît de fait sensiblement contemporaine de la construction du donjon et de la salle d'apparat, située à une cinquantaine de mètres vers l'est et dont les niveaux de construction sont d'ailleurs percés d'un moule à cloche qu'on associerait naturellement volontiers au chantier de Saint-Ours. A l'évidence, collégiale et salle d'apparat sont les pièces maîtresses du pôle palatial édifié par le comte Foulque Nerra au nord de l'éperon. Ceci étant, l'essentiel de l'élévation de l'église est issu de trois chantiers de reconstruction datables entre 1135 et 1180 : le narthex, le bas-côté sud, le chœur, le bras sud du transept, le chevet à triple abside. L'élévation n'est ensuite que peu reprise, si ce n'est par l'adjonction d'un bas-côté nord à la fin du 14^e siècle et au 15^e siècle. Un plan de 1771 donne à voir l'organisation intérieure de l'édifice et notamment ses 11 chapelles et autel, son chœur canonial avec ses stalles, son bas-côté sud cloisonné afin d'accueillir la salle capitulaire. Sévèrement endommagée lors de la Révolution, l'église fait l'objet d'importantes restaurations au 19^e siècle se traduisant notamment par la réfection des pavements, le dégagement de la crypte, la réfection des parements intérieurs et du bas-côté sud, le percement des arcades entre les trois vaisseaux de la nef, la réfection du narthex, la reprise des voûtes.

La collégiale Saint-Ours est notamment connue pour abriter la sépulture de Ludovic Sforza, dernier duc de Milan. Capturé par les troupes françaises de Louis XII en 1503, il est successivement détenu à Lyon, Bourges puis, à partir de 1502, à Loches. Il y meurt le 17 mai 1508. Si les années d'enfermement du duc sont mieux connues grâce au récent mémoire de master 2 soutenu en 2013 à l'Université de Tours par Christelle Bréion et intitulé *Arrestation et fin de vie de Ludovic Sforza : mise en perspective des sources françaises et italiennes du XVI^e siècle*, ni la localisation ni la configuration de la tombe du duc de Milan ne sont connues avec précision. François de Belleforest livre dans sa *Comographie universelle* de 1575 et dans ses *Grandes Annales* de 1579 quelques indications topographiques, reprises au début du 17^e siècle par André Duchesne et en 1663 par Ludovic Marolles dans son *Histoire des Roys de France*. Le duc serait ainsi inhumé "devant le Crucifix souz un tombeau non eslevé". En 1646-1647, Dubuission-Aubenay donne une autre localisa-

tion de la tombe : "au costé septrional de l'église est la chapelle Saint-maurice, ou Dreux de Mellots fonda une chapelle, et de suite plus bas celle du Saint-Sépulchre de Notre-Seigneur, om est sans aucune marque, mais par tradition constante enterré Ludovic Sforze et non pas devant le crucifix comme le veut Duchesne". Une gravure de Roger de Gaignières datée vers 1695 figure la plate-tombe d'une sépulture attribuée à Roland I^{er} de Lescouët, capitaine du château de Loches, mort en 1467, avec pour légende : "Tombe de cuivre jaune vis à vis le crucifix [...]. Sous cette tombe est aussi enterré Ludovic Sforze Duc de Milan. sans inscription". Ce dernier témoignage est d'importance car le plan précité de 1771 localise précisément la tombe de Roland de Lescouët devant l'entrée du choeur canonial, dont le jubé est avancé dans la nef, au niveau du milieu de sa troisième travée. Le même plan figure, au nord de la porte du jubé, un "autel du crucifix", précision importante qui pourrait éclairer la mention initiale de Belleforest. Le plan ne figure en revanche pas la chapelle du Saint-Sépulcre et la chapelle Saint-Maurice mentionnées par Dubuisson-Aubenay. Située dans la partie nord de l'église, cette dernière est fondée en 1223 de sorte qu'elle est antérieure au bas-côté nord, ce qui amène à la localiser dans l'abside nord tout comme la chapelle du Saint-Sépulcre, fondée en 1375 et située "de suite plus bas". De tout ceci ressort donc que la sépulture du duc pourrait être une plate-tombe localisée soit près de l'entrée du choeur canonial, soit dans le bras nord du transept...soit ailleurs, car on ne peut manquer de remarquer que la plus ancienne mention de la tombe est quand même postérieure de 60 ans à la mort du duc. Par ailleurs, rien ne garantit que la tombe n'ait pas été détruite (par les Huguenots en 1562, par les Révolutionnaires...) ou qu'elle puisse être identifiable. Reste néanmoins que c'est en partie pour répondre à cette question que le porteur de la présente demande d'autorisation de fouille souhaite ouvrir un sondage d'environ 20 m² devant le jubé, où une prospection radar sol conduite en 2009 a révélé une zone de vide partiellement comblée ainsi que de possibles fondations pouvant correspondre à la sépulture de Rolland de Lescouët. Toutefois, ce sondage aurait aussi pour objectif d'évaluer, par une ouverture ponctuellement plus profonde de 4-5 m², le potentiel archéologique du sous-sol de la collégiale.

Ce rapport de 67 pages et 16 figures présente de façon claire l'état des connaissances relatives à la collégiale et le dossier de sources permettant d'éclairer la question relative à la localisation de la tombe de Ludovic Sforza. C'est donc un précieux point de départ pour la réalisation d'un sondage poursuivant de fait deux objectifs : détecter la tombe du duc de Milan ; procéder à une évaluation du potentiel stratigraphique de la collégiale, laquelle va fait l'objet d'une longue campagne de restauration, et jeter peut-être ainsi les bases d'une poursuite de la recherche archéologique sur le pôle palatial nord du site castral. On ne peut donc que donner un avis favorable à ce projet de recherche, appuyé sur un collectif de recherche associant bien archéologues et archéo-anthropologues et exposant un protocole d'analyses isotopiques et paléogénétiques des restes osseux particulièrement précis.

Après discussion générale et avis du conservateur régional de l'archéologie, la commission adopte l'avis suivant :

Avis de la commission

La commission a examiné la demande de fouille programmée annuelle déposée par Pierre Papin et relative à la collégiale Saint-Ours de Loches (Indre-et-Loire). Le projet présenté s'appuie sur une très bonne présentation du dossier archéologique et historique. La commission est donc favorable à la mise en œuvre de cette recherche qui permettra une première reconnaissance archéologique du sous-sol de la collégiale et fournira l'occasion d'apporter des précisions quant à la localisation de la tombe de Ludovic Sforza, dernier duc de Milan.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Arrêté n° 19/0245 du 16 avril 2019
portant autorisation de fouille programmée.

Le Préfet de région ;

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu l'arrêté n° 18.167 du 9 octobre 2018 portant délégation de signature à Monsieur Fabrice MORIO, Directeur régional des affaires culturelles du Centre-Val de Loire, notamment en matière d'administration générale ;

Vu la décision du Directeur régional des affaires culturelles de la région Centre-Val de Loire, en date du 16 octobre 2018, accordant subdélégation de signature à Monsieur Stéphane RÉVILLION, Conservateur régional de l'archéologie ;

Vu le dossier, enregistré sous le n° PGR242019000032, de demande d'opération archéologique arrivé le 27 mars 2019 ;

Vu l'autorisation de travaux enregistré sous le n° AC0371321900001, faisant suite à la demande de d'autorisation de travaux sur immeuble classé, déposée par – Monsieur Marc Angenault, Maire de Loches – pour la Collégiale Saint Ours – dépose et repose des sols dans la collégiale Saint Ours » localisée à LOCHES (Indre-et-Loire), transmise par la Conservation régionale des monuments historiques DRAC Centre-Val de Loire, reçu en préfecture de région, Service régional de l'archéologie Centre-Val de Loire, le 15 avril 2019 ;

Vu l'avis de la commission territoriale de la recherche archéologique (CTRA), Commission Centre-Nord en date du 8 avril 2019 ;

ARRÊTE

Article 1 - Monsieur Pierre PAPIN est autorisé(e), en qualité de responsable scientifique, à conduire une opération de fouille programmée à partir de la date de notification du présent arrêté jusqu'au 31 décembre 2019, sise en :

RÉGION : CENTRE-VAL-DE-LOIRE
• DEPARTEMENT : INDRE-ET-LOIRE
COMMUNE : LOCHES

Intitulé de l'opération : Château Collégiale Saint-Ours – Tombeau de Ludovic Sforza
Programme de recherche : Axe 11. Les constructions élitaires fortifiées ou non, du début du haut Moyen Âge à la période moderne.
Code de l'opération : **0612344**

Article 2 - prescriptions générales

Les recherches sont effectuées sous la surveillance du conservateur régional de l'archéologie territorialement compétent et conformément aux prescriptions imposées pour assurer le bon déroulement scientifique de l'opération.

Le responsable scientifique de l'opération informe régulièrement le conservateur régional de l'archéologie de ses travaux et découvertes. Il lui signale immédiatement toute découverte importante de caractère mobilier ou immobilier. Il revient au préfet de région de statuer sur les mesures définitives à prendre à l'égard des découvertes.

À la fin de l'année civile, le responsable scientifique de l'opération adresse au conservateur régional de l'archéologie, en triple exemplaire papier plus un exemplaire au format pdf, un rapport accompagné des plans et coupes précis des structures découvertes et des photographies nécessaires à la compréhension du texte. L'inventaire de l'ensemble du mobilier recueilli est annexé au rapport d'opération. Il signale les objets d'importance notable. Il indique les études complémentaires envisagées et, le cas échéant, le délai prévu pour la publication.

Article 3 - destination du matériel archéologique découvert

Le responsable prend les dispositions nécessaires à la sécurité des objets mobiliers. Le mobilier archéologique est mis en état pour étude, classé, marqué et inventorié. Son conditionnement est adapté par type de matériaux et organisé en fonction des unités d'enregistrement. Le statut juridique et le lieu de dépôt du matériel archéologique découvert au cours de l'opération sont fixés conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux termes des conventions passées avec les propriétaires des terrains concernés.

Article 4 - versement des archives de fouilles

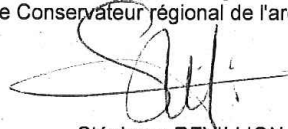
L'intégralité des archives accompagnée d'une notice explicitant son mode de classement et de conditionnement et fournissant la liste des codes utilisés avec leur signification, fait l'objet de la part du responsable de l'opération d'un versement unique. Ce versement est détaillé sur un bordereau récapitulatif établi par le responsable de l'opération, dont le visa par le préfet de région vaut acceptation et décharge. Le lieu de conservation est désigné par le préfet de région.

Article 5 - prescriptions particulières

Article 6 - Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé(e) de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Monsieur Pierre PAPIN.

Fait à ORLEANS, le 16 avril 2019

Pour le Préfet de la région Centre-Val de Loire
et par subdélégation
Le Conservateur régional de l'archéologie



Stéphane REVILLION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Autorisation de travaux sur un immeuble classé au titre des monuments historiques (régime général)
 N° d'enregistrement : AC 037-13-19-000016 / Loches / Collégiale Saint Ours / Cl. MH par liste de 1840 / dépose et repose des sols dans la collégiale

Le préfet de la région Centre - Val de Loire,
 Chevalier de l'Ordre de la Légion d'Honneur
 Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du patrimoine, et notamment ses articles L 621-9 et R. 621-11 à R. 621-24 ;
 Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L 425-5 et R 425-23 ;
 Vu la liste de 1840 portant classement au titre des monuments historiques de la collégiale Saint Ours, à Loches (Indre et Loire) ;
 Vu l'arrêté préfectoral n° 18-167 du 11 octobre 2018 portant délégation de signature à Monsieur Fabrice MORIO, directeur régional des affaires culturelles du Centre-Val de Loire ;
 Vu la décision du 16 octobre 2018, portant subdélégation de signature du Directeur régional des affaires culturelles du Centre – Val de Loire ;
 Vu la demande déposée par monsieur le maire de Loches le 28 mars 2019 à l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Indre et Loire ;

Après avis de la commission technique des services patrimoniaux de la DRAC Centre Val de Loire et considérant que le projet présenté participe à la conservation du monument précité

décide

Article 1er :

L'autorisation sollicitée par le demandeur susvisé, pour la dépose et la repose des sols dans la collégiale Saint Ours est accordée et assortie de la prescription suivante :

La personne chargée du contrôle scientifique et technique validera les échantillons de joints avant toute mise en œuvre.

Article 2 :

L'architecte des bâtiments de France, Madame Adrienne Barthélemy (UDAP d'Indre-et-Loire, sdap.indre-et-loire@culture.gouv.fr) est chargée d'effectuer le contrôle scientifique et technique. Elle sera prévenue par écrit de la date de démarrage et de fin des travaux et sera associée au déroulement de la restauration. Toute modification du programme initial et toute découverte fortuite en cours de la restauration seront immédiatement portées à sa connaissance.

Le demandeur fournira, au service territorial de l'architecture et du patrimoine et à la Direction régionale des affaires culturelles, service de la conservation régionale des monuments historiques, un dossier documentaire des ouvrages exécutés, en trois exemplaires.

Article 3 :

Le directeur régional des affaires culturelles du Centre - Val de Loire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Orléans, le 12 avril 2019

Pour le Préfet de la région Centre-Val de Loire
 et par subdélégation,
 La directrice régionale adjointe des affaires culturelles
 Christine DIACON

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication de la présente décision au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret – Service de la coordination interministérielle, Mission affaires générales, 181 rue de Bourgogne, 45042 ORLEANS cedex ;

- un recours hiérarchique, adressé au(s) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS cedex 1.

III.

DESCRIPTION DE L'OPÉRATION
ET DES RÉSULTATS

1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

Ce rapport présente les résultats de l'opération de fouille programmée qui s'est déroulée en avril et mai 2019 dans l'église Saint-Ours, anciennement

collégiale Notre-Dame, située dans le château de Loches.

1.1. HISTORIQUE DES FOUILLES PROGRAMMÉES AU CHÂTEAU DE LOCHES

Alors que le site n'avait auparavant jamais connu de fouilles archéologiques d'ampleur, six campagnes de fouilles programmées estivales ont récemment eu lieu au nord de la forteresse dans le parc des logis royaux, de 2013 à 2018, pilotées par le Service de l'Archéologie du Département d'Indre-et-Loire (fig. 4, 5 et 6). Après une série de sondages exploratoires en 2013 visant à évaluer le potentiel stratigraphique de la zone (Papin 2014a), deux secteurs ont été retenus pour être explorés plus

intensément, centrés sur des bâtiments disparus : une chapelle oubliée dédiée à Saint-Louis faisant partie intégrante du programme des logis royaux de la fin du 14^e s. (Papin 2015 et Papin 2016) ; et une ancienne *aula* du 11^e s., bâtiment connu auparavant par un seul mur en élévation (Papin 2017, Papin 2018 et Papin, Riou 2019). Au-delà de la fouille de ces bâtiments, il s'agissait à chaque campagne d'obtenir des informations inédites sur les occupations antérieures, en essayant de

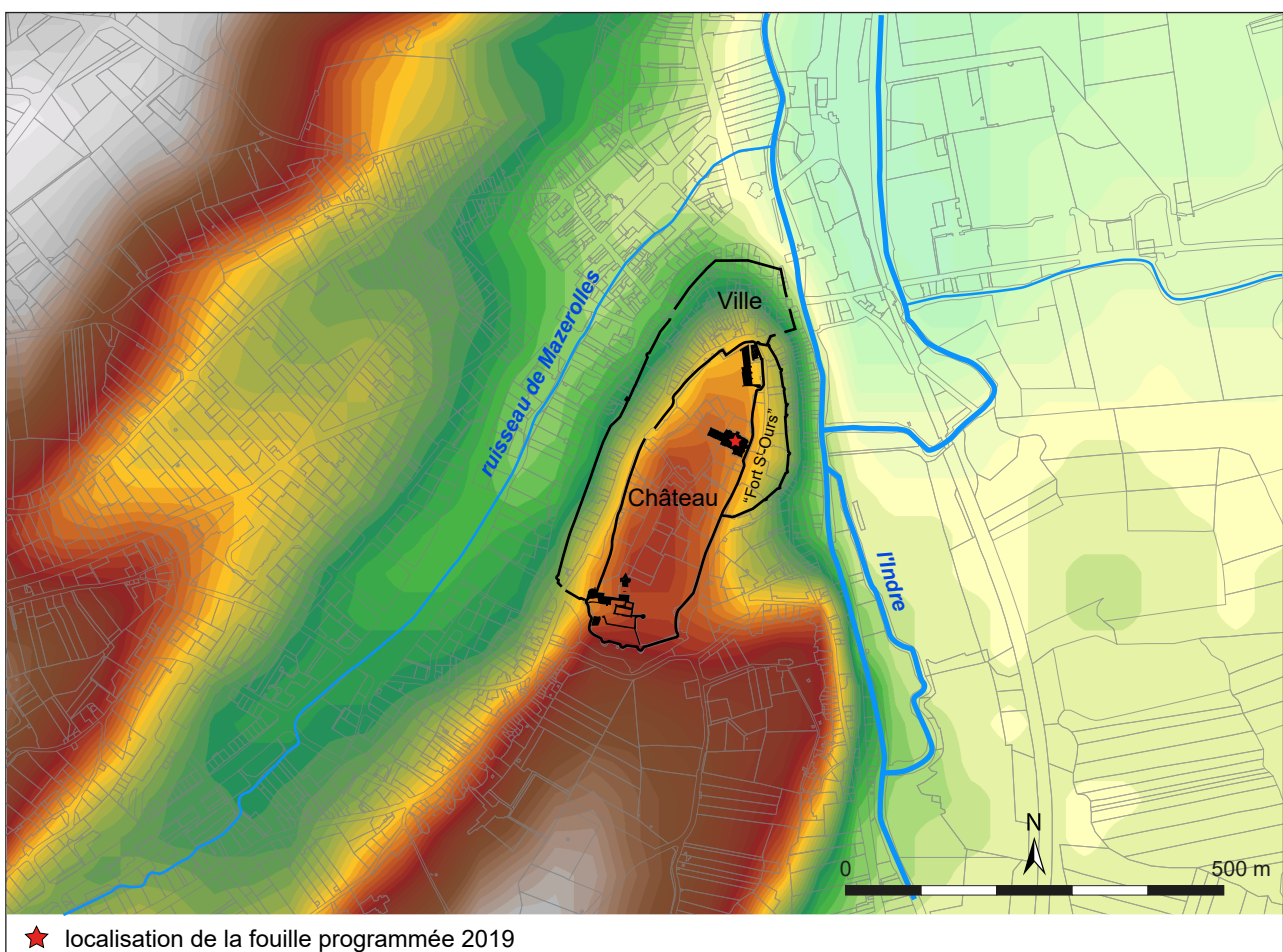


Figure 4 : Localisation de la fouille programmée 2019 (fond cadastral et Bd_alti dpt37)

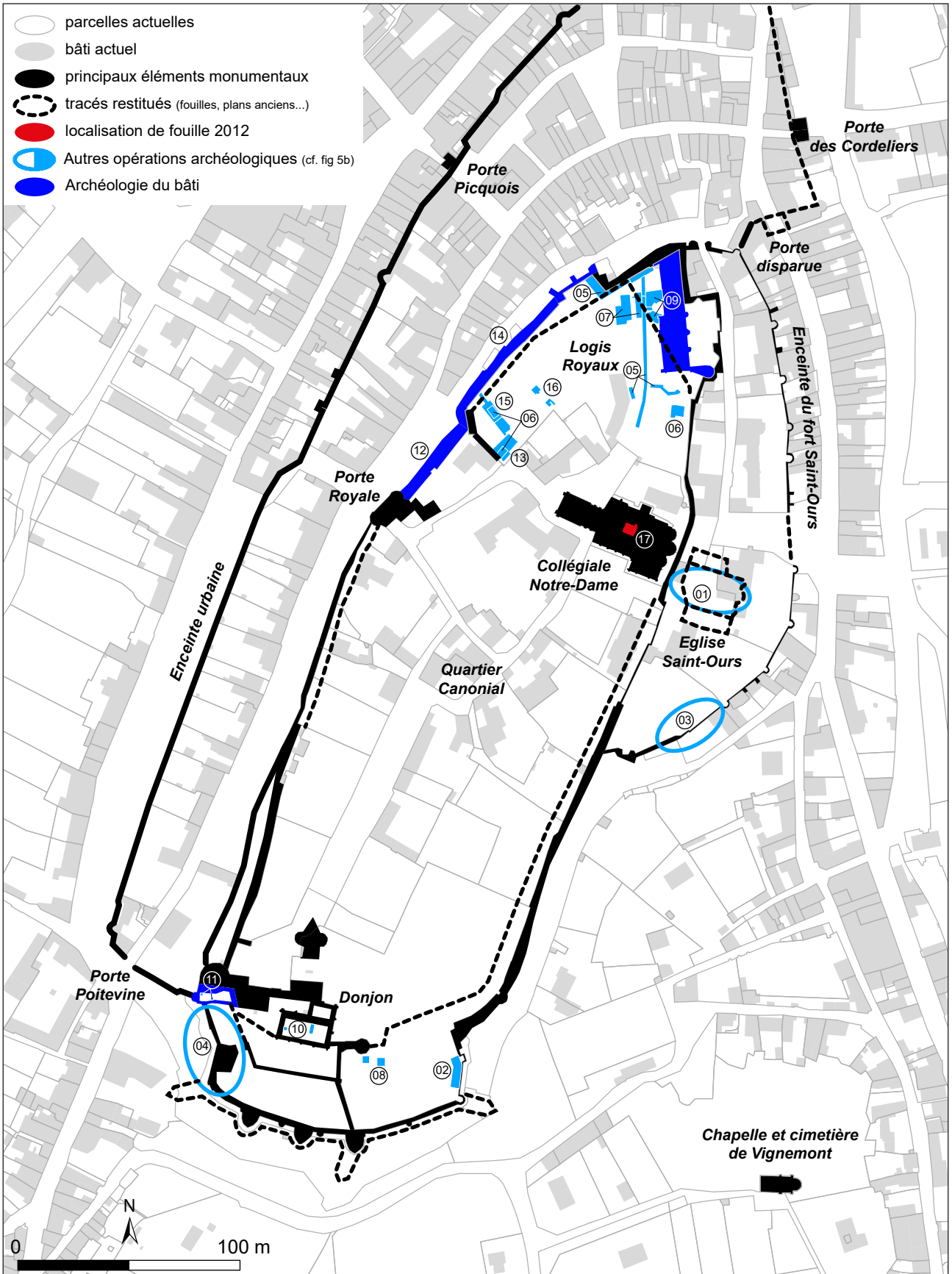


Figure 5 : Plan général de la forteresse de Loches avec localisation des principaux éléments constitutifs et des opérations archéologiques

N° (fig.5)	Nom générique de l'opération	Année	Type	Rapport/Bibliographie
1	Eglise Saint-Ours (paroissiale)	1974	Fouille	Lelong 1974, Bobin 1994
2	Porte des Roches	2000	Fouille préventive	Scheffer, Champagne 2000
3	Rempart du fort Saint-Ours	2004	Fouille préventive	Scheffer 2004
4	Tour du Martelet - Cachot Sforza	2008	Fouille préventive	Dufaÿ, Papin 2008
5	Parc des logis royaux - piste PMR	2012	Sauvetage urgent	Papin, Lacroix 2013
6	Sondages parc des logis	2013	Sondages archéologiques	Papin (dir.) 2014
7	Chapelle Saint Louis (campagne 1)	2014	Fouille programmée	Papin (dir.) 2015
8	Parc Baschet - enfouissement de réseaux	2014	Sauvetage urgent	Papin 2014b
9	Chapelle Saint Louis (campagne 2)	2015	Fouille programmée	Papin (dir.) 2016
10	Diagnostic tour maitresse	2015	Diagnostic archéologique	Papin, Pellerin, Riou (à paraître)
11	Diagnostic tour "Louis XI"	2015	Diagnostic archéologique	Papin, Pellerin, Riou 2018
12	Dévégétalisation remparts, front ouest, tranche 1	2015	Diagnostic archéologique	Riou, Papin 2016
13	Fouille Grande-Salle (campagne 1)	2016	Fouille programmée	Papin (dir.) 2017
14	Dévégétalisation remparts, front nord-ouest, tranche 2	2016	Diagnostic archéologique	Riou, Papin 2017
15	Fouille Grande-Salle (campagne 2)	2017	Fouille programmée	Papin (dir.) 2017
16	Fouille Grande-Salle (campagne 3)	2018	Fouille programmée	Papin, Riou 2018
17	Fouille collégiale Notre-Dame (campagne 1)	2019	Fouille programmée	Papin, Gaultier 2019

Figure 5b : liste des opérations archéologiques du château de Loches

remonter autant que faire se pouvait aux origines de l'occupation du promontoire. Des problématiques spécifiques sur l'évolution des fortifications depuis l'Antiquité Tardive ont également été développées. L'ensemble de ces opérations a d'ores et déjà permis un profond renouvellement des connaissances sur le site du château de Loches.

Ces opérations ont été engagées à l'origine dans le but d'améliorer la connaissance du site, afin d'alimenter un projet de nouvelle scénographie qui a vu le jour au printemps 2018. Cependant, devant la richesse des découvertes, la poursuite des recherches s'est naturellement imposée.

1.2. CIRCONSTANCES DES FOUILLES DE 2019 DANS LA COLLÉGIALE SAINT-OURS

Le Sadil avait prévu à l'origine une campagne supplémentaire en 2019 à l'emplacement de la grande salle des comtes d'Anjou afin de compléter la documentation archéologique de ce bâtiment exceptionnel du début du 11^e s. Une ouverture complémentaire avait ainsi été projetée à l'endroit du pignon nord-est de l'édifice (entre les secteurs 10 et 11), afin de mieux cerner les modalités d'occupation de cet espace correspondant vraisemblablement à l'emplacement de l'estrade comtale. Un projet avait été déposé en ce sens au SRA en décembre 2018.

Néanmoins, cette campagne n'a pas pu être réalisée, celle-ci ayant été remplacée *in extremis* par une opération d'une autre nature. En effet, à l'occasion conjointe des événements de l'année des « 500 ans de la Renaissance » en région Centre-

Val-de-Loire et du lancement du grand chantier de restauration de la collégiale du château de Loches, le président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire, M. Jean-Gérard Paumier, et le maire de la ville de Loches, M. Marc Angenault, ont exprimé en février 2019 leur souhait de lancer des recherches archéologiques afin de retrouver la tombe de Ludovic Sforza, dans un courrier cosigné adressé à la DRAC Centre Val-de-Loire. Conscients de la rigueur scientifique indispensable à une telle opération, MM. Paumier et Angenault ont alors investi le Service de l'Archéologie du Département d'Indre-et-Loire de la mission de réaliser le dossier de demande d'autorisation de fouilles nécessaire auprès du Service Régional de L'Archéologie. Afin de répondre à ce souhait, un nouveau projet scientifique et

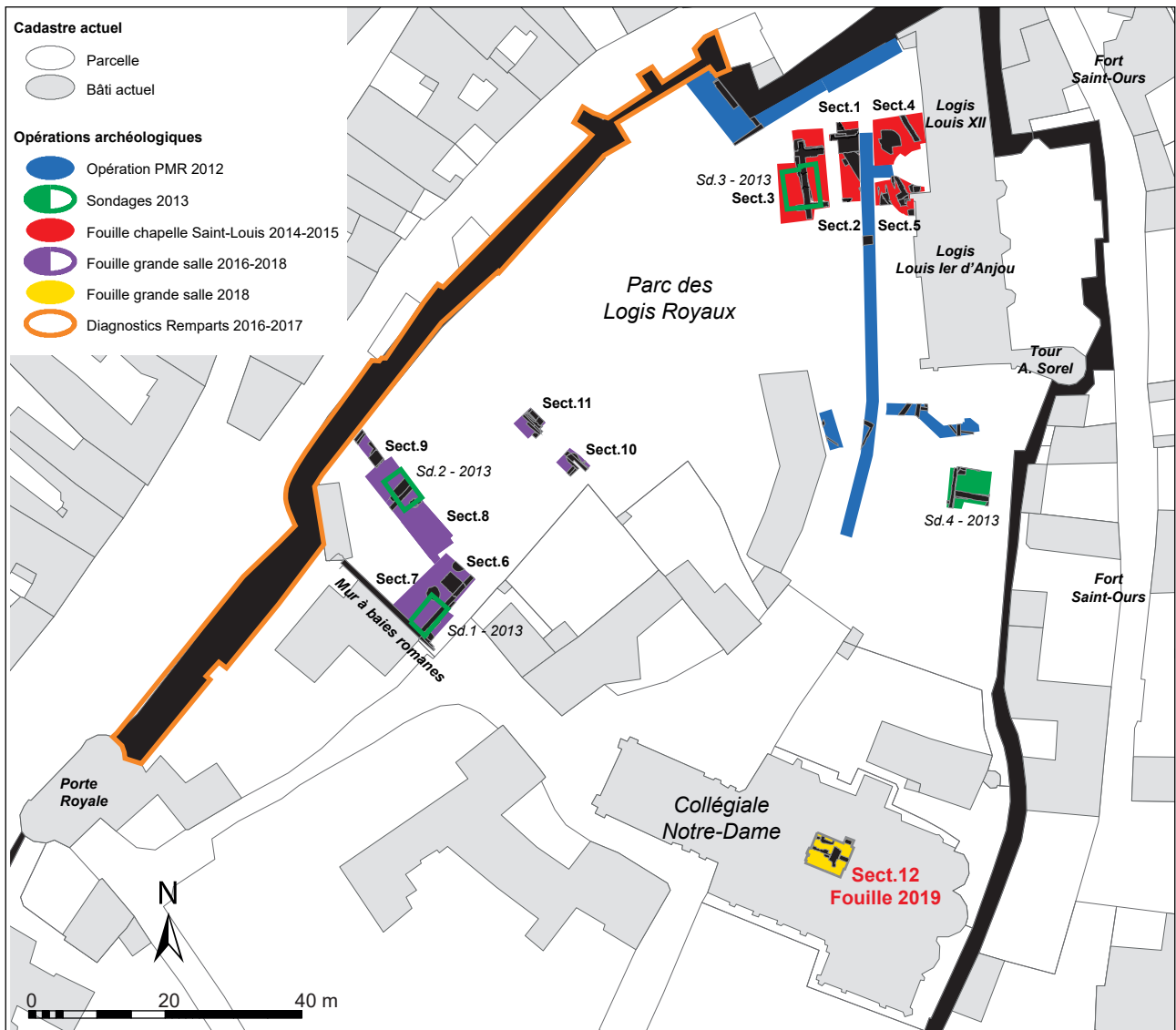


Figure 6 : Plan du nord du château de Loches avec localisation des opérations 2012-2019

technique a donc été envoyé au SRA par le Sadil en date du 25 mars 2019. La localisation de cette fouille à l'intérieur de l'église Saint-Ours nécessitait également une autorisation de travaux sur Monument Historique. La demande d'autorisation de travaux sur Monument Historique a été déposée à l'UDAP de Tours, le 28 mars. Ces demandes ayant été acceptées, la mise en œuvre de cette fouille a pu être engagée dès le mois d'avril 2019.

Au-delà de l'hypothétique découverte de la tombe du duc de Milan, cette fouille constituait une occasion unique d'évaluer le potentiel archéologique de la collégiale de Loches. La question de la recherche de la tombe de Ludovic Sforza a donc été couplée à des problématiques plus globales, en

particulier sur la recherche des traces matérielles de l'évolution de l'église, de ses origines à nos jours. A ce titre le Sadil inscrit ces nouvelles fouilles dans le cadre des recherches qu'il mène plus largement sur le château de Loches, à la fois par les opérations programmées, mais également par les missions d'archéologie préventive¹ réalisées depuis plus de dix ans.

¹ Sept opérations d'archéologie préventive ont été réalisées par le Sadil sur la forteresse depuis 2008. Une opération de diagnostic est encore actuellement en cours et concerne le grand projet de mise en sécurité des remparts du château et de la ville, sous la responsabilité de Samuel Riou.

1.3. ÉLÉMENTS CONTEXTUELS : UNE TOMBE CÉLÈBRE DANS UNE ÉGLISE DE 1500 ANS D'HISTOIRE

Ce chapitre est en grande partie tiré du projet scientifique réalisé pour la demande d'autorisation de fouille, en particulier pour ce qui concerne la question de la tombe de Ludovic Sforza, pour laquelle les éléments documentaires ont alors été recensés et examinés en profondeur (cf. *infra* chap. 1.3.2). Pour ce qui concerne le contexte historique et

archéologique de la collégiale Notre Dame de Loches, cette partie a toutefois été augmentée à l'occasion de la rédaction du présent rapport, en y insérant de nombreux éléments complémentaires issus d'une recherche historiographique et bibliographique plus approfondie, effectuée pendant la post-fouille de l'opération.

1.3.1. Saint-Ours de Loches : une collégiale castrale sur un sanctuaire paléochrétien

L'église Saint-Ours (anciennement collégiale Notre-Dame) est située en plein cœur du château de Loches (fig. 5 et 7). Ce vaste site de 4,7 ha, enclos de plus d'un kilomètre de fortifications, possède un très riche patrimoine architectural médiéval. Trois éléments remarquables jalonnent l'espace fortifié. L'extrémité sud, ouverte sur le plateau, est occupée par le secteur du « donjon », comprenant la célèbre tour-maitresse du début du 11^e s. entourée de multiples phases de fortification s'échelonnant du 12^e au 16^e s. A l'opposé, au nord, se trouve le secteur des « logis-royaux » bâtis entre la fin du 14^e et le début du 16^e s. Entre les deux, l'espace central du château est occupé par l'église Saint-Ours, ancienne collégiale Notre-Dame, bordée de son quartier canonial.

1.3.1.1. Éléments historiographiques

La collégiale de Loches n'a jamais fait l'objet de fouilles ni de réelle étude archéologique du bâti. Toutefois, comme tous les éléments remarquables du château, l'édifice a fait l'objet de très nombreuses études historiques et/ou analyses architecturales. Les premiers commentaires datent du 19^e s. (Dufour 1812 ; Bourassé 1844 ; Bardet 1862 ; Archambault 1870 ; De Chergé 1870 ; De Cougny 1870 ; Hat 1878 ; Carré de Busserolle 1882...). Ils ont par la suite été augmentés au cours du 20^e s. de contributions plus scientifiques, confrontant sources historiques et analyses architecturales plus rigoureuses (Valléry-Radot 1924, Lelong 1977, Deyres 1979, Héliot, Deyres 1987, Duret-Molines 2003). La contribution la plus récente au sujet de la collégiale Notre-Dame est une série d'articles de Gérard Fleury s'attachant à éclaircir des points précis de l'architecture de

l'édifice. Ces publications apparaissent aujourd'hui comme les travaux les plus aboutis sur le monument (Fleury 1997, 1998, 1999, 2000, 2003 et 2013).

A partir de ces publications, complétées par de nouvelles recherches notamment documentaires et archivistiques effectuées à l'occasion de la présente opération de fouille, les paragraphes suivants tentent de dresser, dans les grandes lignes, un état des connaissances historiques et archéologiques sur la collégiale du château de Loches.

1.3.1.2. La question de l'église Sainte-Marie-Madeleine

Grégoire de Tours (538-594) mentionne dans ses écrits le toponyme de Loches à deux reprises. La première pour la fondation d'une église par l'évêque *Eustochius* (442-458/9), dans un lieu nommé *Lucas*, qu'il qualifie alors de *vicus*². La seconde mention concerne la fondation d'un monastère par un moine, Ours (*Ursus*), sous l'épiscopat de *Volusianus* (488-496). Cette seconde mention situe le nouvel établissement monacal « au pied d'une montagne, qui est maintenant dominée par un *castrum* »³. Ainsi que cela a été souligné par Elisabeth Lorans et Elisabeth Zadora-Rio, Grégoire de Tours sous-entend donc que la fondation du monastère par le moine Ours a eu lieu avant la construction de l'enceinte

² « *Eustochius ordinatur episcopus, vir sanctus et timens Deum ex genere senatorio. Hunc ferunt ecclesias per vicos Brixis, Iciadora, Lucas, Dolus* », Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, X, 31, V.

³ « (...) *commissamque Leobatio proposito summam regulae, monasterium aliud statuit, quod nunc Loccis vocant, situm scilicet super fluvium Angerem in recessu montis, cui nunc castrum supereminet, ipso nomine ut monasterium vocitatum (...)* » Grégoire de Tours, M.G.H., *Liber Vitae Patrum*, XVIII, 1.



Figure 7 : Photographie aérienne du château de Loches : en bas à droite, le donjon en haut à gauche, la collégiale et les logis royaux (©CD37)

(Lorans 1996 : 36 ; Zadora-Rio 2014 : 1). Une petite portion de cette fortification de l'Antiquité Tardive a récemment été mise au jour lors des fouilles dans le parc des logis royaux (Papin 2018). Les données archéologiques tendent à confirmer la datation de la construction à la fin du 5^e s.

Un document plus tardif daté entre 978 et 985, celui de la charte de fondation de la collégiale Notre-Dame⁴ par le comte d'Anjou Geoffroy Grisegonelle (960-987), apporte une autre information importante sur le site de Loches au très Haut Moyen-âge. Le texte indique en effet deux éléments importants : d'abord la fondation de la collégiale n'est pas *ex-nihilo*, mais une reconstruction (*reaedificio*) dans le *castrum (in hoc castro)* d'une église, dont l'ancien vocable de Sainte-Marie-Madeleine (*sanctae Mariae Magdalенаe*) est remplacé par celui de Notre-Dame ; ensuite Geoffroy confirme dans son acte des donations très anciennes faites à la précédente église par le roi Childeberrt (511-558).

De là, plusieurs interprétations opposées apparaissent dans la littérature. Selon la tradition

la plus souvent reprise, l'église Sainte-Marie-Madeleine évoquée dans la charte de fondation de la collégiale serait la même que celle mentionnée par Grégoire de Tours, fondée dans le *vicus* de Loches par l'évêque Eustoche vers le milieu du 5^e s. On retrouve cette assertion dans presque tous les travaux évoquant les origines de la collégiale Notre-Dame, depuis le 19^e s. (Dufour 1812 : 16-17 ; Bourassé 1844 : 139 ; Bardet 1862 : 5-6 ; De Cougny 1870 : 159 ; De Chergé 1870 : 26, Hat 1878 : 29 et 42 ; Carré de Busserolle 1882 : 86 ; Lelong 1977 : 239 ; Héliot, Deyres 1987 : 22 ; Martin 1989...). Ce postulat est repris encore plus récemment par Elisabeth Lorans qui précise que le *castrum* « a pu enserrer un habitat perché, mais non fortifié jusque-là désigné par le terme de *vicus* » (Lorans 1996 : 59-60). En effet, selon ce point de vue, « *vicus* » et « *castrum* » mentionnés dans les textes de Grégoire seraient donc une seule et même entité : le sanctuaire primitif aurait été fondé par Eustoche dans une agglomération ouverte (*vicus*) située sur le sommet de l'éperon, et un peu plus tard englobée à l'intérieur d'une enceinte (*castrum*).

Cependant, il existe une autre lecture des textes anciens, moins fréquente dans la littérature. Celle-ci apparaît notamment indirectement dans les propos de Jean Valléry-Radot qui, sans en tirer de

⁴ Document retranscrit et publié par J. Boussard, *Mémoire de la société Archéologique de Touraine*, t. IX, 1975 : pp. 1-10.

conclusions définitives, mentionne le texte d'un chanoine du chapitre de la cathédrale de Tours, Jean Maan, auteur en 1666-1667 d'une histoire de l'église métropolitaine de Tours⁵ (Valléry-Radot 1924 : 5). Maan indique que l'église « Sainte-Madeleine » précédant la collégiale Notre-Dame, a été fondée, non pas par Eustoche, mais par « Childebert, fils du roi Clovis⁶ » (fig. 8). Or, ce document cité par Valléry-Radot n'est pas le seul texte de l'époque Moderne à indiquer cette même information. On peut en effet en signaler plusieurs autres, dont un plus ancien que celui de Maan. Le voyageur Dubuisson-Aubenay⁷, en 1646-1647 écrit en effet que « l'église notre dame du chateau de Loches fut par luy, Childebert, fondée premierement et dediée sous le nom de Ste Marie Magdeleine (...), d'ou vient que ce n'est pas sans apparence que c'eust esté ledit Childebert ou le roy Clovis, son predecesseur, qui eust basti ce chasteau,

si ce n'est qu'on dist qu'ils l'eussent conquis sur les Goths ».

La même idée se dégage des écrits un peu plus tardifs de Dom Martène en 1717⁸, de Jean-Aimard Pigagniol de la Force en 1753⁹ ou de l'Abbé d'Expilly en 1766¹⁰. Le premier, dans un passage décrivant la collégiale, évoque le bas-côté sud de l'église dans lequel il croit reconnaître « l'ancienne église, que l'on prétend avoir été bâtie par le roy Childebert ». Le second indique clairement que « Le Roi Childebert, fils de Clovis, fit bâtir dans sondit château royal de Loches une chapelle qui fut consacrée sous l'invocation de sainte Marie-Madeleine » et ajoute que le roi y établit quatre chapelains pour la desservir et leur donne des revenus. Le troisième rapporte également sans détours que « Childebert fait bâtir une église dédiée à Sainte-Madeleine dans le château royal ». En outre, rappelons que la charte de fondation de la collégiale Notre-Dame, atteste que Childebert I^{er} a effectué des dons à l'église Sainte-Marie-Madeleine.

Considérées comme peu fiables, les textes de l'époque Moderne ont été souvent rejetés voire

⁵ Jean Maan - *Sancta et Metropolitana Ecclesia Turonensis, sacrorum pontificorum suorum ornata virtutibus, et sanctissimis conciliorum institutis decorata*. Tours, 1666-1667.

⁶ « *Basilicam Lucacensis Castri, quam Childebertus Clodovaei Regis filium erexerat primum D. Magdalene, Godofredus Andecavorum Comes & Lucacium dominus, Gisagonella dictus, auctionem multo & honoratiorem fecit, constituto in ea duodecim Canonicorum fodalitio : & Harduinus oleo consecrauit anno 965. Quo facram in ea Comes B. Virginis Zonam ex Reginae dono acceptam, pia munificentia obrulit* ». J. MAAN – op cit. p. 74.

⁷ Bibliothèque Mazarine, Ms. 4405, *Description de la ville et du château de Loches par Dubuisson-Aubenay*, 1646-1647, et copie à la Bibliothèque Municipale de Tours, Ms. 1206, *Voyage en France de Dubuisson Aubenay*, 2^e moitié XIX^e siècle, fol. 23 r^o.

⁸ Martène et Durand – *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins...*, 1717, t. 1, p. 3.

⁹ Jean-Aimard Pigagniol de la Force – *Nouvelle description de la France, tome douzième, qui contient la Touraine, l'Anjou, le Saumurois (...)*, Paris 1753. Article « Loches » pp. 84-105.

¹⁰ Abbé d'Expilly – *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, tome 4, 1766. Article « Loches » pp. 337-340.

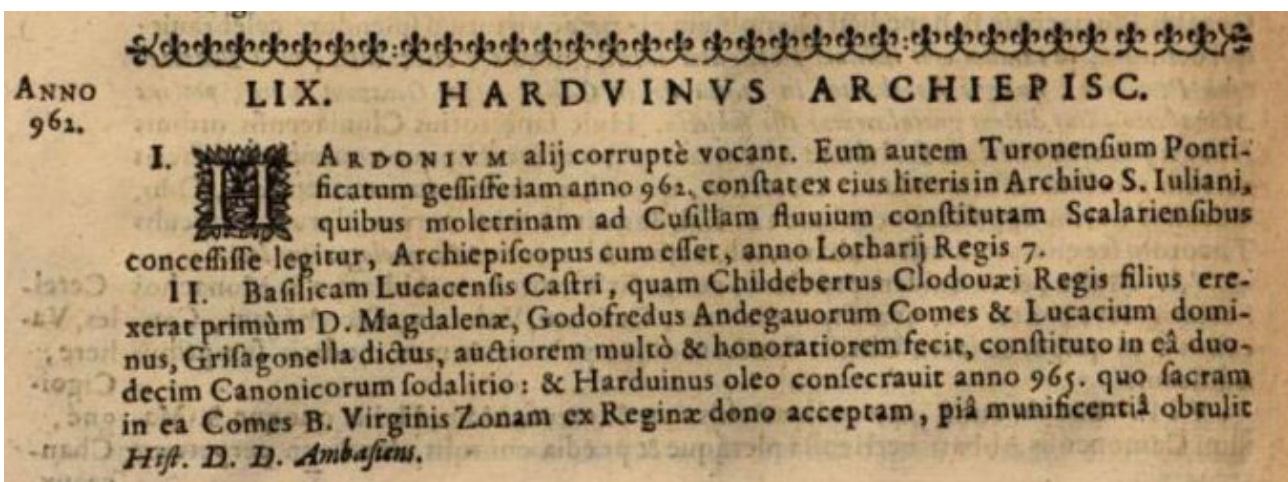


Figure 8 : Extrait du Livre de Jean Maan pour l'année 962 (numérisation d'un exemplaire conservé à la bibliothèque Nationale d'Autriche, disponible sur Google books)

occultés par les chercheurs récents, à l'exception notable de Gérard Fleury, pour qui l'hypothèse de la localisation de l'église fondée par Eustoche à l'intérieur de l'espace occupé aujourd'hui par le château apparaît « purement conjecturale » (Fleury 1998 : 442 et notes 7 et 9). Evoquant l'écrit de Jean Maan, il se demande « comment et pourquoi » le chanoine de Tours aurait-il inventé cette fondation par Childebert ? Ainsi, d'après Gérard Fleury, il n'est pas du tout assuré que *vicus* et *castrum* mentionnés par Grégoire de Tours soient bien une seule et même chose. Le *vicus* pourrait tout à fait se situer à l'écart de l'actuelle forteresse, et ce serait dans cette agglomération qu'aurait eu lieu la fondation d'Eustoche au milieu du 5^e s. Si l'on suit cette idée, cette agglomération serait donc distincte du *castrum* édifié sur le promontoire à la fin du 5^e s., et ce serait à l'intérieur de cette enceinte que le roi Childebert, à une date imprécise entre 524 (date à laquelle il récupère le « Royaume d'Orléans » de son frère Clodomir) et avant sa mort en 558, aurait fondé l'église Sainte Marie-Madeleine. Cette théorie n'est évidemment pas sans conséquences importantes sur l'interprétation de la topographie historique de Loches au Haut Moyen-Âge, puisqu'elle suppose : 1/ que le *castrum* n'avait à l'origine pas pour vocation de protéger une agglomération (*vicus*) préexistante située sur la pointe de l'éperon ; 2/ que l'agglomération se trouvait donc ailleurs ; 3/ que la localité de Loches n'était pas dotée de deux, mais de trois établissements religieux dès le 6^e s. : l'église d'Eustoche fondée au milieu du 5^e s. dans le *vicus*, le monastère Saint-Ours fondé à la fin du 5^e s. au pied du flan oriental du promontoire, et l'église Sainte-Marie-Madeleine édifiée dans le *castrum* au début du 6^e s.

Quoi qu'il en soit, nous retiendrons dans un premier temps ces faits certains : la collégiale Notre-Dame a sans aucun doute été fondée à la fin du 10^e s. sur les restes d'un sanctuaire remontant au moins au 6^e s., et celui-ci était dédié à Marie-Madeleine. Cette question d'un sanctuaire paléochrétien situé sous la collégiale était en effet un des éléments fondamentaux à prendre en considération dans le cadre de la campagne de fouilles de 2019. Néanmoins, cette discussion sur la date de fondation de l'église et le décalage

de près d'un siècle apparaissant dans les diverses interprétations des textes historiques (milieu du 5^e s. par l'évêque Eustoche ou second tiers du 6^e s. par le roi Childebert), méritera d'être confrontée aux données archéologiques.

1.3.1.3. La fondation de la collégiale comtale

Comme cela a été déjà indiqué ci-dessus, la (re)construction d'une église dédiée à la Vierge et l'établissement d'un chapitre de douze chanoines par le comte Geoffroy Grisegonelle est connu par un acte daté entre 978 et 985 (cf. *supra*, note 4). Si la datation du document lui-même ne saurait être remise en question, certains auteurs toutefois ont évoqué une datation légèrement antérieure pour la construction de la nouvelle église. Jacques Bousard estime que le document vise l'achèvement de l'édifice dont la construction aurait débuté plus tôt (Bousard 1975). Il indique la date de « 973 » qui, d'après lui, est mentionnée dans la *Chronique abrégée de Touraine*¹¹. Cette même date est plus tard reprise par Marcel Deyres et Gérard Fleury (Héliot Deyres 1986 : 16 ; Fleury 1998 : 442). Or, après vérification à la source, il s'avère qu'il s'agit vraisemblablement d'une erreur de la part de Jacques Bousard, car la date indiquée dans la *Chronique abrégée* est clairement « 963¹² » (et non 973). Par ailleurs, nous l'avons vu plus haut, le texte plus tardif de Jean Maan indique quant à lui la date assez proche de 965¹³, mais pour la consécration de l'église par l'évêque de Tours Hardouin. Si l'on donne du crédit à ces documents, la construction de la nouvelle église aurait donc débuté en 963 et aurait été suffisamment avancée pour connaître un acte de consécration dès 965. C'est d'ailleurs ces dates de 963 et/ou 965, selon les sources consultées, qui ont le plus souvent été retenues par tous les auteurs depuis le 19^e s. (Dufour 1812 : 38-39 ; Bourassé

¹¹ *Chronicon turonense abbreviatum (1-1337)*, publiée par A. Salmon dans le *Recueil des chroniques de Touraine* en 1854. Il s'agit d'un abrégé de la *Chronicon turonense magnum*, rédigé probablement par un chanoine de Saint-Martin de Tours pour les origines jusqu'en 1224, puis augmenté à partir de 1225 par un moine de Saint-Julien jusqu'en 1337.

¹² « DCCCCLXIII : Ecclesiae Leucarum a Gaufrido comite Andgavensi fundatur ». *Chronicon turonense abbreviatum*, Salmon 1854 *op. cit.*, p. 185.

¹³ Maan 1667 *op. cit.*, cf. *supra* note 5 et 6.

1844 : 138 ; Bardet 1862 : 11 ; De Chergé 1870 : 26 ; De Cougny 1870 : 160 ; Hat 1878 : 42 ; Carré de Buserolle 1882 : 86 ; Vallery-Radot 1924 : 5...). Nombreux sont également ceux qui invoquent les *Chroniques des comtes d'Anjou*¹⁴, lesquelles relatent que Geoffroy fait bâtir cette église de retour de pèlerinage à Rome à la demande du Pape en repentance de ses fautes et de celles de son père, et que ce voyage est effectué en 962. Les chroniques rapportent également que Geoffroy dépose les reliques de Saint-Hermeland dans l'église qu'il vient de fonder. Ce serait seulement en 978, qu'un fragment de ceinture de la Vierge offert à Geoffroy par le roi Lothaire (954-986) aurait été donné à l'église, relique qui lui donna un très grand prestige durant le Moyen-Âge et au-delà (voir Bardet 1862 : 65-66 et 132-133 et Hat 1878 : 56).

Au final, il apparaît très vraisemblable que la (re) construction de l'église Notre-Dame ait débuté avant la rédaction de l'acte venu consacrer l'achèvement de la fondation canoniale daté entre 978 et 985, et que le démarrage de ces travaux a peut-être eu lieu peu après 962. Pour être large, et en admettant que la consécration de 965 par l'évêque Hardouin a pu être faite sur une église encore non achevée (consécration du chœur et de l'autel uniquement ?), nous pouvons retenir que l'essentiel de l'église a sans doute été réalisé dès les années 960, et que l'achèvement des travaux et l'installation « officielle » et définitive du chapitre a été réalisée dans le courant des années 970.

1.3.1.4. Les indices de la présence d'un édifice antérieur au 11^e s. dans le bas-côté sud ?

De cette église de la fin du 10^e s., presque tous les auteurs du 19^e s. en voyaient les vestiges dans les parties aujourd'hui clairement attribuables au 11^e s., et notamment dans la tour-porche occidentale (Bourassé 1844 : 139, Bardet 1862 : 47 ; Archambault 1870 : 308-309 ; Hat 1878 : 45-46...). Le premier à émettre, à juste titre, un doute sur cette attribution à Geoffroy Grisegonelle est Gustave De Cougny en 1870, qui, tout en admettant les propos de ses prédécesseurs, note quand

même que « la tour de Notre-Dame offre tous les caractères du début du 11^e s. » (De Cougny 1870 : 160). La correction de cette attribution erronée sera définitivement faite par Jean Vallery-Radot (Vallery-Radot 1924). Il est aujourd'hui communément admis qu'il ne subsiste aucun élément encore en élévation de cette collégiale primitive de la fin du 10^e s.

Toutefois, une idée héritée d'une tradition très ancienne, prétend que des vestiges d'une église antérieure aux éléments actuellement encore visibles du 11^e s. seraient situés dans le bas-côté sud. Ainsi, Dubuisson-Aubenay en 1646-1647 écrit : « *Le corps de ladite eglise est au costé austral, accompagné de la chapelle de la Magdeleine au bout de laquelle est la sacristie et revestiaire, ce qui est un reste de l'antiquité de ladite eglise qui, premierement fut fondée au nom de ladite sainte Magdeleine par le roy de France Childebert*¹⁵ ». De même, comme nous l'avons déjà évoqué plus haut, Dom Martène¹⁶ affirme en décrivant ce bas-côté que « *à côté de cette église [collégiale] est l'ancienne église de Loches, que l'on prétend avoir été bâtie par le roy Childebert. Elle est étroite mais longue ; les voûtes en sont plates, les fenêtres petites et étroites & tout y ressent son antiquité ; elle ne fait qu'un même corps avec l'autre église & on peut la regarder comme son collatéral* ». C'est également le même discours que l'on trouve dans les écrits de l'abbé d'Expilly, selon lequel la collégiale « *fut jointe à l'ancienne chapelle Saint-Magdeleine* »¹⁷. Cette affirmation de la présence de « l'église de Childebert » au bas-côté sud de l'église dans les textes de l'époque Moderne a été rejetée plus tard par les chercheurs, même si tous admettent néanmoins que ce bas-côté remonte au moins au 12^e s. au vu de son architecture et des restes de peintures que l'on peut y observer.

Cependant, Gérard Fleury reprend cette idée de la persistance des traces d'une ancienne église située au sud de la nef, en s'appuyant sur des indices archéologiques (Fleury 1998 : 452-453). Il relève

¹⁴ *Chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise*, éd. Halfen et Poupardin, Paris, 1913.

¹⁵ Bibliothèque Mazarine, Dubuisson-Aubenay, 1646-1647, ms. 4405 *op. cit.*, fol. 24 r°.

¹⁶ Martène et Durand 1717, *op. cit.* p. 3.

¹⁷ Abbé d'Expilly 1766, *op. cit.*

en particulier des anomalies dans les dispositions des constructions du transept du bas-côté sud de la collégiale des 11^e s. et du 12^e s., qui pourraient indiquer l'emplacement d'une construction « antérieure à la première nef du 11^e s ». Ce bas-côté sud a été extrêmement restauré (cf. *infra.*), mais des documents iconographiques anciens, en particulier un plan de 1771¹⁸, antérieur à la dissolution du chapitre et aux grandes restaurations du 19^e s., permettent de connaître ses dispositions antérieures (fig. 17). Avant le percement des trois grandes arcades vers la nef en 1853-1854, ce bas-côté était fermé et communiquait avec l'église par des petites portes. Une de celles-ci, la seule aujourd'hui conservée, menait à la salle capitulaire occupant le tiers ouest du bas-côté. Dans les deux tiers restant, se trouvait une chapelle Saint-Nicolas et Sainte-Marguerite, qui se terminait à l'est par une abside surmontée d'une voûte en cul de four – abside qui a été démolie durant ces mêmes travaux de 1853-1854 – en limite avec le transept sud. Or, parmi les anomalies relevées par Gérard Fleury figure un grand arc de décharge encore visible dans le mur oriental du transept, appartenant à la phase de construction du 11^e s. L'arc se situe donc au-dessus de la voûte en cul de four disparue de l'ancienne chapelle Saint-Nicolas et Sainte-Marguerite. D'après l'auteur, la présence de cet arc peut difficilement s'expliquer autrement qu'en admettant qu'une construction ait été présente antérieurement au grand chantier du 11^e s. L'arc de décharge dans le mur est du transept serait venu pallier une faiblesse due à l'intégration de cette ancienne construction à la nouvelle église.

De même, Gérard Fleury remarque que l'alignement de la crypte avec cette ancienne chapelle apparaît « troublant » (Fleury 1998 : 454 et note 22). Cette crypte a été comblée durant la Révolution (vers 1793 d'après G. Fleury) et

redégagée à partir de 1838 par l'abbé Nogret¹⁹. Elle est aujourd'hui presque entièrement recouverte par un enduit de ciment apposé lors des restaurations du 19^e s.²⁰ à l'exception de l'autel et du mur oriental percé d'un *oculus*, datant d'un réaménagement du 15^e s. Toutefois, quelques éléments permettent de faire remonter l'origine de cette crypte au moins au 11^e s. Les caractéristiques des rares parties de moyen appareil encore visibles, et surtout des restes d'un décor peint vraisemblablement daté de la seconde moitié du 11^e s., viennent appuyer cette datation (Lelong 1977, Fleury 1998 : 454). C'est justement d'une niche aménagée dans le mur nord de la crypte que provient la peinture à fresque de Saint-Brice, déposée et aujourd'hui encore visible dans l'absidiole sud de l'église (fig. 10). A partir de ces quelques éléments chronologiques livrant un *terminus ante quem*, Gérard Fleury n'exclut pas une datation de la crypte remontant au 10^e s. (Fleury 1998 : 454).

1.3.1.5. La collégiale du 11^e s.

D'après l'essentiel des analyses architecturales les plus récentes, les parties les plus anciennes de

¹⁹ Des lettres de l'abbé Nogret relatives à cette découverte avaient été référencées sous la cote ADIL T1488. Or, la série T des Archives départementales a été récemment reclassée. Les archives concernant la collégiale de Loches ont notamment été pour l'essentiel reclassées sous la cote 4 T 45. Néanmoins, lors de nos recherches récentes, ces lettres de l'abbé Nogret n'ont pas été retrouvées... Sur la découverte de la crypte, voir aussi Bardet 1862 : 59-60. L'abbé cite un extrait d'une lettre de M. de Pierre, président de la fabrique de la paroisse, qui a participé au dégagement de la crypte avec l'abbé Nogret : « *Après un long travail, nous pûmes descendre sous la voûte très-bien conservée de cette crypte assez moderne, car nous remarquâmes aux deux extrémités des voussures, à droite et à gauche de l'autel, les armes de France, à fleurs de lis oblongues, écartelées avec deux dauphins, ce qui nous fit penser que Louis XI avait dû en être le fondateur. Nous trouvâmes un modeste autel de pierre, en forme de tombeau; une seule marche le mettait au-dessus du niveau des dalles de la chapelle; la place de la pierre sacrée était parfaitement marquée. Des peintures à fresque, dans un état de destruction presque complet, ornaient la voûte entière, les parois de la chapelle, et nous ont paru représenter les guerres de saint Martin. Au bas de l'escalier, à gauche, en face de l'autel, le saint évêque de Tours était figuré en costume épiscopal, et au-dessus de sa tête étaient écrits ces mots, très-lisibles encore, Sanctus Martinus.* »

²⁰ D'après Gérard Fleury, ces travaux dans la crypte auraient eu lieu entre 1843 et 1850. Cependant, là encore, leur trace n'a pas été retrouvées dans les documents d'archives consultés (ADIL 4T45 ; 2 O 132-18 et EDEP 132).

¹⁸ « Copie conforme » d'un plan du notaire Pierre Hamel, par G Drouin, 1771. Conservé à la médiathèque de Loches.

l'édifice actuel remontent donc au mieux au 11^e s. (Lelong 1977, Héliot, Deyres 1987, Fleury 1998, Duret-Molines 2003) (fig. 9, 11). Le grand clocher-porche occidental, mais aussi une partie de la nef et des transepts, appartiennent à cette phase. Ces éléments permettent de restituer un long édifice de plus de 40 m pour une nef charpentée d'une douzaine de mètres de large, possédant un plan simple en croix latine à transept débordant. Le chevet primitif de cette collégiale est inconnu, probablement un peu plus court que le chevet postérieur du 12^e s., et pouvait être plat ou doté d'une abside. Il reposait peut-être, à l'est, sur les restes du *castrum* de l'Antiquité Tardive. Nous l'avons vu plus haut, la présence d'une construction antérieure au côté sud de la nef est également probable, de même que la crypte.

Selon l'appréciation des historiens de l'art à partir d'éléments essentiellement stylistiques, la



Figure 9 : Tour-porche occidentale du 11^e s. de la collégiale Notre-Dame, surmonté d'un clocher du 12^e s.

question de la datation de la construction de ce premier état du 11^e s. peut considérablement varier. La fin du 11^e s. été longtemps avancée, notamment par Jean Vallery-Radot, et plus récemment encore par Charles Lelong ou Marcel Deyres (Vallery Radot 1924 ; Lelong 1977 ; Héliot, Deyres 1987 : 22). Au Congrès Archéologique de France de Loches en 1996, Patricia Duret-Molines propose prudemment une datation pouvant remonter à la première moitié du 11^e s. (Duret-Molines 2003 : 173). Sur cette question chronologique, les derniers travaux de Gérard Fleury apportent quelques éléments nouveaux, notamment prenant en considération une série de datations dendrochronologiques effectuées sur des éléments provenant de la collégiale Notre-Dame (Fleury 1998 : 458-459, Fleury 2013 : 21-22). Ces datations ont été effectuées sur quatre bois de construction provenant des parties authentiques de la tour-porche : trois planchettes de coffrages récupérées dans l'escalier à vis et une planche dans la coupole. Le tout livre des courbes de croissance qui se recoupent pour donner une séquence de



Figure 10 : Photographie de la représentation de Saint-Brice (11^e s.), avant sa dépose, dans la crypte de la collégiale (issue de Lelong 1977, p. 106)

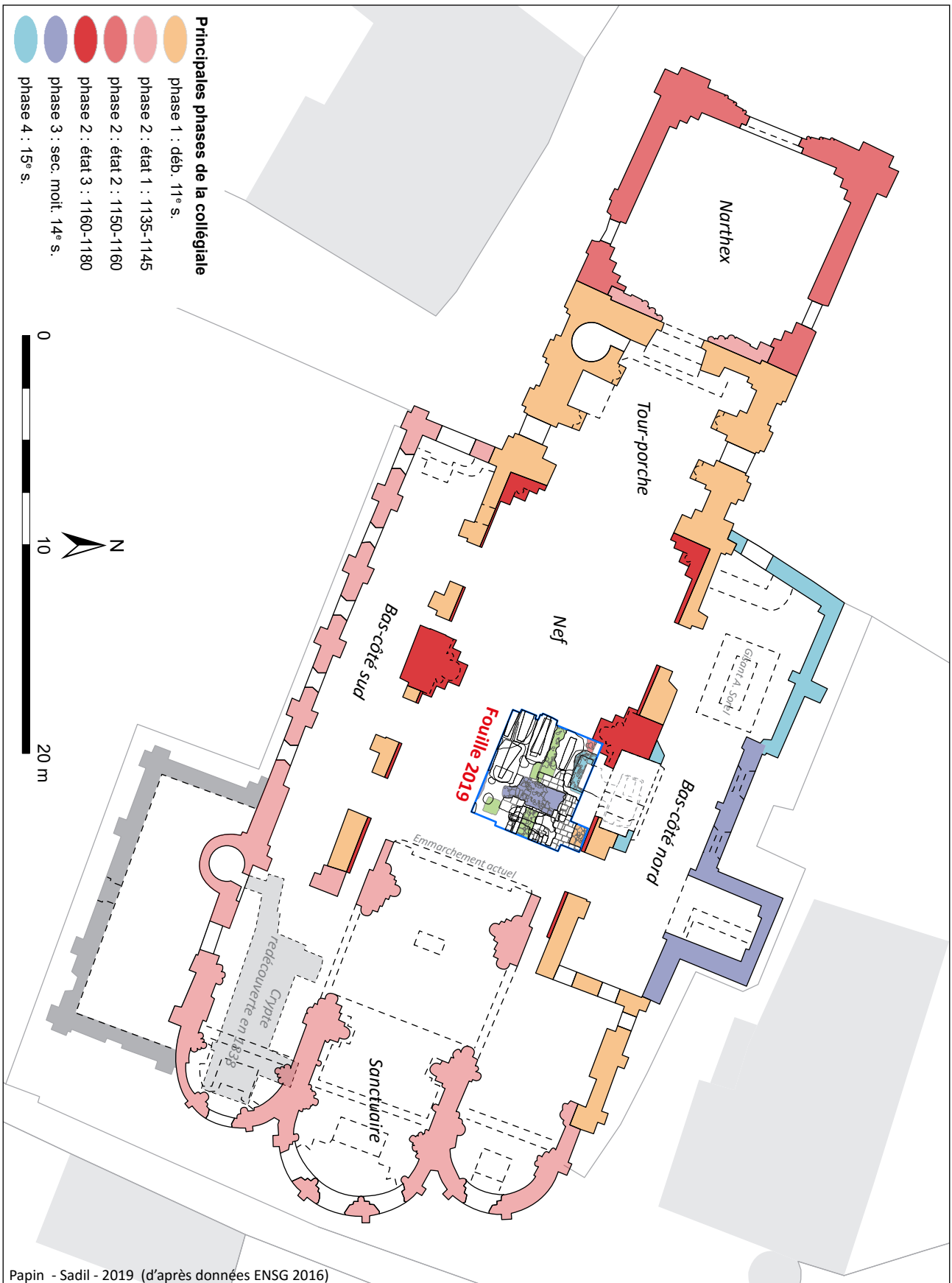


Figure 11 : Plan des principales phases de la collégiale Notre-Dame de Loches

118 cernes, dont le terme est l'année 993. Dans la mesure où aucune trace d'aubier n'est conservée, le rapport du laboratoire conclut donc que l'abattage de ces bois peut être « raisonnablement » daté d'après l'an mil²¹. Couplée à l'analyse stylistique des quelques éléments architecturaux comme les chapiteaux de la tour-proche, une fourchette de datation des années 1030-1050 est finalement retenue par Gérard Fleury (Fleury 1998 : 458-459 ; Fleury 2013 : 21-22). La prudence est malgré tout de mise dans la mesure où cette datation révisé alors de plus d'un demi-siècle l'avis de nombre de ses prédécesseurs.

Pourtant, rien ne semble réellement s'opposer au fait que cette fourchette soit encore légèrement vieillie, notamment à la lumière des découvertes récentes effectuées lors de fouilles programmées à une cinquantaine de mètres à l'ouest de l'église collégiale (Papin 2017 à 2019). En effet, en 2018, des vestiges partiels d'un grand moule à cloche ont été découverts, très précisément dans le contexte archéologique des niveaux de construction de la grande *aula* mise au jour récemment, et datée par les données chronostratigraphiques du tout début du 11^e s. Dans la mesure où il apparaît le plus vraisemblable de relier ce moule à une fonte de cloche(s) pour la collégiale, alors on peut légitimement penser que cette fabrication est sans doute coteremporaine du grand chantier de la collégiale du 11^e s., comprenant la construction de la tour-proche occidentale, c'est à dire d'un nouveau clocher (Papin 2019 : 103-105).

Cela témoigne donc que la reconstruction de la collégiale au début du 11^e s. est quasi concomitante de l'érection de la vaste *aula* de pierre. Ceci n'apparaît pas totalement aberrant, dans la mesure où l'on peut penser que c'est alors tout un ensemble de nouvelles structures palatiales qui sont projetées et que le tout appartiendrait à un seul et même programme architectural de « monumentalisation » du château conduit sous l'autorité du comte de Foulque III Nerra (987-1040). Par ailleurs, les grandes similitudes architecturales – que la quasi-totalité

des observateurs s'accordent à établir – entre la tour-porche occidentale de la collégiale et la célèbre tour-maitresse au sud du château, bien datée par dendrochronologie entre 1013 et 1035, donne au final un argument supplémentaire à une relative contemporanéité de l'ensemble de ces chantiers de construction, durant le premier tiers du 11^e s.

1.3.1.6. Les reconstructions pendant "l'âge d'or" de l'art roman au 12^e s.

L'essentiel de la silhouette singulière de la collégiale Notre-Dame résulte de grandes campagnes de reconstructions au 12^e s. (fig. 11 et 12). Cette augmentation de l'œuvre du 11^e s. est traditionnellement attribuée à l'action de l'un de ses chanoines les plus illustres, *Thomas Pactius*, prieur de Loches de 1130 à 1168 (Martin 1986). Celui-ci fréquenta assidument la cour angevine et fut vraisemblablement un proche des comtes. Il a occupé la fonction de chapelain, de chancelier et de chroniqueur sous Foulques V le Jeune, Geoffroy II le Bel et Henri II Plantagenet, jusqu'en 1151. Les sources rapportent qu'après cette date, celui-ci se retira à Loches où il fut un grand bienfaiteur pour le chapitre.

Le décryptage des différents chantiers de reconstruction du 12^e s., ainsi que l'interprétation des nombreux décors sculptés appartenant à ces phases, ont été bien éclairés par les travaux de Gérard Fleury et Henri Martin (Fleury 1999, 2000, 2003 ; Martin 1986, 1989). Trois grands états sont discernables, datés sur des éléments pour l'essentiel stylistiques, entre 1135 et 1180 :

- Un premier chantier comprenant la construction d'un nouveau chevet à triple abside et la construction du clocher au-dessus de la croisée serait daté entre 1135 et 1145 (fig. 13). Le second clocher, très similaire, ajouté sur la tour-porche du 11^e s. est probablement contemporain. Il est également probable que le bas-côté sud a été reconstruit durant cette campagne, au regard du style de la porte conservée menant à l'ancienne salle capitulaire située dans la partie ouest et des restes de peintures encore conservés sur la porte, la voute et les arcs doubleaux
- C'est de vers 1150, d'après Gérard Fleury, que date l'ajout du programme sculpté polychrome

²¹ Rapport de Georges LAMBERT et Catherine LAVIERÉ, *Etude dendrochronologique de bois provenant de l'église Saint-Ours à Loches (37)*, Août 1997. Cité dans Fleury 1998 : 458.



Figure 12 : Vue générale de la collégiale Notre-Dame (depuis le sud), avec ses quatre flèches

au portail occidental. L'ajout du narthex interviendrait peu après, entre 1150 et 1160.

- Enfin, le dernier chantier du 12^e s. concerne le voûtement de la nef par les fameuses pyramides ou « dubes » octogonales, donnant à la collégiale son aspect original (fig. 12). Ces grands travaux sont datés par Gérard Fleury des années 1160-1180. Autrement dit, ces derniers travaux sont peut-être postérieurs à la mort de Thomas Pactius en 1168, à qui la tradition attribue pourtant ces travaux spectaculaires. Ce chantier a entraîné une grande reprise des murs de la nef qui ont été épaissis, et auxquels on a adossé de nouveaux pilastres de grande taille pouvant supporter le poids de cette nouvelle toiture.

1.3.1.7. La collégiale Notre Dame jusqu'à la Révolution

Peu de travaux d'ampleur sont à mentionner par la suite sur l'église collégiale, qui a globalement gardé son aspect du 12^e s. Seul l'ajout d'un bas-côté nord de style gothique a été effectué (fig. 11). Ce bas-côté aurait été construit en deux fois : à la fin du 14^e s. pour la partie est (comprenant la chapelle occupant une excroissance rectangulaire), et au 15^e s. pour la partie ouest. (Fleury 2013 : 43 ; Lelong 1977 ; Duret-Molines 2003).

D'après les rares sources archivistiques²², la collégiale Notre-Dame de Loches conserve son prestige jusqu'au 18^e siècle, malgré la désertion du site du château par les rois de France à partir du règne de François I^{er}. Selon l'abbé Bardet, les Huguenots pillèrent les autels, croix et statues du sanctuaire lors d'une attaque en 1562 (Bardet 1868 : 36). Toutefois, il précise que les reliques purent être préservées. Il semble qu'il en fut de même pour une grande partie du mobilier et du décor de l'édifice qui sont précisément décrits dans les récits du voyageur Dubuisson-Aubenay²³ entre 1646 et 1647 : les statues de Geoffroy Grisegonelle, de Foulques Nerra et d'Agnès Sorel, le tombeau de la dame et la tapisserie de l'Histoire de Suzanne léguée par elle aux chanoines dans son testament sont, entre autres, mentionnés. Ainsi, la collégiale possédait encore au milieu du 17^e s. certaines œuvres médiévales auxquelles s'ajoutaient d'autres objets offerts à l'église à l'occasion des nombreux dons que reçut le chapitre et des fondations de nouvelles

²² L'essentiel des informations qui suivent est issu d'une vaste étude documentaire sur l'ensemble château de Loches, commandée par le Sadil à Solveig Bourrocher en 2015, dans le cadre des fouilles programmées. L'étude complète a été annexée au rapport de fouille de la campagne 2015 (Bourrocher in Papin 2016, vol. 3 : 463 p.).

²³ Bibliothèque Mazarine, Dubuisson-Aubenay, 1646-1647, ms. 4405 *op. cit.*, fol. 25 r^o.



Figure 13 : Vue du chevet à triple abside et du clocher est de la collégiale Notre-Dame (depuis le fort Saint-Ours)

chapelles dès le 13^e s., et surtout aux 14^e s. et 15^e s., comme en témoignent quelques pièces conservées aux Archives départementales d'Indre-et-Loire et l'inventaire des titres de la collégiale de 1773 dressé par le notaire lochois Pierre Hamel²⁴ (voir aussi *infra* fig. 17 et 18).

Peu de sources éclairent les travaux menés à la collégiale du 16^e au 18^e s. Au milieu du 17^e s., Dubuisson-Aubenay²⁵ fait une description peu flatteuse de l'édifice « médiocre de hauteur et de structure antique obscure et mal percée », et fait part des problèmes que rencontraient les chanoines pour réparer les dégâts causés aux « dubes » par les intempéries. La pose d'un toit d'ardoise est notamment indiquée dans ce texte, état de toit qui est encore visible sur une photographie de 1851 (fig. 14)²⁶. Voici comment la toiture est décrite :

« le toit comme les autres églises, mais couvert de grison ou pierre grise, et chargé de 5 cones creux, ou clochers a pointes, ronds par dehors et octangles par dedans, dont 3 sont 2 sont assez hauts aus deux bouts et les 3 autres sont plus bas²⁷, et paroissans plus gros, faits de ceste mesme pierre grise. Mais comme la pluie les gaste, les chanoines sont après à les faire couvrir comme aussy le dos de l'église d'ardoise. ».

Selon l'inventaire des titres de la collégiale²⁸, plusieurs procès-verbaux de visites et rapports d'experts mentionnaient des travaux aux « pyramides » et voûtes de l'église du château : une somme de 2700 livres tournois aurait été dédiée à ces réparations par l'architecte Gilles Michau, en 1686, et un montant de 8000 livres tournois aurait de nouveau servi à restaurer les dubes en 1720.

²⁴ *Inventaire général des anciennes chartes des souverains, (...) patentes des rois et (...) de tous les titres du chartrier du chapitre royal et collégial de Notre-Dame de Loches*, dressé par le notaire Pierre Hamel en 1773 (Bibliothèque Municipale de Loches, ms. 44) ; pour ce qui est des ADIL on trouve aux cotes G295 à 310 et G1101 quelques documents relatifs aux diverses chapelles de l'église collégiale (essentiellement des baux et rentes). Les archives du chapitre de la collégiale ont presque toutes disparu durant les événements révolutionnaires, et ne sont ainsi pratiquement représentées que par ces rares pièces.

²⁵ Bibliothèque Mazarine, Dubuisson-Aubenay, 1646-1647, ms. 4405 *op. cit.*, fol. 198 r°.

²⁶ Photographie publiée dans Fleury 2000, p. 184. Source : Médiathèque du Patrimoine n°7482. On y voit notamment la toiture réunissant les deux dubes jusqu'au tiers de leur hauteur.

²⁷ L'indication de ces « 5 cônes creux », dont « 3 sont plus bas » n'est possiblement pas une erreur de Dubuisson, mais il témoigne du fait que le narthex, aujourd'hui surmonté d'une terrasse plate, était peut-être à l'origine également couvert d'une toiture pyramidale. C'est en tout cas ce que représente la gravure de François de Belleforest de 1575 (fig. 15). Cette toiture du narthex est, d'après Fleury, détruite en 1843-1845, mais on peut en douter. En effet, la gravure de Louis Boudan pour la collection Roger de Gaignère de 1699, ne représente déjà plus cette pyramide (fig. 16). Par ailleurs, tous les travaux mentionnés au 19^e s. évoquent déjà la « terrasse » du porche. Par ailleurs, nous n'avons pas retrouvé de mention claire d'une telle démolition dans les archives de 1843-1845.

²⁸ Bibliothèque Municipale de Loches, ms. 44, *op. cit.* Voir *supra* note 24.

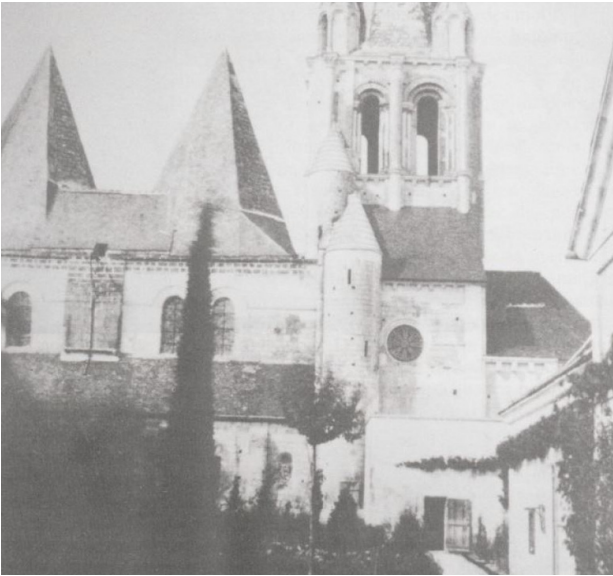


Figure 14 : Photographie de la collégiale en 1851 (publiée dans Fleury 2000, p. 184. Source : Médiathèque du Patrimoine n°7482)

Le plan de la collégiale dressé en 1771, permet de mieux comprendre les dispositions de l'édifice pendant l'Ancien Régime (fig. 17). La transformation de la collégiale en église paroissiale et les grandes restaurations du 19^e s., ont en effet provoqué des modifications substantielles et la disparition des anciens aménagements liturgiques canoniaux (cf. *infra*). Onze chapelles et autels différents sont notamment représentés sur le plan. Cependant, il est certain que la totalité des très nombreuses chapelles et autels antérieurs à la dissolution du chapitre n'est pas figurée (fig. 18)²⁹. Comme nous l'avons mentionné, le plan montre également un cloisonnement quasi complet du bas-côté sud, qui accueillait la salle capitulaire et la chapelle Saint-Nicolas et Sainte-Marguerite. Les percements actuels entre la nef et le bas-côté datent seulement des grandes restaurations du 19^e s. (cf. *infra*).

Le chœur canonial muni de ses stalles pour les chanoines est également parfaitement représenté

²⁹ Dans le cadre de la présente opération et de la localisation de tombeaux dans la collégiale, un nouvel inventaire et un plan le plus précis possible de toutes les chapelles présentes dans l'église avant la Révolution a été réalisé (fig. 18). De même un inventaire et un plan ont été dressés de l'ensemble des sépultures mentionnées dans les sources (fig. 19). Ces inventaires ont été reportés en détail en annexe 7.



Figure 15 : Détail de la gravure de Belleforest, v.1575 (Source : Cosmographie Universelle... Bnf - Gallica)

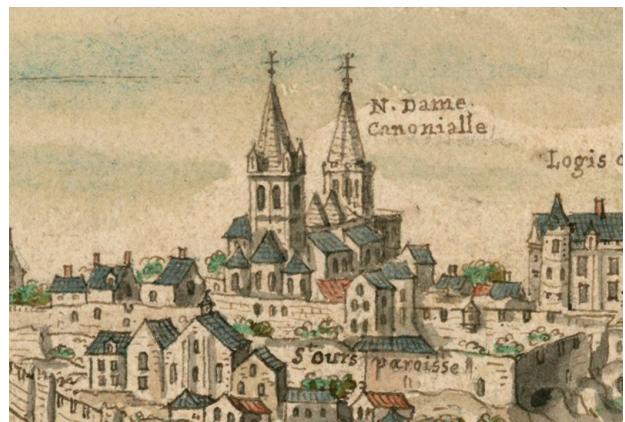


Figure 16 : Détails des dessins de L. Boudan (?), collection Roger de Gaignières v.1695) (Source : Bnf - Gallica)

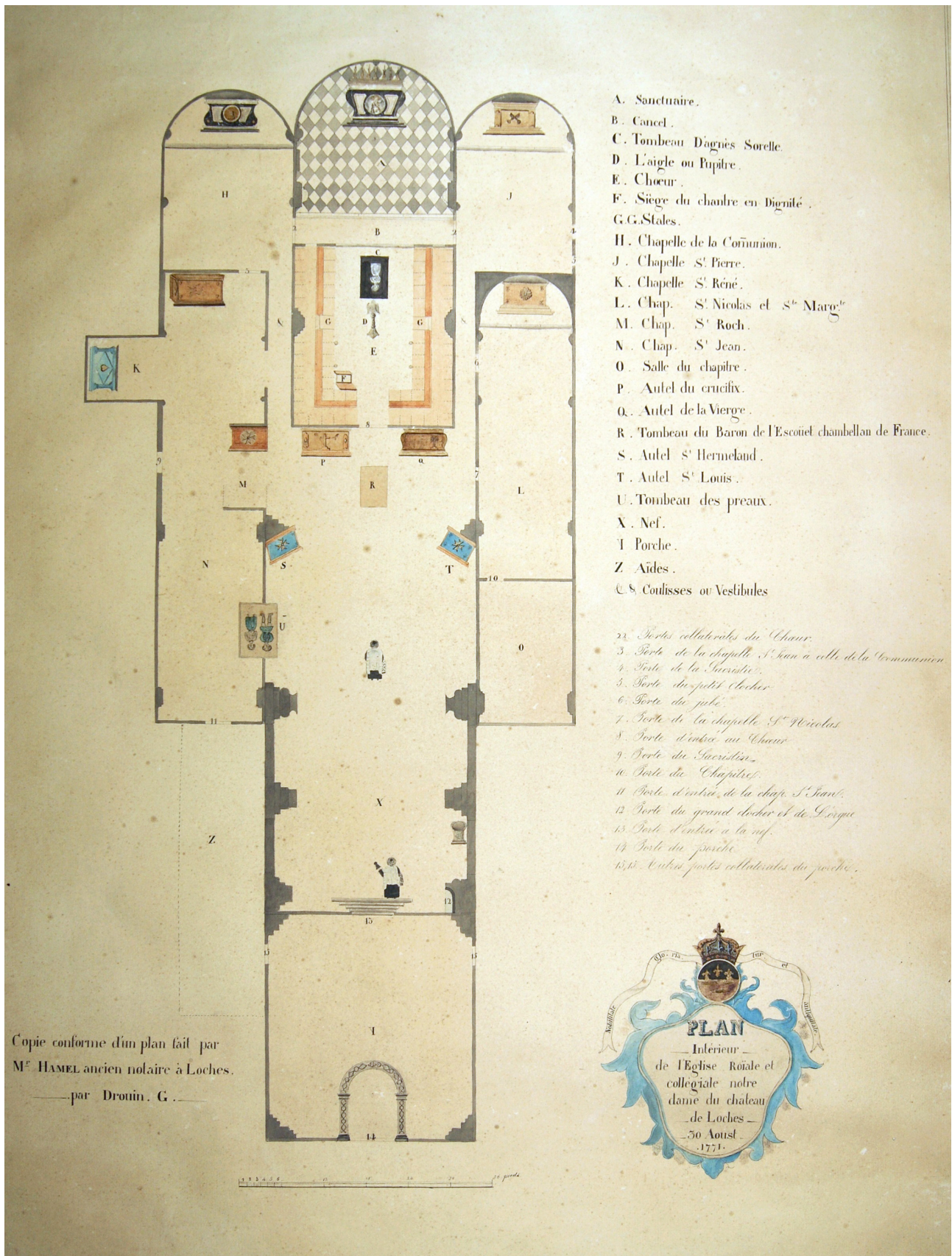


Figure 17 : Plan de la collégiale de 1771 (par G. Drouin pour le notaire Hamel (BM Loches))

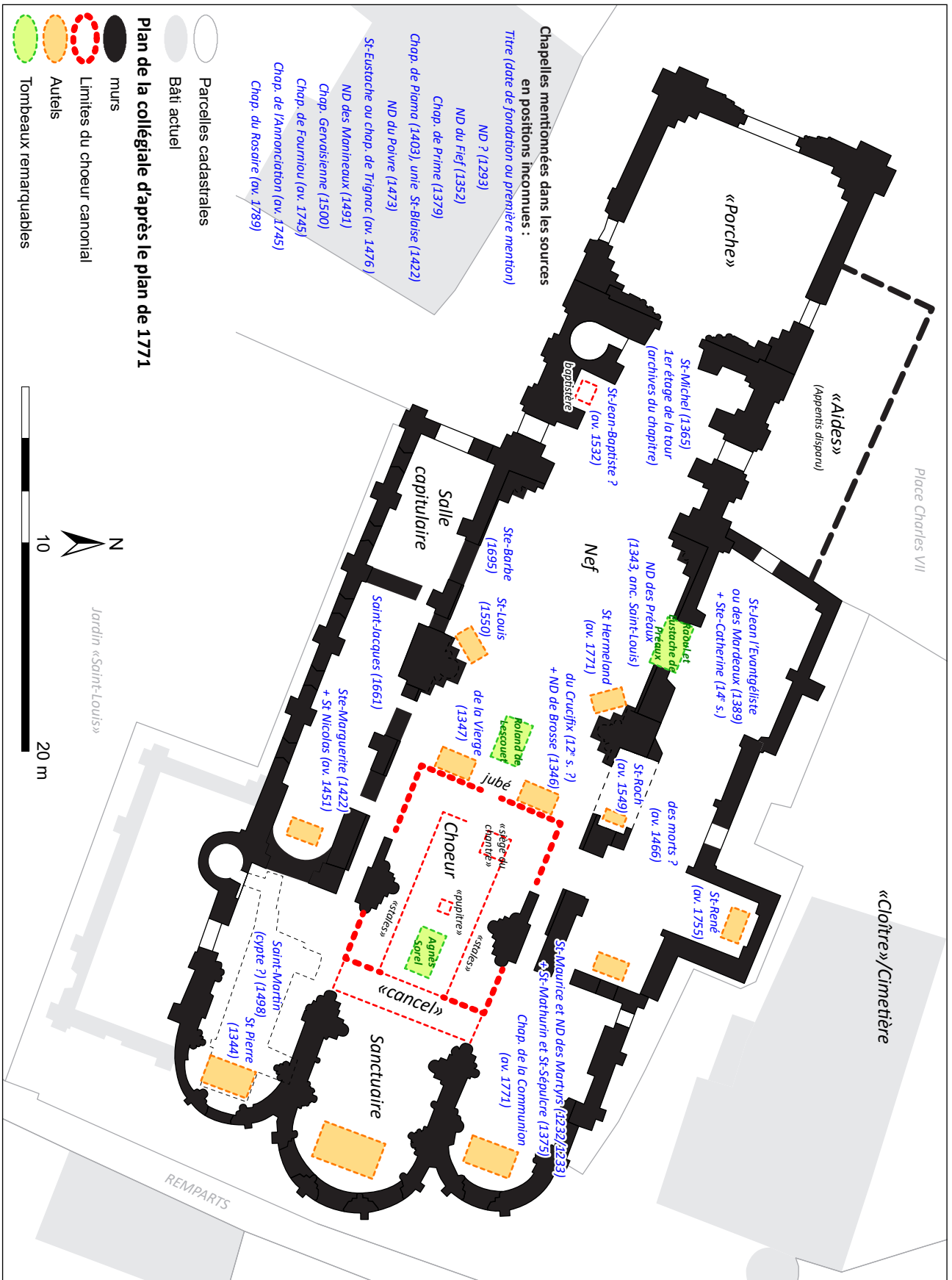


Figure 18 : Plan de la collégiale Notre-Dame de Loches d'après le plan de 1771, avec localisation des chapelles mentionnées dans les sources documentaires

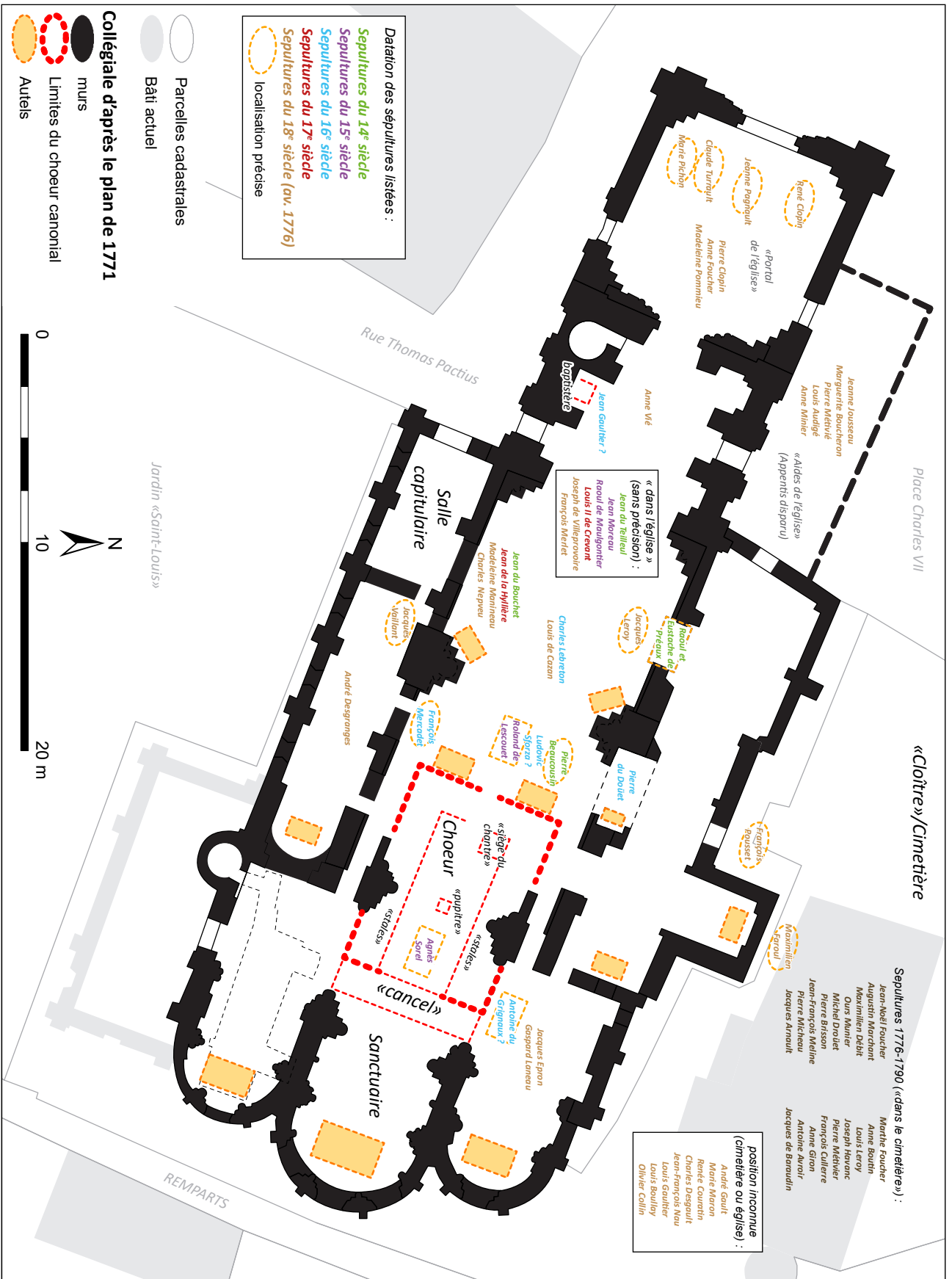


Figure 19 : Plan de la collégiale Notre-Dame de Loches d'après le plan de 1771, avec localisation des tombes mentionnées dans les sources documentaires

sur le plan de 1771. L'analyse précise du plan permet ainsi de remarquer que ce chœur canonial, qui occupe principalement la croisée du transept, semble s'étendre au moins d'une demi-travée dans la nef. Par conséquent, la limite ouest du chœur canonial était à l'origine sensiblement plus à l'ouest que l'embranchement actuel menant au chœur. Enfin, trois tombeaux remarquables sont représentés sur le plan de 1771 : celui des seigneurs des Préaux, contre le mur nord de la nef, d'Agnès Sorel dans le chœur canonial et du Baron de Lescouët, au centre de la nef, devant le jubé de l'église. La connaissance de ces éléments aura une forte implication dans la recherche de la tombe de Ludovic Sforza.

1.3.1.8. La période révolutionnaire et la transformation en église paroissiale (1791-1802).

Le 26 octobre 1790, un *état désignatif et estimatif des biens et revenus possédés par le clergé de la paroisse Saint-Ours de Loches* est effectué avant sa dissolution³⁰. Le 16 février 1791, un procès-verbal de visite est effectué dans l'église collégiale afin d'y transférer l'église paroissiale de la ville, Saint-Ours, au pied du promontoire, dont les murs menaçaient de ruine³¹. La translation sera votée le 6 mars 1791 par le conseil municipal, mais ne sera effective qu'en octobre. Le 19 octobre une délibération du conseil municipale « *autorise (...) messieurs les marguilliers de cette paroisse de faire dans l'église du château tous les changements qui seraient nécessaires ; de faire détruire et reconstruire ce qu'ils croiront convenable tant pour la commodité des paroissiens que pour donner à l'église plus de capacité et d'étendue. A l'effet de quoi, ils sont autorisés dès ce*

³⁰ ADIL, 1 Q 174, *État désignatif et estimatif des biens et revenus de toute nature possédés dans le territoire de la municipalité par MM. les curés...*, 26 octobre 1790.

³¹ ADIL, 2 L 489 Fonds des administrations de District, bâtiments et édifices publics : documents sur l'acquisition par la municipalité de l'église du château pour remplacer l'ancienne église paroissiale qui menace ruine, comprenant le *Procès-verbal de visite de l'église du château de Loches*, du 16 février 1791. L'ancienne église paroissiale Saint-Ours était située au pied du château, à l'emplacement supposé du monastère fondé au 5^e s. (cf. *supra* chap. 1.3.2.1). Elle est reconstruite à la fin du 11^e s. et devient prieuré-cure, dépendant de l'abbaye de Beaulieu. Elle constituera le siège de l'unique paroisse de Loches jusqu'en 1791, date de sa désaffectation. Elle sera détruite peu après. C'est à cette date que le vocable de Saint-Ours est transféré à l'église collégiale du château.

jour à prendre des ouvriers pour travailler sous leur surveillance aux changements et à la démolition et reconstruction à faire dans ladite église (...) »³².

Cependant, l'église ne fut pas rendue au culte sans heurts et la Révolution fut destructrice pour les archives, le mobilier et les œuvres religieuses, dont les cloches fondues en 1792 pour fabriquer de la monnaie au profit des travaux de charité³³. Le bâtiment en lui-même a aussi subi des dégradations : la mutilation du programme sculpté et polychromé du portail occidental et des sculptures du narthex date sans doute de cette période (Fleury 2003). L'église fut réquisitionnée en 1794 pour servir de magasin à l'armée de l'Ouest, et, à partir du 5 mai 1798, transformée en « temple » dédié à la célébration des « fêtes décennaires³⁴ ». Afin de payer les nouveaux aménagements, les révolutionnaires démolirent des maçonneries attenantes à l'église et jugées inutiles, pour en vendre les matériaux. Avec le Concordat en 1802, l'église put de nouveau assurer le rôle d'église paroissiale qui lui avait été confié dès 1791 (Boulay de la Meurthe 1913).

1.3.1.9. Les grandes restaurations du 19^e s. (1806-1887)

Divers documents d'archives communales³⁵ révèlent à partir de 1806 la tenue de très nombreux chantiers plus ou moins importants dans la désormais « ancienne collégiale » Notre-Dame de Loches, devenue « église curiale Saint-Ours ».

³² Archives Communales de Loches (ACL) déposées aux ADIL : EDEP 132 1 D 3 : *Registres des délibérations et procès-verbaux de la ville (23 décembre 1790-30 brumaire an II)*.

³³ ADIL, L 78, *Registre de délibération du Directoire du département*, fol. 70 r°, séance publique du 29 août 1792.

³⁴ ADIL, L 110, *Registre de délibération de l'administration départementale d'Indre-et-Loire*, fol. 95 r°, séance publique du 4 frimaire an 7 et L 257, *Transformation de l'église du château de Loches en temple décennaire*, 16 floréal an 7.

³⁵ L'essentiel des informations des paragraphes suivants sont issues des archives répertoriées par s. Bourocher (étude documentaire in Papin 2016, vol. 3) : ADIL, 2 O 132-18 ; ADIL, 4 T 45 et ACL déposées aux ADIL, EDEP 132 1 D 6 et 1 D 7. La liste des travaux du 19^e s. a été très utilement complétée grâce aux recherches de Gérard Fleury et notamment de ses notes personnelles prises à partir de documents conservés à la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine auxquels il a eu accès en 1997 et 1998. Nous le remercions vivement.

Durant la première moitié du 19^e s., ceux-ci sont destinés avant tout à rendre l'église praticable pour les offices paroissiaux. Les divers chantiers ouverts par la fabrique de la paroisse s'intéressèrent donc à la réfection des pavements, des vitraux et des parois internes, mais ils se concentrent surtout sur la restauration des voûtes, des charpentes et des toitures, victimes de sévères problèmes d'infiltrations d'eaux pluviales.

Pierre Murison, architecte de l'arrondissement de Loches, pilote l'ensemble des travaux à l'église de 1806 à 1821, puis M. Ribot-Mauduit (architecte assurant l'intérim) jusqu'en 1825. Alfred Pescherard (architecte-voyer de l'arrondissement de Loches) prit la relève de 1832 à 1840 date à laquelle la collégiale est classée au titre des Monuments Historiques. Pendant cette première période de restaurations, l'abbé Nogret, curé de l'église de Loches de 1830 à 1862, sera très impliqué dans les réparations de l'église. C'est lui-même qui en 1838-1839 redégage l'ancienne crypte comblée durant la période révolutionnaire, avec M. de Pierres, président de la fabrique de la paroisse³⁶ (Bardet 1862, Hat 1878). Nogret sollicite par ailleurs à plusieurs reprises des aides financières au conseil de la ville de Loches, demandes qui ont été très souvent rejetées³⁷.

Une petite période de flou intervient dans la documentation archivistique de 1840 à 1845, c'est-à-dire entre la date du classement de la collégiale et le lancement des premiers grands chantiers sous l'égide d'Architectes en Chef des Monuments Historiques. Des travaux ont donc pu être réalisés, mais les archives communales n'en gardent pas la trace. D'après des recherches de Gérard Fleury, divers travaux, en particulier dans la crypte, comprenant les revêtements de ciment des parois ont lieu vers 1843. On sait également que des travaux de ravalement ont lieu dans l'abside et le transept, mais que ces travaux n'ont pas pu être poursuivis jusqu'au sol en raison d'un refus de la ville de participer aux frais.

Un grand tournant dans les restaurations s'opère donc en 1845 : Phidias Alexandre Vestier, qui venait

d'achever la gare de Tours, est promu Architecte en Chef des Monuments Historiques en Indre-et-Loire et ouvre un grand chantier de restauration à l'église Saint-Ours de Loches. Ce dernier dure environ dix ans, avant que Pierre Aymar Verdier ne reprenne le flambeau jusqu'en 1858. Les travaux conduits par ces deux architectes des Monuments Historiques ont été étudiés et décrits – voire décriés – dans les publications de Jean-Vallery Radot ou encore Gérard Fleury, qui qualifient parfois ces restaurations de « terribles » ou de « sauvages » (Vallery-Radot 1924 : 9 ; Fleury 1998, Fleury, 1999). Il est certainement vrai que les chantiers de Vestier et Verdier, disposant de moyens très importants, ont considérablement modifié de nombreux aspects de l'ancienne collégiale. Mais d'autres travaux assez importants auront encore lieu jusqu'à la fin du 19^e s., sous la conduite de divers architectes (Alphonse-Jules Baillargé, Ferdinand Collet, Alexandre Leroux...).

Un tableau recensant le plus exhaustivement possible les différents travaux réalisés à la collégiale au 19^e s., permet de mesurer l'ampleur des restaurations qui ont eu lieu sur la collégiale de Loches entre 1806 et 1887 (reporté en [annexe 8](#)). On peut retenir de cette longue liste qu'il reste en réalité aujourd'hui bien peu de choses authentiques de l'édifice roman, si ce n'est le corps de la tour-proche occidentale du 11^e s., et quelques parties bien cachées des murs des 11^e et 12^e s. que l'on peut encore apercevoir dans des parties non accessibles de l'église comme les combles des bas-côtés, ou l'intérieur des clochers. Presque la totalité des parements intérieurs et une grande partie des parements extérieurs ont été restaurés en profondeur, parfois à plusieurs reprises. De même, l'ensemble des toitures, y compris les « dubes » et les flèches des clochers, mais aussi les couvertures des bas-côté et du chevet, sont entièrement reconstruits pendant ces restaurations ([fig. 20, 21](#)).

1.3.1.10. L'entretien de la collégiale au 20^e s. et jusqu'à nos jours...

Par la suite, seules des interventions plus ponctuelles d'entretien ont été effectuées, notamment sur les toitures qui font, encore jusqu'à nos jours, l'objet de toutes les attentions. Des

³⁶ ADIL, série T, Lettres sur la découverte d'une chapelle, 1839-1840 (cf. *supra* note 19)

³⁷ ACL déposées aux ADIL, EDEP 132 1 D 6 et 1 D 7.

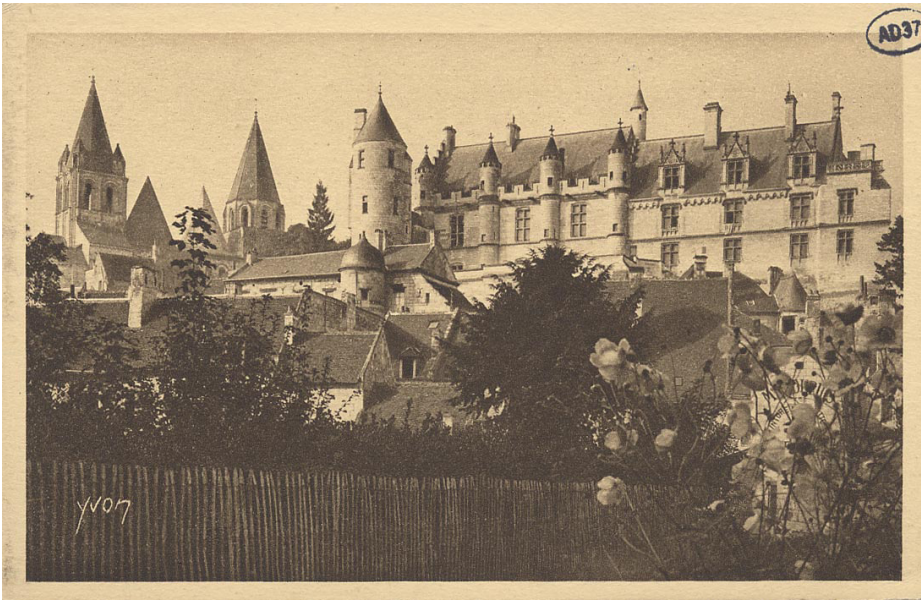


Figure 20 : Carte postale v. 1855, prise peu après la restauration de la « dube » ouest (ADIL : 10Fi132-0099)

Figure 21 : Carte Postale v. 1870, prise peu après la restauration du clocher oriental, frappé par la foudre en 1869 (ADIL : 10Fi132-0029)



travaux de réfection sont mentionnés aux « dubes » en 1909, 1921, 1922, 1931, 1962, 1977 et 1980 ; à la flèche du clocher ouest en 1912, à la terrasse du narthex en 1927 et en 1962 ; aux couvertures de l'abside et des absidioles et à la coupole de la croisée (clocher est), en 1937 ; aux couvertures des bas-côtés en 1967 et 1980 ; à la couverture

de la sacristie en 1895. Des réparations suite à des « dégâts occasionnés par la foudre », non précisés, sont par ailleurs mentionnés en 1944. Enfin, après presque 40 ans sans travaux, un nouveau grand chantier vient d'être ouvert par la municipalité en 2019.

1.3.2. La question du tombeau de Ludovic Sforza dans la collégiale Saint Ours

La question de la présence de la tombe de Ludovic Sforza – duc de Milan de 1494 à 1500, mort en captivité à Loches en 1508 – dans la collégiale de Loches a fait l'objet de très nombreux commentaires. Les premiers interviennent de fait peu de temps après sa mort, dès le 16^e s. Ils se perdent toutefois

parfois en controverses, entre les tenants d'une localisation certaine de la tombe (qui tient souvent plus de la conviction que de l'argumentation), et ceux allant jusqu'à mettre en doute la présence même de Sforza dans les geôles du château de Loches. Dans la perspective de relancer la recherche

de ce tombeau, il convient donc de revenir sur l'ensemble de la documentation disponible, et d'en faire une analyse critique.

1.3.2.1. *Etat des sources historiques à propos de la fin de vie de Sforza à Loches*

A l'heure actuelle, le travail le plus rigoureux et complet ayant été réalisé sur ces questions est celui réalisé récemment par Christelle Bréion³⁸, dans le cadre d'un mémoire de master 2 sous la direction de Chiara Lastraioli, au CESR de Tours et intitulé *Arrestation et fin de vie de Ludovic Sforza : Mise en perspective des sources françaises et italiennes du XVI^e siècle* (Bréion 2013 et Bréion 2020). Certains éléments nouveaux ont ainsi pu être mis en évidence, permettant de mettre fin à certaines incertitudes sur le parcours de Sforza, depuis son arrestation à Novare en avril 1500 par l'armée de Louis XII, à sa mort à Loches, en mai 1508. Ce travail a été réalisé en réunissant et critiquant à la fois des sources provenant d'ambassadeurs et de chroniqueurs italiens et français contemporains de la fin de vie du « More » (surnom de Ludovic Sforza), ainsi que quelques autres sources indirectes complémentaires. L'historiographie des chroniqueurs italiens qui écrivent durant les décennies qui suivent les événements, donnent notamment des informations concordantes quant à sa fin de vie. Les récits sont d'abord centrés sur l'entrée du More à Lyon et son « humiliation » publique le 2 mai 1500. Il passe les premières semaines de sa captivité au château de Pierre-Scize (près de Lyon), puis rapidement, probablement après un bref passage dans la « grosse tour » de Bourges, Sforza est enfermé au château du Lys Saint-Georges³⁹ sous la garde d'un certain Gilbert Bertrand. Il y restera une période indéterminée. Son transfert vers Loches a eu lieu probablement vers 1503 ou 1504, en tout cas de manière certaine après janvier 1502, date à laquelle il reçoit au Lys-Saint-

Georges un courrier de l'empereur Maximilien I^{er}⁴⁰. Ludovic aurait, toujours d'après les récits de divers chroniqueurs et ambassadeurs, finit sa vie à Loches.

Un document plus tardif de 1526 atteste indirectement, mais formellement, la présence de Ludovic Sforza à Loches : par crainte de manquer de bois de chauffage, Louis XII, puis François I^{er}, obligent les gardes forestiers à rendre des comptes au Royaume sur l'usage du bois⁴¹. Suite à un contrôle effectué à Loches, deux gardes forestiers justifient de quantités de bois plus importantes pour le chauffage de quelques prisonniers d'État, dont « vingt-ans en ça, le Seigneur Ludovi » (donc vers 1506).

Par ailleurs, la mort de Ludovic Sforza à Loches peut être datée précisément et sans aucun doute du 17 mai 1508, selon les dernières recherches d'un auteur italien, Stefano Meschini⁴² (Bréion 2013 : 23). Celui-ci a mis au jour trois relations d'ambassadeurs italiens en France (de Venise, Mantoue, et Ferrare) dont les lettres sont envoyées quelques jours après la mort du duc et qui donnent tous la même date. Dans l'un de ces documents, une lettre de Bonaventura Mosti au duc de Ferrare conservée aux Archives de Modène, l'ambassadeur précise avoir rencontré Pier Francesco Pontremoli, serviteur de Ludovic Sforza qui l'aurait accompagné durant toute sa vie, y compris durant sa captivité et probablement jusqu'à sa mort. Mosti relate : « *il m'a parlé de la vie et de la mort très pieuse de son maître, toujours les larmes aux yeux, et m'a dit que les frères, moniales et hommes de cette terre l'avaient pleuré et avaient accompagné sa sépulture*

³⁸ Christelle Bréion est actuellement médiatrice au château de Saché, en Indre-et-Loire (CD37). Les paragraphes suivants ont été rédigés à partir de son travail de Master 2 effectué en 2013, et avec son entière collaboration. Nous en la remercions vivement.

³⁹ Commune du département de l'Indre située entre Châteauroux et la Chatre.

⁴⁰ Archivio di Stato di Modena, AF, busta 3, Blois, 25 gennaio 1502, Bartolomeo Cavalleri al duca di Ferrara. Cité par Stefano MESCHINI, *La Francia nel ducato di Milano, La politica di Luigi XII (1499-1512)*, Milano, Franco Angeli, 2006, T.I, p.225, note 1.

⁴¹ Nelly Maillet, « Réformation de la forêt de Loches (1526) », in *Loches au XVI^e siècle, Aspects de la vie intellectuelle, artistique et sociale*, actes du colloque organisé par les Amis du Pays Lochois et le CESR, Marseille, Éditions Lafitte, 1979, p.82.

⁴² Ces sources n'ont pas pu être directement consultées par C. Bréion dans le cadre de son master. On ne sait donc pas si elles en disent plus sur les conditions de sa mort, et son traitement. Ces documents, dans le cadre d'une recherche plus approfondie à l'avenir sur l'éventuelle identification de la tombe de Sforza, seraient particulièrement intéressants à consulter.

comme s'il fut leur père »⁴³. Ces témoignages sont donc fiables. D'après S. Meschini, ces lettres insistent par ailleurs sur le fait que le duc est mort dans une grande piété (« *morto catholicamente e da bon christiano* » ou encore « *morte christianissima* »)⁴⁴.

Une autre source intéressante utilisée par Christelle Bréion est le récit d'un voyage effectué au cours des années 1517-1519 par un anonyme milanais, dont le manuscrit a été édité en 1985 (Breion 2013 : 24). Dans sa description de la Touraine, rédigée une dizaine d'année seulement après la mort de Ludovic Sforza, ce voyageur milanais évoque la détention et la mort du prince déchu à Loches (« *Logia* »), mais aussi sur l'insistance de son fils, Maximilien (lui-même duc de Milan déchu en 1515 par François I^{er}, et qui est alors en « exil » au château de Langeais depuis 1518), de faire construire pour son père une belle sépulture (« *bella sepultura* »). Dans la perspective de la recherche du tombeau de Ludovic Sforza, ce récit interpelle. S'agit-il seulement d'un projet annoncé par le fils de Ludovic Sforza ? Concerne-t-il Loches, ou bien l'Italie où le fils espère peut-être encore ramener la dépouille de son père ? Est-ce à dire également que Ludovic Sforza, en 1518, ne possédait alors pas une « belle » sépulture, du moins aux yeux de son fils qui, étant en Touraine, est certainement venu sur la tombe de son père, à Loches ? Quoi qu'il en soit, les demandes de Maximilien sont restées sans effets. Néanmoins, retenons la notion de « modestie » de sa sépulture, qui semble par la suite corroborée par des témoignages plus tardifs.

Au final, si le parcours de Ludovic Sforza de 1500 à 1508 et sa mort à Loches ne fait désormais plus de doutes, en revanche, aucune source contemporaine ou très proche de l'évènement ne dit mot à propos de la forme ou de la localisation précise de la sépulture. Comme nous l'avons signalé plus haut, seul le récit du voyageur milanais de 1517-1520,

⁴³ Traduction par C. Bréion de l'italien du passage suivant : « [...] *el mi ha predicato de la vita et morte christianissima, cum le lacrime semper agli ochi, del patron suo, et dice che li frati, monize et homini de quella terra lo hano pianto e compagno ala sepultura como se li fusse padre.* ». Extrait de : Archivio di Stato di Modena, Cancelleria estero, Ambasciatori, Francia, busta 4, Mortier, 13 giugno 1508, Bonaventura Mosti al duca di Ferrara.

⁴⁴ Stefano MESCHINI, *op. cit.*, p.481.

évoque peut-être un modeste tombeau, que son fils Maximilien aurait voulu faire remplacer par une « *belle sépulture* ». D'autre part, un chroniqueur italien, Castellar (v. 1464-v. 1528), rapporte simplement que Ludovic Sforza serait mort à Loches (« *Logres* »), et enterré « *avec tous les honneurs dus à un prince* » (Bréion 2013 : 14).

1.3.2.2. Les sources concernant l'emplacement de la tombe de Ludovic Sforza

L'emplacement exact de la tombe de Ludovic Sforza a fait l'objet de nombreux débats. Beaucoup d'auteurs ont tenté sur ce sujet de recueillir et d'interpréter un ensemble de sources hétérogènes et plus ou moins fiables. Il n'est pas question ici de critiquer tel ou tel travail, dont les premiers remontent au début du 19^e s. et les derniers au 21^e s. En revanche, il convient tout de même de dresser un état critique des sources couramment utilisées, et de n'en retenir que les éléments les plus fiables, afin de dresser les hypothèses possibles.

Toutes les sources qui évoquent plus ou moins précisément la localisation de la tombe de Ludovic Sforza ont quelques points en commun. D'une part, elles sont toutes éloignées de plusieurs décennies de la mort de Ludovic Sforza et émanent d'hommes qui n'étaient pas nés au moment des évènements. D'autre part, presque toutes proviennent d'ouvrages de grands érudits (auteurs, historiens, historiographes, géographes, traducteurs, ou voyageurs, voire poètes, parfois tout à la fois), rapportant des descriptions des hauts lieux de l'histoire du royaume de France, en s'attachant à y replacer les faits historiques illustres. Il est donc difficile de maîtriser si ces récits ont été écrits après des enquêtes sérieuses, des voyages sur place, ou des collectes de documents manuscrits ou bien encore uniquement basés sur des traditions orales. Il est donc indispensable de soumettre ces mentions à la critique.

La source la plus ancienne relevée à ce jour et donnant une indication assez précise de la sépulture du duc de Milan est François de Belleforest (1530-1583), en 1575⁴⁵. Auteur prolifique et

⁴⁵ François de Belleforest - *Cosmographie universelle de tout le monde (...)*, Paris, Michel Sonnius, 1575, col.31-32.

poète de la Renaissance, Belleforest est un temps historiographe d'Henri III mais rapidement remercié en raison de l'imprécision de ses récits. Son projet ambitieux de *Cosmographie*, apparaît comme une compilation d'écrits divers ou de récits qu'il a pu collecter au cours de ses lectures, de ses rencontres voire de ses voyages. Il propose toutefois des descriptions (accompagnées parfois de précieuses gravures, comme pour la ville de Loches) et raconte l'histoire et les « curiosités » de nombres de villes de France, qui sont parmi les premières du genre au 16^e s. Celui-ci écrit : « *En cette eglise (du château), est enterré Ludovic Sforce iadis Duc de Milan, et lequel du temps de Loys douzieme, estant envoyé a Loches prisonnier, y mourut, et gist en un tombeau non eslevé, [...] a fleur de terre devant le Crucifix de l'eglise susdicte.* ». Dans un autre de ses récits publié en 1579⁴⁶, il dit cependant, à propos du duc de Milan : « (...) *voit-on encore son tombeau en l'Eglise de la ville de Loches (...)* ». La mention ici de l'église « *de la ville* » pourrait prêter à interrogation, dans la mesure où Loches possède alors une église paroissiale, Saint-Ours, au pied du château. Toutefois, Belleforest étant souvent coutumier d'imprécisions, il semble qu'il ne faille pas prêter attention à cet élément contradictoire isolé. Retenons qu'il est le premier à réellement indiquer que Sforza est enterré dans l'église Notre-Dame de Loches, « devant le crucifix », dans un tombeau « non élevé », « à fleur de terre », sans toutefois citer aucune source d'information. Cependant, la gravure de *la ville et du Chasteau de Loches* qu'il propose dans son ouvrage et qui comporte de nombreux détails sur la forteresse, indique au moins qu'un artiste s'est rendu sur place.

En 1609, un autre auteur, André Du Chesne (1584-1640), mentionne à son tour le tombeau de Ludovic⁴⁷. Géographe et historiographe du roi, proche de Richelieu, Du Chesne est, contrairement à Belleforest, considéré comme l'un des pères de l'histoire moderne, basant ses recherches sur des collectes systématiques d'informations et non

des traditions orales. Originaire de Touraine (l'Île-Bouchard), il connaît aussi très certainement les lieux. Pourtant, il est clair aussi qu'il s'est inspiré directement de Belleforest, puisqu'il reprend presque mot pour mot ses propos. On peut donc douter qu'il ait, en dépit de sa sérieuse réputation, vraiment vérifié ces informations avant de recopier : « *En cette mesme Eglise est enterré Ludovic Sforce, iadis Duc de Milan, lequel aiant esté envoyé prisonnier à Loches par Louys XII y rendit les derniers souspirs de la vie, & gist devant le Crucifix souz un tombeau non eslevé* ».

En revanche, en 1646-1647, le récit de Dubuisson-Aubenay (1590-1662)⁴⁸ donne une localisation totalement différente. Ce voyageur est, contrairement aux prédécesseurs, à coup sûr venu lui-même sur place. Cet auteur a en effet la réputation d'un véritable enquêteur, qui se déplace, observe, interroge, recueille et interprète les traditions, donne son opinion sur des légendes douteuses... Or, Dubuisson localise ainsi la tombe du More : « [...] *au costé septentrional de l'église est la chapelle Saint-Maurice, ou Dreus de Mellots fonda une chapelle, et de suite plus bas celle du Saint-Sépulchre de Notre-Seigneur, où est sans aucune marque, mais par tradition constante enterré Ludovic Sforze et non pas devant le crucifix comme le veut Duchesne* ». Cette mention de Dubuisson est déroutante. Sa description précise du château dans ce même long récit sur la ville de Loches, ainsi que sa connaissance précise des chapelles, vient définitivement confirmer qu'il s'est rendu dans l'église et qu'il a mené une enquête, probablement interrogé des chanoines. Il a par ailleurs connaissance des écrits de Du Chesne (donc Belleforest), qu'il critique. Tout cela rend ses dires assez crédibles.

Puis, parmi les sources parfois citées par les auteurs ayant tenté de localiser la tombe de Sforza, se trouve le récit en 1663⁴⁹ de Michel de Marolles

⁴⁶ François de Belleforest - *Les grandes annales, et histoire générale de France (...)*, folio 1353 v°.

⁴⁷ André Du Chesne - *Les Antiquitez et recherches des villes, chasteaux, et places plus remarquables de toute la France*, Paris, Jean Petit-Pas, 1609, p. 596.

⁴⁸ Bibliothèque Mazarine, Dubuisson-Aubenay, 1646-1647, ms. 4405 *op. cit.*

⁴⁹ Michel De Marolles - *Histoire des roys de France et des choses plus mémorables qui se sont passées sous leur regne, depuis l'origine de cette Monarchie jusques à present. Escrite en abbregeé sur le modèle des anciens*, Paris, Sebastien Hure, 1663, p. 293.

(1600-1681). Ce grand érudit, né en Touraine non loin de Loches (Génillé), abbé de Villeloin (à 6 km de Loches), il a assurément fréquenté Loches. Collectionneur d'art, traducteur, essayiste, mémorialiste, généalogiste et historien, de Marolles raconte : « [Ludovic Sforza] fut mis en prison dans la tour du Dongeon de Loches, où il mourut au bout de dix ans de captivité, & fut inhumé dans l'Eglise du château, sous une tombe basse au pied du Crucifix. » Ainsi, lorsque l'on s'y attarde, la description de Marolles rapporte exactement les mêmes éléments que ceux cités par Belleforest et Du Chesne et n'apporte rien de supplémentaire.

Enfin, le dernier document souvent invoqué date des environs de 1695. Il est par ailleurs d'une tout autre nature puisqu'il s'agit d'un dessin provenant de la collection Roger de Gaignières (fig. 22)⁵⁰. Il représente la plaque-tombe d'une sépulture, celle de messire « de Lescouët », avec pour légende : « Tombe de cuivre jaune vis a vis le Crucifix dans la nef de N.D. dans le Chasteau de Loches. Sous cette tombe est aussi enterré Ludovic Sforce Duc de Milan, sans inscription ». L'inscription gravée sur le pourtour de cette plaque est également reportée. Celle-ci permet d'identifier la tombe de Rolland I^{er} de Lescouët (mort en 1467), qui était capitaine du château de Loches et, entre autres, grand veneur du royaume de France et conseiller du roi Charles VII⁵¹,



Figure 22 : Représentation de la plaque de cuivre de la tombe de Roland I^{er} de Lescouët, dans la nef de la collégiale de Loches. Collection Roger de Gaignières (v. 1695), Paris, BNF, département estampes et photographie, réserve PE-2-FOL. (Gallica)

⁵⁰ [Louis Boudan ? (16..-17..)], dessin à la plume, encre brune, lavis jaune, 36,3 x 23,6 cm (f.), 29,5 x 21,6 cm (tr. c.), collection Roger de Gaignières (1642-1715), Paris, BNF, département estampes et photographie, réserve PE-2-FOL.

⁵¹ Père Anselme – *Histoire des grands officier de la couronne de France avec l'origine et le progrès de leur famille*, 1674, t. 2nd, Paris. Ce généalogiste dresse dans cet ouvrage un catalogue des grands veneurs de France. Il indique : « Rolland de Lescouët, chevalier capitaine de Loches en 1466, était grand veneur de France dès 1457. Il mourut au mois de janvier de 1467. »

bien qu'elle comporte de grandes approximations⁵². Dans la mesure où le dessin fut nécessairement réalisé sur place, on peut donc penser que cette information a été recueillie par le dessinateur (Louis Boudan ?) lors de sa copie (v. 1695), alors qu'il était sur les lieux parmi les chanoines. Or, la localisation « sous » est donc ici très précise, d'autant que le plan ancien de la collégiale de 1771, permet de situer formellement la tombe de Lescouet (fig. 17 et 19). D'après Carré de Busserolle, cette plaque aurait été démontée par les chanoines en 1778 (Carré de Busserolle 1880 : 252). Dufour précise en revanche que les « bandes » de cuivres auraient été « enlevées de l'église durant le régime révolutionnaire » (Dufour 1812 : 200-201).

Par la suite, bien d'autres historiographes ou historiens, comme Jean-Aimard Piganiol de la Force en 1753⁵³ ou l'abbé d'Expilly en 1770⁵⁴ par exemple, reprendront peu ou prou les phrases écrites par leurs prédécesseurs sur l'emplacement de la tombe de Sforza « sous une tombe plate », « devant le crucifix ». Toutefois, au 19^e s., certains historiens vont commencer à mettre en doute cette théorie. Par exemple, Dufour en 1812 commente : « Belleforest et Duchesne prétendent que le tombeau de Ludovic était à fleur de terre devant le crucifix de l'église collégiale du château. Il n'existe aucune trace capable de justifier leur assertion, et l'ancien archiviste du chapitre, que nous avons consulté, nous a déclaré n'avoir jamais vu ni entendu dire rien de relatif à cet objet. » (Dufour 1812 : 199-200). Ce qui est intéressant ici est que Dufour dit avoir rencontré l'ancien archiviste du chapitre en fonction avant les événements révolutionnaires, qui devait encore être

vivant en 1812. Autre exemple, en 1881, l'historien local Edmond Gautier cite une lettre qu'il dit avoir eue entre les mains, provenant d'un auteur lochois anonyme adressée à un gazetier de Tours, datée du 27 avril 1774 : « il y a aussi dans la même église, sous le grand crucifix, devant la porte d'entrée du chœur, une tombe basse composée de quatre lames de cuivre attachées avec des bandes de fer plates, que plusieurs auteurs, entre autres M. Desmarolles, abbé de Villeloin, dans son *Abrégé d'Histoire de France a prétendu être le tombeau de Ludovic ou Louis Sforza (...)*. Il est à présumer que ceux qui ont assuré ce fait n'avaient pas vu l'épithaphe qui est sur la même tombe, gravée en lettres gothiques relevées en bosse, dont voici les paroles : (...) qui trépassa cœ tous vivants font, le jour mortel 10^e de décembre l'an 1400, de ce me suis-je remembré lui fut mis sous cette lame prier à Dieu qu'il en veuille l'âme. » (Gautier 1881 : 169-170). Autrement dit, cet auteur anonyme, qui a vu la plaque de cuivre en place, soutient que Belleforest, Du Chesne, Desmarolles et tous les tenants de la localisation de la tombe de Sforza devant le crucifix, l'ont tout simplement confondue avec celle de Lescouet...

1.3.2.3. Confrontations des sources avec le plan de la collégiale de 1771 et autres informations topographiques anciennes

Le plan du notaire lochois Hamel de 1771, ainsi que nous l'avons déjà évoqué, apporte de précieuses informations qui permettent d'avoir une assez bonne vision de la collégiale dans sa configuration d'Ancien Régime (fig. 17 à 19). Quelques éléments ont été d'une grande utilité pour implanter le plus précisément possible l'emprise des investigations.

Premièrement, la confrontation du plan de 1771 avec le plan actuel de la collégiale, permet de comprendre que la limite ouest du chœur canonical n'était sans doute pas à l'emplacement de l'embranchement menant aujourd'hui vers le sanctuaire, mais se trouvait décalée d'environ trois mètres (une demi-travée) dans la nef. Par ailleurs, l'entrée centrale percée dans le mur de jubé, dans l'axe de la nef, est bien représentée sur le plan. Ces entrées, toujours très décorées, étaient en général surmonté d'un crucifix souvent monumental. De plus, au nord de la porte, un « autel du crucifix »

⁵² La gravure complète inscrite sur le dessin de Boudan est la suivante : (en haut) *Cy gist noble et puissant seigneur mess^{es} durant Du Lescouet (à droite) leal chevalier en son vivât chambellan cōseiller du roy de Frāce & grāt veneur de Frāce ; de mōtargis bailly grāt Maistre des eaux et foretz de touraine & de Loches ca En bas : pitaine ; et de Bourgoin moult vaillāt & expert Seig^r estoit aussi de Kezper de (A gauche) Kebellet & voire de Grillemont Q' trespasa lan mil III^e de ce ciecle remembre soubz cette lame priez a dieu pour Lame Amen*. Le dessinateur se trompe donc sur le nom du défunt (Durant au lieu de Rolland), et sur la date de la mort (1400 au lieu de 1467). Mais les titres correspondent bien à Rolland I^{er} de Lescouët. On peut penser que la plaque était peut-être alors un peu abîmée, et que le dessinateur a mal compris les inscriptions en partie effacées.

⁵³ Jean-Aimard Pigagnol de la Force 1753, *op. cit.* : p. 99.

⁵⁴ Abbé d'Expilly 1770, *op. cit.* tome 4.

est représenté. Ces informations sont capitales pour comprendre les mentions de la sépulture de Sforza « devant » ou « au pied du crucifix ».

Deuxièmement, le plan de 1771 donne la localisation de trois tombeaux dans la collégiale, probablement alors les plus remarquables. Or, le plan représente notamment l'emplacement de celui du baron de Lescouet, donc de la plaque de cuivre « sous » laquelle aurait été enterré Sforza, d'après le dessin de la collection Gaignères⁵⁵. On note donc la grande proximité de cette plaque avec la position restituée de la limite de la clôture du chœur, environ deux mètres à l'ouest. Ainsi, cette proximité entre la tombe de Lescouët et la porte menant au chœur, probablement ornée d'un grand crucifix, forme une seule et même zone dans laquelle pourrait se trouver la sépulture de Sforza.

Quant à Dubuisson-Aubenay en 1646-1647, il situe l'emplacement de la sépulture de Sforza dans une chapelle du *Saint-Sépulchre de Notre-Seigneur*, toute à côté de la *chapelle Saint-Maurice*. Malheureusement, le plan de 1771 ne représente ni l'une ni l'autre de ces deux chapelles (fig. 18 et annexe 7). On sait simplement qu'elles sont situées *au costé septentrional de l'église*. Par ailleurs, Dubuisson poursuit son passage en indiquant l'existence à côté de la tombe de Sforza d'une autre « *tombe plate gravée de la représentation d'un evesque sans legende. Le pourtraict de cest evesque est pendu contre la paroy qui separe lesdites chapelles du choeur* »⁵⁶. De plus, ces chapelles sont bien mentionnées parmi les très nombreux autels

desservis au sein de la collégiale avant la Révolution (Carré de Busserolle 1882 : 93-96). A propos de Saint Maurice, Carré de Busserolle spécifie qu'elle a été fondée en 1233 par Dreux de Mello, associé à la dédicace de Notre-Dame des Martyrs, fondé par lui-même et sa femme en 1232. Pour ce qui est du Saint-Sépulchre, Carré de Busserolle mentionne sa fondation en 1375, par Jean du Teilleul, associé à la dédicace de Saint-Mathurin. Ainsi, si l'on considère : 1/ que l'autel consacré à Saint Maurice fondé en 1233 au « *costé septentrional* » n'a pas bougé de place au cours du temps ; 2/ que cette fondation est antérieure à l'ajout du bas-côté nord (à la fin du 14^e s.) ; 3/ que se trouvait dans cet espace la tombe d'un évêque, dont le portrait était accroché sur la « *paroy* » séparant les chapelles du chœur ; alors, l'endroit que Dubuisson décrit est très probablement l'absidiole nord de l'église (la *chapelle de la Communion* sur le plan de 1771). La chapelle du Saint-Sépulchre étant située « *de suite plus bas* » celle de Saint-Maurice, on peut penser que les deux autels se trouvaient très proches voire dans le même espace, l'absidiole nord étant parfaitement cloisonnée avec le reste du bas-côté à l'ouest. En résumé, il y a de fortes probabilités que la localisation de la tombe de Sforza par Dubuisson corresponde au bras nord du transept.

1.3.2.4. Hypothèses et scénarii envisageables

Après ce tour d'horizon des sources relatant la fin de vie de Sforza, ainsi que celles concernant la localisation de son tombeau, plusieurs enseignements sont à retenir.

En premier lieu, l'hypothèse même que Ludovic Sforza ait été enterré dans la collégiale Notre-Dame de Loches semble ne pas faire de doute. Le fait que Sforza soit mort en captivité au château de Loches est incontestable. Son statut d'ancien duc de Milan, le récit de Castellar (v. 1464-v. 1528) rapportant qu'il a été enterré *avec tous les honneurs dus à un prince*, la lettre de Bonaventura Mosti au duc de Ferrare dès le 20 mai 1508 qui relate que *les frères, moniales et hommes de cette terre l'avait pleuré et avait accompagné sa sépulture comme s'il fut leur père*, ainsi que la force des traditions orales et/ou écrites qui interviennent un peu plus d'un demi-siècle après sa mort, rendent quasi certain le fait

⁵⁵ Les deux autres tombes représentées sont celle d'Agnès Sorel, directement dans le chœur canonial, et celle mentionnée comme « tombeaux des préaux ». Ces nobles sont Raoul de Préaux (v. 1312- et mort après 1343), seigneur de la Charpraie, et Eustache, sa femme, fondatrice d'une chapelle dans la collégiale (Carré de Busserolle 1882 : 92 et 96). Louis Boudan, fait également un relevé de cet enfeu aujourd'hui disparu, qui était situé dans la nef, contre le mur nord de la 2^e travée, avec pour légende : « *Tombeau de pierre contre le mur proche l'entrée a gauche dans la nef de l'église de N.D. dans le chasteau de Loches. Il est de George seigneur de Préaux en Touraine et de la Charprès* ».

⁵⁶ Bibliothèque Mazarine, Dubuisson-Aubenay, 1646-1647, ms. 4405 *op. cit.*, fol. 29 r°. Celui-ci poursuit plus loin sur ce personnage : « *il estoit evesque de Lantriquet et mourut prisonnier d'estat dans le chasteau* ». Lantriquet est un nom bas-breton désignant l'évêché de Tréguier (Côtes-d'Armor). Il s'agirait donc peut-être de Antoine du Grignaux, évêque de Tréguier mort à Loches en 1537.

qu'il a été enterré dans l'église même du château. La mention contradictoire et isolée de Belleforest en 1579 (*dans l'église de la ville*), doit donc sans doute être considérée comme une erreur, d'autant que ce même auteur offre une description et une localisation plus précise dans sa première description de 1575.

En second lieu, il y a une grande concordance entre toutes les sources sur l'aspect modeste, « peu élevé » de la tombe, et sans signe distinctif en surface. Une simple plaque-tombe sans inscription est donc l'hypothèse la plus envisageable pour le signalement de la sépulture recherchée. Ceci rejoint donc l'interprétation que l'on peut faire du récit du voyageur milanais en 1517-1520, qui évoque le projet de construction d'une nouvelle « *bella sepultura* » tant réclamée par son fils Maximilien.

De plus, parmi les auteurs de 16^e et 17^e s., on peut être certain qu'au moins deux d'entre eux se sont bien rendus sur place et apparaissent crédibles : le voyageur Dubuisson-Aubenay (1646), et l'auteur

du dessin de la tombe du Baron de Lescouët vers 1695 (en dépit de sa transcription approximative de l'inscription de la plaque). L'inconvénient est que ces deux témoins donnent deux localisations très différentes. A partir de là deux principales hypothèses ont donc été conservées, et une troisième reste toutefois possible (fig. 23) :

- La première hypothèse est que la tombe de Sforza se trouve bien « sous » la tombe du Baron de Lescouët, c'est-à-dire dans la nef, proche de l'entrée du chœur canonial. Cette localisation a le mérite de s'accorder avec tous les autres récits évoquant la localisation qui signalent une proximité du « *crucifix* » (« devant » ou « au pied »). Les chanoines auraient donc perturbé la tombe de ce prestigieux capitaine du château enterré quarante ans auparavant, en soulevant sa plaque de cuivre remarquable. Mais il est aussi possible que l'indication « sous », puisse signifier « à côté », en se référant par exemple au portail ou au chœur de l'église. Ainsi, si l'on

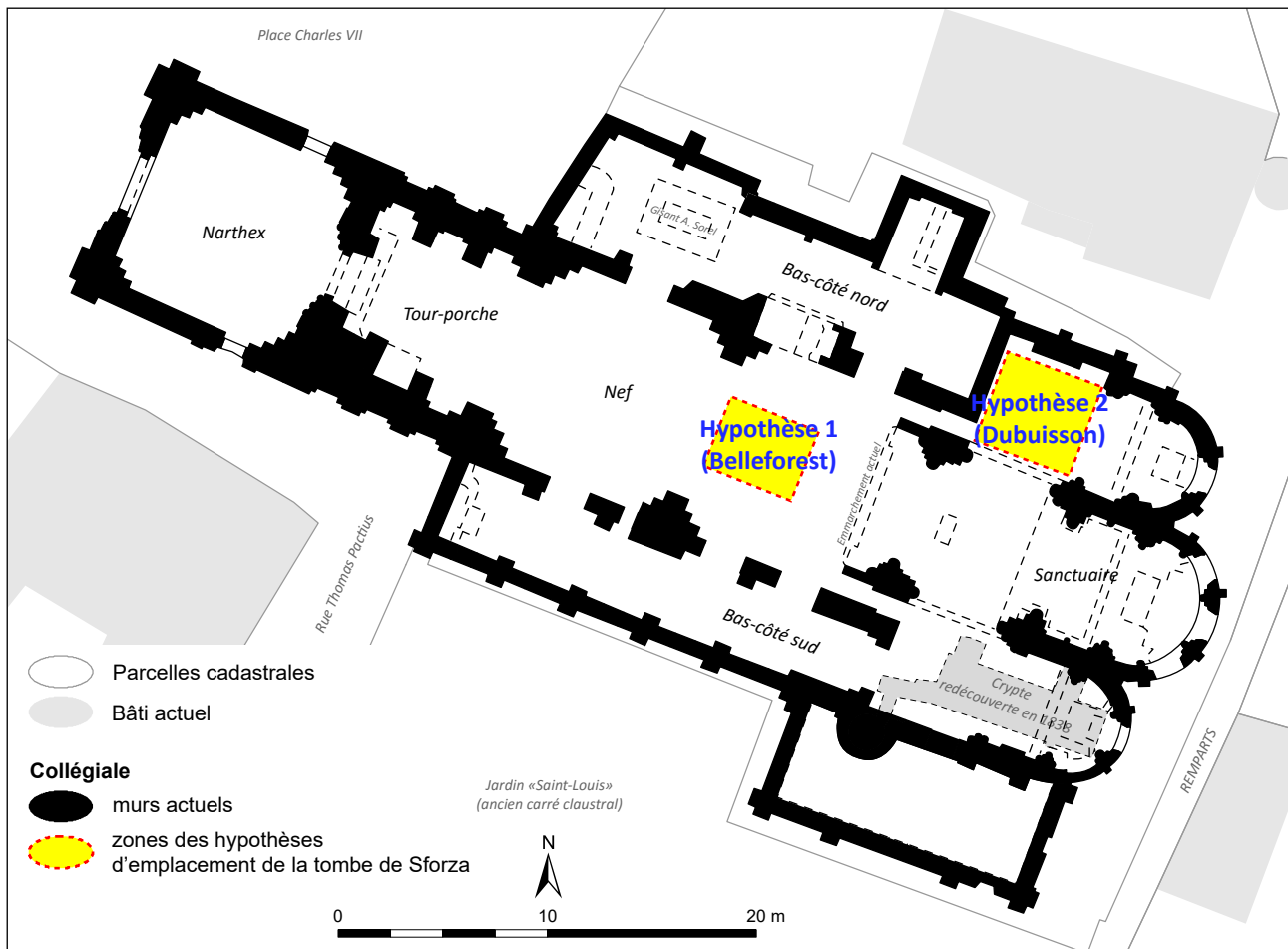


Figure 23 : Plan des deux principales hypothèses de localisation de la tombe de L. Sforza

accorde du crédit aux récits qui évoquent une sépulture « sous » ou « au pied du crucifix », l'une des possibilités est que cela corresponde à l'emplacement situé immédiatement à l'est de la tombe de Lescouët, soit juste devant la porte du chœur. Une autre variante de cette hypothèse était aussi envisagée : celle de la proximité, non pas de la croix ornant l'entrée du chœur canonial, mais de « l'autel du crucifix » représenté sur le plan de 1771, situé immédiatement au nord de la porte menant au chœur.

- La seconde hypothèse, qui ne peut être totalement écartée bien qu'isolée, celle de Dubuisson, donne une localisation de la tombe de Sforza dans la « *chapelle du Saint-Sépulcre* », probablement dans la partie septentrionale du transept.

- La troisième, qui n'en est pas vraiment une, est que les hypothèses précédentes soient toutes deux erronées, car basées soit sur de fausses interprétations, soit sur des traditions orales approximatives voire inexactes. Rappelons que toutes les mentions sont tardives (près de soixante ans après la mort du duc), et que nombres d'auteurs, nous l'avons vu, n'ont fait que reprendre presque mot pour mot les écrits antérieurs. Enfin, on ne peut exclure également

que ces hypothèses soient, sinon fausses, du moins restent invérifiables. Tout d'abord, comme cela a été exposé dans les chapitres consacrés au contexte archéologique, des perturbations postérieures pouvaient avoir eu lieu (saccage en 1562 par les huguenots, événements révolutionnaires, ou même restaurations des sols au 19^e s.). De même, dans la mesure où la tombe de Sforza était non identifiable en surface, d'autres sépultures postérieures ont pu venir perturber la tombe du 16^e s. Les registres des sépultures de Notre-Dame de Loches, conservés de 1737 à 1790 aux Archives Départementales, font encore état de sépultures dans la nef de la collégiale jusqu'à la fin du 18^e s. (**fig. 19** et **annexe 7**).

Il était donc assuré que les fouilles allaient entraîner la découverte de tout un ensemble de sépultures. Etant donné la localisation incertaine de la tombe recherchée et dans la mesure où il était quasi certain qu'aucun signe distinctif ne permette d'identifier Ludovic Sforza sur le terrain, l'un des *scenarii* envisagés était qu'il y ait plusieurs « candidats » possibles à l'issue de la fouille. La méthodologie même sur le terrain et les types d'analyses en laboratoires devant être mis en œuvre pour l'étude des restes osseux ont donc été adaptés à cette problématique spécifique.

1.4. STRATÉGIE, MÉTHODE ET MODALITÉS DE LA CAMPAGNE DE FOUILLE 2019

1.4.1. Définition des objectifs scientifiques et de l'emprise des fouilles

Les objectifs de la campagne de fouilles archéologiques 2019 dans la collégiale Notre-Dame de Loches s'articulaient donc autour de deux axes :

- L'objectif n°1 était, selon la demande de formulée par le maire de Loches et le président du conseil départemental, la recherche de la tombe de Ludovic Sforza.
- L'objectif n°2 était d'exploiter l'ouverture de cette fouille pour réaliser une évaluation plus globale du potentiel archéologique des sols de la collégiale, notamment en pratiquant, autant que faire ce pouvait en fonction des

découvertes, une investigation profonde jusqu'au rocher naturel.

Dans le cadre de cette première campagne de fouilles dans la collégiale, seule une des hypothèses exposées ci-dessus à propos de la localisation tombe de Sforza a pu être soumise à vérification. Le choix s'est porté sur la vérification de l'hypothèse n°1, c'est-à-dire celle qui localise la tombe de Sforza dans la nef, « sous le crucifix » ou à proximité de la sépulture du baron de Lescouët, donc devant l'ancienne clôture du chœur liturgique. Cependant, la localisation se basant uniquement sur des mentions écrites hypothétiques et imprécises, le projet scientifique

proposait d'ouvrir une « zone d'intérêt » de 20 à 25 m² (fig. 24). A partir de l'analyse du plan de 1771, la zone placée devait théoriquement permettre de redécouvrir l'emplacement de l'ancien jubé, et englober totalement l'emplacement de la sépulture de Rolland de Lescouët. Une assez large extension de la fouille, vers le nord a également été décidée, à l'emplacement de « l'autel du crucifix ». L'objectif était par ailleurs d'étendre l'exploration jusqu'au mur nord de la nef « romane », permettant d'obtenir une vision stratigraphique la plus complète possible d'éventuels sols anciens conservés en relation avec les murs de l'église. Dans le cadre de l'objectif n°2, cette ouverture assez large et le long d'un mur, semblait en outre être la meilleure manière de mettre au jour d'éventuels états antérieurs à l'église du 11^e s.

A la suite de la dépose du sol sur la surface déterminée ci-dessus, et en fonction des découvertes réalisées au fur et à mesure, un premier nettoyage

fin a été effectué afin d'évaluer la densité et la conservation des vestiges. Une attention particulière a été accordée à tous les indices stratigraphiques permettant d'établir une chronologie relative des vestiges découverts. Le projet scientifique prévoyait une fouille systématique de l'ensemble des fosses à inhumation présente dans l'emprise ouverte. Puis, afin de répondre au second objectif de la fouille, un sondage localisé pratiqué dans les niveaux plus anciens, sur une surface qui n'excéderait pas 4 à 5 m² était également projeté, dont l'emplacement devait être à définir selon les découvertes, en espérant atteindre les niveaux archéologiques les plus anciens de la forteresse jusqu'au rocher. Cette partie de la fouille visait à évaluer plus particulièrement le potentiel archéologique des niveaux du haut-moyen âge, remontant à la fondation de la collégiale au 10^e s., voire à celle de l'église Sainte-Marie Madeleine remontant au moins au 6^e s.

1.4.2. Moyens mis en œuvre et modalités de la fouille

L'équipe de fouille était constituée de quatre archéologues professionnels du Sadil : un responsable d'opération (Pierre Papin), un anthropologue (Mathieu Gaultier) et deux fouilleurs expérimentés (Samuel Riou et Christophe Lebrun).

Après autorisation du CRMH et sous le contrôle de M. Antoine Parcé, architecte au CD37, la dépose du sol actuel de la collégiale, composé de grandes dalles de calcaire dur et de carreaux de terre cuite datant du 19^e s., a été effectuée par une

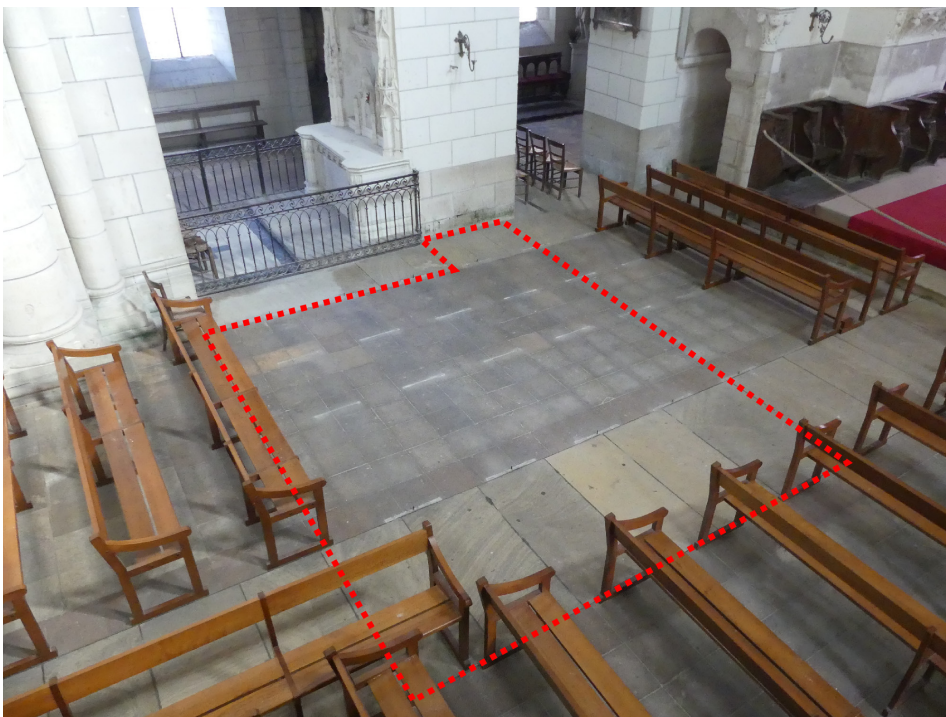


Figure 24 : Projection approximative de la zone de fouille sur les sols de l'église avant l'opération de 2019

entreprise agréée par les Monuments Historiques⁵⁷ (fig. 24 et 25). Un calepinage et une couverture photographique détaillée des sols à déposer ont été réalisés en amont, afin d'assurer leur repose. Les éléments du sol, tommettes et dalles de calcaire, ont été stockés sur place, de même que les déblais de

⁵⁷ Entreprise sélectionnée par Antoine Parcé : SN Billon Centre ; 8-9 place des Amarantes, ZA Pièces des Marais 37500 La Roche-Clermault.

1.4.3. Méthodologie de la fouille

1.4.3.1. L'approche générale

Au regard du contexte complexe et stratifié des fouilles, la rigueur de la méthodologie employée apparaissait capitale pour espérer répondre aux objectifs fixés. Une fouille fine et un enregistrement rigoureux ont donc été opérés, se basant sur les méthodes actuelles de l'archéologie de terrain et de l'archéologie funéraire.

L'enregistrement des données archéologiques a été réalisé selon les méthodes classiques de l'archéologie urbaine. L'unité de base est donc l'Unité Stratigraphique (US) ou son équivalent pour le bâti (UA), dont la numérotation comporte quatre chiffres. Cette numérotation est effectuée en continu sur l'ensemble des opérations de fouilles programmées depuis 2013⁵⁸. Un premier niveau de regroupement des US a été opéré sur le terrain, à l'aide de l'enregistrement de Faits (F) ou de Murs (M) numérotés également en continu. Les coupes stratigraphiques ont été relevées au 1/20, ainsi que les profils des structures en creux rencontrées au cours de la fouille.

L'essentiel des travaux de post-fouille (lavage, conditionnement et inventaire du mobilier, saisie, DAO, SIG...) a été effectué par Pierre Papin et Christophe Lebrun. L'ensemble des données de terrain a été reporté sur la base de données et le SIG du Conseil départemental d'Indre-et-Loire (voir

la fouille. Pour les terres, une solution de stockage en sacs à gravats de 1000 litres, entreposés sur des palettes en bois, a été mise en œuvre (26 sacs ont ainsi été remplis au cours de la campagne (fig. 26). L'ensemble de ces matériaux ont été entreposés dans le bas-côté sud de l'église, ceci en vue du rebouchage de la fouille avec les mêmes déblais, après protection des vestiges par du géotextile. Puis, la repose du sol à l'identique à l'issue de la fouille a été réalisée, par la même entreprise agréée et selon le calepinage réalisé en amont (fig. 27 et 28).

inventaires des faits, des US, des planches et des photographies, annexes 1, 2, 4 et 5). Le mobilier archéologique a été également inventorié (voir annexe 3). Le traitement, le conditionnement et le stockage ont été effectués dans des locaux du Sadil à Chambray-lès-Tours (Indre-et-Loire).

Selon la méthode classique, la conception d'un diagramme stratigraphique a été effectuée à l'échelle de l'US, suivi de leur mise en séquence et leur périodisation (annexe 6). Cette dernière comprend actuellement sept grandes « périodes » (1 à 7) parfois découpées en « sous-périodes » (a, b, c) dont la définition est basée sur les résultats des fouilles antérieures, et sur les premières mises en séquence établies à partir de l'étude du mobilier céramique des campagnes 2014-2015 (Husi, Testard, in Papin 2016). A des fins de comparaisons entre les opérations, ce découpage, bien qu'affiné, a été systématiquement conservé lors des fouilles postérieures jusqu'à la dernière campagne de 2018 (Leparmentier, Husi in Papin 2017, Longelin Husi 2019). Il en est de même pour la fouille de la collégiale de 2019 qui s'inscrit dans la continuité des opérations programmées précédentes (Longelin, Husi 2020, étude complète reportée en annexe 15). La même numérotation des grandes périodes a naturellement été de nouveau employée dans le présent rapport de fouille.

⁵⁸ Il s'agissait du 12^e secteur de fouilles programmées ouvert sur la forteresse de Loches. La numérotation des US de cette campagne a débuté à 4000, et la numérotation des faits à 600.

Figure 25 : Dépose des sols (par l'entreprise agréée MH, Billon SA) et premier nettoyage des vestiges sous jacents



Figure 26 : Stockage provisoire des sols et des déblais en sacs à gravats, dans le bas-côté sud de l'église.



Figure 27 : Rebouchage des fouilles en 2019 après protection des vestiges par du géotextile



Figure 28 : Répose des sols (par l'entreprise agréée MH, Billon SA)

1.4.3.2. Protocole de terrain pour la fouille des inhumations (M. Gaultier)

En l'état des connaissances et avant toute intervention, il apparaissait délicat de se livrer à une estimation de la densité de sépultures à l'emplacement de la fouille projetée. Toutefois, l'examen des sources mentionnant des sépultures dans l'église collégiale montrait que la densité des inhumations dans la nef de l'église était plutôt faible (fig. 19). Seules une quinzaine de sépultures sont directement indiquées dans cet espace. Par ailleurs, compte tenu de l'inconnu de la vocation sépulcrale de l'église pour les périodes anciennes (à partir du 5^e ou 6^e s.), l'estimation maximale d'une vingtaine de sépultures en position primaire dans l'emprise envisagée avait été avancée dans le projet scientifique. Du fait du statut particulier de l'édifice à partir de la fin du 10^e s., une population composée essentiellement d'adultes majoritairement masculins était également attendu. Si cette dernière supposition a été vérifiée (aucune femme n'a en effet été identifiée), en revanche, le nombre de sépultures en position primaire a été largement surestimé.

La fouille des sépultures lors de l'opération a été effectuée de manière classique : stratigraphiquement, dans l'ordre inverse des

dépôts, en portant une attention particulière aux relations stratigraphiques que les sépultures entretiennent entre elles, ainsi qu'à celles qu'elles ont avec le reste des éléments découverts en fouille (sols, fondations...). L'objectif était naturellement d'obtenir le phasage le plus précis possible de l'occupation funéraire. Chaque sépulture dégagée a fait l'objet d'une couverture photographique (clichés zénithaux et obliques) permettant un enregistrement par photogrammétrie de la position des os avec un minimum de quatre points de repère géoréférencés (X, Y, Z) présents sur le modèle 3D obtenus (fig. 29). Chaque squelette, après son dégagement le plus complet possible, a fait l'objet d'observations, d'un enregistrement et d'un démontage par M. Gaultier, anthropologue au SADIL. Les éléments susceptibles de renseigner sur l'architecture funéraire entourant les corps ont également été systématiquement relevés : photographie, dessin le cas échéant et/ou relevés au tachéomètre laser (clous de caisses en bois par exemple). Les éléments métalliques ou organiques (tissus, cuir...) associables à la vêture ou à la présence d'un linceul ont été également géoréférencés. Les profils longitudinaux et transversaux des fosses de sépultures, lorsque ceux-ci étaient bien visibles dans la stratigraphie ont été restitués à partir de la couverture photogrammétrie.

Dans le cadre de la recherche de la tombe de Sforza, la possibilité de réaliser des analyses paléogénétiques a été envisagée. Pour ce faire, il convenait de prendre toutes les précautions nécessaires sur le terrain, afin de ne pas rendre impossible ce type d'analyse. A cette fin, des conseils nous ont ainsi été fournis par Marie-France Deguilloux (Maître de Conférences Université Bordeaux UMR 5199 PACEA, Plateforme Paléogénétique). Les conditions « idéales » de prélèvement sont les suivantes :

- prélever (par ordre de préférence) : le pêtreux (ou crâne complet), la mandibule (ou un fragment de mandibule), des dents en place, des dents isolées, des petits os entiers ;
- prélever si possible plusieurs échantillons par individu = le pêtreux + des dents, ou plusieurs dents, ou plusieurs os... ;

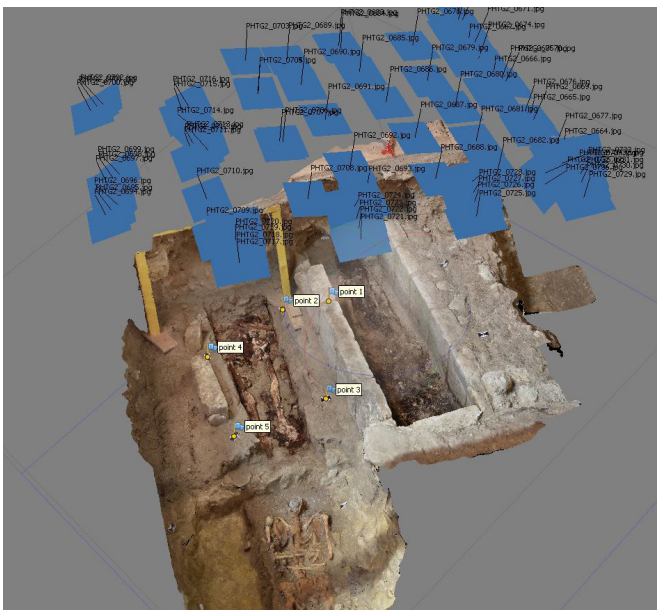


Figure 29 : Exemple de photogrammétrie appliquée aux fosses sépulcrales fouillées dans la collégiale en 2019



Figure 30 : Fouille d'une sépulture, avec protections (gants et masque) pour éviter les pollutions (photo : C. Raimbault, CD37)

- limiter le temps d'exposition de l'échantillon aux sources de contamination possibles en dégageant le sédiment au dernier moment ;
- limiter le nombre de personnes autour des vestiges lors du prélèvement (1 seule personne réalise le prélèvement) ;
- utiliser du matériel de prélèvement à usage unique, ou décontaminer avec de l'eau de javel diluée (50%) les outils servant au prélèvement, entre chaque échantillon ;
- le fouilleur doit porter au moins gants + masque (fig. 30) afin de ne pas contaminer les échantillons ;
- bien changer de gants et bien décontaminer les outils (ou changer d'outils stériles à usage unique) entre différents prélèvements de différents individus, ou après avoir touché une surface souillée ;
- attraper les gants côté poignet pour ne pas « souiller » les parties en contact avec les échantillons ;
- ne pas nettoyer les échantillons et les placer le plus rapidement possible dans un sachet ou une boîte, à l'abri des contaminations ;
- stocker les échantillons au frigo ou au frais jusqu'à leur arrivée au laboratoire de paléogénétique.

Ce protocole a été systématiquement suivi pour toutes les sépultures. Les échantillons sont actuellement conservés en chambre froide aux Archives départementales d'Indre-et-Loire, site de Chambray-lès-Tours, en attendant d'éventuelles analyses.

Après la fouille et les prélèvements pour analyses effectués, les os ont été lavés à l'eau puis séchés avant d'être étudiés et analysés (cf. *infra* chap. 2.7 et annexes 9 à 12).

1.4.3.3. Les études et analyses en laboratoire des restes osseux humains

Dans le cadre de la fouille des sépultures, des moyens étaient évidemment prévus pour l'étude des restes osseux en post-fouille. Si un certain nombre d'observations sur l'os ou d'analyses sont classiques (diagnose sexuelle, détermination de l'âge au décès, de la stature, observations paléopathologiques...), des analyses physico-chimiques spécifiques ont été prévues afin de répondre à la problématique de l'identification de la tombe de Ludovic Sforza.

Diagnose sexuelle

Elle a été réalisée sur les bassins conservés des adultes selon les méthodes développées au sein de l'UMR 5199 Pacea. Compte tenu de l'état médiocre de conservation des os sur le terrain, la diagnose sexuelle probabiliste (Brůžek *et al.* 2017) n'a pu être réalisée. Le diagnostic a donc été fondé sur l'observation de la morphologie des coxaux selon la méthode développée par J. Bruzek lors de sa thèse (1991). Les observations ont été réalisées sur le terrain avant prélèvement des coxaux qui étaient très friables. Ce sont principalement la région de la surface pré-auriculaire et de la grande échancrure sciatique dont on a pu se servir pour le diagnostic. Les conditions de conservation osseuse et la faiblesse de l'échantillon ne permettent pas, en l'état d'envisager une diagnose sexuelle secondaire pour les individus dont le bassin ne serait pas conservé.

Détermination de l'âge au décès

Pour les ossements immatures découverts en position secondaire, elle a été réalisée par l'observation de la maturation dentaire (Moorrees, Fanning et Hunt 1963 a ; Moorrees, Fanning et Hunt 1963 b) lorsque cela a été possible. Pour le reste, une estimation de l'âge au décès a été proposée au regard de l'état de maturation des os comparé aux

informations disponibles dans l'ouvrage de Scheuer et Black (2000).

Pour les adultes en position primaire dont les dents étaient préservées, une détermination par cémentochronologie (Naji, Gourichon et Rendu 2015) (voir [annexe 12](#)) a été combinée à une estimation à partir de l'évolution de l'articulation sacro-iliaque (Schmitt 2005). Lorsqu'aucune dent n'était conservée, l'estimation n'a été fondée que sur l'examen de l'articulation sacro-iliaque.

Estimation de la stature

Elle a été réalisée à partir des mesures des longueurs des os longs en privilégiant le fémur si possible. Le référentiel utilisé est celui de Trotter et Gleser révisé par Cleuvenot et Houët (1993). Les mesures ont été réalisées sur le terrain compte tenu de la mauvaise conservation des os.

Examen paléopathologique

Un examen complet de chaque individu découvert a été réalisé. Encore une fois, la mauvaise conservation des os a considérablement limité cet aspect de l'étude.

Datations absolues

Tous les individus en position primaire découverts ont fait l'objet d'une datation par radiocarbone. Lorsque cela a été jugé utile afin d'assurer le résultat obtenu, certaines tombes ont été datées indépendamment par deux laboratoires différents. Les laboratoires auxquels nous avons fait appel sont Beta Analytic (Floride – Etats Unis d'Amérique) et Ciram (Bordeaux – France) (voir [annexes 13 et 14](#)).

Analyses isotopiques (coord. Valentin Miclon)

Le corps humain est une archive biologique dont les différents tissus enregistrent, au cours de leur formation, la composition physicochimique des ressources consommées, elle-même dépendante de leur environnement d'origine. L'analyse biochimique des restes humains peut donc permettre de reconstituer les régimes alimentaires des individus et connaître l'environnement dans lequel ils ont puisé leurs ressources. Puisque les différents tissus corporels ne se forment pas simultanément, la

confrontation de leurs compositions biochimiques peut permettre de discuter de l'évolution des pratiques alimentaires d'un individu au cours du temps. Cette caractéristique offre également la possibilité de documenter l'origine géographique des ressources consommées par une personne à différents moments de sa vie et, par extension, de mettre en évidence des phénomènes de migrations.

Tous les individus en position primaire découverts ont fait l'objet de prélèvement osseux et dentaire pour la réalisation d'analyses isotopiques. L'investigation est articulée selon deux axes qui ont commencé à être mis en œuvre au début de l'année 2020 par le laboratoire Lampea de l'Université d'Aix-marseille. Le premier axe portera sur la recherche de sujets dont la signature biochimique témoignerait d'une origine exogène à la région Lochoise et, le cas échéant, discutera de leur(s) origine(s) géographique(s). Le second portera sur la caractérisation de l'alimentation de chacun des sujets au cours des dernières années de leurs vies. Cette analyse pourrait permettre de distinguer des individus ou des groupes d'individus soumis à des régimes alimentaires différents du fait de leurs conditions sociales.

La recherche d'individu(s) exogène(s) à la région Lochoise et ayant migré au cours de leur(s) vie(s), sera réalisée par l'analyse des rapports des isotopes stables du strontium ($87\text{Sr}/86\text{Sr}$) et de l'oxygène ($18\text{O}/16\text{O}$). En effet le $\delta 87\text{Sr}$ corporel, est lié à celui du substrat géologique sur lequel vit l'individu. Le $\delta 18\text{O}$ corporel dépend essentiellement de celui de l'eau potable ingérée dont les valeurs varient selon les zones climatiques. L'étude conjointe de ces deux marqueurs permet donc de détecter, au sein d'une population, la présence d'individus allochtones et de formuler des hypothèses quant à leur(s) origine(s) géographique(s) (e.g. Dupras et Schwarcz, 2001, Evans *et al.*, 2006, Mitchell et Millard, 2009, Salesse 2015).

Pour chaque individu un double échantillonnage (de la phase minérale de l'os et de l'émail) a été réalisé afin de pouvoir discuter de son lieu de vie durant l'enfance ainsi qu'au cours des dernières années précédant sa mort. Afin de préciser les rapports isotopiques de ces deux éléments dans la région lochoise, des mesures sont également

prévues sur des restes de mammifères locaux et contemporains des individus étudiés. Cette partie de la phase d'étude est d'ores et déjà en cours et se poursuit.

L'étude paléolithique des individus portera spécifiquement sur l'analyse de la part protéique de l'alimentation des dernières années de la vie de chaque sujet. Elle s'appuiera sur l'analyse conjointe des rapports des isotopes stables du carbone ($^{13}\text{C}/^{12}\text{C}$), de l'azote ($^{15}\text{N}/^{14}\text{N}$) et du soufre ($^{34}\text{S}/^{32}\text{S}$) du collagène osseux. L'analyse combinée des $\delta^{13}\text{C}$ et $\delta^{15}\text{N}$ du collagène permet de replacer les individus étudiés au sein de leur réseau trophique et ainsi de documenter la composition qualitative et quantitative de leur alimentation (Herrscher et Goude 2015). L'étude de ces marqueurs au sein de la population lochoise s'appuiera sur la comparaison avec les résultats déjà obtenus pour la période médiévale sur un large référentiel archéozoologique et anthropologique de Touraine, dans le cadre du

1.4.4. Des attendus (théoriques) à la réalisation

1.4.4.1. Calendrier de l'opération

La campagne de fouille 2019 s'est déroulée du 23 avril au 29 mai 2019, soit environ six semaines de terrain, amputées de quelques jours fériés (25 jours ouvrés au total). Quatre à cinq jours ont été nécessaires au début de la campagne pour la dépose du sol, en parallèle de laquelle les premiers nettoyages ont pu être effectués au fur et à mesure de l'avancée des travaux de l'entreprise agréée. Le rebouchage des fouilles et la repose à l'identique des sols a eu lieu fin juin et début juillet 2019.

1.4.4.2. Description de l'emprise ouverte

Au final, un rectangle d'environ 4,60 m sur 5,50 m a été ouvert allant de l'allée centrale incluse, au mur nord de la nef (fig. 31). Le long de celui-ci, la présence d'une chapelle aménagée dans l'épaisseur du mur (chapelle « des morts », ou ancienne chapelle Saint-Roch), empêchait une ouverture continue. Aussi seule une petite extension à l'angle nord-est de la fouille vers une partie moins remaniée du mur était possible. Le décapage vers l'ouest a également

travail doctoral mené actuellement par Valentin Miclon à l'université de Tours (soutenance prévue en 2020). L'analyse des rapports isotopiques du carbone et de l'azote du collagène osseux seront complétées par l'analyse du $\delta^{34}\text{S}$ afin de discriminer plus finement le type de ressources aquatiques éventuellement consommées par les individus (Nehlich et al 2014).

Des analyses paléogénétiques projetées

L'opportunité de mener des analyses paléogénétiques des individus découverts ne pourra être appréciée qu'après l'aboutissement de l'ensemble des analyses détaillées ci-dessus. On rappellera que des prélèvements d'échantillons osseux ou dentaires ont été réalisés dans cette perspective et sont maintenus dans des conditions stables d'ici-là.



Figure 31 : Photographie générale de l'ouverture réalisée dans la nef de la collégiale en 2019

permis de toucher la base de l'un des pilastres de la nef. Au total, la surface ouverte fut de 26,20 m².

1.4.4.3. Découvertes et adaptation de la stratégie de l'opération

A l'intérieur de cette emprise, la densité et la conservation des vestiges apparue sous le décapage a offert quelques surprises, qui ont naturellement impacté le déroulement et la stratégie de la fouille (fig. 32).

En premier lieu, une surface assez conséquente de sols anciens de l'église collégiale constitués de dalles de calcaire, dont la conservation s'est révélée particulièrement bonne, a été mise au jour quasiment immédiatement sous le sol actuel. La fondation de l'autel du crucifix reposant sur ces sols a également rapidement été identifiée, ainsi que la trace du mur de la clôture du chœur, manifestement en bois, apparaissant en négatif dans ces dallages. Ces découvertes concernent approximativement la moitié orientale de la fouille (environ 13 m²).

En second lieu, les vestiges funéraires se sont révélés moins denses que prévus. Un maximum d'une vingtaine de sépultures était en effet estimé, en tenant compte du fait que la vocation funéraire du site au Haut-Moyen âge était probable. Or, cette hypothèse a été infirmée : seulement cinq sépultures en place ont été mises au jour dans l'emprise de la fouille (chaque fosse a néanmoins été réutilisée plusieurs fois). Toute cette occupation funéraire s'est avérée contenue dans une tranche chronologique allant du 14^e s., jusqu'au 18^e s. Ces sépultures de la fin du Moyen-Âge et de l'époque Moderne fonctionnent donc avec les aménagements du chœur canonial et l'autel du crucifix, sur lesquels elles s'alignent. Elles occupent ainsi *grosso modo* la moitié ouest de la fouille, surface sur laquelle le creusement des fosses a provoqué la suppression des dallages et l'ablation quasi-totale de tous vestiges et niveaux antérieurs.

En résumé, au sein de l'emprise ouverte, une conservation différentielle s'est avérée présente, avec une ligne approximativement nord/sud délimitant une moitié ouest où des sépultures

médiévales et modernes ont cassé la stratigraphie plus ancienne, d'une moitié est où la stratigraphie bénéficiait d'une meilleure préservation. Dans un souci de conservation, il a été décidé de ne pas détruire les éléments de sols en dalles de tuffeau, et d'en préserver un maximum en place. Une surface d'environ 7 m² a ainsi été préservée, où les dallages et maçonneries n'ont pas été démontés pour poursuivre la fouille en profondeur.

En conséquence, la pratique d'une fouille profonde visant à obtenir des données sur les vestiges antérieurs à l'église du 11^e s., n'était possible que sur une surface limitée, le long de la limite ouest de la fouille, à l'emplacement de l'ancien chœur canonial. Dans cette zone où les sols romans étaient mal conservés, quelques dalles ont donc été malgré tout déposées pour dégager une zone de 6 m² afin de poursuivre la fouille en profondeur. Une autre petite zone de 1 m² environ située entre l'autel du crucifix et la zone funéraire des 14-18^e s., où la stratigraphie ancienne était conservée, a également pu être fouillée.

Enfin, dernier élément : l'épaisseur des niveaux archéologiques s'est avérée largement surestimée. Une estimation initiale avait en effet été effectuée en se basant sur les cotes d'appartition du rocher observées 60 m à l'ouest (fouilles 2016, grande salle, Papin 2017) et 40 m au nord de la collégiale (sondage 4 de 2013, Papin 2014), aux alentours de 96,50/96,60 m NGF, tandis que les sols actuels de l'église se situent vers 98 m NGF. Or le toit du tuffeau naturel a été rencontré au sein de l'emprise fouillée entre 97,40 et 97,55 m NGF.

Autrement-dit, l'épaisseur de la stratigraphie sous les sols actuels de la collégiale, dans les secteurs où elle est la mieux préservée, atteint entre 55 et 75 cm d'épaisseur au maximum, contre 1,50 m attendu. Aussi, dans ces conditions, et contrairement à ce qui avait été projeté, à savoir réaliser un seul sondage profond dans les niveaux anciens, l'intégralité des niveaux archéologiques sur la surface ouverte a pu être explorée jusqu'au rocher naturel, à l'exception des 7 m² de dallages anciens conservés en place.

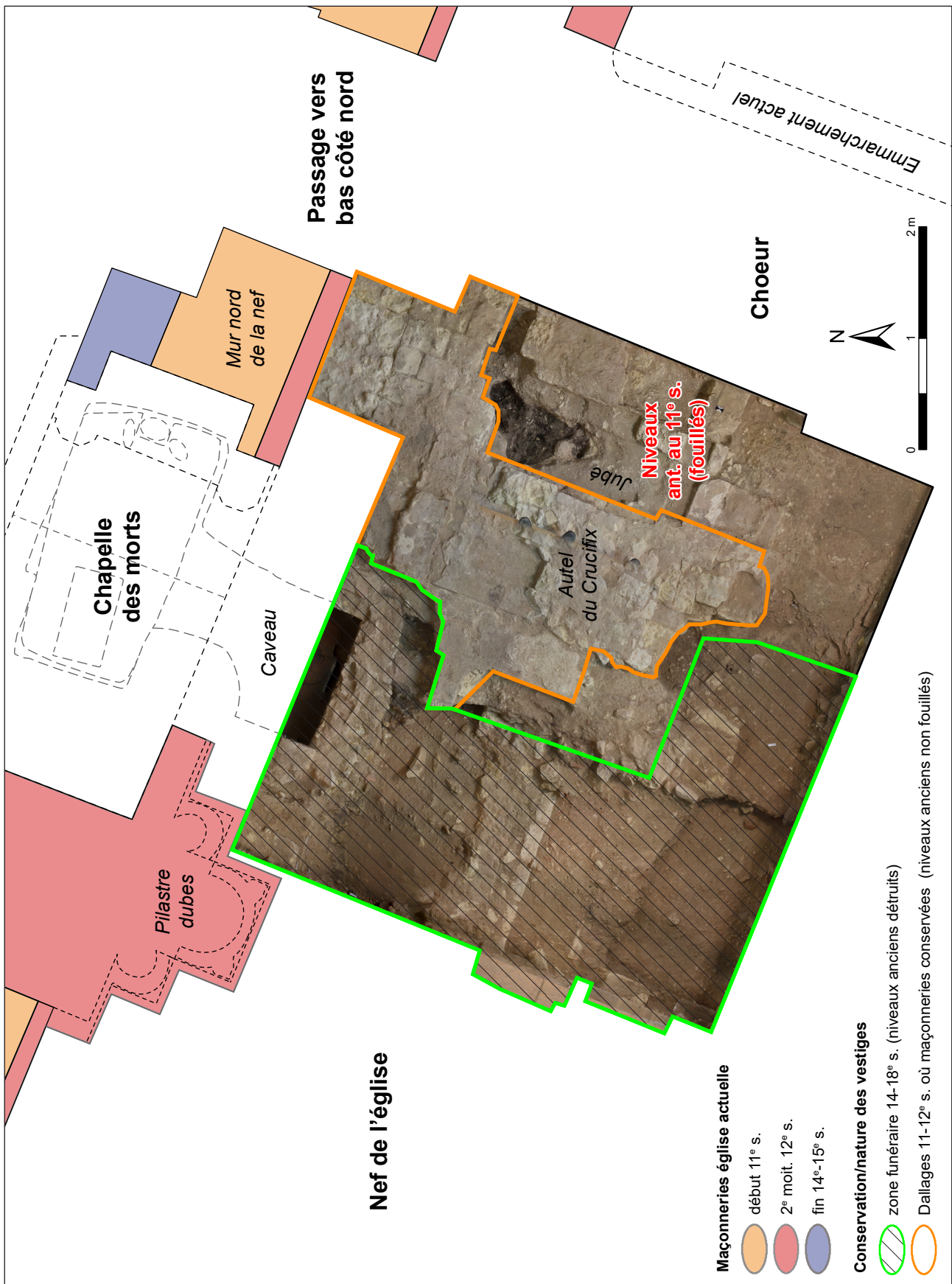


Figure 32 : Orthophotographie de la zone de fouille 2019, avec indications générales sur la nature et la conservation des vestiges mis au jour

1.5. Études et analyses du mobilier de la campagne 2019

Outre les études et analyses sur les restes humains déjà détaillés ci-dessus, les divers types de mobilier mis au jour pendant la campagne ont fait

l'objets d'études par des intervenants extérieurs au Sadil.

1.5.1. La céramique médiévale (Ph. Husi-A. Longelin)

Depuis 2013, l'ensemble des expertises et des études sur le mobilier céramique découvert à Loches est assuré ou encadré par Philippe Husi (UMR 7324 LAT-CITERES). Chaque année, une expertise chronologique est d'abord effectuée à l'issue de la campagne de fouilles. Ponctuellement, des rapports d'analyses approfondies sont réalisés. L'ensemble des études a été mené suivant la méthode développée dans le cadre du PCR sur la céramique du bassin de la Loire et s'appuie sur le tessonier de référence mis en place pour la céramique du Centre-Ouest de la France par Philippe Husi. Les résultats ont d'ores et déjà permis de dresser un référentiel typologique du site de Loches, données qui sont intégrées à la base de données ICERAMM⁵⁹. Le mobilier lochois issu des campagnes de 2013 à 2015 a ainsi été étudié par Pierre Testard (Husi, Testard 2016, rapport reporté dans Papin 2016 : vol 2). Deux nouvelles études du mobilier des fouilles à l'emplacement de la grande salle des comtes d'Anjou, ont été assurées par Chloé Leparmentier, puis par Alexandre Longelin (Leparmentier, Husi 2017, *in* Papin 2018, vol 2 et Longelin, Husi 2018 *in* Papin 2019, vol 2).

En 2019, avec la fouille dans la collégiale Notre-Dame, un nouveau volet d'étude sur le mobilier du site du château Loches s'est ouvert. Celui-ci est assuré par Alexandre Longelin, toujours sous la direction de Philippe Husi (étude reportée en **annexe 15**). Globalement, la campagne de fouille de 2019 a livré une quantité relativement modeste de céramique. Trois caisses de mobilier sont à dénombrer, contenant 2346 fragments de poterie (NR) pour un peu plus de 15 kg de matériel. Ce *corpus* est en grande majorité composée de poteries funéraires, soit découvertes en position primaire, soit en position secondaire dans le comblement de fosses de sépultures utilisées plusieurs fois. Ainsi, 1701 tessons (72,5% du *corpus*), proviennent du comblement des six fosses de sépultures identifiées à la fouille (pour 9,54 kg). A noter que nombre de ces fragments de poteries funéraires proviennent plus particulièrement de deux des sépultures fouillées cette année (F609 et F623), qui comportaient toutes deux plusieurs vases éclatés, représentant à elles seules 1314 tessons (pour 6,77 kg). *A contrario*, seulement 139 tessons (1,05 kg) proviennent des niveaux antérieurs au 14^e s., qui n'ont pas été détruits par l'occupation funéraire médiévale et moderne.

⁵⁹ <http://iceramm.univ-tours.fr/>

1.5.2. Le mobilier en métal (J. Soulat)

Le petit mobilier de la campagne 2019 a été étudié par J. Soulat⁶⁰, déjà auteur des études de 2014 à 2018 (étude reportée en **annexe 16**). Le *corpus* est relativement peu abondant et surtout

peu varié dans ce contexte ecclésial avec 121⁶¹ objets ferreux (dont 104 éléments de cercueil) et 15 en alliage cuivreux (dont 14 épingles de linceul), ainsi qu'un objet en plomb (une plaquette gravée du 19^e s.).

⁶⁰ Landarc, 1 rue Jean Lary – 32 500 Fleurance.

⁶¹ Chiffres exprimés en Nombre Minimum d'Individus (NMI).

1.5.3. Le mobilier en verre (C. Aunay)

Le mobilier en verre de la campagne de fouille dans la collégiale s'est également avéré relativement peu abondant (étude reportée en [annexe 17](#)). Les 54 fragments (NR) découverts en 2019 ont été confiés à C. Aunay⁶², auteure également de toutes les études des recherches programmées précédentes. Seul un inventaire détaillé a été réalisé pour ce mobilier

⁶² Indépendante : Verre Ant'ère – 37 100 Tours.

(reporté dans les inventaires du mobilier, [annexe 3](#)). La spécialiste a pu dénombrer 33 fragments de verre plat (vitraux ou de vitres) provenant pour l'essentiel (23 restes) de niveaux de l'église de la fin du 10^e s ou du début du 11^e s. Le reste du *corpus* se répartit entre 15 fragments de gobelèterie (pour 6 individus identifiés), 5 restes indéterminables, et 1 fragment de bracelet en verre bleu outremer probablement d'époque gauloise (La Tène C1b), en position redéposée dans les niveaux médiévaux.

1.5.4. Conservation et étude d'un objet en cuir (C. Bonnot-Diconne)

La découverte, dans l'une des sépultures mise au jour (F623), d'une semelle en cuir appartenant à une chaussure, a nécessité l'intervention d'un laboratoire de conservation et d'étude de ce type d'objet. L'établissement sélectionné est le Centre de Recherche et de Conservation du Cuir

(2CRC⁶³), dirigé par Cécile Bonnot-Diconne. Le rapport de cette intervention figure dans ce rapport en [annexe 18](#).

⁶³ Centre de Conservation et d'Etude du Cuir, Activillage, Centr'ALP – 235 rue de Corporat 38430 Moirans.

1.5.5. Autres types de mobiliers

Une seule monnaie a été découverte lors de la fouille de 2019. Elle a été identifiée par Murielle Troubady (UMR 8546 - AOrOc). On note également la découverte de deux fragments d'éléments lapidaires, deux de silex taillés, quelques fragments d'enduits peints, ainsi que des éléments épars de faune (voir inventaires [annexe 3](#)). Ces mobiliers en

faible nombre n'ont pas été étudiés cette année de manière approfondie, mais pourront l'être à l'avenir, notamment en cas de poursuite des fouilles dans la collégiale.

2. RÉSULTATS DE LA CAMPAGNE DE FOUILLES 2019

La campagne de fouille de 2019 dans la collégiale Notre-Dame de Loches a donc concerné une surface de 26 m², allant de l'allée centrale (incluse) au mur nord de la nef (fig. 34). La fouille a engendré l'enregistrement de 144 Unités Stratigraphiques et 40 faits archéologiques ou murs. Comme nous l'avons rappelé plus haut, la répartition chronologique de ces unités d'enregistrements se fonde sur un découpage général adopté pour l'ensemble des fouilles programmées au château de Loches depuis 2014, se basant sur les études chrono-

stratigraphique du mobilier céramique (cf. *supra*, et diagramme, annexe 15). A l'heure actuelle, ce découpage comporte sept grandes « périodes » (numérotées 1 à 7), parfois détaillées en sous-périodes (identifiées par des lettres a, b ou c). Toutes ne sont pas forcément représentées, ou bien de manière très inégale, dans le spectre chronologique de la fouille de 2019. Les regroupements ou les *hiatus* constatés seront commentés au cours de l'exposé.

2.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA TOPOGRAPHIE NATURELLE DE L'ÉPERON

L'opération de fouille dans la collégiale Notre-Dame a offert un nouveau point d'observation du terrain naturel de l'éperon de Loches, complétant à ce titre les données déjà acquises lors des opérations réalisées dans le parc des logis royaux et des études de bâti effectuées dernièrement sur le front nord-ouest des remparts (Papin 2013 à 2018 ; Papin, Riou 2016 et 2017).

Ce nouveau point d'observation sous la collégiale, permet de confirmer que l'éperon possède de manière générale un toit relativement plat, offrant de faibles variations nord/sud et est/ouest, du moins sur le tiers nord du promontoire (fig. 33). Au nord de la collégiale Notre-Dame, la réalisation d'un sondage en 2013 le long du rempart avait permis de reconnaître le substrat rocheux vers 96,65 m NGF. À l'emplacement des fouilles de la chapelle Saint-Louis (2014-2015), à l'extrême nord du site au pied des logis royaux, le rocher a été atteint entre 95,75 et 95,30 m NGF au plus bas. Un peu plus de deux mètres de hauteur séparent donc le sommet du rocher sous la collégiale et à la pointe du promontoire, esquissant une pente douce vers le nord-ouest sur une distance de plus de 100 m. De même, la restitution d'un transect est-ouest sur

la totalité de la largeur de l'éperon au niveau de la collégiale, permet de constater de manière globale une légère pente d'est en ouest. Les fouilles de 2016 à 2018 à l'emplacement de la grande salle des comptes d'Anjou à l'ouest de la collégiale, avaient en effet permis d'obtenir une cote sur le toit du calcaire au niveau du mur gouttereau sud-est à une altitude de 96,50 m NGF. Dans l'emprise de la grande salle du 11^e s., une pente assez faible du rocher vers l'ouest est constatée, pour atteindre 96 m au niveau du gouttereau nord-ouest, avant la rupture de pente et le dénivelé plus important vers les remparts. Une différence d'environ 1,50 m peut donc être restituée d'une rupture de pente à l'autre.

Même si ces variations apparaissent minimales à l'échelle du site, le fait de constater sous la collégiale Notre-Dame une hauteur du rocher la plus élevée jamais observée permet de s'interroger sur le choix de ce lieu pour l'implantation d'un édifice de culte. Si peu marqué qu'il soit, il serait en effet plausible que le point culminant du relief ait été privilégié pour l'implantation de la première église au haut Moyen Âge.

En outre, ce travail de restitution des profils topographiques de l'éperon rocheux, apporte un

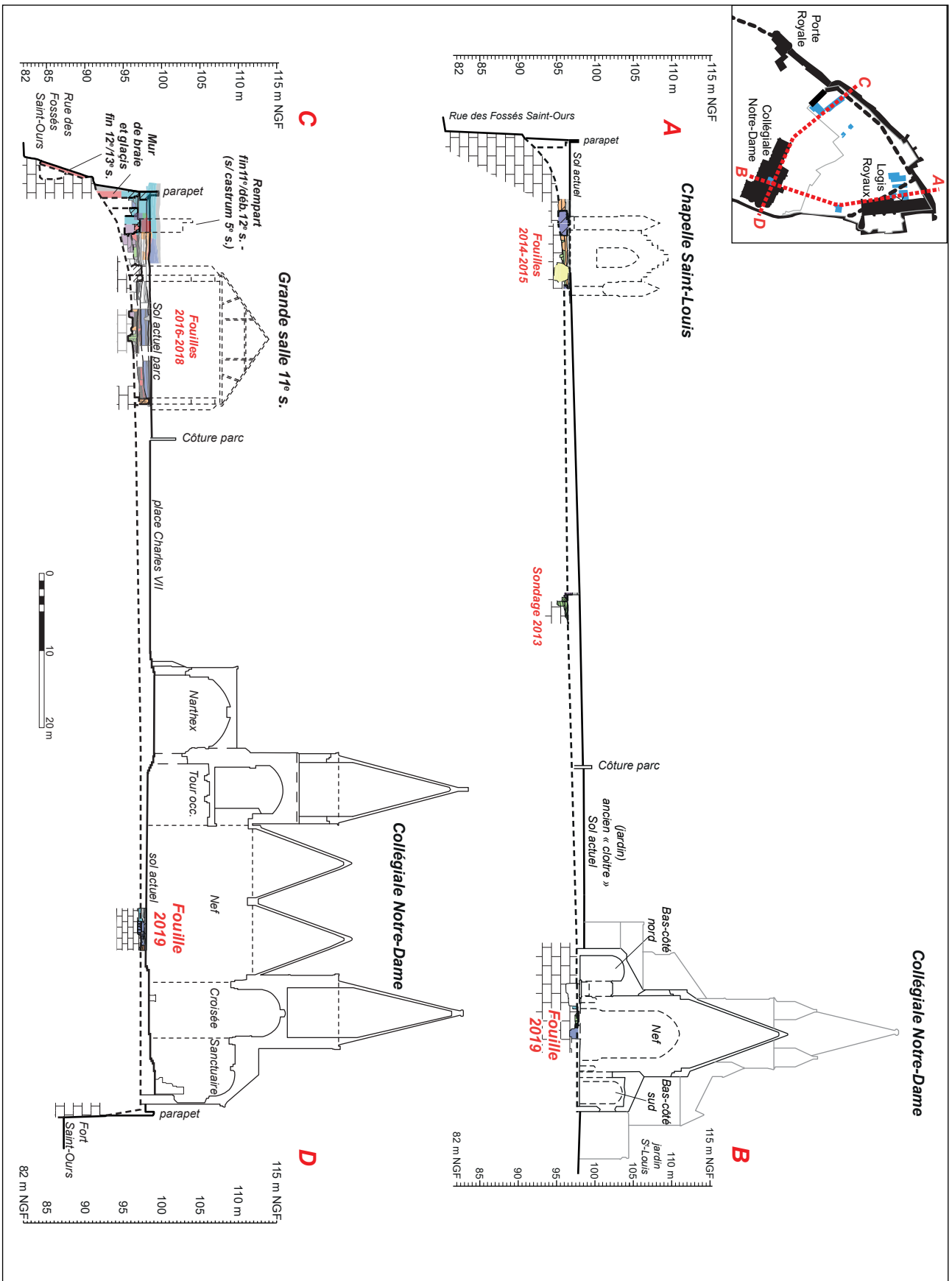


Figure 33 : Profils topographiques restitués E/O et N/S au nord de l'éperon de Loches

nouvel enseignement plus général. Les observations au nord du promontoire permettent d'établir que les pentes naturelles ont un profil occidental et oriental dissymétrique. Globalement, sur le front ouest et au nord-ouest, côté ruisseau de Mazerolles, le calcaire décrit un escarpement relativement « mou », s'étalant sur plus d'une douzaine de mètres de large. Au niveau des fouilles de 2016-2018, on constate que le rocher plonge de plus de 5 m de hauteur sur la distance séparant le mur gouttereau de la grande salle et le rempart actuel (d'après la cote du rocher observable depuis la rue des Fossés Saint-Ours, à environ 91,00 m NGF). Ce même profil topographique convexe du rocher peut être également restitué plus au nord, à l'emplacement des fouilles de la chapelle Saint-Louis (2014-2015), puisque le rocher a été observé vers 95,30 m NGF au plus bas le long du rebord nord des fouilles, mais n'apparaît que vers 90 m NGF depuis la rue des Fossés Saint-Ours. Là encore, il y a donc d'une perte de 5 m de hauteur sur une dizaine de mètres de distance.

Ainsi, c'est sur la partie haute de cette pente que les enceintes successives ont été bâties, et ce dès la fin du 5^e s. avec l'installation du *castrum* (Papin 2017). Cette déclivité naturelle sur le front nord et nord-ouest devait d'ailleurs sans doute être beaucoup plus large à l'origine. Le creusement des fossés devant cette portion de rempart à la fin du 12^e ou au début du 13^e s. ont en effet entraîné une « verticalisation » du pied de la pente. Le rocher a alors été aménagé en véritable contre-escarpe, par

un habillage en moyen appareil et le creusement de galeries de défenses en profitant de bancs du friable du calcaire (voir le rapport de diagnostic Riou, Papin 2017).

La configuration est différente le long du front oriental, où le flanc de l'éperon apparaît nettement plus abrupt qu'à l'ouest. Le sondage de 2013 entre la collégiale Notre-Dame et les bâtiments des logis-royaux où le substrat a été atteint vers 96,65 m NGF, a été effectué à moins de trois mètres du tracé du rempart, tandis que la cote du rocher visible depuis le fort Saint-Ours est située autour de 95,80 m. De même, l'examen des niveaux d'apparition du tuffeau aux pieds des murs des logis-royaux, montre que toute la partie nord des logis (à l'exception de l'extrême pointe nord) a été construite sur une plateforme du rocher située vers 95 m NGF, avec une paroi possédant un très faible fruit et tombant directement sur le terre-plein du fort saint-Ours, à environ 81 m NGF. Il apparaît donc que toute la portion du flanc oriental du promontoire allant de la pointe nord à la collégiale Notre-Dame, dominant la vallée de l'Indre et surplombant le fort Saint-Ours, offre une falaise pratiquement verticale. Les corps de bâtiments des logis-royaux des 14^e et 15^e s. ainsi que les remparts reliant ceux-ci à la collégiale, sont venus s'installer sur le rebord de cette falaise, et les gains sur les pentes ont donc été des plus minimes sur ce front est. C'est également sur le rebord de cette paroi rocheuse que s'érige le chevet à triple abside de la collégiale Notre-Dame, bâti au 12^e s.

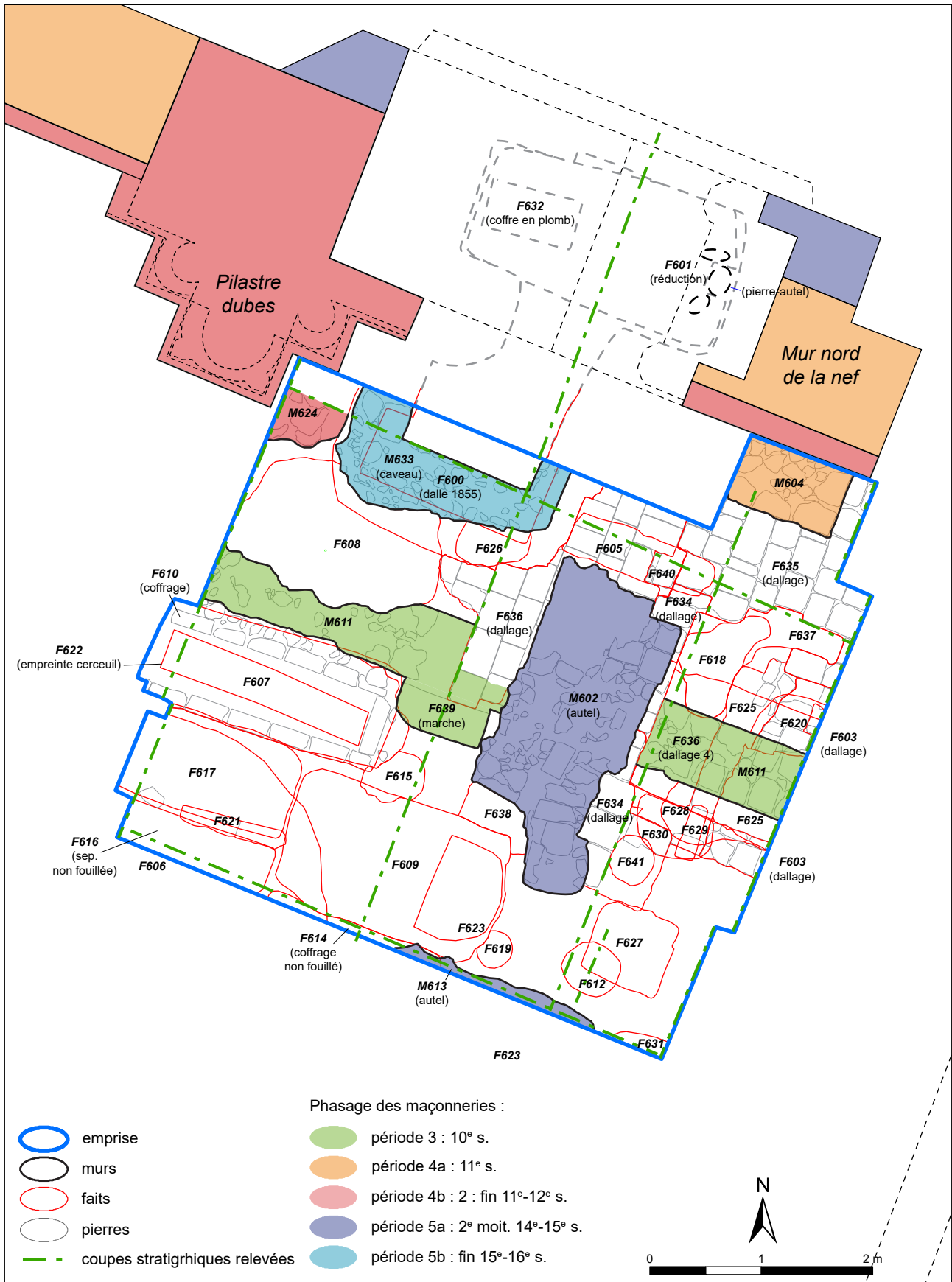


Figure 34 : Plan masse de la fouille 2019 dans la collégiale Notre-Dame de Loches

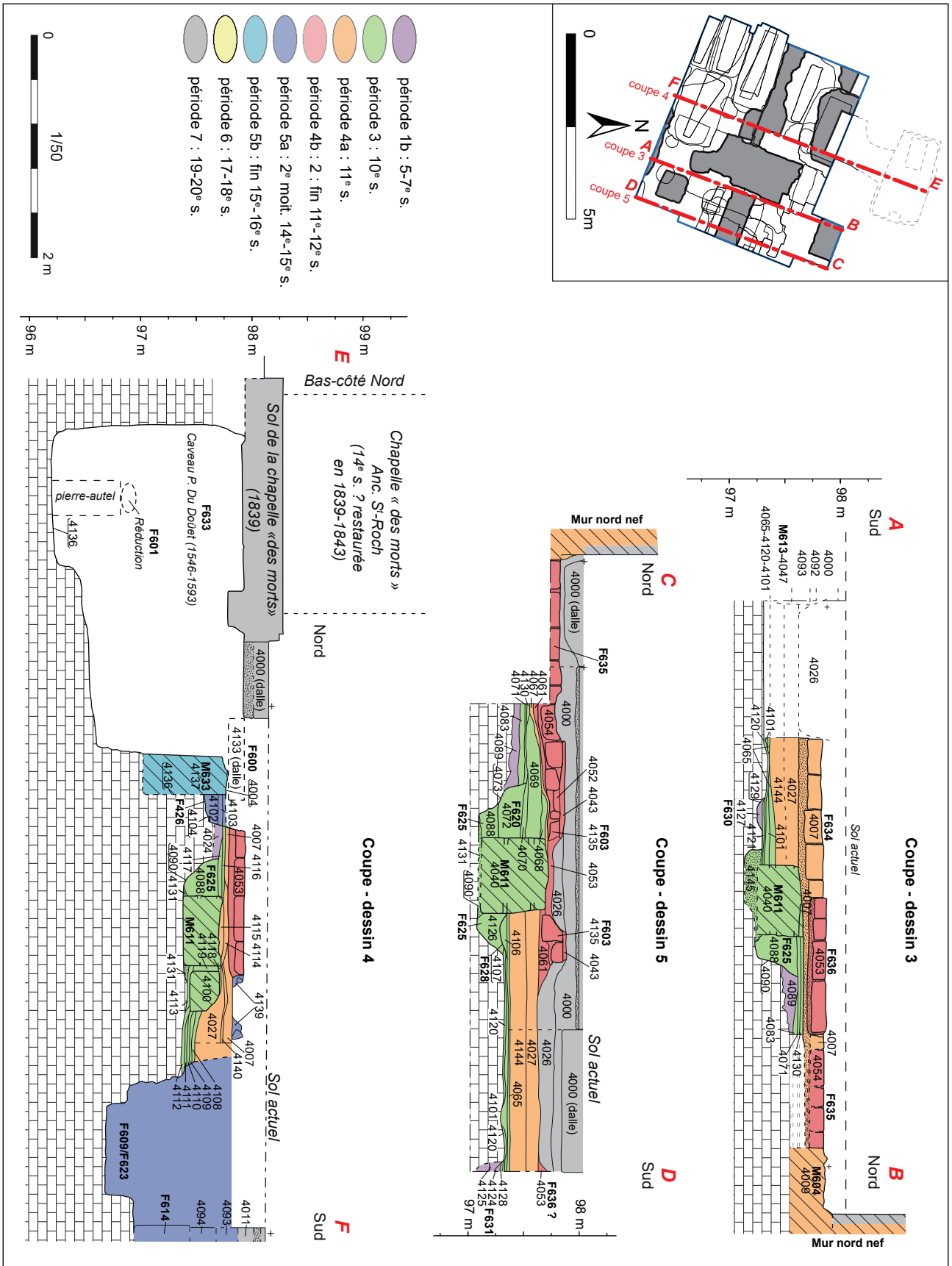


Figure 35 : Coupes stratigraphiques générales de la fouille 2019 (planche 1)

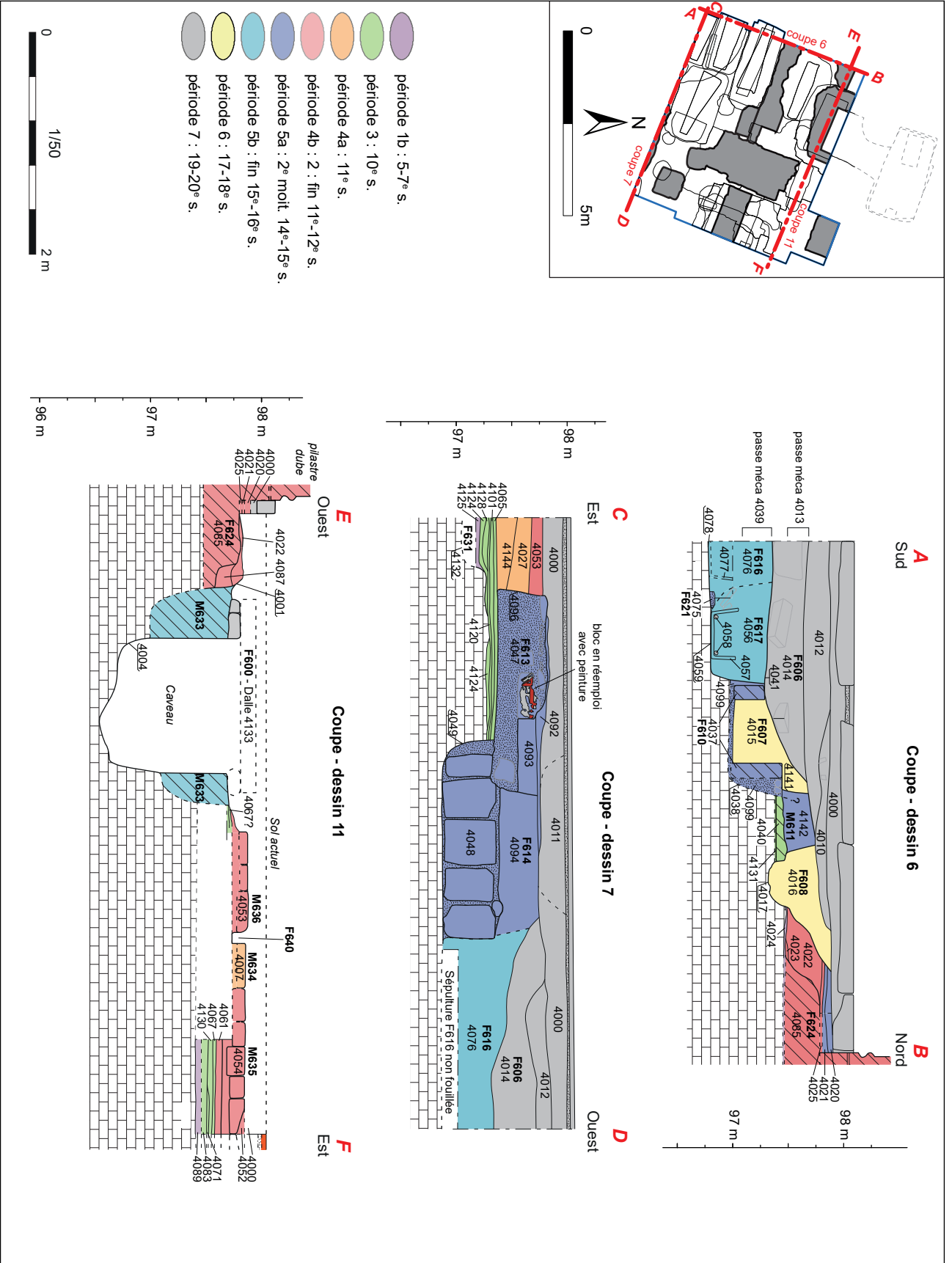


Figure 36 : Coupes stratigraphiques générales de la fouille 2019 (planche 2)

2.2. PÉRIODES 1 ET 2 : LES TRACES D'OCCUPATIONS ANTÉRIEURES À LA FIN DU 10^e S.

2.2.1. Description des vestiges

2.2.1.1. La conservation des niveaux anciens

Comme cela a été évoqué précédemment, une conservation différentielle de la stratification ancienne est présente au sein de l'emprise de fouille (cf. chap. 1.4.4 et **fig. 32**). Les niveaux archéologiques anciens épargnés par les occupations funéraires de la fin du Moyen-Âge et de l'époque Moderne ne sont présents approximativement que sur la moitié est. De plus, le choix de conserver les dallages de calcaire des 11^e et 12^e s. a réduit la surface d'exploration des couches antérieures au 11^e s. à une petite zone de 6 à 7 m², principalement cantonnée au long de la limite orientale de l'emprise.

Sur cette surface, la fouille a principalement entraîné la découverte d'un état disparu de l'église datant de la fin du 10^e s., qui sera l'objet du chapitre suivant (cf. *infra* chap. 2.3). Celui-ci est notamment matérialisé par un mur (M611) et le creusement de sa tranchée de fondation (F625). Ce chantier du 10^e s. a occasionné un nivellement et un aplanissement du rocher au sud du mur M611, sur ce qui deviendra la surface intérieure de l'édifice du 10^e s. (**fig. 35, 36, 37 et 38**). L'ensemble de ces terrassements a provoqué l'ablation des niveaux les plus anciens, situés au contact avec le rocher.

Les vestiges antérieurs au 10^e s. se composent donc de l'ensemble des couches ou des structures recoupées ou recouvertes par cet état du 10^e s. (période 3). Cette stratigraphie, correspondant chronologiquement aux périodes 1 et 2⁶⁴, n'apparaît ainsi préservée qu'au nord du mur M611. On la trouve par lambeaux dans la partie nord-ouest de la fouille, entre les creusements plus tardifs

(caveau F601, pilier des « dubes » M624, sépulture F608...). Elle est en revanche, bien mieux conservée sous l'ensemble des dallages de calcaire des 11^e et 12^e s. laissés en place, et n'a donc été réellement accessible à la fouille que sur une surface d'un peu plus de 1 m² à l'est de l'emprise.

2.2.1.2. « Niveau organique » et structures en creux antérieurs au 10^e s.

Dans cette petite zone d'exploration des niveaux anciens, une seule couche archéologique antérieure au creusement de la tranchée de construction F625 (de M611) a été identifiée, recouvrant directement le tuffeau naturel (**fig. 37 et 38**). Il s'agit de l'US 4089, qui se présente comme un remblai de terre sombre compacte et légèrement argileuse, mêlée de nombreux cailloux de calcaire issu de la dégradation du rocher sous-jacent. Cette couche archéologique n'excède pas une dizaine de centimètres d'épaisseur. Elle s'infiltré toutefois profondément dans les failles du tuffeau, qui, à cet endroit préservé de tout terrassement postérieur, présente une surface naturelle irrégulière et dégradée (**fig. 38**). Ce même « niveau organique » primordial a été enregistré sous le numéro 4024 lorsqu'il a été reconnu dans la partie nord-ouest de la fouille. Cette couche 4024/4089, s'est avérée malheureusement pratiquement stérile en mobilier archéologique. L'US 4089 a livré un seul tesson datable dans une large fourchette de la fin du 6^e au 8^e s. (lot 32).

Au sud du mur M611, dans l'espace qui deviendra l'intérieur de l'église à la fin du 10^e s. où le rocher a été nivelé, deux fonds de fosses ont toutefois été reconnus sous les sols postérieurs. La fosse F630, nettement recoupée au nord par la tranchée de fondation F625 (M611), apparaît comme un creusement ovoïde mesurant 75 cm de long pour au moins 50 cm de large, et conservée sur 25 à 30 cm de profondeur dans le tuffeau naturel (**fig. 39 et 40**). Elle est comblée d'une terre sombre (US 4127), similaire à l'US 4089, c'est-à-dire compacte et

⁶⁴ Selon le découpage chronologique général adopté pour l'ensemble de fouilles programmées depuis 2014, la période 1 correspond à l'occupation du site des origines au 7^e s. ap. J.-C., avec une période 1a couvrant les périodes de la Préhistoire, de la Protohistoire et l'époque Gallo-romaine, et une période 1b correspondant aux vestiges plus nombreux et structurés de l'Antiquité Tardive (5^e-7^e s.). La période 2 couvre les 8^e et 9^e s., et correspond globalement à un *hiatus* constaté dans l'occupation du site (cf. *infra*).

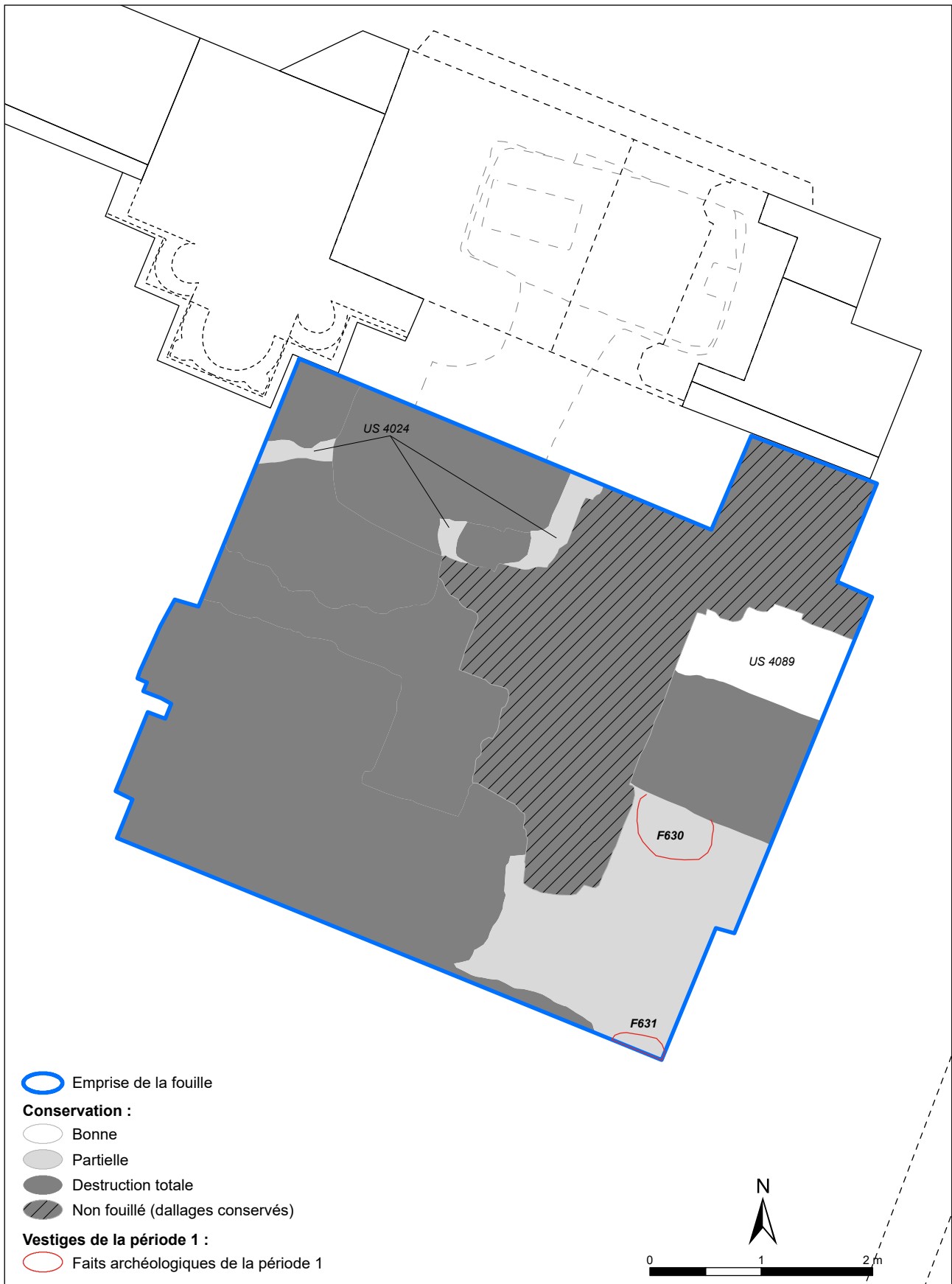


Figure 37 : Plan des vestiges de la période 1 (et 2 ?)

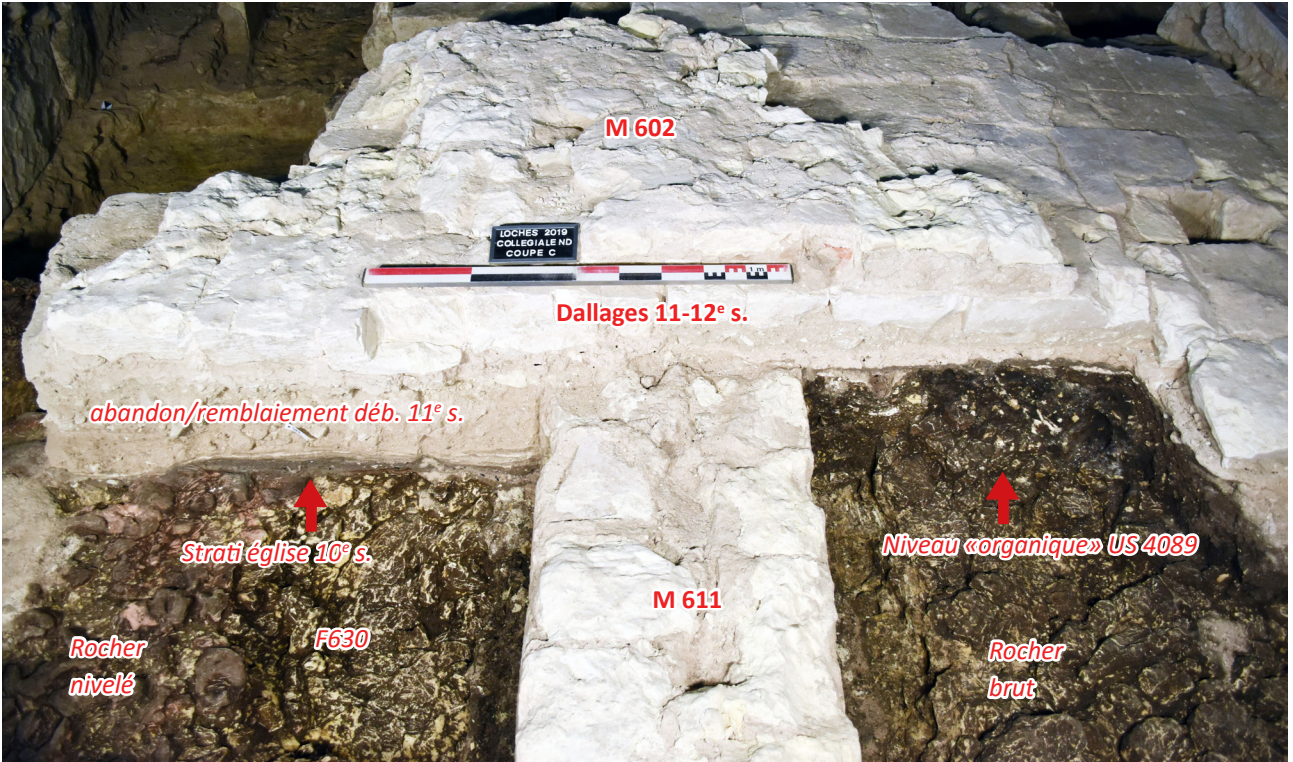


Figure 38 : Photographie de la coupe 3 (cf. fig 35), avec la stratification différentielle de part et d'autre du mur M611

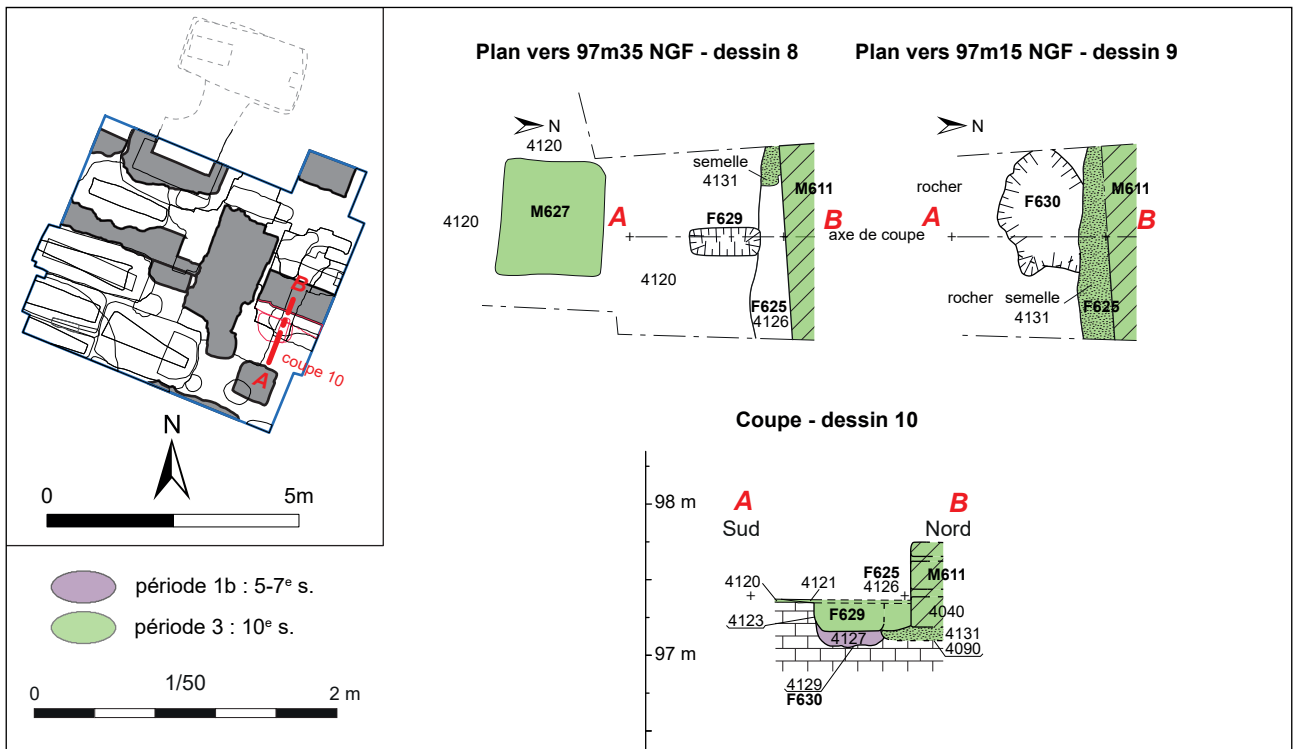


Figure 39 : Plans et coupe, des structures F630 (période 1) et F629 (période 3)

comportant de grosses inclusions et cailloux de calcaire. Le comblement de la fosse F630 a livré trois tessons de poterie tous datables des 5^e-6^e s. (lot 39), et un petit éclat de taille de silex (lot 92).

La seconde fosse, F631, a été identifiée très partiellement dans le coin sud-est de la fouille (fig. 35, dessins 5, fig. 36 dessin 7 et fig. 41). De dimensions inconnues en surface, la partie mise au jour en limite d'emprise montre qu'elle possédait sans doute un plan sub-circulaire n'excédant pas 50 à 60 cm de diamètre et dépassant 25 cm de profondeur. La fouille très incomplète de son comblement prouve néanmoins clairement que cette fosse a été comblée au moment même des travaux de la fin du

10^e s. et du nivellement du rocher dans ce secteur. En effet, la fosse F631 apparaît comblée de mortier (US 4125), similaire à celui utilisé pour gommer les imperfections de la surface, immédiatement après les travaux d'aplanissement du rocher (US 4124). Le comblement de la fosse (US 4125) et la couche de mortier (4124), sont séparées par une couche de calcaire pilé (4128), comblant l'ultime dépression au sommet de la fosse F631. Ces couches s'associent donc dans une même séquence, correspondant à l'abandon de la fosse F631, pendant le chantier de la fin du 10^e s. En conséquence, aucun mobilier directement associé à la période de fonctionnement de la fosse F631 n'a été mis au jour.

2.2.2. Interprétation des vestiges de la période 1 : de maigres traces d'occupations du haut Moyen Âge

2.2.2.1. Rappels sur la nature des occupations anciennes de l'éperon de Loches

D'après les données des fouilles antérieures dans le parc des logis royaux, les traces des occupations les plus anciennes identifiées sur le promontoire de

Loches possèdent des caractéristiques similaires. Elles se présentent essentiellement sous la forme de découvertes mobilières, dont la majeure partie provient d'un « niveau organique » sombre, situé au contact avec le calcaire, et surmonté des niveaux stratifiés de la fin du 9^e et du 10^e s. (période 3) (voir notamment Papin 2019 : 52-75). Le mobilier archéologique y apparaît souvent abondant, frais, mais chronologiquement brassé. Seules quelques structures en creux ont été repérées dans ces niveaux, mais le plus souvent une fois le rocher atteint.

En raison de leur apparence homogène et du brassage du mobilier archéologique, seul le tri chronologique et la quantification du mobilier présent dans ces niveaux sombres a jusqu'ici permis de distinguer des « rythmes d'occupations »



Figure 40 : Photographie de la fosse F630



Figure 41 : Photographie de la fosse F631

du promontoire de Loches aux époques les plus reculées. Ainsi, plusieurs périodes apparaissent particulièrement bien représentées dans le spectre du mobilier lithique, céramique et/ou ferreux rencontré dans ces « niveaux organiques » : la fin du Néolithique Moyen I (culture Cerny-Chambon) ; la transition Néolithique Récent/Final ; l'Age du Bronze Final IIIb ou encore La Tène Finale. *A contrario*, l'absence ou la très faible représentation des autres périodes suppose des abandons partiels ou complets du site. C'est notamment le cas pour la plus grande partie de l'époque Romaine (1^{er}-4^e s.), très faiblement représentée jusqu'à présent lors des fouilles au château de Loches (fig. 42). En revanche, la présence d'une grande quantité de mobilier des 5-6^e s. indique que l'occupation du haut Moyen-Âge, documentée historiquement par la construction du *castrum* et la fondation de la première église sur l'éperon de Loches, prend manifestement place sur un lieu peu occupé auparavant.

Ces « niveaux organiques » présentent toutefois des disparités en fonction des secteurs fouillés, aussi bien dans son épaisseur conservée que dans le spectre chronologique du mobilier que l'on y rencontre. La couche sombre surmontant le rocher apparaît ainsi très peu épaisse (5 à 10 cm) à l'extrême nord de l'éperon (fouilles 2014-2015), et même totalement absente du sondage n°3 de 2013, à 40 m au nord de la collégiale. En revanche, il a été observé sur une épaisseur de 35 à 60 cm au sud-ouest du parc des logis royaux (fouilles 2016-2018).

Dans cette zone, un test de fouille très fine sur une petite surface de 6 m², couplée à une analyse micromorphologique, a permis de mettre en

évidence une stratigraphie bouleversée au sein de cette séquence d'apparence homogène : un niveau de sol et l'apparition d'un gros trou de poteau, repéré grâce à son calage, ont ainsi été reconnus (Papin 2018). Par ailleurs, une très grande quantité de mobilier des 5^e-6^e s. est présent. Le caractère domestique de ce mobilier de l'Antiquité Tardive et sa qualité font par ailleurs pencher l'interprétation vers l'installation dans ce secteur d'un habitat durable et socialement assez élevé (céramique de bonne qualité, gobeletterie en verre, clé en bronze...). Les fouilles ont également prouvé que ce secteur à l'ouest de la collégiale est situé, au très haut Moyen-Âge, à l'intérieur de l'enceinte du *castrum* de la fin du 5^e s., dont la fondation a été formellement identifiée le long du front nord-ouest (Papin 2017).

Plus au nord, on observe à l'inverse une quasi-absence de mobilier et de structure des 5^e et 6^e s. Ces informations permettent de proposer l'hypothèse que cette zone se situait *extramuros*. De là, une hypothèse sur le tracé de la limite nord de la fortification du 5^e s. excluant la pointe de l'éperon peut être proposée (fig. 43). Celle-ci inclut en revanche l'emplacement de la collégiale Notre-Dame, qui selon l'interprétation des sources écrites a été bâtie sur les ruines de l'ancienne église Marie-Madeleine, dans une zone alors située à l'intérieur du *castrum*.

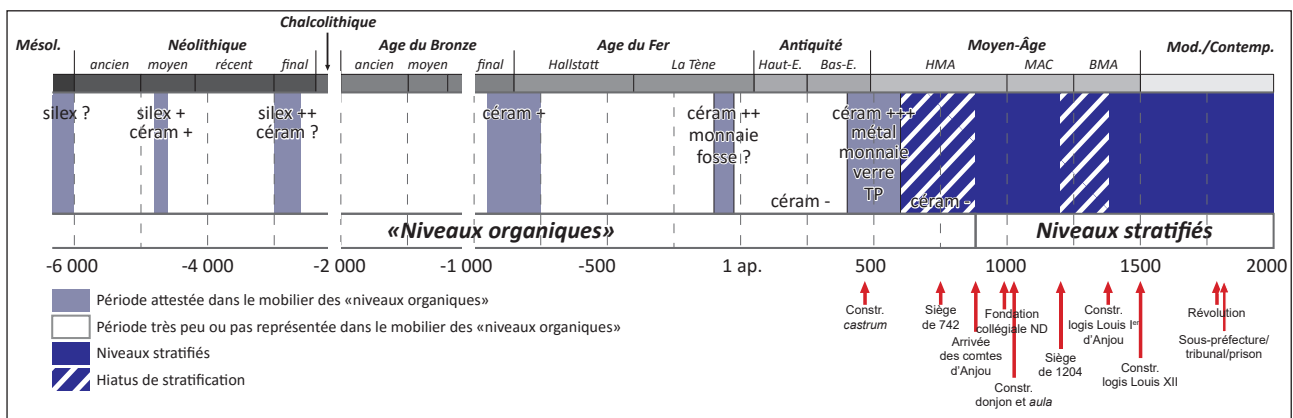


Figure 42 : Frise chronologique résumant les principales périodes d'occupation attestées au château de Loches

2.2.2.2. Les « niveaux organiques » observés sous la collégiale : une séquence dégradée ?

Comment interpréter alors les très rares vestiges anciens repérés sous la collégiale ? Bien que moins épaisse que ce à quoi on pouvait s'attendre, l'apparence sombre et homogène de la couche noire observée au contact avec le substrat, offre structurellement des similarités évidentes avec ce qui a été rencontré dans les autres secteurs. Une nouvelle fois, les données de la fouille montrent que l'ensemble des vestiges mobilier et immobiliers antérieurs aux niveaux stratifiés du 10^e s., sont entièrement contenus dans ce « niveau organique », avant tout caractérisé par une absence de stratification bien lisible.

En revanche, la très faible quantité de mobilier archéologique contenu dans ce niveau organique fouillé sous la collégiale, diverge nettement avec les données des opérations antérieures, selon des modalités qu'il convient de détailler.

On soulignera en premier lieu, la quasi absence de mobilier préhistorique ou protohistorique, à l'exception peut-être de l'éclat de silex taillé ramassé dans la fosse F630 (lot 92), alors que nombre d'objets de ces époques ont été découverts aussi bien dans le secteur des fouilles de 2014-2015 au nord, que celui des fouilles de 2016-2018 à l'ouest. Pour cette campagne 2019, le seul témoin mobilier de ces occupations très anciennes de l'éperon serait un fragment de bracelet en verre mis au jour en position redéposée dans une couche de remblai moderne (US 4018, lot 49⁶⁵, cf. inventaire de C. Aunay, [annexe 16](#)).

Quoi qu'il en soit, l'absence de mobilier très ancien dans les niveaux organiques fouillés en 2019 apparaît difficilement explicable. Peut-être que la situation de la fouille, sur un des points les plus élevés du promontoire, mais aussi sous les multiples phase de construction successive de

l'église, n'a sans doute pas favorisé la conservation des vestiges mobiliers ou immobiliers résultant des occupations préhistoriques. Les niveaux primaires très anciens ont probablement subi une altération plus prononcée qu'en d'autres points du château. La faible épaisseur (10 cm) des « niveaux organiques » identifiés sous la collégiale témoigne sans doute de cette détérioration des couches les plus anciennes.

2.2.2.3. De faibles traces du sanctuaire dédié à Sainte-Marie-Madeleine ?

La très faible quantité de mobilier du haut Moyen Âge mise au jour dans les « niveau organiques » sous la collégiale contraste également avec l'abondance relevée dans les mêmes niveaux fouillés en 2018, cinquante mètres plus à l'ouest, qui ont livré près de 600 objets des 5-7^e s. sur seulement 6 m² explorés, contre quatre tessons pour le secteur de la collégiale. Or, comme cela a été rappelé plus haut, il est certain que les deux zones se situent alors à l'intérieur du *castrum* de la fin du 5^e s., c'est-à-dire enfermées à l'intérieur d'une muraille de pierre élevée en rebord de pente.

De plus, on sait que ce secteur au nord-est du *castrum* correspond à une zone située dans l'environnement d'un sanctuaire chrétien dédié à Marie-Madeleine, bien attesté par les sources écrites (cf. *supra* chap. 1.3.1.2). En conséquence, il est possible que le contraste dans la quantité de mobilier constaté entre ces deux zones distinctes du *castrum*, résulte d'une différence dans la nature même de l'occupation qui s'y développe. Si dans l'angle nord-ouest, la présence d'une zone d'habitat fait peu de doute, l'existence d'une occupation produisant par nature peu ou pas de rejets domestiques au nord-est, pourrait donc être un facteur explicatif de cette variation.

Toutefois, la zone explorée, extrêmement limitée n'est sans-doute pas représentative, et il est évidemment impossible d'y reconnaître formellement les traces de la première église fondée dans le *castrum* de Loches – qui était d'ailleurs peut-être de petite dimension et pourrait très bien se trouver complètement hors de l'emprise de fouille. La présence d'au moins une structure en creux (F630) appartenant au 5^e ou 6^e s., prouve d'ailleurs que le secteur n'était d'ailleurs pas totalement vide.

⁶⁵ Ce fragment de bracelet en verre de très bonne qualité de couleur bleu outremer, à section plate et motif festonné, s'apparenterait à des exemplaires connus datant de La Tène C3b (deuxième moitié du 3^e-milieu du 2^e s. av. J.-C.). Cet objet viendrait donc compléter une collection déjà mise au jour au château de Loches lors des opérations programmées précédentes, comprenant de nombreux tessons de céramique et deux potins « à tête diabolique ».

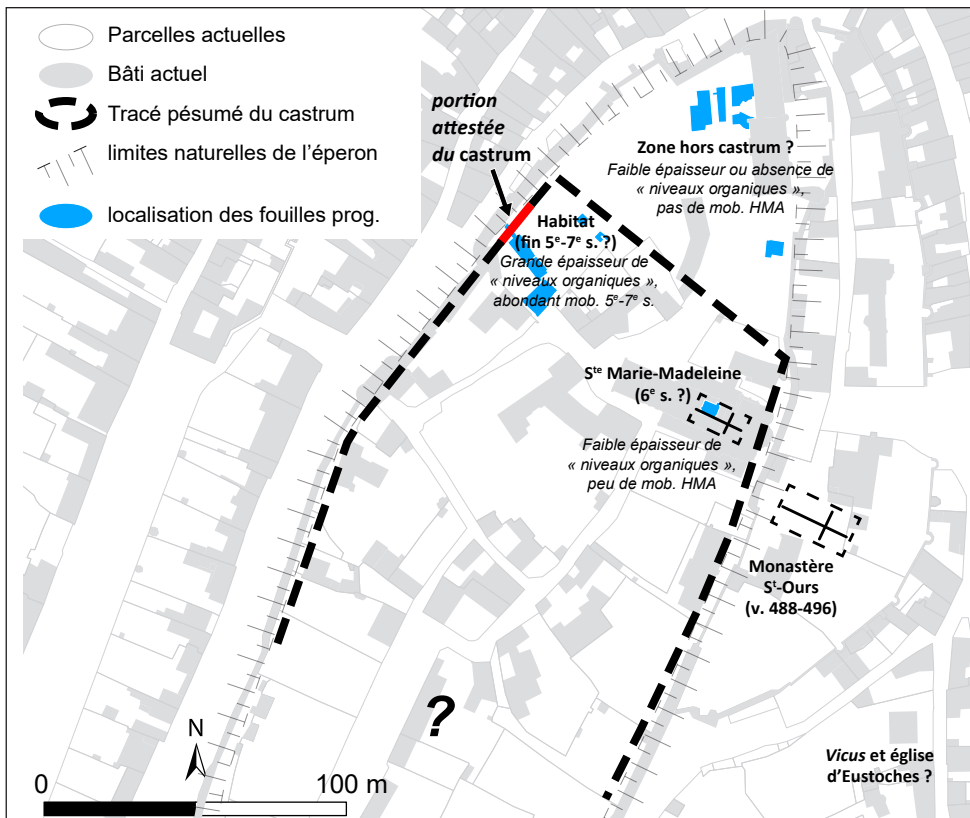


Figure 43 : Plan actualisé des connaissances de la topographie de Loches au très haut Moyen Âge

La taille et la forme de la fosse F630 pourrait, en outre, correspondre à un trou de poteau arasé.

D'autre part, une autre absence importante mérite d'être soulignée : contrairement à ce qui pouvait être attendu, aucun vestige funéraire antérieur au 14^e s. n'a été identifié sous la collégiale Notre-Dame de Loches. Même à partir de la petite zone ouverte, ce fait semble pouvoir être interprété de manière plus globale, dans la mesure où l'existence d'une zone sépulcrale du très haut Moyen-Âge aurait nécessairement laissé des traces archéologiques importantes. Par conséquent, si les sources écrites permettent d'être certain de la présence d'une église dès le 6^e s. dans ce secteur, il semble en revanche que ce sanctuaire primitif n'était pas associé à une vocation funéraire du lieu, destiné à accueillir les sépultures de la population dépendant du vicus mentionné par Grégoire de Tours.

Les données archéologiques, ou plutôt leur absence, semblent donc au final donner du crédit aux doutes émis par Gérard Fleury sur le postulat traditionnel affirmant que l'église fondée par Eustoche dans le « vicus » de Loches au milieu du 5^e s. se trouve sous la collégiale Notre-Dame (cf.

supra chap. 1.3.1.2, et fig. 43). En effet, le seul fait de n'avoir globalement jamais découvert ni vestiges, ni mobilier antérieur au 5^e s. dans le château, tend désormais à prouver que l'agglomération ne s'étendait pas sur le sommet du promontoire. Par extension, il y aurait donc aujourd'hui plus d'arguments en faveur de l'hypothèse d'une première église « Sainte-Marie-Madeleine », qui aurait été fondée, non pas par Eustoche mais par Childebert I^{er} lui-même au début du 6^e s., à l'intérieur de la fortification nouvellement construite, sans que celle-ci n'ait vocation à accueillir l'ensemble de la population lochoise. Le vicus, c'est-à-dire l'agglomération en elle-même dans laquelle la première église a été fondée par l'évêque Eustoche, de même que la nécropole qui en dépend, serait donc complètement distincte du castrum, et serait à chercher ailleurs.

Il faut cependant admettre que les données récemment acquises et les raisonnements qui en découlent, ne permettent pas de répondre complètement à ces problématiques fondamentales soulevées dans la première partie de ce rapport. Il faudra sans doute attendre l'acquisition de données plus nombreuses pour pouvoir apporter les preuves

définitives permettant de trancher cette question de l'origine de l'église du château de Loches.

2.2.3. Une époque « carolingienne » toujours aussi discrète (période 2 : 8^e-9^e s.)

En règle générale, toutes les analyses chronostratigraphiques des fouilles réalisées depuis 2013 ont démontré le même fait : les « niveaux organiques » anciens de la période 1 (ou bien le rocher naturel lorsqu'ils sont absents), sont directement recouverts par les premiers niveaux bien stratifiés, datables au plus tôt de la fin du 9^e s. ou du début du 10^e s. Seules quelques couches et faits archéologiques mis au jour en 2015 sous la chapelle Saint-Louis (foyers, fosses...) pourraient être attribuables à la période 2 (8^e et/ou 9^e s.), mais la datation de ces vestiges demeure très fragile car fondée uniquement sur une dizaine de tessons et leurs relations stratigraphiques avec les couches stratifiées des 10^e-11^e s. qui les recouvrent (Papin 2016 : 45-51). Dans les secteurs fouillés de 2016 à 2018, une douzaine de tessons mis au jour dans la partie supérieure des « niveaux organiques », pourraient également appartenir à des productions des 8^e ou 9^e s., mais ont été identifiés dans cette séquence brassée parmi un abondant mobilier dont l'écrasante majorité est plus ancienne.

Ainsi, toutes les expertises de la céramique effectuées depuis 2013 soulignent systématiquement cette très faible représentation de mobilier caractéristiques des 8-9^e s. L'exemple le plus symptomatique est l'absence totale des fameuses cruches blanches peintes de bandes rouge, à l'exception peut-être d'un ou deux fragments en position redéposée, pourtant emblématiques des assemblages de mobilier de « l'époque carolingienne » en Touraine et au-delà, et ce dans tous les types de contextes. Cette absence ne peut donc s'expliquer que par une réelle période de déclin de l'occupation des lieux au cours du 8^e s. (peut-être dès la fin du 7^e s.) et du 9^e s. (voire jusqu'au début du 10^e s.).

Pour cette question importante, l'opération de 2019 apparaissait comme une occasion de voir si ce *hiatus* se répétait. Le secteur de la collégiale offrait par ailleurs un contexte particulier, puisque l'église Sainte-Marie-Madeleine existait indubitablement dans le paysage au cours de l'époque concernée par

le *hiatus* archéologique. Il apparaissait intéressant de voir si des traces d'occupations plus concrètes pouvaient être présentes dans le secteur de cette église, remplacée à la fin du 10^e s. par la collégiale Notre-Dame.

Or, là encore, les éléments les plus anciens découverts sous la collégiale et décrits ci-dessus, à savoir le niveau organique 4024/4089 et les fosses F630 et F631, sont directement recoupés ou recouverts par les vestiges datables de la fin du 10^e s. (cf. *infra*). Certes, l'unique tesson mis au jour dans l'US 4089 offre une datation peu précise pouvant déborder sur le 8^e s. D'autre part, le fait que la fosse F631 ait été comblée définitivement au cours du chantier de la nouvelle église de la fin du 10^e s., suppose que celle-ci est sans doute peu antérieure. Mais une nouvelle fois, que ce soit d'un point de vue mobilier ou en terme de vestiges, rien n'indique qu'une vitalité particulière de l'occupation ait concerné ce secteur de l'église Marie-Madeleine, qui aurait pu trancher avec les données des secteurs précédemment explorés.

Le fait de constater de manière systématique l'absence de cette période, aussi bien dans les secteurs présumés à l'extérieur du *castrum* (fouilles 2014-2015) qu'à l'intérieur (fouilles 2016-2018 et maintenant 2019), renforce donc encore l'idée d'un réel abandon du promontoire au cours des 8^e et 9^e s. Comme cela a déjà été souligné dans les rapports précédents, cette période de *hiatus* archéologique coïncide par ailleurs avec une quasi disparition du site dans la documentation historique. Celui-ci n'est évoqué qu'une seule fois dans une chronique relatant un évènement militaire : la prise et la destruction du « *castrum* » en 742 par Carloman et Pépin, afin de soumettre les Aquitains et les Vascons entrés en rébellion après la mort de Charles Martel⁶⁶. Par la suite, le nom de Loches ne réapparaît à nouveau dans les sources écrites qu'au 10^e s. Nous ne reviendrons pas sur les détails des réflexions

⁶⁶ *Continuation de Frédégaire*, voir Héliot, Deyres 1987 : 16 ; Lorans 1996 : 36.

formulées à propos du croisement des sources archéologiques et historiques, déjà développées dans le rapport de la campagne 2018 (Papin 2019 : 77-78). Rappelons toutefois qu'elles avaient abouti à retenir que l'un des facteurs explicatifs à ce déclin du site du *castrum* de Loches au cours des 8^e et 9^e s. pourrait être lié au possible déplacement des centres locaux du pouvoir administratif. Celui-ci serait passé du « *vicus* » de Loches du 5^e au 7^e s., vers les chefs-lieux de vigueries (*vicariae*) mises en place par le pouvoir carolingien aux 8^e s. et

9^e s. (notamment à Chambourg et Dolus, deux localités proches de Loches mentionnées comme telles dans les sources), avant de revenir à Loches sous l'égide de la puissance émergente des comtes d'Anjou au 10^e s. Cette séquence indigente en données archéologiques pourrait donc être le reflet de l'évolution du statut du *castrum* de Loches au cours du haut Moyen-Âge. Ces hypothèses seraient évidemment à confirmer par d'éventuelles nouvelles opérations, notamment plus au sud du promontoire où ces niveaux n'ont encore jamais été atteints.

2.3. PÉRIODE 3 : LA FONDATION DE LA COLLÉGALE NOTRE-DAME (FIN 10^e S.)

Les premières traces concrètes de la construction d'une église apparaissent lors de la période 3, correspondant au 10^e s. et au tout début du 11^e s. (fig. 44). Cette phase se matérialise par les vestiges d'un mur d'orientation est-ouest traversant totalement l'emprise de la fouille (M611), et à ses niveaux de construction et d'occupations associés. La stratigraphie de cette période est intégralement conservée dans la partie est de l'emprise de fouille, qui n'a pas connu d'occupation funéraire postérieure (fig. 32). Elle a ainsi pu être fouillée sur

une surface 6 à 7 m², aux endroits non recouverts par les dallages de l'époque romane. Dans la partie centrale de l'emprise, une petite zone d'un mètre carré environ de la stratigraphie de la période 3 a également été explorée, préservée entre le creusement des sépultures à l'ouest, et la fondation de l'autel M602 à l'est (fig. 45). Des restes du mur M611 sont également conservés dans la partie ouest de l'emprise, très abîmés par le creusement des fosses sépulcrales.

2.3.1. Description des vestiges de la période 3

2.3.1.1. Terrassements et niveaux de construction du mur M611

La construction du mur M611 a débuté par le creusement d'une tranchée de fondation de 1,15 m de large (F625). Le niveau d'apparition de ce creusement présente une différence de part et d'autre du mur (coupes 3, 4 et 5, fig. 35 et fig. 39). Au nord, le creusement de la tranchée F625 perce le « niveau organique » US4089/4024 de la période 1 (fig. 47). La tranchée atteint ici une quarantaine de centimètres de profondeur dont les deux-tiers dans le substrat calcaire. De ce côté du mur, le rocher, dont la surface est naturellement irrégulière, se rencontre 15 à 20 cm plus haut qu'au sud. Au sud du mur M611, le creusement de la tranchée F625 dans le rocher est beaucoup moins marqué. Dans cet espace, le « niveau organique » a disparu et le sommet du rocher possède une surface nivelée et

aplanie (fig. 46). Celle-ci est directement recouverte par des niveaux de construction liées à M611 (US 4121, 4124).

Autrement-dit, il apparaît clair que le niveau de circulation en vigueur au moment du chantier de construction de M611 était situé au sommet du « niveau organique » de la période 1, et que le creusement de la tranchée de fondation F625 s'est accompagné d'une large entreprise de nivellement du rocher sur toute la surface située au sud du mur. Dans cet espace viendront ensuite s'accumuler les sols intérieurs du futur édifice, tandis qu'au nord se développeront des niveaux d'occupations extérieurs (cf. *infra*).

Au cours de la construction du mur M611, la tranchée F625 est comblée de terre brune compacte, comportant de nombreux cailloux de calcaire (US 4088 et 4126). Côté nord, ce



Figure 44 : Plan des vestiges de la période 3 (10^e - début 11^e s.)

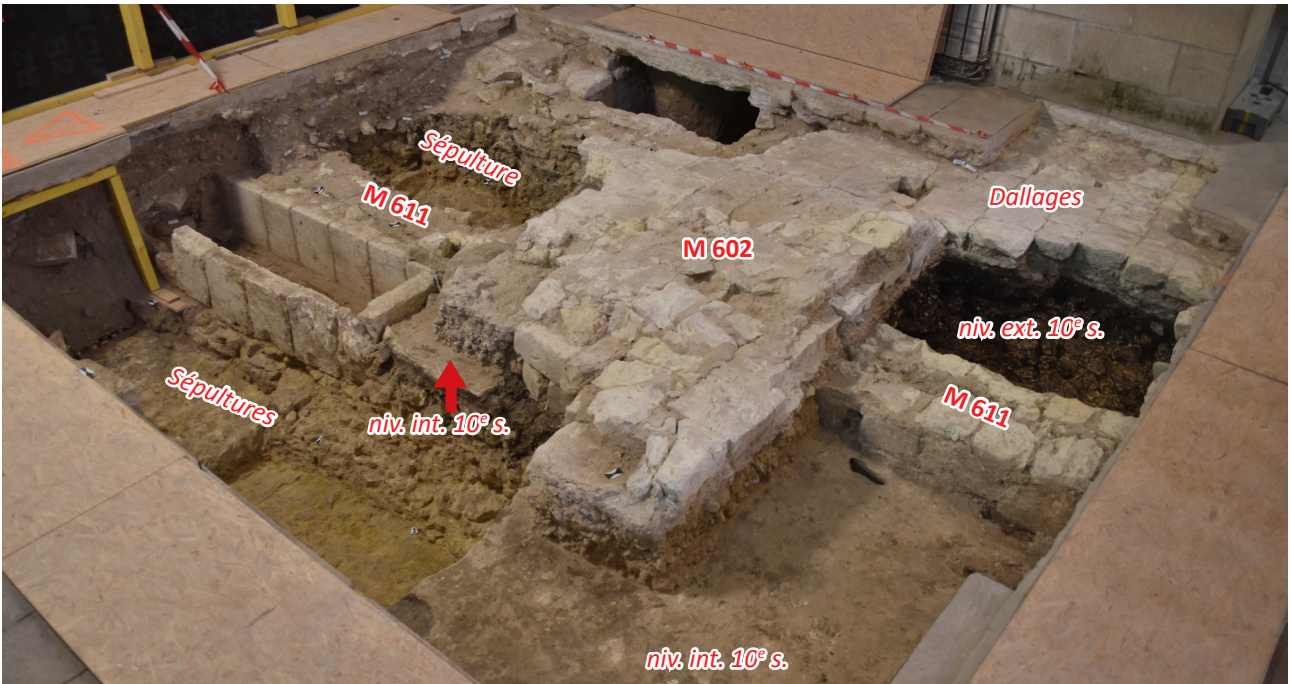


Figure 45 : Vue de la zone de fouille au moment de l'exploration des niveaux de la période 3 (10^e - début 11^e s.)

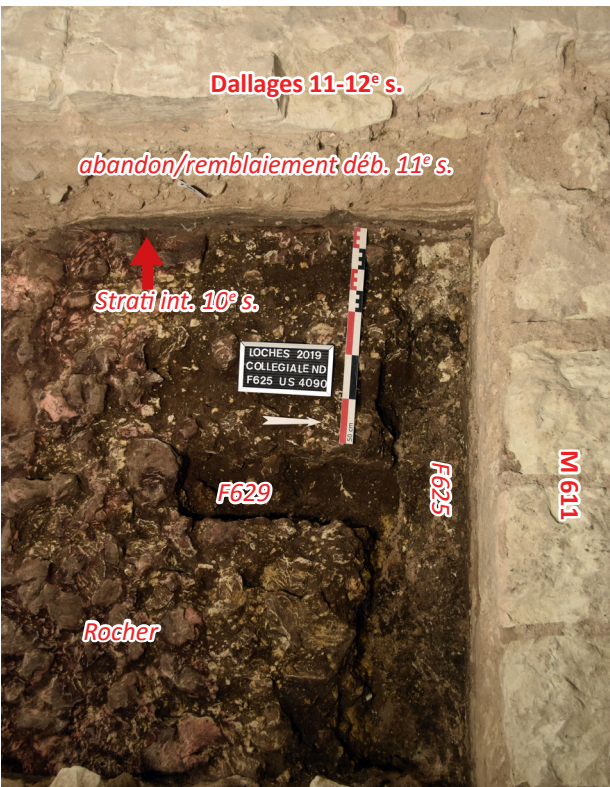


Figure 46 : Photographie de la tranchée de fondation F625 au nord de M611, au niveau du rocher naturel

comblement est recouvert par un remblai de terre marron-noire, souple et homogène, de cins à dix centimètres d'épaisseur, dont la surface est piétinée (US 4083). Cette couche est recouverte



Figure 47 : Photographie de la tranchée de fondation F625 au nord de M611, percant le niveau organique US4089

d'une fine couche de mortier blanc (US 4071), observable seulement par lambeaux, et dont la surface apparaît ponctuellement rubéfiée. Cette couche de mortier apparaît comme le niveau de sol en usage au moment du chantier de l'élévation de M611 (fig. 48). Par ailleurs, ces deux couches 4083 et 4071 sont percées par une fosse semi-circulaire (F620), partiellement mise au jour contre le parement de M611. Cette fosse de 20 à 25 cm de profondeur, comblée massivement de terre noire compacte et de cailloux, pourrait également

appartenir à la séquence de construction de M611 (poteau d'échafaudage ?). Toujours au nord du mur M611, dans la petite zone conservée plus à l'ouest de l'autre côté de la fondation de l'autel F602, une couche de calcaire concassé, recouvrant directement le comblement de la tranchée F625, résulte également sans doute du chantier (US 4117 coupe 4, [fig. 35](#)).

Au sud de M611, les dernières anfractuosités du rocher sont corrigées par des apports de matériaux. Comme nous l'avons évoqué plus haut, la fosse F631 est d'abord comblée de mortier (US 4125) et de calcaire pilé (US 4128, [fig. 41](#)). Une poche de terre grise très fine et homogène (US 4121), remplit également une dépression située contre le mur M611, peut-être en raison d'un tassement au-dessus de la fosse F630 antérieure. Puis, un niveau de mortier blanc lissé en surface apparaît présent par lambeau au-dessus de ce rocher préalablement aplani (US 4124). Cette couche prend ponctuellement de l'épaisseur afin de combler les derniers trous et failles du tuffeau naturel, avant l'installation d'une semelle de mortier (F627) et le dépôt d'un premier niveau de sol intérieur (US 4120, [fig. 49](#)).

2.3.1.2. Description du mur M611

M611 est un mur de 65 cm de large, orienté à un degré près de la même façon que la nef de l'église actuellement en élévation ([fig. 44, 50 et 51](#)). Le mur a été monté en aire ouverte depuis le fond de la tranchée de fondation F625, de 1,15 m de large. Les premiers blocs du mur ont été posés sur une semelle de mortier de chaux frais de couleur grise (US 4131), tapissant le fond de la tranchée F625. Cette semelle est d'épaisseur variable, d'un à deux centimètres sous le mur M611, à une dizaine de centimètres par endroits, recouvrant en partie les parements de la première assise. Du fond de la tranchée de construction à son arase, la maçonnerie apparaît au mieux conservée sur une soixantaine de centimètres de hauteur. C'est notamment le cas dans la zone située contre la limite orientale de la fouille. En revanche, le mur n'apparaît plus conservé que sur quelques centimètres le long de la limite occidentale, largement entamé par les sépultures plus tardives.



Figure 48 : Photographie de la fosse F620 au nord de M611, et le niveau de construction US4071



Figure 49 : photographie de la semelle de mortier F627, et du niveau d'occupation US4120



Figure 50 : Photographie du parement nord du mur M611

La base du mur située dans la tranchée de fondation F625 a ensuite été enfouie par un remblai. Au nord, où le niveau de sol à la suite des terrassements se trouvait plus haut, la partie inférieure du mur s'est donc retrouvée ensevelie sur 30 à 40 cm de hauteur, tandis qu'au sud, une vingtaine de centimètres seulement se sont retrouvés sous terre. Ces parties enfouies rapidement bénéficient d'une bonne préservation des parements et du traitement des joints (fig. 52).

Dans la zone où le mur M611 est le mieux conservé, deux assises complètes de blocs de tuffeau blanc sont conservées. Ils apparaissent plutôt grossièrement taillés, mais dessinent toutefois nettement un parement en moyen appareil (fig. 51). Le module employé est très « trapu », allant du bloc pratiquement carré au rectangle peu allongé, avec une longueur maximale observée de 35 cm. Les pierres de la première assise sont de hauteur variable, de 12 à 21 cm, rattrapant ainsi les variations de niveau du fond de la tranchée de fondation. La deuxième assise, d'environ 20/22 cm de hauteur, est plus régulière. Pour le parement sud, cette assise, qui était visible car au-dessus des sols intérieurs,

apparaît plus soignée. Enfin, une troisième assise est par endroits partiellement conservée au niveau de l'arase. Le mortier utilisé pour cette maçonnerie est de couleur grise, à charge assez fine, et très solide. Dans les parties basses enfouies rapidement les joints sont très épais (4 à 5 cm), gras et beurrés. Un traitement des parements au marteau taillant est nettement visible (fig. 50 et 52).

2.3.1.3. Lemmarchement F639

Dans la partie centrale de l'emprise, à l'endroit où la stratigraphie de la période 3 est préservée (entre la sépulture F607-610 et l'autel F602), la fouille a occasionné la découverte d'une marche (F639), associée au mur M611 (fig. 44, 53 et 54). Située contre le parement sud, celle-ci est composée d'un bloc monolithe parallélépipédique de 85 cm de longueur sur 34 cm de large et 26 cm de hauteur. Sa surface très usée et encrassée indique sans nul doute qu'elle a subi de fréquents passages. Ce bloc est installé après la construction de M611, juste au-dessus du comblement de la tranchée de fondation F625, simplement posée sur une petite semelle de mortier gris (US 4113). Tous les sols intérieurs

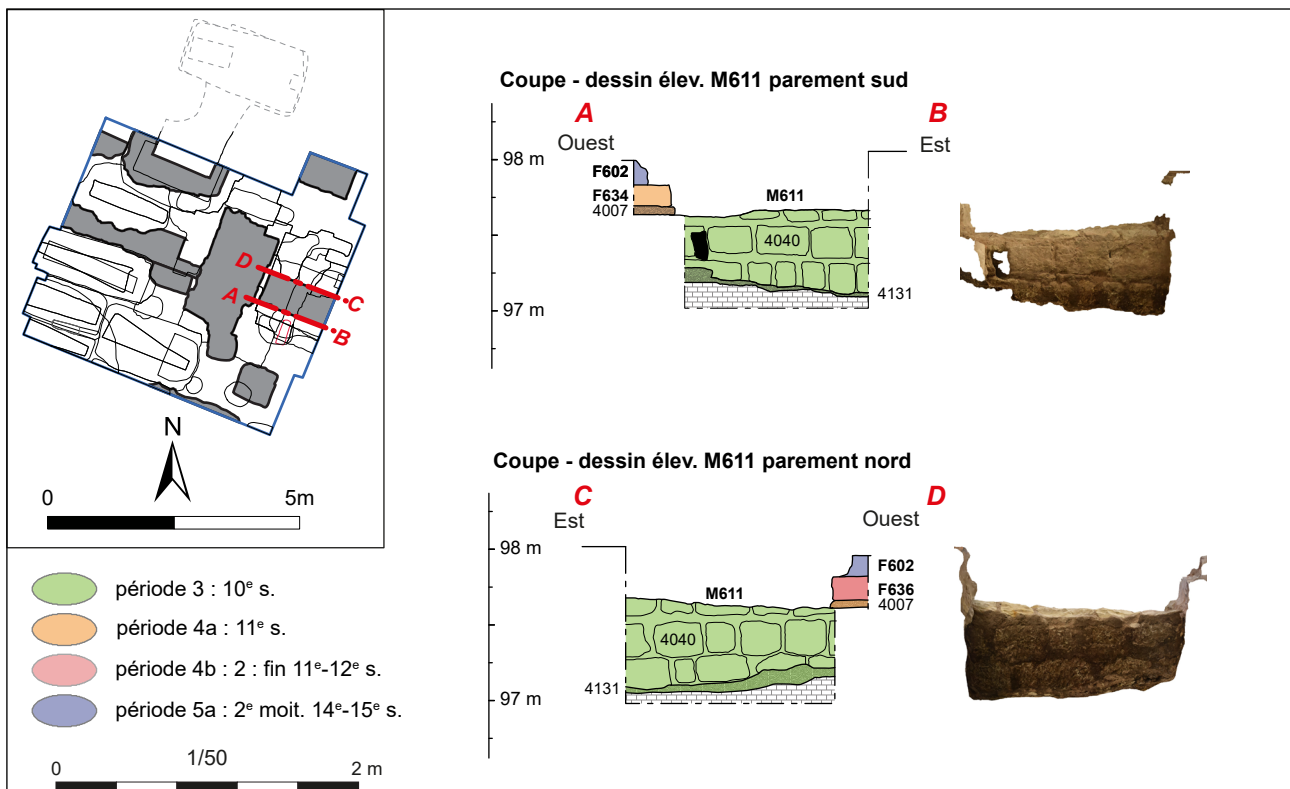


Figure 51 : Orthophotographies et relevés des parements de M611

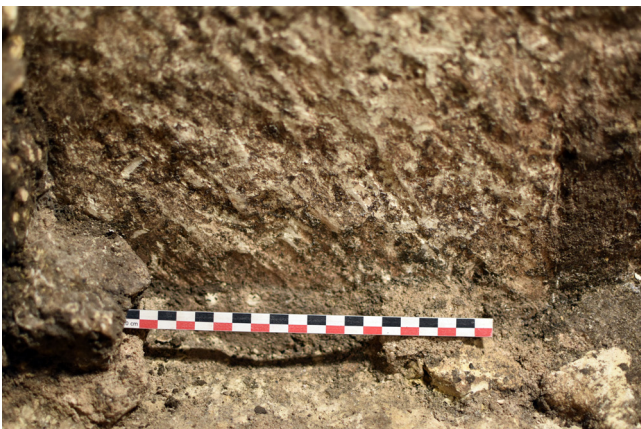


Figure 52 : Photographie de la base du parement de M611, avec blocs posés sur la semelle de mortier (4131) et traces de marteau taillant

appartenant à la période 3 viendront ensuite contre cette marche.

La présence de cet emmarchement indique ainsi l'existence d'une porte perçant le mur M611 à cet endroit. Il est probable que le seuil de cette porte était aménagé de pierres taillées, sans doute démontées au moment de l'arasement du mur M611. Seule l'US 4115, qui est un petit niveau de terre grise-noire située sur l'arase de M611,

contenant de nombreux fragments de calcaire et de mortier, indique peut-être l'arrachement de ces pierres. Cette porte permettait donc de passer de l'extérieur du bâtiment au nord de M611, à l'intérieur du bâtiment au sud où les sols, suite au nivellement du rocher vers l'intérieur, étaient sensiblement plus bas.

2.3.1.4. Les niveaux d'occupations extérieurs au nord de M611

Au nord de M611, dans le secteur fouillé le long de la berme est, plusieurs couches archéologiques stratigraphiquement situées au-dessus du sol de construction US 4071 (décrit plus haut), viennent s'accumuler contre le parement du mur. Il s'agit des US 4130, 4070, 4069 et 4068 (fig. 55). L'ensemble de ces couches est sensiblement similaire. Elle sont composées principalement de terre sableuse grise-noire et se différencient les unes des autres uniquement par leur compacité et leur teneur en éléments de calcaire. La couche supérieure 4068 se distingue par ailleurs par la présence de poches de cendre et de cailloux chauffés. L'ensemble de cette accumulation n'excède pas 5 à 7 cm, mais



Figure 53 : Photographie de la marche F639, vue vers le nord

peut prendre ponctuellement une épaisseur plus importante le long du parement de M611 (cf. coupe 5, fig. 35).

Dans la petite zone située à l'ouest de l'autel F602, l'équivalent de ces mêmes niveaux se résume en une seule couche de terre sableuse grise assez fine de quelques centimètre (US 4116). Cette zone située contre le seuil de la porte associée à la marche F639 apparaît particulièrement piétinée. La présence de la porte explique par ailleurs la raison

pour laquelle l'accumulation de terre est ici moins importante.

Toute cette séquence de la période 3 associée à M611 et située au nord de celui-ci peut ainsi être interprétée comme les niveaux d'occupations extérieurs ayant fonctionné avec le mur. Ces niveaux vont être scellés par la suite par les couches de démolition et de construction de la période 4a (début 11^e s.).

2.3.1.5. L'occupation au sud de M611 : l'aménagement des faits F627 et F629 et le premier sol intérieur US 4120

Au sud du mur M611, les niveaux archéologiques de la période 3 présentent un autre aspect. Après l'aménagement et l'aplanissement du rocher par la couche de mortier US 4124, deux aménagements ont été effectués, antérieurement à l'installation du premier sol d'occupation (fig. 49). D'une part, le fait F627 (US 4105), qui apparaît comme une semelle de mortier gris fin comportant de nombreux nodules calcaires, sensiblement similaire au mortier accueillant la marche M639 (4113). Cette semelle de mortier, de deux à trois centimètres d'épaisseur, possède une forme carrée d'environ 70 cm de côté. Le bord nord de ce carré se trouve à 1,20 m du parement de M611, et est orienté de la même façon. Entre M611 et F627 se trouve le fait F629.



Figure 54 : Photographie de la marche F639, vue vers l'est avec coupe de la stratigraphie associée (intérieur église 10^e s.)

Ce dernier apparaît comme un empochement rectangulaire de 50 cm de long sur 16 cm de large pour 15 cm de profondeur, perpendiculaire au mur M611, probablement destiné à accueillir une pièce de bois (**fig. 39, 44, 46 et 56**).

Puis, le premier sol d'occupation fonctionnant avec le mur M611 et ces deux faits est aménagé. Il s'agit de l'US 4120, qui apparaît comme un niveau de terre fine très piétinée. Cette couche vient, légèrement recouvrir les rebords de la semelle de mortier de F627, ce qui montre qu'un élément en élévation carré se trouvait au centre. Cette couche de terre battue US 4120 comporte une importante trace de chauffe : surface rubéfiée, nombreux charbons de bois et éléments de calcaire brûlés... Quelques traces de rubéfaction sur les blocs de tuffeau du parement sud du mur M611, qui prennent une teinte rosée, viennent confirmer qu'un incendie est venu perturber l'occupation du bâtiment. Cet incendie a également probablement emporté la pièce de bois ancrée dans l'empochement F629, comblé principalement de charbons (US 4122).

2.3.1.6. *L'abandon des structures F627 et F629, et poursuite de l'occupation intérieure*

A la suite de cet incendie, les traces d'une probable réfection du mur M611 ont été détectées. La couche 4120 est en effet recouverte par un niveau de terre fine grise-noire, piétinée, comportant encore de nombreux charbons de bois, et des petites poches de calcaire concassé et de mortier étalé (US 4101, **fig. 57**). Les deux structures F629 et F627 sont alors entièrement recouvertes par cette couche, ce qui indique qu'elles sont abandonnées.

Par ailleurs, la couche US 4101 est immédiatement recoupée par une petite tranchée peu profonde creusée le long du mur M611, et comblée de mortier gris (F628, US 4106). Ce mortier a peut-être servi à restaurer le parement chauffé de M611. A noter que le parement possède également ici un trou rectangulaire, clairement creusé dans la seconde assise du mur. Peut-être s'agit-il d'un autre empochement de poutre, venu remplacer la structure F629, alors ancrée au mur et non plus au sol. Enfin, la séquence d'occupation intérieure se conclut par l'aménagement d'un nouveau sol ayant fonctionné jusqu'à l'abandon du bâtiment (US 4065).



Figure 55 : Photographie du niveau d'occupation extérieur US 4069 au nord de M611



Figure 56 : Détail du comblement de F629 (US4122), avec mortier et charbons

Celui-ci est matérialisé par un nouvel apport de terre battue grise très compacte, à la surface de laquelle se trouvent des petits encrassages de terres brune et de fines pellicules de mortier blanc retrouvées par lambeaux en surface.



Figure 57 : Niveau d'occupation intérieur US 4101, avec semelle de mortier F627 et fosse F628



Figure 58 : Niveau d'occupation intérieur US 4065 après abandon de la structure F627

2.3.1.7. Les niveaux d'occupations contre la marche F639

Autour de la marche F639, on constate une accumulation un peu plus importante de couches archéologiques (fig. 35, coupe 4 et fig. 54). Les US 4108 à 4112 s'apparentent ainsi des apports de terre battue grise, intercalés d'encrassages et de fines couches de mortier, s'accumulant en légère pente contre la pierre de la marche F639. En l'absence de relations directes avec les sols précédemment décrits fouillés plus à l'est, il est difficile de réaliser des équivalences strictes. Toutefois, on peut estimer que la couche 4109, composée de terre battue piétinée et calcaire concassé et recouverte d'une

couche fine de mortier 4108, est l'équivalent de la couche 4065, c'est-à-dire du dernier sol d'occupation du bâtiment. A l'autre extrémité de la stratigraphie, le premier sol 4120 est sans doute l'équivalent de la couche 4112, qui est une terre battue argileuse très homogène de couleur grise tirant sur le jaune-vert. Cette couche n'a cependant pas subi l'impact du feu contrairement à 4120, ce qui montre que l'incendie évoqué plus haut a sans doute été localisé et n'a pas concerné l'ensemble du bâtiment. Quant aux niveaux 4110 et 4111, ils constituent probablement la phase intermédiaire de travaux représentée plus à l'est par la couche 4101. Enfin, une couche de terre grise piétinée résulte de l'encrassement de la surface supérieure de la marche F639 (US 4118).

2.3.2. Les éléments de datation de la séquence de la période 3

Les principaux arguments de datation de l'ensemble de la séquence de la période 3 décrite ci-dessus reposent sur l'analyse chronostratigraphique et la datation du mobilier céramique

mis au jour dans ces couches (voir diagramme et étude cramique annexes 6 et 15). Dans les niveaux de construction associés au mur M611, 45 tessons de poterie ont tous été datés par les céramologues

dans une fourchette de la fin du 10^e s. au 11^e s. (à un ou deux éléments près redéposés du 5-6^e s.⁶⁷). Dans les niveaux d'occupations extérieurs US 4068 et 4070⁶⁸ une douzaine de tessons datables de cette même tranche chronologique ont également été mis au jour (lots 20 et 30). Les niveaux d'occupation intérieurs au sud de M611, en revanche, sont pratiquement stériles en mobilier céramique, à l'exception de la dernière couche d'occupation 4065 qui a livré un seul tesson d'une production datée approximativement des 9^e ou 10^e s. (lot

⁶⁷ cf. [annexe 15](#). Dans le détail : US 4126 (tranchée F625) : 1 tesson (lot 38) redéposé 5-6^e s. (+ 1 fragment de verre indet., lot 55) ; US 4088 (tranchée F625) : 8 tessons (lot 31) de la fin du 10^e ou du 11^e s. ; US 4083 : 25 tessons (lot 40), de la fin du 10^e ou du début du 11^e s. ; US 4071 : 4 tessons (lot 35), de la fin du 10^e ou du 11^e s. ; enfin US 4072 (fosse F620) : 7 tessons (lot 36), des 10^e-11^e s.

⁶⁸ A noter que cette couche a également livré les éléments d'un système de fermeture de porte ou de coffre (vertevelle et tige, lot 74, cf. inventaire et étude de Jean Soulat, [annexe 16](#)).

2.3.3. Interprétation des vestiges de la période 3

2.3.3.1. Le mur nord de la nef de la collégiale primitive de Geoffroy Grisegonelle

Les vestiges mis au jour pour la période 3 et les indications chronologiques, qui, bien que peu nombreuses, apparaissent centrées sur la fin du 10^e et le début du 11^e s., incitent naturellement à relier la séquence avec la fondation de la collégiale par le comte d'Anjou Geoffroy Grisegonelle. On sait en effet par les textes que c'est à partir de 963, et assurément avant 985, que le comte d'Anjou fait rebâtir l'église Sainte-Marie-Madeleine dans le *castrum*, sous le vocable de Notre-Dame, et installe un collège de douze chanoines (cf. *supra* chap. 1.3.1.3). Ainsi, le mur M611 apparaît vraisemblablement comme le mur nord de cette collégiale primitive. La présence au nord de M611 niveaux d'occupations extérieurs permet de douter de l'existence d'un bas-côté. Il apparaît plus probable que le mur M611 soit bien le mur gouttereau du vaisseau d'une nef unique. Ce mur était doté d'au moins une porte latérale.

A partir de ces seuls éléments, il est délicat de proposer de plus amples hypothèses de restitution de cette première église de la fin du 10^e s. Néanmoins,

29). En outre, deux prélèvements de charbon de bois ont été réalisés dans le niveau d'incendie 4120 et l'empreinte de poutre brûlée F639. Malheureusement, les datations ¹⁴C pratiquées n'ont pas donné de résultats pertinents par rapport aux datations déjà obtenues par le mobilier céramique découvert dans ces mêmes couches. Ces datations apparaissent en effet trop anciennes⁶⁹ et résultent soit de phénomènes de réemplois de bois (de l'église Marie Madeleine antérieure ?), soit « d'effets vieux-bois », expliquant ce décalage.

En somme, l'ensemble de la séquence de la période 3, représentée par la construction du mur M611 et les niveaux d'occupation associés, peut être datée, grâce à un lot homogène d'un peu moins d'une soixantaine de tessons de céramique, entre la fin du 10^e et le début du 11^e s.

⁶⁹ 695-891 pour les charbons prélevés dans l'US 4122 (comblement de F639) et 598-669 pour l'US 4120 (cf. [annexe 13](#)).

d'après les anomalies mises en lumière par Gérard Fleury sur les élévations conservées du transept sud, nous avons vu qu'il est probable que ce dernier soit venu s'adapter à des constructions antérieures situées au niveau du bas-côté sud, qui auraient été conservées au 11^e s. (cf. *supra* chap. 1.3.1.4). Si l'on accorde du crédit à cette hypothèse, plusieurs possibilités sont envisageables. Soit le mur gouttereau sud de la nef du 10^e s., opposé à M611, se trouve sensiblement au même emplacement que le mur sud de la nef du 11^e s. Dans ce cas, le vaisseau du 10^e s. était relativement étroit (moins de 7 m en œuvre), et il faut alors imaginer la présence d'un bas-côté, ou d'un transept primitif, sur lequel serait venu s'adapter le transept postérieur ([fig. 59](#)).

Une seconde hypothèse, qui semble moins probable mais qui ne peut être exclue tant que la vérification par la fouille n'est pas faite, serait que la nef du 10^e s. était plus large, de 10 à 11 m, et intégrait entièrement l'espace actuellement occupé par le bas-côté sud. Le vaisseau de cette nef aurait donc été entièrement décalé de quelques mètres vers le nord au 11^e s. (2,60 m précisément pour le gouttereau nord), tout en conservant certaines

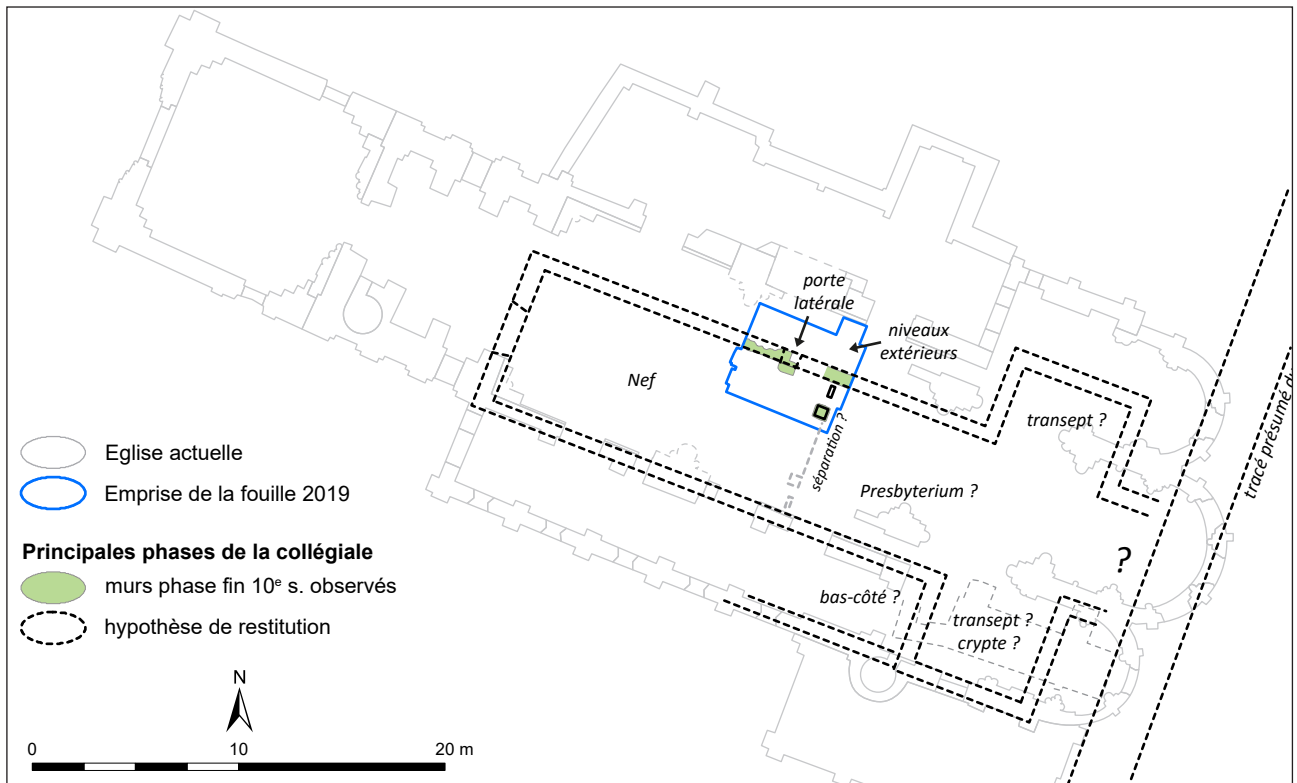


Figure 59 : Plan de l'une des hypothèses possibles de restitution de la collégiale du 10^e s.

parties sud de l'église du 10^e s. (et peut-être la crypte ?).

Pour ce qui concerne le chevet de cette église, la question est encore plus floue. Comme le suggère Gérard Fleury, si l'on considère que la crypte constitue un élément ancien remontant à la collégiale primitive, alors la limite orientale de celle-ci pourrait donner une indication sur l'emplacement du chevet. On ne peut non plus exclure un transept composé de chapelles latérales (au sud, celle-ci aurait donc englobé totalement la crypte). Rien n'est cependant assuré. À l'ouest, rien ne dit non plus que le mur pignon occidental était au même emplacement que celui du 11^e s. On peut toutefois, penser que, comme d'autres églises accueillant un collège de Chanoines, celle de Loches avait dès sa fondation un plan allongé, capable d'accueillir un chœur liturgique qui occupait probablement une partie de la nef (Baud, Tardieu *et al.* 2014 : 101-102 ; Phalip 2010 : 137-138). Il n'apparaît ainsi pas absurde d'imaginer que la collégiale de la fin du 10^e s. de Geoffroy Grisegonelle pouvait atteindre une trentaine de mètres de long.

2.3.3.2. Des aménagement internes indéterminés

Des aménagements ont été mis au jour par la fouille à l'intérieur de cette nef de la collégiale fin du 10^e s. : la semelle de mortier (F627) et l'ancrage d'une pièce de bois dans le sol (F629) prouvent que des structures en bois et ou en pierre jalonnaient l'espace intérieur de l'édifice. Toutefois, ces structures, en l'absence d'une vision plus extensive, échappent à l'interprétation. La fouille montre, en outre, que ces éléments n'ont pas été conservés ou reconstruits après avoir subi un incendie, mais ont été recouverts par un nouveau sol marquant l'abandon de ces structures. Ce constat est important en particulier pour l'interprétation de la semelle de mortier F627 qui pourrait de prime abord apparaître comme la base d'un pilier. Or, la disparition des faits F627 et F629 au cours de l'occupation tend à prouver que ces structures n'ont pas de rôle architectural dans la structure de l'édifice. Par ailleurs, la distance de seulement 1,20 m séparant la structure F627 du mur M611 et la présence d'une structure en bois dans ce passage n'incitent pas à y restituer la présence d'un bas-côté.

En conséquence, l'hypothèse de l'existence d'aménagements liés aux pratiques liturgiques au sein de cette collégiale primitive semble plutôt à privilégier. Il serait en effet possible que des systèmes de séparation d'espaces particuliers aient été mis en place dans l'église dès l'origine. La séparation de la nef des laïcs à l'ouest de celle des chanoines à l'est (*presbyterium*) devait notamment sans doute exister dès la fondation du collège, matérialisée par une barrière ou chancel. Même s'ils demeurent rarement documentés archéologiquement dès le haut Moyen-Âge quelques cas sont connus comme à la cathédrale de Torcello au 9^e s. (Creissen 2010 : 117). Dans les textes, de telles structures sont attestées dès l'Antiquité Tardive (Donnay 2013, Phalip 2010, Baud Tardieu 2014 : 147-149, Iognat-Prat 2006 : 272). Ils tendent à s'élever et s'opacifier au cours de l'époque carolingienne. Des textes font notamment état de voiles ou de rideaux destinés à soustraire les clercs officiant du regard des fidèles. La séparation s'inscrit ainsi de manière de plus en plus permanente au sein des églises entre la nef des fidèles et le chœur des clercs, pratique qui apparaît entérinée au cours du 9^e s. par diverses instances ecclésiastiques.

Toutefois, si une telle séparation matérielle a sans aucun doute dû exister dans l'église Notre-Dame de Loches dès la fin du 10^e s, le fait que F627 et F629 en soient les vestiges reste naturellement à l'état d'hypothèse. Ils pourraient aussi bien s'agir d'aménagements liés aux processions des chanoines, comme une base d'autel ou autre support de croix. Seul l'extension des fouilles permettrait de répondre à cette question.

2.3.3.3. *Caractéristiques architecturales de l'église de Geoffroy Grisegonelle : l'emploi du vitrail et du moyen appareil dès la fin du 10^e s.*

Bien que peu étendue, la fouille de ce fragment d'église de la fin du 10^e s. permet de saisir quelques caractéristiques architecturales faisant de ce bâtiment un édifice précoce sur plusieurs points. D'abord, parmi les découvertes mobilières, il faut souligner la découverte dans les couches d'occupations intérieures de la période 3, de dix-

neuf fragments de verre plat⁷⁰, dont huit dans le seul niveau d'incendie US 4101. Sur la surface de sols fouillés de 4 m² environ, ce nombre paraît suffisamment significatif pour penser que le bâtiment était doté de vitraux. Comme le souligne C. Aunay dans son étude, l'attestation archéologique de vitrail demeure très rare avant le 11^e s. (cf. [annexe 17](#))

Le second point concerne la technique de construction. En effet, jusqu'à présent, l'emploi du moyen appareil réglé dans l'architecture n'est attesté qu'à partir des environs de l'an mil (Vergnolle 1996 ; Sapin 1998 ; Prigent, Sapin 2004 ; Prigent 2008). Il est de manière générale attesté au début du 11^e s. pour divers monuments d'Anjou-Touraine et de Bourgogne comme l'abbatiale de Saint-Florent de Saumur, la tour proche de Saint-Benoit-sur-Loire, ou les cryptes des cathédrales Saint-Etienne d'Auxerre et Saint-Philibert de Tournus... Le moyen appareil apparaît alors couramment employé associé à des moellons, les pierres taillées étant le plus souvent réservées aux parties remarquables (chainages d'angles, encadrements des fenêtres, contreforts et pilastres...). En Touraine, c'est le cas notamment des tours-maîtresses de Langeais, de Montbazou construite toutes deux par Foulque Nerra peu après l'an mil (Impey, Lorans 1998 et Dalayeu 2003), ou encore de la grande salle du château de Tours (milieu 11^e siècle, Lorans 2014 *in*, Galinié, Husi, Motteau *et al.* : 70-80). L'attestation de l'emploi du moyen appareil réglé apparaît donc rare, et uniquement réservé aux édifices de haut rang, qu'ils soient religieux ou civils. La diffusion et la généralisation de ce mode de construction aura surtout lieu durant la seconde moitié du 11^e et au 12^e s.

Le site du château de Loches est souvent cité comme l'exemple emblématique d'une mise en œuvre massive particulièrement précoce du moyen appareil réglé dès les premières décennies du 11^e s. Depuis les années 1990, les datations dendrochronologiques assurent en effet que la célèbre tour-maitresse, entièrement parementée

⁷⁰ US 4101 : 8 NR (lot52) ; US 4110 : 3 NR (lot 103) ; US 4111 : 7 NR (lot 54) et US 4122 (comblement F629) : 1 NR (lot 50). On peut également mentionner 3 autres fragments découverts à l'extérieur : US 4072 (comblement F620) : 3 NR (lot 44).

de moyen appareil de tuffeau blanc, est commencée vers 1013 et achevée vers 1035 (Mesqui 1998). De même, l'*aula* récemment mise au jour par les fouilles dans le parc des logis-royaux, mais aussi la tour-porche occidentale de la collégiale Notre-Dame, figurent parmi les exemples de bâtiments du début du 11^e s. utilisant systématiquement le moyen appareil réglé (Papin 2016 à 2018, Fleury 1998).

Or, comme nous l'avons décrit plus haut, le mur M611 découvert durant la campagne de fouille 2019, apparaît construit selon cette technique du moyen appareil réglé. Les caractéristiques observées, c'est-à-dire le module des pierres taillées, carrées ou rectangulaires de 20/22 cm de haut sur 35 cm maximum, leur répartition en assises régulières aux joints montants décalés d'une assise à l'autre, le traitement du parement au marteau taillant, rendent ce fait incontestable. Certes, l'essentiel de l'appareil observé du mur M611 est de module particulièrement ramassé et la taille apparaît grossière, mais pour des parties destinées à être cachées dans la tranchée de fondation. D'ailleurs, on remarque que la seconde assise à l'intérieur du bâtiment, où le sol était plus bas et qui était apparente, présente une meilleure régularité, ce qui présume un traitement plus soigné des parties en élévation. Par ailleurs, l'observation de ce moyen appareil dans la partie basse d'une simple portion du mur gouttereau de l'église indique vraisemblablement que c'est bien l'ensemble du bâtiment qui a été construit sur ce mode, et non seulement les parties remarquables (encadrements de baies, chainages...). Il est également assuré par le contexte chrono-stratigraphique de la découverte et par les sources écrites, que cette église correspond bien à la fondation de la collégiale primitive par le comte d'Anjou Geoffroy Grisegonelle, et que celle-ci est construite probablement à partir de 963, et achevée en tout cas de manière certaine avant 985 (cf. *supra*, chap. 1.3.1).

Ainsi, les découvertes effectuées à l'occasion de la campagne de fouille 2019 apportent un nouveau jalon à cette problématique de l'apparition et de la diffusion de la technique de construction en moyen appareil réglé : l'état primitif de la collégiale Notre-Dame de Loches, attesté dès les années 960, fait de cet édifice le plus ancien connu à ce jour à utiliser

cette mise en œuvre systématique de la pierre. Cette découverte permet non seulement de vieillir de plusieurs décennies l'apparition de la technique, mais témoigne également que l'Anjou-Touraine, et peut-être plus particulièrement le Lochois, fut un berceau de son expérimentation. Cela prouve en outre, que la construction de la collégiale Notre-Dame, voulue par le comte Geoffroy Grisgonelle, bénéficiait alors de moyens substantiels (en atteste l'utilisation du vitrail) et de la maîtrise par les bâtisseurs des techniques les plus innovantes de leur temps.

2.3.3.4. *Éléments généraux d'interprétation : la fondation de l'église du palais comtal*

L'histoire du site de Loches au 9^e s. et durant une grande partie du 10^e s. n'est historiquement documentée que par les *Chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise*⁷¹, compilées pour l'essentiel au 12^e s. Elles relatent que le château (*castellum*) aurait été donné par Charles le Chauve (roi de 843 à 877) à un certain *Adelaudus*. Celui-ci l'aurait transmis à son fils *Warnerius* (Garnier), qui le transmet à son tour à sa fille unique *Roscilla*, qui épouse vers 900 Foulque le Roux († vers 942), alors vicomte d'Anjou puis comte à partir de 929. Une source directe de l'an 905⁷², un acte de donation signé par Foulques le Roux à Loches, confirme cette possession dès le début du 10^e s.

Depuis 2013, les données archéologiques concernant le second haut Moyen-Âge (rassemblés dans la période 3) font apparaître un phénomène simultané auquel aucun secteur n'échappe. Après une période indigente en données archéologiques allant du 7^e à la fin du 9^e s., une nette « re-densification » des vestiges est perceptible, que le mobilier permet systématiquement de situer au tournant du 9^e et du 10^e s. (fig. 60) Tout au nord de l'éperon, ces vestiges se caractérisent par la présence de structures en creux (silos, fosses, petits poteaux) et de la production d'une stratification,

⁷¹ *Chronique des Comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise*, éd. Halfen et Poupardin, Paris, 1913.

⁷² Mabile 1971 – *Introduction aux Chroniques des comtes d'Anjou publiées par Marchegay et Salomon. PJ n°3*, cité dans Lorans 1996 : 90.

traduisant sans doute l'existence d'un grand espace de basse-cour (Papin 2014 : 87-89, Papin 2015 : 65-75). Au sud-ouest du parc des logis-royaux, à l'intérieur du *castrum* de la fin du 5^e s., les vestiges mis au jour permettent de supposer présumer de l'implantation dès le 10^e s., des prémices d'une résidence comtale (Papin 2017 et Papin 2018).

La fondation de la collégiale Notre-Dame par Geoffroy Grisegonelle entre 963 et 985, vient donc encore renforcer cette structuration naissante. Si l'on admet en effet que l'église Notre-Dame constitue le pôle religieux d'un « palais » comtal, alors il semble possible d'interpréter l'ensemble

des vestiges du 10^e s. découverts depuis 2016, comme le résultat de la mise en place progressive de celui-ci. Geoffroy Grisegonelle, avec la fondation de la collégiale que le comte parvient à placer sous le patronage direct de la papauté (et non de l'archevêque diocésain, alors allié au comte de Blois), et dans laquelle il transfère une prestigieuse relique (ceinture de la Vierge) en 978, instaure une politique de constructions symboliques destinées à marquer la puissance des comtes d'Anjou sur des terres frontalières. Cette politique sera poursuivie par son fils Foulques III Nerra (987-1040).

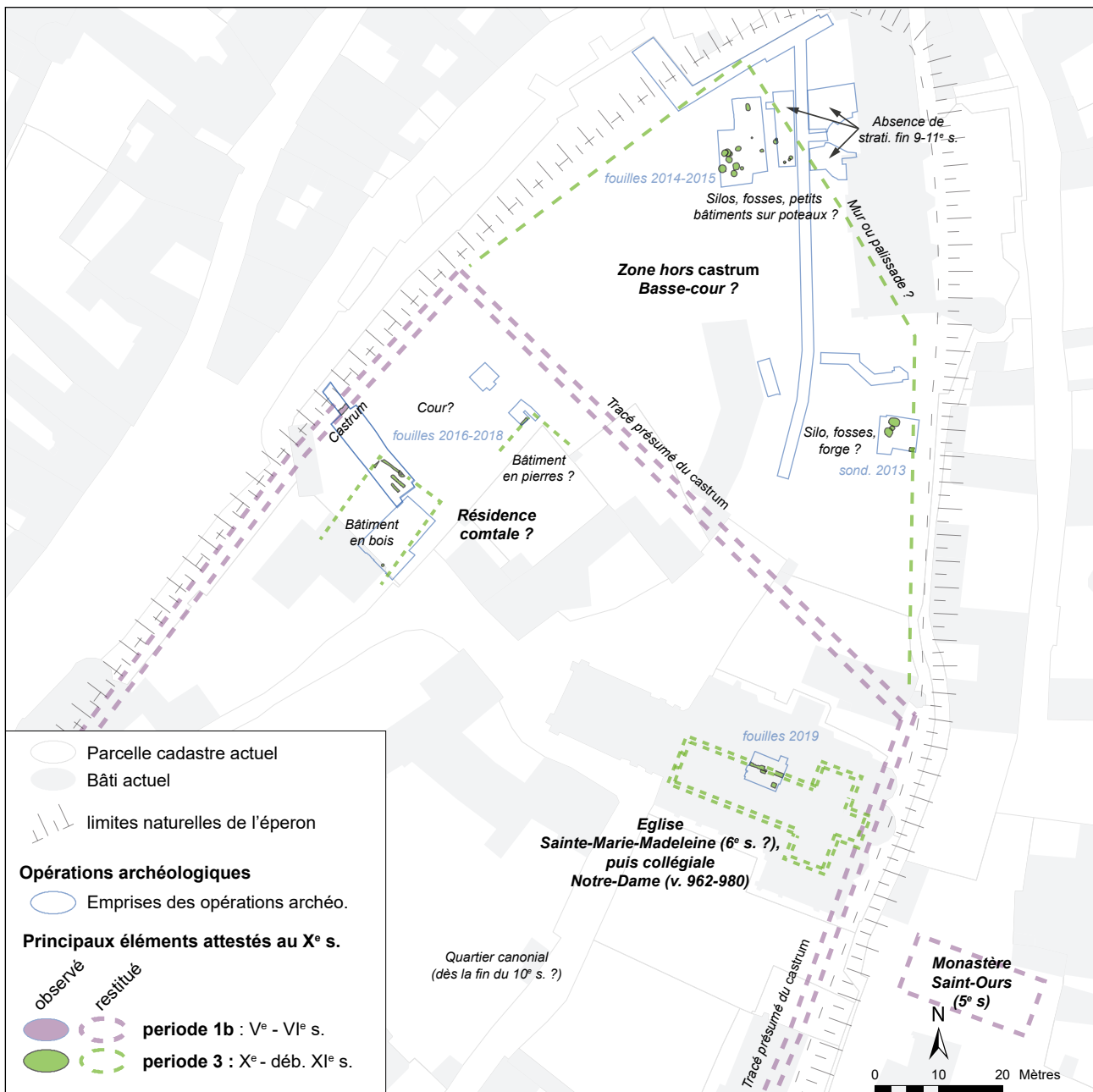


Figure 60 : Plan des connaissances sur les occupations du 10^e s. au nord du château de Loches

2.4. PÉRIODE 4A : LA RECONSTRUCTION DE L'ÉGLISE AU DÉBUT DU 11^E S.

Comme cela a été présenté dans la première partie de ce rapport, le premier état conservé en élévation de la collégiale Notre-Dame de Loches peut-être daté du premier tiers du 11^e s. (cf. *supra* chap. 1.3.1.5). Cet état comprend une reconstruction complète de l'église (tout en conservant peut-être, nous l'avons vu, des éléments antérieurs au sud) et l'ajout à l'ouest d'une imposante tour-porche. Cette phase correspond donc à la période 4a de

2.4.1. L'arasement de l'église de la fin du 10^e s.

Le long de la limite orientale de l'emprise, la fouille a permis de cerner les modalités de l'abandon de l'église du 10^e s. En premier lieu, le mur M611 est démolit et arasé (fig. 35 et 36, coupes 4, 5, 6 et 7). L'US 4067, qui est une mince couche de calcaire concassé avec des fragments de pierre et des lambeaux de terre, localisé au nord du mur M611, est la première couche à se situer clairement au-dessus de l'arase du mur M611 (fig. 62). Cette couche 4067 possède un équivalent dans la partie fouillée autour de la marche F639 et du seuil de porte associé. L'US 4115, niveau peu épais de terre grise sombre contenant des fragments de calcaire et de mortier, remplissant les interstices de l'arase de M611, correspond probablement à l'arrachement des pierres du seuil de la porte fonctionnant avec la marche M639. Ce niveau est surmonté de l'US 4114, un petit niveau de terre grise noire piétiné avec des fragments de calcaire, lui-même antérieur à l'US 4007, identifié comme le premier sol du 11^e s. (mortier du dallage F634, cf. *infra*).

Dans l'espace intérieur de l'église de la fin du 10^e s. on observe un remblaiement assez massif, rencontré partout sur la surface accessible et conservée. Celui-ci débute par l'US 4144, qui est une couche très compacte composée quasiment exclusivement de fragments de mortier gris, concrétisant clairement l'abandon du dernier sol de l'église du 10^e s. (US 4065) ; puis l'US 4144 est surmontée par l'US 4027 qui est un remblais épais et compact formé de cailloux et de boulettes de mortier et de mortier pulvérulent. Enfin, une

la chronologie générale adoptée pour les données archéologiques depuis 2014.

Lors de la campagne de fouilles 2019, les traces de cet état de reconstruction sont d'abord représentées par des niveaux d'abandon et de démolition de l'état précédent, puis par l'installation d'un nouveau sol en dalles de tuffeau (F634), ainsi que par les vestiges d'une maçonnerie touchant au mur nord de la nef (M604) (fig. 61, 63).

mince couche de piétinement et d'encrassage (US 4140) est discernable au sommet.

Ces couches 4144 et 4027 forment ainsi un remblai épais d'environ 25 cm de hauteur, venant clairement niveler l'intérieur de l'ancienne église jusqu'au niveau d'arase du mur M611, ce qui « rattrape » ainsi le niveau de sol extérieur au nord. Le nouveau niveau de sol à la suite de ces remblaiements correspond donc vraisemblablement à celui du chantier du début du 11^e s. C'est sur ce niveau plat que vont être installés les états de dallages de l'époque « romane ».

Seules les US de démolition 4067, 4068 et le remblai 4027 contenaient quelques tessons de céramique (seulement 5 tessons⁷³ en tout). Les productions identifiées s'avèrent peu différenciables de celles des niveaux d'occupations de l'église précédent la démolition, c'est à dire de la fin du 10^e et du 11^e s. Ces quelques éléments chronologiques n'entrent donc pas en contradiction avec la datation architecturale du premier état d'église conservé en élévation, et permettent d'établir la datation de cette séquence au tout début 11^e s. (cf. *supra* chap. 1.3.1.3).

⁷³ US 4027 : 2 NR, fin 10-11^e s. (lot 24) ; US 4067 : 1 NR, 9-10^e s. (lot 41) ; US 4068 : 2 NR : 11^e s. (lot 30).

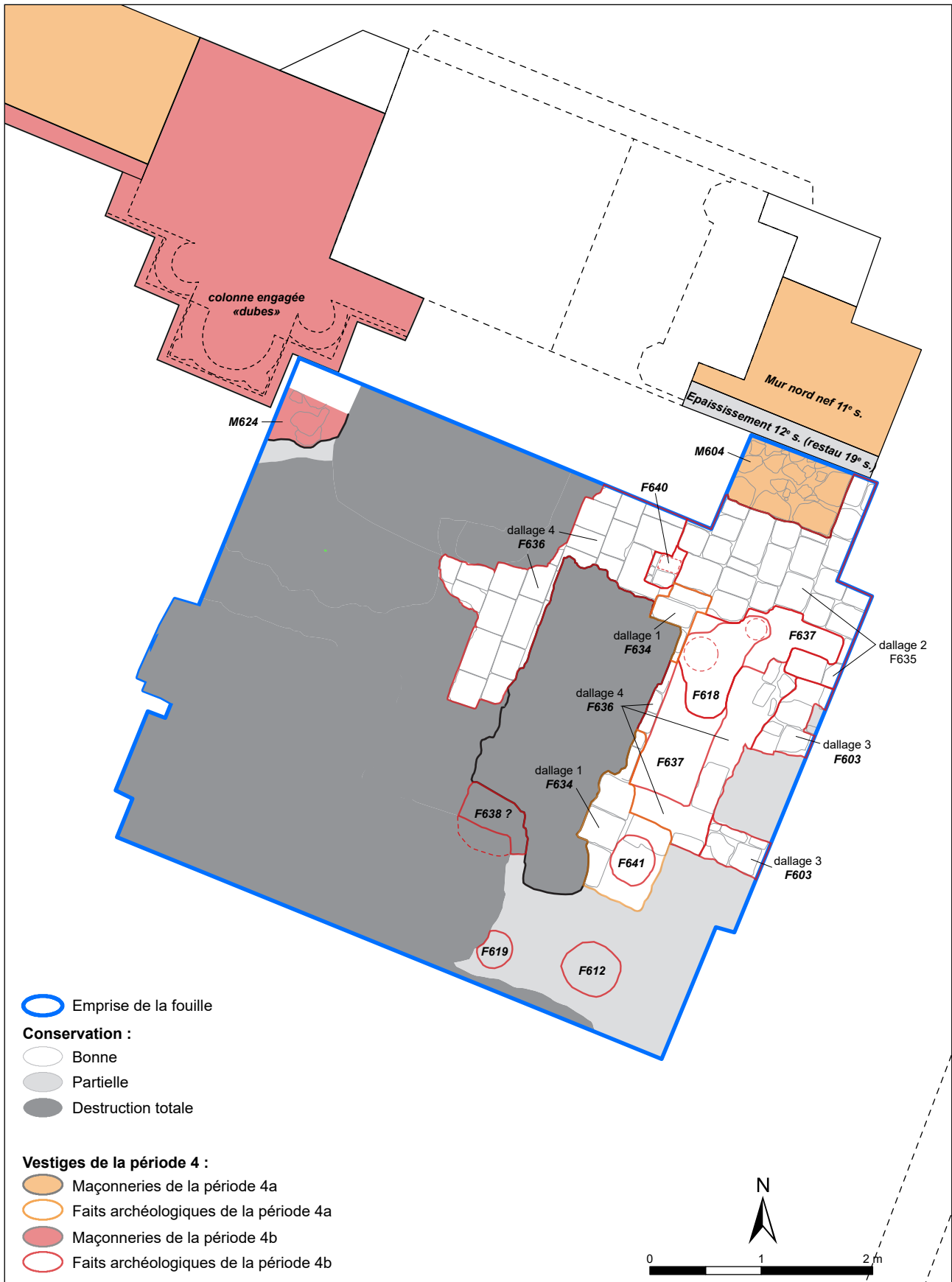


Figure 61 : Plan général des vestiges de la période 4 (deb. 11^e s.-12^e s.)



Figure 62 : Photo montage de la coupe orientale de la fouille 2019 (cf. coupe 4 fig. 35)

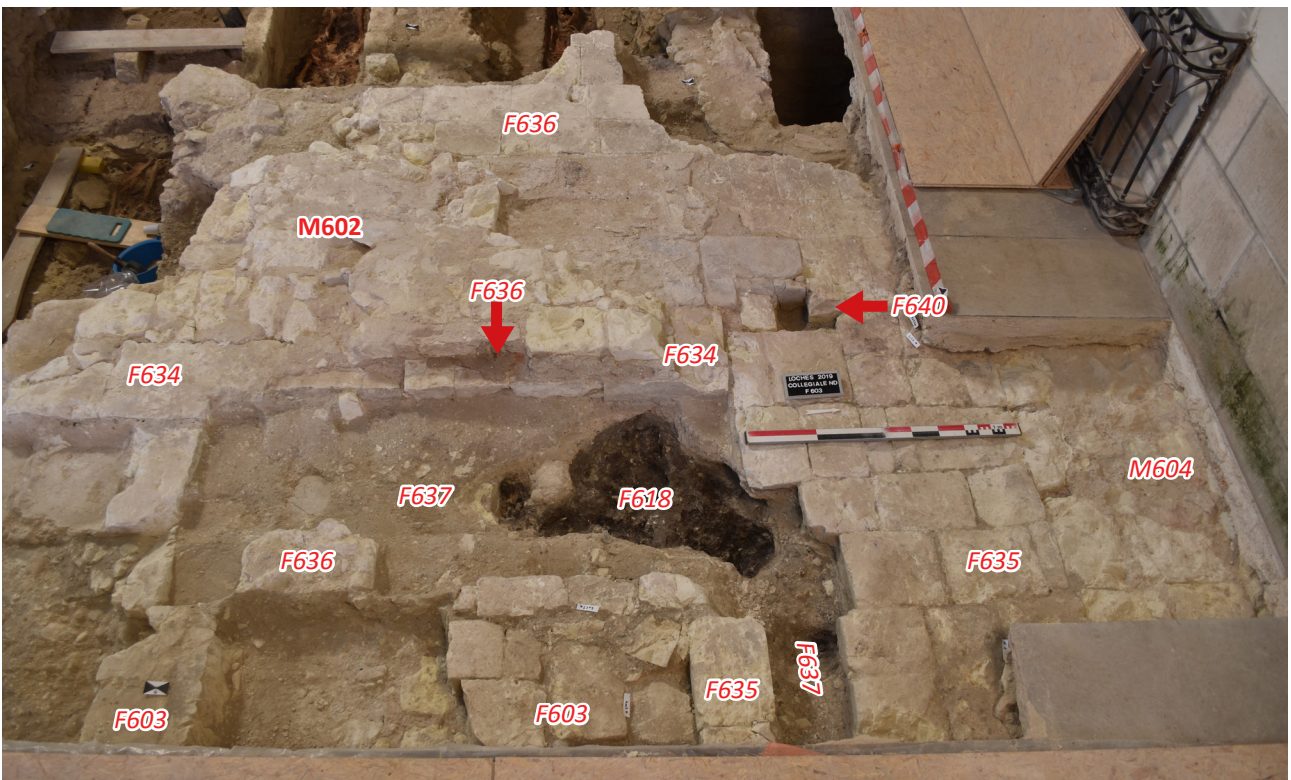


Figure 63 : Vue générale des dallages de la période 4 (deb. 11^e s.-12^e s.)

2.4.2. Les vestiges de l'église du 11^e s. : le dallage F634

Un niveau de sol ancien de l'église composé de dalles de tuffeau blanc a été mis au jour immédiatement sous les couches de remblais superficiels du 19^e s. liées à l'installation du sol actuellement en usage (fig. 62, 63 et 64). Ce niveau de dalles anciens apparaît conservé uniquement dans un large anfle nord-est de l'emprise : vers l'ouest, il est complètement détruit par le creusement des sépultures postérieures. Au sud, dans l'allée centrale de la nef, de profondes récupérations au 19^e s. ont également provoqué sa

disparition (US 4026). Il apparaît néanmoins dans un bon état de conservation, ce qui est rare dans un tel contexte. Les indices de fouille, les relevés en plan et en coupes, ainsi que les légères différences de mise en œuvre des dalles ou de faciès des mortiers, ont permis de distinguer quatre états, et de cerner leur chronologie relative. Les dalles découvertes correspondent ainsi au résultat de l'établissement d'un premier sol (F634), qui a été remanié par la suite au moins à trois reprises (F603, 635 et 636, cf. *infra* chap. 2.5.1).

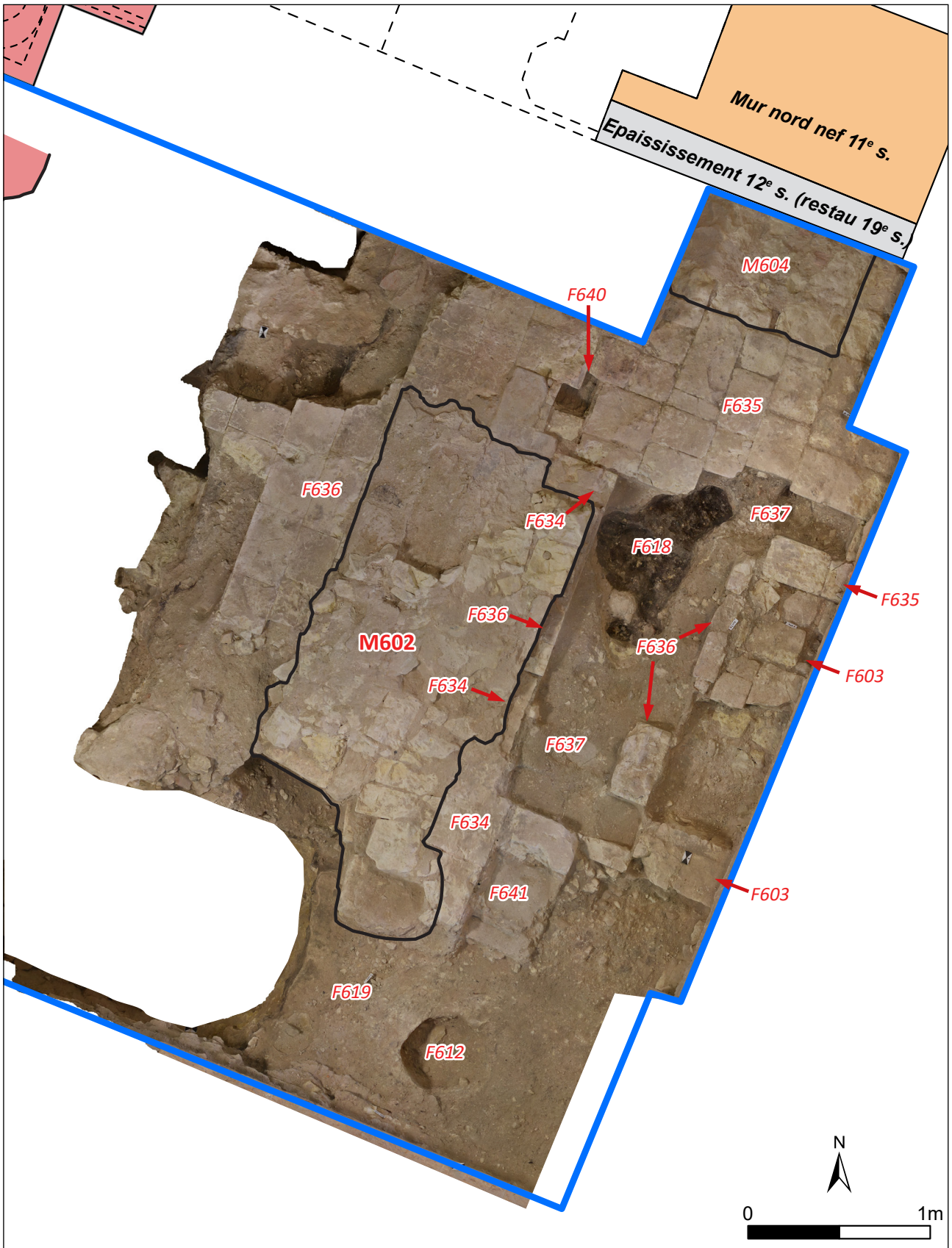


Figure 64 : Orthophotographie des sols « romans » et des aménagements liturgiques de la période 4

Le premier état de sol F634 (US 4007) s'établit immédiatement au-dessus des niveaux de démolition et d'abandon de l'église du 10^e s. Il est toutefois conservé de manière très lacunaire en raison des recouvrements et des reprises postérieures. Des dalles en place de cet état sont observable uniquement sous la maçonnerie postérieure M602, à l'est. On observe ici quelques pierres plates en tuffeau blanc, épaisses de 10 à 15 cm, à la surface très usée, espacées de joints de 3 à 4 cm de large. Elles sont prises dans une épaisse couche de mortier gris clair, aisément identifiable car bien différent du liant des états postérieurs. Au sud de l'aménagement F637 (correspondant à l'empreinte postérieure de la clôture du chœur canonial), seul un fragment de dalle bûchée et une plaque de mortier de cet état sont conservés en place. Cette même couche de mortier 4007, a été repérée plus à l'ouest de l'autel F602, sous l'état postérieur F636 (cf. coupe 4, **fig. 35** et **fig. 65**). Ce mortier file également vers le nord, sous l'état de reprise F635 (cf. coupe 3). La présence du mortier de ce premier état de dallage F634 un peu partout, en place ou de manière dégradée sous les états de reprises postérieures, indique qu'il s'étendait vraisemblablement à l'origine de manière continue sur l'ensemble de la surface.

Si la chronologie relative des états successifs de dallages est plutôt bien établie, les indices

permettant leur datation précise sont peu nombreux. La fouille montre que l'ensemble des états de dallage est antérieur à la maçonnerie M602, correspondant à la fondation de l'emplacement de *l'autel du Crucifix* tel qu'il apparaît sur le plan de 1771 et dont la documentation écrite nous indique qu'il est antérieur à la fin du 14^e s. (cf. *infra* chap. 2.6.1). Par ailleurs, de rares indices de datation par le mobilier céramique des états de dalles postérieurs F635 et F636 au 12^e s. confirme que l'ensemble des sols dallés découverts datent de l'époque romane (cf. *infra* chap. 2.5.1). Le premier état de sol dallé décrit ci-dessus, F634, est par ailleurs stratigraphiquement immédiatement postérieur aux niveaux de démolition et d'abandon de l'église de Geoffroy Grisegonelle. Or, les études architecturales prouvent que celle-ci est remplacée durant le premier tiers du 11^e s. par une nouvelle église, dont il reste encore la nef, une partie des transepts et la tour-porche occidentale (cf. *infra* chap. 1.3.1.5). Enfin, une datation ¹⁴C réalisé sur un charbon prélevé dans le mortier de F634 (US 4007), a livré une fourchette de datation de 892 à 1014 (cal AD, à 95 % Cf. **annexe 13**). L'ensemble de ces données tendent donc à prouver que le premier état de dallage observé, F634, correspond bien au sol de l'église collégiale reconstruite au début du 11^e s.

2.4.3. Les vestiges de l'église du 11^e s. : le « pilastre » M604

2.4.3.1. Description de la maçonnerie et éléments chronologiques

Le long de la limite nord de la fouille, au contact avec le mur en élévation de la nef (dont le parement a été entièrement restauré au 19^e s.), l'arase d'une maçonnerie a été découverte. Enregistrée sous le numéro M604, elle forme un rectangle de 60 cm de large environ, et a été dégagée sur au moins un mètres de long, sa limite ouest étant hors emprise. Même si seule l'arase a été observée, on distingue nettement en surface les pierres de moyen appareil de tuffeau blanc qui composaient ce mur. L'état de dallage F635 s'adapte parfaitement aux contours de cette maçonnerie arasée. Même si cet état est une reprise de la fin du 11^e ou du 12^e s. (cf. *infra*),

on peut penser que le premier état de dallage F634 devait également fonctionner avec M604. Au vu de sa situation, M604 correspond donc selon toute vraisemblance à un large pilastre, qui devait être lié au parement interne du mur nord de la nef du début du 11^e s.

Les couches qui recouvrent l'arase de M604 sont des remblais liés aux travaux de restauration du 19^e s. Toutefois, elle fut sans doute détruite bien avant. En effet, cette structure M604, formant une large saillie par rapport au mur de la nef, n'apparaît pas sur le plan ancien de 1771, qui représente pourtant la quasi-totalité des colonnes engagées, des supports de doubleaux ou des contreforts de l'église, y compris les plus petits. Il apparaît donc

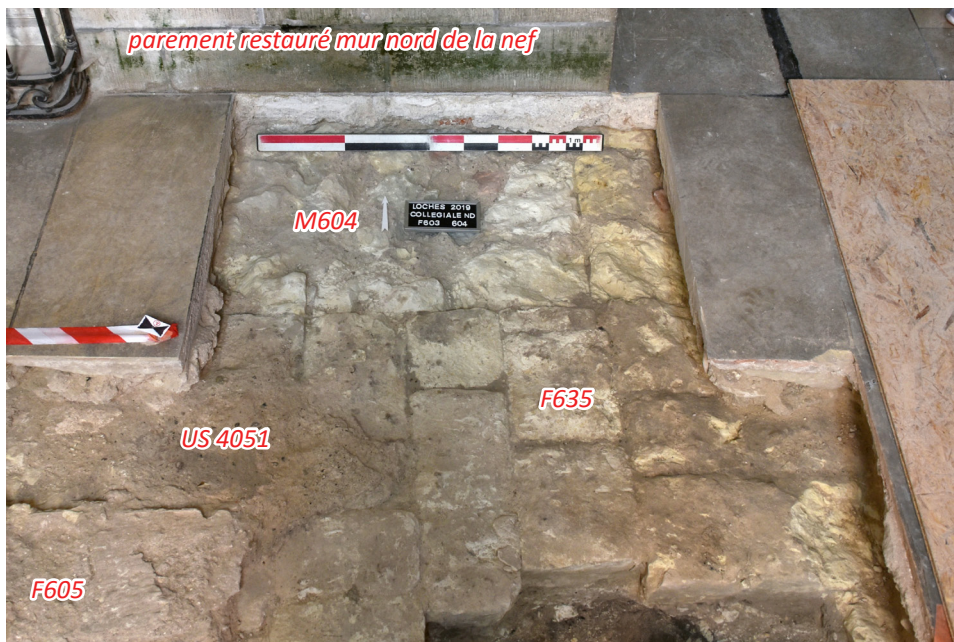


Figure 65 : Photographie de la maçonnerie arasée M604

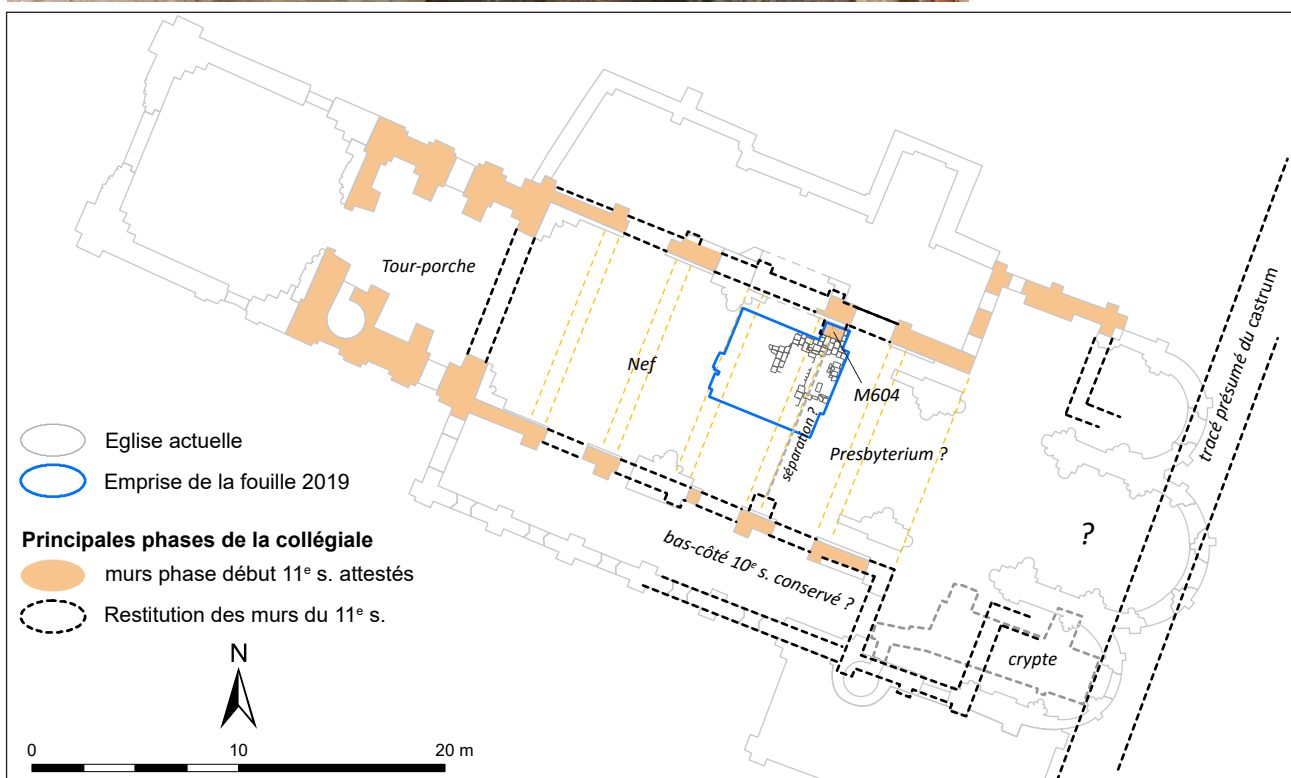


Figure 66 : Plan restitué de la collégiale du début du 11^e s.

probable que cette maçonnerie a été détruite avant les restaurations post révolutionnaires⁷⁴. Par ailleurs, on constate que l'arasement de M604 a été

visiblement soigné afin de correspondre exactement au niveau des dalles de tuffeau du sol ancien (F635). Le niveau d'arase de M604, a donc certainement servi de sol après la démolition de la maçonnerie, alors que les dalles des sols romans étaient encore en usage. Ainsi, si la maçonnerie M604 appartient certainement à la phase de construction du 11^e s., il

⁷⁴ Un plan de l'architecte Verdier de 1844, juste antérieur aux lourdes restaurations du 19^e s., ne représente pas plus ce pilastre, ce qui semble confirmer l'exactitude du plan de 1771 (conservé à la MAP, publié dans Fleury 2000, p. 203).

est aussi possible que celle-ci ait été démolie assez tôt, peut-être dès la fin du 12^e s. (cf. *infra*).

2.4.3.2. Interprétation fonctionnelle du mur M604

Les murs gouttereaux de nef de la collégiale du 11^e s. étaient munis chacun de cinq contreforts extérieurs rectangulaires, délimitant à l'origine six travées étroites (fig. 66). D'après Gérard Fleury, cette nef était unique et charpentée (Fleury 1998 : 451, 456). La faible épaisseur des murs (80 cm environ) et la grande largeur du vaisseau (10 m en œuvre), font parti des arguments avancés par l'auteur. Ce modèle suit d'ailleurs la règle générale de l'architecture des églises romanes au début du 11^e s. Selon Eliane Vergnolle, à de très rares exceptions près concernant des édifices très peu larges, les grandes nefs charpentées sont la norme autour de l'an mil et au cours d'une grande partie du 11^e s. (Vergnolle 1994 : 72-73). La tradition est par ailleurs à la sobriété des élévations intérieures. D'après la spécialiste de l'art roman, « si [au début du 11^e s.] des contreforts rythmes désormais l'extérieur (...), l'élévation interne de celles-ci demeurent dénuée de toute articulation et seules les fenêtres placées presque au sommet des murs viennent animer les parois » (Vergnolle 1994 : 98).

La découverte de la maçonnerie M604 n'est donc pas sans poser question. Elle n'est donc vraisemblablement pas interprétable comme la base d'un support engagé qui aurait porté le départ d'un doubleau, et sa découverte ne semble pas sujette à remettre en cause l'hypothèse d'une grande nef charpentée. Comme nous l'avons évoqué, ce genre de voutement pour le vaisseau d'une nef aussi large serait une performance unique en ce début du 11^e s. Un autre élément permet d'exclure l'hypothèse que M604 faisait partie d'un ensemble d'éléments verticaux rythmant l'élévation interne. Si cela avait été le cas, il y aurait eu en effet une stricte concordance entre les pilastres intérieurs et les contreforts extérieurs. Or, d'après la restitution en plan de l'emplacement des contreforts de la nef du 11^e s., le mur M604 découvert en fouille ne correspond pas exactement au pendant d'un contrefort extérieur, mais apparaît clairement décalé. Rien n'indique donc que les parements intérieurs aient été pourvus de ce genre de supports

avant la couverture en pierre par les « dubes » au 12^e s.

S'il apparaît ainsi que M604 n'avait pas de rôle architectural dans la nef du 11^e s., comment alors interpréter cette large maçonnerie au milieu de la nef du 11^e s. ? Une observation permet peut-être d'alimenter la réflexion. L'emplacement de M604 correspond en effet exactement à celui de la limite postérieure du chœur liturgique (futur mur de jubé, représenté par le fait F637), qui va être définitivement fixée dans la seconde moitié du 12^e s., en même temps que des réaménagements du sol (cf. *infra* chap. 2.5.2). L'une des hypothèses possibles est donc que le mur M604 marque déjà l'emplacement d'une délimitation dans la nef qui définissait la limite entre les espaces réservés aux laïcs et ceux réservés aux clercs, emplacement qui aurait été strictement conservé après les grands travaux du 12^e s. Il pourrait s'agir d'un support pour le départ d'une arcade en pierre, ou bien d'une structure en bois qui aurait traversé la nef du nord au sud, ou « tref » (poutre de bois surmontée d'un calvaire ou d'un crucifix et disposée transversalement à l'entrée du chœur). On peut aussi penser à la présence d'un escalier menant à un « ambon », c'est-à-dire une chaire, souvent en pierre, érigée à proximité de la clôture du chœur depuis laquelle les prêtres faisaient la lecture des homélies aux paroissiens.

En outre, nous avons vu plus haut que la suppression de M604 a pu avoir lieu très tôt, notamment en raison de sa démolition soignée jusqu'au niveau du dallage F635, indiquant que l'arase a servi de sol. Dans l'hypothèse d'une reconfiguration complète de la clôture du chœur liturgique au 12^e s., la démolition de M604 pourrait ainsi avoir eu lieu dès cette époque, à l'occasion des grands travaux qui ont eu lieu dans la collégiale (cf. *supra* chap. 1.3.1.6). Par exemple, il est possible que la maçonnerie ait été supprimée afin de faciliter les accès latéraux vers les absidioles, ajoutées d'après Gérard Fleury dans les années 1135-1145, en même temps que le clocher au-dessus de la croisée. A moins que la démolition de M604 n'ait été réalisée qu'au moment de l'épaississement des murs de la nef, lors de l'ajout des « dubes », dans les années 1160-1180.

2.4.3.2. Une reconstruction de la collégiale inscrite dans l'œuvre de Foulque Nerra

Cette reconstruction de la collégiale durant le premier tiers du 11^e s. s'inscrit donc dans un plus vaste programme architectural que l'on doit à l'action du comte d'Anjou Foulque III Nerra (987-1040). Nous ne reviendrons pas ici en détail sur les modalités de celui-ci, en renvoyant aux textes des rapports de fouilles programmées des campagnes précédentes effectuées à 50 m à l'ouest de la collégiale Notre-Dame, qui ont occasionné la découverte d'une imposante grande salle en pierre d'environ 490 m² de surface érigée probablement de manière concomitante au chantier de l'église (Papin 2016 à 2018 voir aussi *supra*, chap. 1.3.1.6). Nous insisterons simplement sur le fait que ces deux éléments, *aula* et collégiale (donc *capella*), participent ainsi à une refonte complète de la parure monumentale du « palais » des comtes d'Anjou voulue par Foulque Nerra (fig. 67). C'est également vers 1013, que Foulque Nerra lance le grand chantier de la tour-maitresse qui durera jusqu'en 1035 (Mesqui 1998 : 101-108).

Rappelons que la reconstruction complète de Notre-Dame, n'est pas la seule réalisation menée par Foulque Nerra dans le domaine religieux, puisqu'on lui doit également la fondation, à quelques encablures du château, de l'abbaye de Beaulieu-Lès-Loches. L'historien J.-H. Foulon interprète ainsi le geste de la fondation de l'abbaye de Beaulieu, que l'analyse des sources diplomatiques et narratives place vers 1005 (Foulon 2005 : 268-269). A travers cette fondation, Foulque Nerra poursuivait la politique de son père, fondateur la collégiale Notre-Dame vers 963-965, et qui avait déjà fait de Loches

une base d'intervention tant militaire que religieuse des comtes d'Anjou en Touraine. J.-H. Foulon souligne ainsi les efforts considérables produits par la suite par Foulque Nerra pour faire construire, avec grande hâte, l'abbaye de Beaulieu, puis son combat pour la faire consacrer suite au refus de l'archevêque de Tours, quitte à passer directement par Rome. Il parvient à obtenir d'un représentant papal cette consécration dès 1008, stratégie qui lui permettait, comme pour la collégiale du château, que le nouvel établissement religieux soit indépendant du pouvoir de l'archevêque diocésain, alors allié aux Blésois (Foulon 2005 : 275-278). Il place à Beaulieu, entre autres reliques, un fragment du Saint-Sépulcre qu'il a lui-même rapporté d'un pèlerinage à Jérusalem en 1009, ce qui lui confère un prestige et une renommée considérable. Avec la ceinture de la Vierge déjà déposée par son père à la collégiale Notre-Dame, les angevins vont donc disposer à Loches de deux établissements jouissant d'un rayonnement spirituel dépassant largement les frontières de leur comté.

En outre, ces deux constructions peu après l'an mil se placent dans le cadre du vaste mouvement de « restauration monastique » en occident chrétien (Foulon 2005 : 279). Aussi, il apparaît presque naturel que ce puissant comte menant une politique visant à faire de Loches une « vitrine » architecturale symbolisant sa richesse et son pouvoir, ait souhaité que la nouvelle abbaye, de même que la collégiale de son château, bénéficient du nouveau courant de « monumentalisation » des églises dans lequel se situe l'explosion de l'art roman à l'orée du 11^e s. (Iognat-Prat 2006).

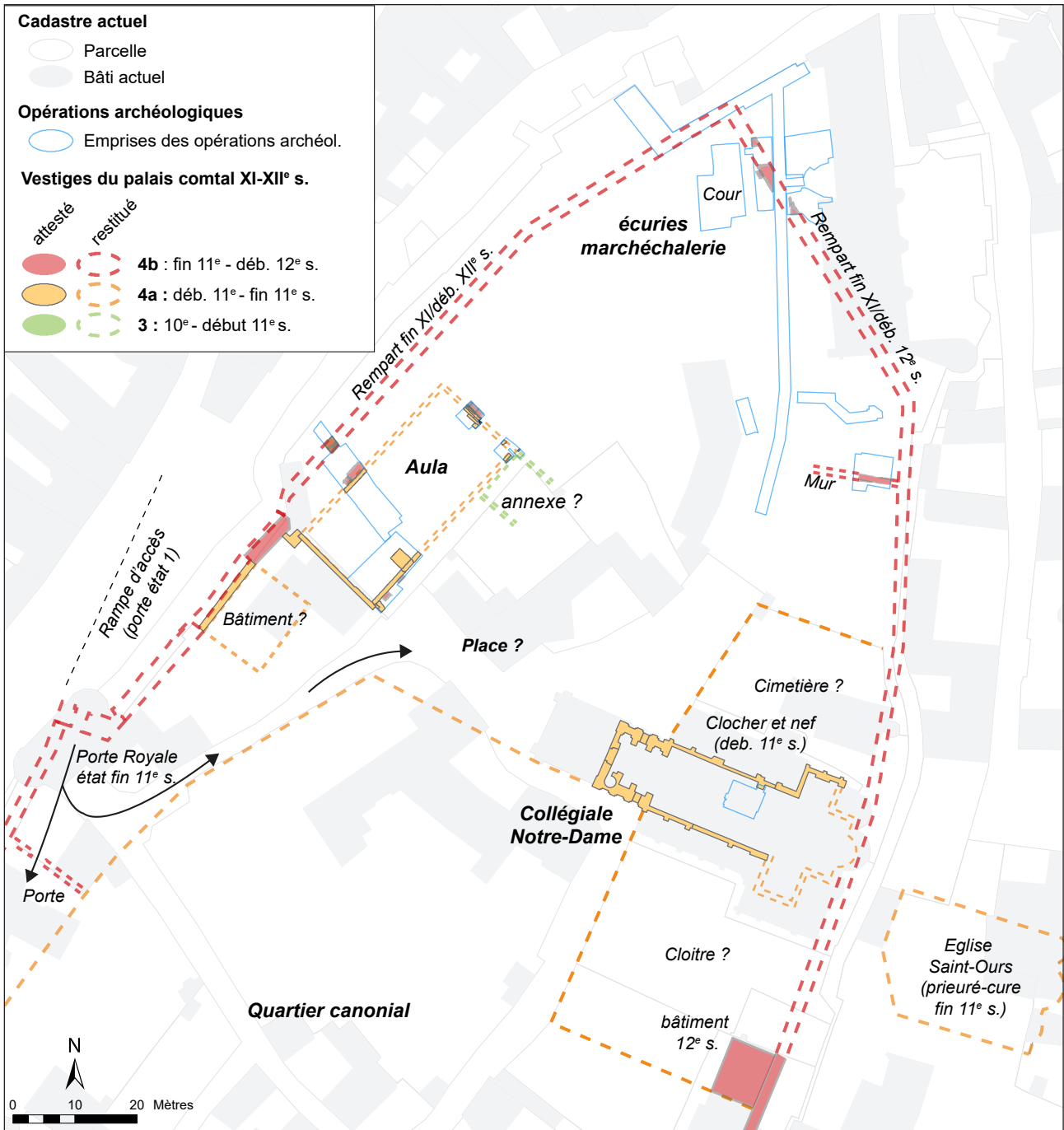


Figure 67 : plan des connaissances sur le nord de la forteresse : état au début du 12^e s.

2.5. PÉRIODE 4B : LES GRANDS REMANIEMENTS DANS LA COLLÉGIALE AU 12^E S.

La suite de la séquence de la période 4 (sous-période dite 4b) se poursuit avec les trois états de reprise partielle du dallage primitif F634, déjà brièvement évoqués plus haut (F635, F603, puis F636, [fig. 62 à 64](#)). Cette phase est également marquée par l'installation de la clôture du chœur

liturgique telle qu'elle est représentée sur le plan de 1771 (F637, 618, 641), et probablement d'un premier état d'autel devant cette clôture (F640). Divers indices chronologiques permettent d'établir que ces remaniements ont eu lieu entre la fin du 11^e s. et la fin du 12^e s. Des traces archéologiques des grands

chantiers du 12^e s. ont également été identifiées en fouille, notamment celui de l'installation du

couvrement de la nef par les « dubes » (cf. *supra* chap. 1.3.1.6 et fig. 34).

2.5.1. Les reprises des dallages F635, F603 et F636

2.5.1.1. L'état de dallage F635

Le premier état de restauration du sol dallé a été numéroté F635 (US 4054). Les pierres de cet état apparaissent légèrement différentes du premier (F634), avec l'emploi d'un tuffeau blanc légèrement plus jaune (fig. 64, 65). Les dalles sont ordonnées en lignes relativement régulières (22 à 27 cm de large), composées de dalles au module carré ou rectangulaire, n'excédant pas 45 cm de long. De plus, le dallage F635 est n'est pas lié avec le mortier caractéristique du premier état, mais avec une terre fine grise homogène, comportant d'ailleurs des fragments du mortier de F634 (fig. 68, 69). Une petite zone de contact entre les deux états (visible en coupe 3, cf. fig. 35), permet par ailleurs d'observer la relation stratigraphique de postériorité de F635 par rapport à F634. Dans cette zone, une petite couche de terre (US 4061) de couleur brune avec nombreux charbons de bois, légèrement damée en surface, apparaît comme un probable niveau de travail intermédiaire entre le dallage F634 (US 4007) et l'état de reprise F635 (US 4054). Cette couche de travail 4061 comporte un lot homogène de 11 tessons de céramique datable de la seconde moitié du 11^e ou du début du 12^e s. (lot 28).

F635 constitue donc un état de restauration du sol dallé, remplaçant F634 sur toute une partie nord-est de l'emprise le long du mur de la nef. A ce moment, le négatif F637 (future clôture du chœur) n'était pas encore aménagé. On constate en effet,

le long de la limite orientale de la fouille, que des dalles de cet état F635 ont été bûchées à l'occasion de l'implantation de ce dernier fait (fig. 68).

2.5.1.2. L'état de dallage F603

Le troisième état de reprise du dallage, F603, se trouve uniquement à l'intérieur de ce qui deviendra l'espace du chœur canonial, à l'est de l'emprise de fouille. Le contact entre ce dernier et F635 (visible en coupe 5, cf. fig. 35), indique une probable relation de postériorité, bien que celle-ci n'ait pas été toutefois évidente à la fouille. Quoi qu'il en soit, grâce à différence du liant entre F603 et F635 ou F636, il est possible d'identifier un état de restauration des sols indépendant (voir fig. 62, 64 et 68).

F603 apparaît dans un état de conservation médiocre, et n'est représenté que par quelques dalles très abîmées, visiblement volontairement bûchées, parfois même complètement arrachées, prises dans un mortier gris assez fin (US 4135). Cette surface abîmée a été recouverte par endroit de couches de mortier orangé et lissé en surface (US 4052/4043). Nous reviendrons sur ces traces plus loin (cf. *infra* chap. 2.6.2, voir aussi fig. 71).

2.5.1.3. Le dernier état de dallage F636

Le dernier état identifié de reprise du sol a été numéroté F636, bien différenciable des précédents par une mise en œuvre très distincte des matériaux.



Figure 68 : vues de détail des coupes 3 (à gauche) et 11 (à droite) (cf. fig. 35 et 36) et des relations stratigraphiques entre F634, 635 et 636

Figure 69 : vue de détail du dallage F635, avec installation de la structure F637 réalisée par enlèvement et bûchage de dalles



Les dalles de tuffeau blanc employées sont d'un plus grand module, assemblées à vif (sans mortier) et les joints sont très fins (**fig. 70**). Elles apparaissent juste posées sur un remblai de terre grise/brune limoneuse extrêmement compacte, comportant de nombreux petits cailloux et graviers calcaire, ce qui la rend parfaitement identifiable, y compris dans les zones où des dalles ont disparu (US 4053, **fig. 68**).

Cet état de dallage F636 a ainsi été identifié à l'ouest et au nord de la maçonnerie M602 (qui a été posée directement sur les dalles de cet état). On retrouve les mêmes dalles et surtout le même remblais 4053 à l'est de M602, tout autour de

l'aménagement F637, à l'exception de quelques dalles conservées du premier état (F634, **fig. 71**). On peut supposer que F636 s'étendait également vers l'allée centrale de la nef, où les récupérations récentes ont complètement fait disparaître les sols anciens (US 4026). En effet, à l'angle sud-est en limite de l'emprise de fouille, la même couche de remblais compacte et chargée en graviers calcaires a été repérée, ce qui semble indiquer que cette dernière reprise des sols a aussi concerné la partie méridionale de la nef (cf. coupes 5 et 7, **fig. 35 et 36** et voir aussi *infra* **fig. 92**).

2.5.2. La clôture du chœur liturgique et les vestiges d'un premier autel du Crucifix ?

2.5.2.1. Les négatifs de la structure en bois de la clôture du chœur (F637, F618 et F641)

Le dernier état de dallage identifié F636 apparaît présent tout autour de la structure numérotée F637. Comme nous l'avons évoqué précédemment, F637 correspond clairement à l'installation du négatif de la paroi en bois délimitant le chœur canonial. Le plan général de cette empreinte forme en effet un angle à 90°, correspondant exactement à l'angle nord-ouest du chœur tel qu'il est représenté sur le plan de 1771. La découverte de cet aménagement liturgique était

donc attendue (cf. *supra* chap. 1.3.1.7 et 1.3.2.3, **fig. 17**).

Le négatif de la limite nord du chœur apparaît large de 25 cm. À l'angle, des redans sont observables, probablement provoqués par l'enlèvement de dalles de l'état de dallage F635, afin de permettre l'implantation des parois. Un surcreusement d'une trentaine de centimètres de profondeur est également présent (F618). Globalement ovoïde, cette fosse semble résulter de l'arrachement de montants verticaux en bois. La présence de deux dépressions légèrement plus profondes au centre



Figure 70 : vue de détail du dallage F636

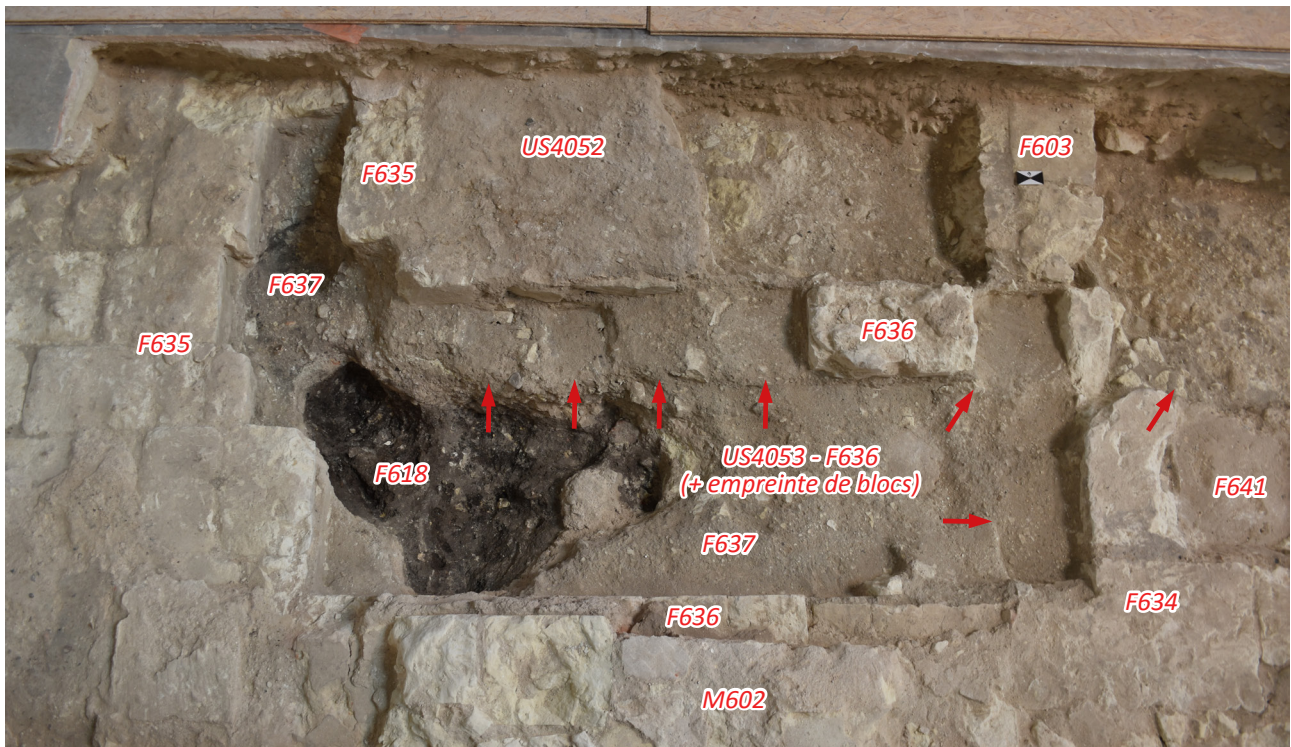


Figure 71 : photographie de la structure F637 et des traces du dallage F636 autour (US 4053 avec empreintes de dalles arrachées indiquées par les flèches rouge)

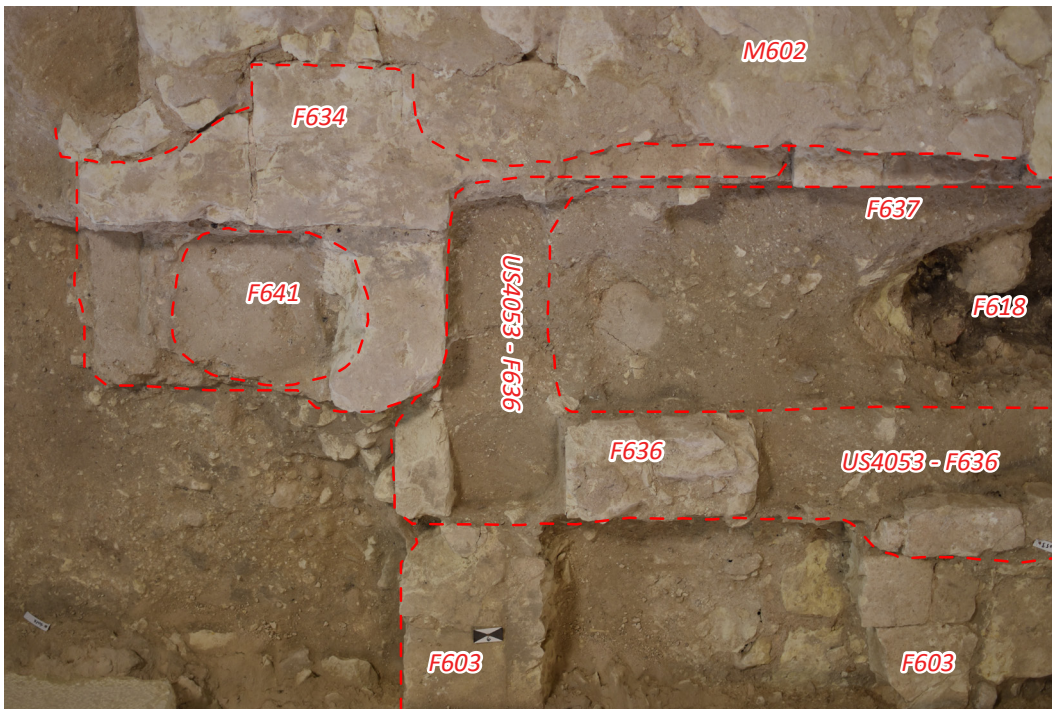


Figure 72 :
photographie
de détail de
l'extrémité sud de
la structure F637

et au nord de la structure, pourrait indiquer l'emplacement plus précis de poteaux.

F637 se poursuit au sud de F618 pour dessiner la paroi ouest de la clôture du chœur. Celle-ci apparaît plus large qu'au nord (55 cm). Le négatif rectangulaire de 1,70 m de long, s'interrompt vers le sud. Là, un fragment du tout premier état de dallage, F634 avec son mortier caractéristique (4007), a été conservé. Néanmoins, il comporte précisément à cet endroit le négatif d'un creusement circulaire de 45 cm de diamètre, visible par un bûchage des dalles conservées et par le mortier sous-jacent laissées en place (F641, [fig. 72 et 73](#)). Au vu de sa position dans le prolongement sud de F637, ce négatif semble ainsi participer directement à la structure de la clôture du chœur. Il est possible de restituer à cet endroit un montant en bois qui aurait été calé dans la dépression. Plus au sud, dans l'allée centrale de la nef, se trouvait la porte d'entrée du chœur liturgique.

Même si seulement quelques dalles en place subsistent encore sur le pourtour de la structure F637, la présence du remblais caractéristique US 4053 du dallage F636 est parfaitement reconnaissable. Ce dernier état de dallage est venu remplacer, vers l'est, l'état antérieur F603, selon une limite nord-sud qui suit exactement l'orientation de F637. Le remblais 4053 comporte d'ailleurs nettement des

négatifs de pierres arrachées en surface⁷⁵. Or, ces négatifs de même que toutes les dalles conservées de F636 autour de F637, s'alignent clairement sur la paroi en bois disparue, et ne présentent aucune



Figure 73 : Détail de l'empreinte de
poteau F641 dans le dallage F634

⁷⁵ Ces dalles à l'est de F637 ont probablement été arrachées au moment du démontage du jubé à la fin du 18^e s.

trace de bûchage. On trouve cependant également ce même remblai de terre compactée 4053 étalé au fond de F637. Ces observations permettent ainsi de penser que le négatif de la paroi en bois F637 a été aménagé de manière contemporaine de la reprise du dallage F636.

Les indices de datation sont malheureusement très peu nombreux. Stratigraphiquement, nous avons vu plus haut que F636 est assurément postérieur à F603, lui-même postérieur à F635, et que l'US 4061 liée à l'installation de F635 contenait une dizaine d'éléments céramique de la fin du 11^e s. ou du 12^e s. Le démontage par endroit de l'US 4053, encaissant des dalles de F636, a également permis de découvrir quatre tessons de la seconde moitié du 11^e ou du 12^e s. Ce dernier état de dalles F636 est par ailleurs antérieur à la fondation M602, dont nous verrons qu'elle peut probablement être datée du 14^e s. (cf. *infra* chap. 2.6.1.3).

Plus globalement, une autre donnée permet peut-être de préciser la datation de ces aménagements. Nous savons en effet que l'église du 11^e s. connaît de grandes modifications au cours du 12^e s. (cf. *supra* chap. 1.3.1.6). Un premier grand chantier comprenant notamment la construction du chevet à triple abside et la construction d'un nouveau clocher au-dessus de la croisée, est daté des années 1135-1145. Dans les années 1160-1180 interviennent les travaux d'installation de la

nouvelle couverture en pierre par les « dubes ». Il apparaît évident que ces chantiers ont dû fortement impacter les aménagements liturgiques du 11^e s. présents dans la nef et la croisée. A la suite de ces travaux, l'aménagement d'un nouveau chœur liturgique a donc certainement été nécessaire. Au final, l'hypothèse que l'ultime reprise des sols F636 et l'installation d'une nouvelle clôture du chœur soient directement liées aux bouleversements générés par les grands chantiers du 12^e s. apparaît vraisemblable.

2.5.2.2. Les vestiges d'une structure en bois contre la paroi ouest du chœur ? (F640)

A l'angle nord-ouest du chœur liturgique dessiné par le négatif F637, une anomalie située dans le dallage F636 a été constatée (fig. 74). A la jonction avec l'état de sol F635, un négatif rectangulaire de 20 cm par 15 cm, entouré de quelques pierres formant un calage, révèle à cet endroit l'existence d'une pièce verticale en bois disparue. A l'ouest de ce trou de poteau, une dalle de calcaire a été taillée en « L » afin de laisser la place pour la pièce de bois. Cette dalle a la particularité d'être, non pas en tuffeau blanc comme le reste des dallages, mais en calcaire dur. La dalle située immédiatement au sud, en grande partie recouverte par le mortier de la maçonnerie M602, est également dans le même

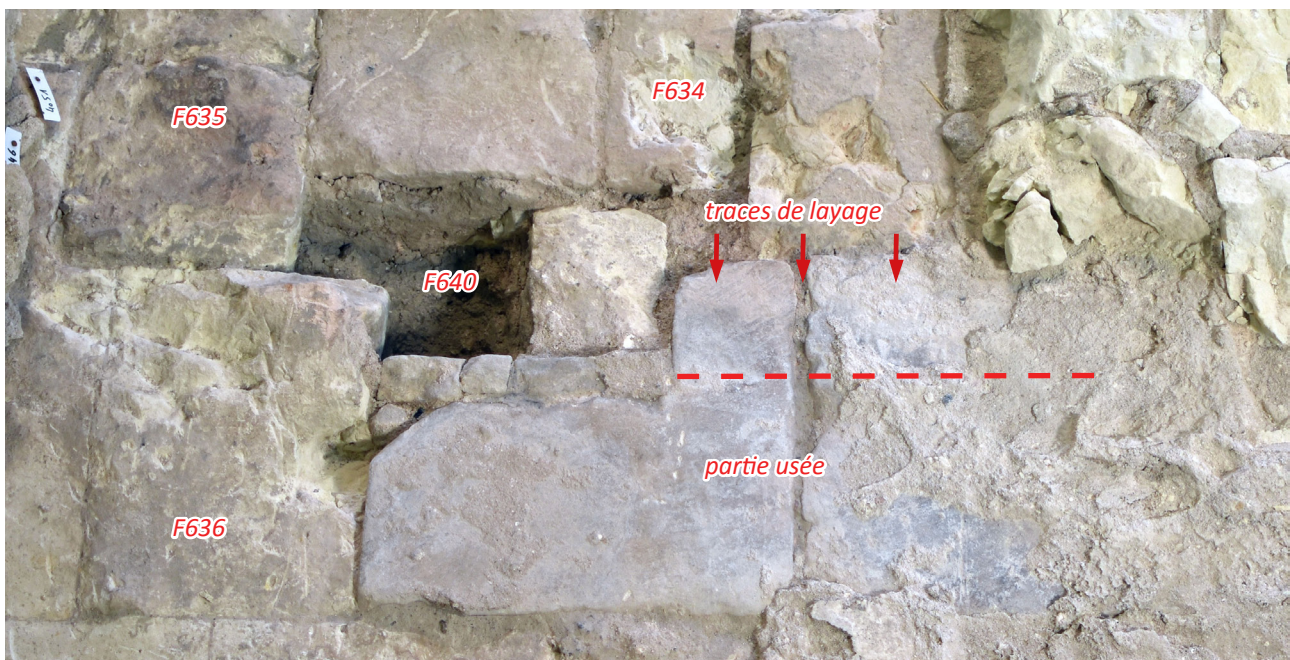


Figure 74 : photographie de détail de l'empreinte de poteau F640



Figure 75 : Fondation de l'autel M602, au dessus d'une fosse antérieure F638 (indiqué par les flèches)

matériau. Un alignement de dalles en calcaire dur se poursuit donc possiblement tout le long de F637, sous M602.

La surface de ces dalles en calcaire dur possède par ailleurs les traces d'une usure différentielle. Dans l'alignement sud du trou de poteau F640, une limite est en effet observable entre une partie usée des pierres à l'ouest côté nef, et une partie préservée côté paroi du chœur à l'est, où l'on observe nettement des traces de layage au marteau taillant. Cette partie non usée du dallage était donc masquée par un aménagement en bois qui se trouvait le long de la clôture du chœur. Il y avait donc, avant la fondation en pierre de l'autel M602, une structure de bois antérieure formée d'éléments verticaux (F640) et horizontaux recouvrant le sol (emmarchements ?).

Une autre trace probable de vestiges en bois antérieurs à M602 se trouve de l'autre côté de celle-ci, au sud-ouest. Il s'agit d'un creusement partiellement identifié sous la maçonnerie, et qui a été comblé lors de la construction de cette dernière par deux assises de blocs de tuffeau en réemploi,

alors que le reste de M602 est simplement posé sur les dallages anciens. Cette partie plus profonde de la fondation de l'autel M602 est donc venue probablement remplir une fosse antérieure, dont le creusement est perceptible jusqu'au rocher (fig. 75). Il est difficile d'apprécier les dimensions de cette fosse qui s'étendait sous M602 (qui a été laissé entièrement en place). Mais il paraît possible, de penser qu'il s'agissait là aussi d'un support vertical pour une pièce de bois, qui aurait été récupérée immédiatement avant la construction de M602.

Même si l'interprétation de F638 reste très hypothétique, il n'en est pas moins assuré que des aménagements antérieurs à la construction de M602 existaient avant l'implantation de cet autel de pierre. Aussi, l'interprétation qui vient naturellement à l'esprit est donc que la maçonnerie M602, marquant l'emplacement de *l'autel du Crucifix* tel qu'il est représenté sur le plan de 1771, ait été précédé par des aménagements antérieurs en bois, installé de manière concomitante à la nouvelle clôture du chœur à la fin du 12^e s., ou peut-être peu après.

2.5.3. Les vestiges du chantier des « dubes » (M624 et le trou de poteau F612)

Certains vestiges identifiés pendant la fouille appartiennent clairement au dernier grand chantier connu à la collégiale au 12^e s., c'est-à-dire l'installation des « dubes ». Celui-ci a en effet impliqué la construction de deux volumineuses colonnes engagées situées au milieu de la nef à la

retombée des deux pyramides (fig. 11 et 31). Dans l'angle nord-ouest de la fouille, une petite partie de la fondation de la colonne accolée contre le mur nord a été mise au jour (fig. 63 et 76).

La maçonnerie M624 est composée de moellons de tuffeau blanc et jaune, liés par un mortier gris fin



Figure 76 : Vue de la coupe ouest de la fouille (cf. coupe 6, fig. 35) avec la fondation de la colonne des «dubes», à droite

et solide. Elle se présente comme une semelle d'une trentaine de centimètre d'épaisseur sur laquelle les blocs taillés de la base de la colonne ont été posés. Même si les traces n'en sont pas clairement visibles en raison des recoupements postérieurs, il est évident que cette fondation a été disposée au sein d'un creusement qui est venu chercher la surface du rocher depuis le niveau de sol de la nef (coupe 6, fig. 36). Les couches archéologiques fouillées directement au-dessus de cette maçonnerie correspondent donc au comblement de ce creusement. Les US 4022, 4023 et 4087, composées de mélanges de terres sableuses de mortier et de calcaire plus ou moins fragmenté, apparaissent ainsi comme les remblais de construction liées à l'installation de la fondation M624.

Aucune trace du niveau de sol dallé conservé plus à l'est n'a été repérée contre la colonne engagée, au-dessus de la semelle de fondation M624. Les remblais de construction décrits ci-dessus sont surmontés de l'US 4025, qui est une fine couche de mortier gris ; puis de l'US 4021 composée de calcaire concassé ; enfin de l'US 4020, apparaissant comme un encrassement limoneux gris des couches précédentes. Bien que la relation directe a été coupée par les creusements des structures funéraires plus tardives (caveau M633 et sépulture F608), ces mêmes

couches ont été repérées au-dessus du dernier état de dallage F636, devant et contre la maçonnerie M602 de l'autel du Crucifix. En dépit de l'absence de mobilier dans cette séquence, ces couches semblent donc correspondre à des remaniements tardifs des sols, faisant vraisemblablement suite aux multiples creusements de structures funéraires à partir du 14^e s. (cf. *infra* chap. 2.7). Rappelons également que les rares indices de datation de ce dernier sol F636 indiquent une contemporanéité avec l'aménagement de la clôture du chœur F637, et que, même s'ils sont peu nombreux, les éléments de datation indiquent une large seconde moitié du 12^e s. (cf. *supra* chap. 2.5.1.3 et 2.5.2).

En outre, il apparaît difficile d'imaginer que, à la suite des grands travaux du 12^e s., les sols en dalles de tuffeau n'aient pas été entièrement rétablis, notamment après l'installation des « dubes ». Avec l'insertion des deux grandes colonnes engagées au milieu de la nef, de deux autres aux angles nord-ouest et sud-ouest et l'épaississement de l'ensemble des parements internes, ceux-ci ont en effet dû occasionner d'importants dégâts aux sols. Outre le creusement de nouvelles fondations, il faut également considérer que de grands échafaudages ont sans doute été montés dans le vaisseau pour cette occasion.

A ce titre, la découverte dans l'allée centrale au milieu de la nef d'un creusement circulaire de 50 cm de diamètre et d'une douzaine de centimètre de profondeur pourrait constituer une trace de ces échafaudages (F612, [fig. 63, 77 et 78](#)). Située dans une zone où les dallages anciens ont été enlevés au 19^e s., cette fosse n'a pas de relation directe avec les structures précédemment décrites. Stratigraphiquement, le comblement de cette fosse est donc recouvert de couches récentes et apparaît creusée dans les remblais d'abandon de l'église de Geoffroy Grisegonelle du début du 11^e s. Cette fosse F612 a été comblée lors de son abandon, par une terre sableuse grise meuble, comprenant de nombreux petits cailloux et graviers de calcaire, stérile en mobilier archéologique. Cependant, lorsque l'on analyse en plan la situation de cette fosse, on constate qu'elle se trouve exactement au centre de la travée de la « dube » est, juste sous le sommet de la pyramide octogonale. Au vu de sa morphologie semblable à un avant trou de poteau

qui aurait après arrachement été comblé de gravats, l'une des interprétations possibles pour cette fosse est qu'elle soit la trace d'un échafaudage ayant servi durant les travaux de couverture de la nef pendant les années 1160-1180.

Quoi qu'il en soit de ce trou de poteau F612, il n'apparaît globalement pas impossible, à la lumière de l'ensemble des données archéologiques de la période 4b, de formuler l'hypothèse que le dernier état de reprise des dallages identifié dans la nef (F636), soit directement consécutif au chantier de la réalisation des « dube ». L'une des hypothèses qui semble donc se dégager serait que ces ultimes travaux de l'époque romane des années 1160-1180, aient été aussitôt suivis d'une large réfection des sols, mais aussi de l'aménagements de nouveaux équipements liturgiques dans l'église (F637, F618, F641). A ce titre, un dernier vestige appartenant à cette même séquence du 12^e s. (période 4b), fournit un dernier argument de poids en faveur de cette hypothèse.

2.5.4. La fosse F619 : un dépôt rituel lié à la consécration du nouveau chœur liturgique ?

Une structure en creux particulière a été fouillée dans l'allée centrale de la nef. Il s'agit d'une petite fosse circulaire de 35 cm de diamètre (F619, [fig. 63 et 79](#)). Elle n'apparaît néanmoins que partiellement conservée en raison d'un recoupement à l'ouest par une fosse de sépulture (F609/623). Dans la mesure où les sols dallés ont été enlevés dans cette zone lors

des travaux du 19^e s., le comblement de cette fosse est directement recouvert de couches récentes enlevées à la fouille dès la dépose du sol actuel (US 4000/4026). La fouille a simplement permis de constater qu'elle a été creusée dans les remblais antérieur du début du 11^e s., liés à l'abandon de l'église du 10^e s. (US 4027). Tout comme le trou de

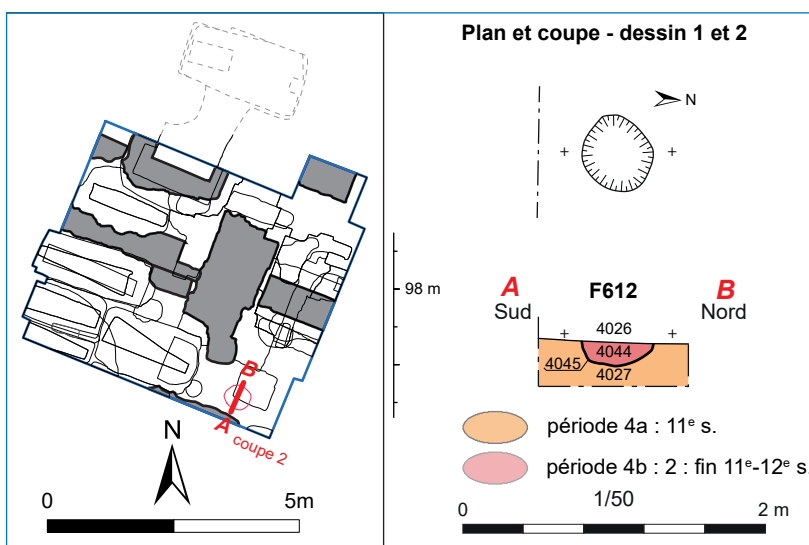


Figure 77 : coupe et plan de la fosse F612



Figure 78 : photographie de la fosse F612

poteau F612 décrit ci-dessus, F619 n'a donc pas de relation directe avec les vestiges du 12^e s. fouillés plus au sud.

Cependant, cette fosse F619 a la particularité d'avoir été creusée dans le but d'enfouir volontairement un vase en céramique, ce qui permet de bien asseoir sa datation⁷⁶ (fig. 80, 81). Ce dernier est un pot à anse à pâte blanche possédant un décor de cordons digités qui, d'après l'expertise céramologique, serait une production datable de la



Figure 79 : photographie de la fosse F619



Figure 80 : vase de F619 après remontage

deuxième moitié du 12^e s. ou du tout début 13^e s. (US 4044, lot 15).

La localisation de cette fosse F619 apparaît remarquable, car située en plein centre de la nef, juste devant la porte menant au chœur. De ce fait, le dépôt de ce vase à cet endroit précis apparaît lié à l'installation des nouveaux aménagements liturgiques. F619 peut en effet être interprété comme la trace archéologique d'un geste rituel ayant accompagné une cérémonie religieuse particulière comme la consécration d'un nouveau chœur canonial (cf. *supra* chap. 2.5.1.4). Aussi, au vu de la datation du vase, il semblerait que cette cérémonie ait eu lieu, non pas dès le chantier de 1135-1145 (installation du nouveau chevet et du clocher au-dessus de la croisée), mais plus probablement à la suite des travaux de couverture de la nef par les « dubs » entre 1160 et 1180.

Ce dépôt constitue donc un dernier indice allant dans le sens d'une relation directe entre les nouveaux aménagements de la clôture du chœur (F637, F618, F641), la dernière réfection des sols dallés (F636) et l'installation d'un autel au nord de la porte menant au chœur (F640), et que l'ensemble de ces remaniements sont contemporains ou peu postérieurs aux ultimes grands travaux du 12^e s.,

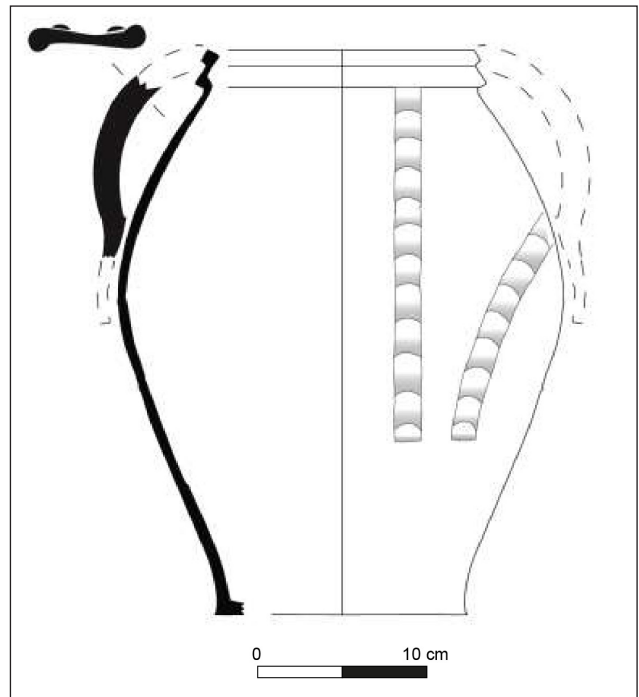


Figure 81 : dessin du vase de F619 (Ph. Husi - LAT)

c'est-à-dire le couvrement de la nef par les « dубes » dans les années 1160-1180.

2.5.5. Bilan et conclusions à propos des vestiges du 12^e s. : la fixation des aménagements liturgiques

Les vestiges archéologiques du 12^e s. (période 4b) mis au jour pendant la campagne de fouille, sont donc à la fois stratigraphiquement complexes et lacunaires. Néanmoins, l'analyse des données permet d'identifier plusieurs événements (fig. 82) :

- D'une part la restauration du niveau de sol dallé primitif de l'église collégiale du 11^e s., représenté par les faits F635 et F603, qui peuvent être daté du courant du 12^e s., sans plus de précision. Ces reprises pourraient, sans certitude, être liées au chantier de construction du clocher au-dessus de la croisée et du nouveau

chevet à triple abside, aux alentours de 1135-1145.

- D'autre part, la mise en place de nouvelles limites du chœur liturgique (F637, 618, 641), concomitante d'une dernière phase de reprise sur les sols (F636), et dont on peut penser qu'elle fut consécutive aux travaux de couverture de la nef par les « dубes » dans les années 1160-1180, si l'on en s'en réfère à la datation du chantier par Gérard Fleury (M624).

Cette nouvelle topographie ecclésiastique dans la nef de l'église collégiale de Loches, ne sera plus modifiée par la suite jusqu'à la fin du 18^e s. La

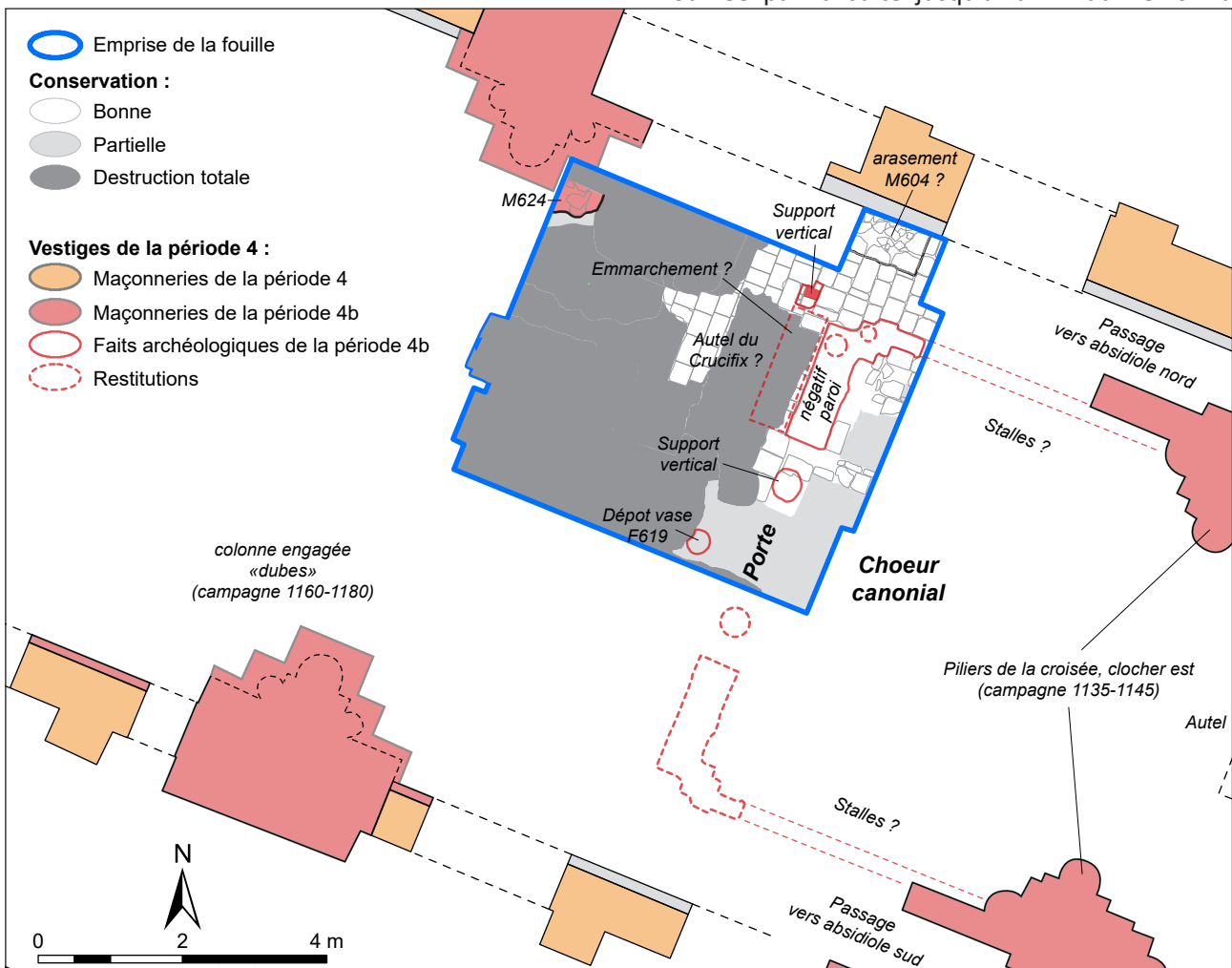


Figure 82 : restitution des aménagements liturgiques mis en place au 12^e s. dans la nef de la collégiale Notre-Dame de Loches



Figure 83 : Représentation d'un jubé. Le miracle de la crèche de Greccio. Fresque de la Basilique supérieure d'Assise, par Giotto (1267-1337), vers 1288

mise en place de ces équipements s'inscrit tout à fait dans le mouvement général d'évolution des pratiques liturgiques au cours de l'époque romane. Probablement encouragé par les Réformes de l'Église aux 11^e et 12^e s. tendant à uniformiser la topographie des églises en occident chrétien, un cloisonnement de plus en plus strict des espaces va s'opérer dans les édifices accueillant des communautés de moines ou de chanoines (cathédrales, abbatiales et collégiales ; Phalip 2010, Baud Tardieu 2014 : 150). Ainsi, les anciennes barrières basses délimitant le chœur (chancels), attestées depuis l'Antiquité Tardive, parfois augmentées de voiles ou de rideaux (comme le mentionne les sources écrites carolingiennes), vont être remplacées par des structures plus hautes et plus opaques, permettant de mieux isoler les religieux de la communauté des fidèles. Selon les spécialistes, c'est dans ce contexte que l'objet architectural du « jubé » serait apparu, par une fusion de la clôture du chœur liturgique, du « tref » (poutre de bois surmontée d'un calvaire ou d'un crucifix disposée transversalement à l'entrée du chœur) et de « l'ambon » (chaire surélevée à l'entrée du chœur depuis laquelle les prêtres faisaient la lecture des homélies). Les premiers

exemples conservés de ce type de structures complexes datent de la fin du 12^e s. et vont se multiplier au 13^e s. (Donnay 2013, [fig. 83 et 84](#)).

Les données archéologiques de la fouille tendent donc à indiquer qu'une nouvelle barrière en bois délimitant le chœur canonial a été édiflée dès la seconde moitié du 12^e s. Les traces négatives mises au jour laissent percevoir l'existence d'une structure relativement complexe, à la fois composée de montants verticaux et de parois ancrées dans les dallages. Cette structure devait donc être relativement haute et opaque si l'on se fie à la nature et à la dimension des faits découverts.

Par ailleurs, on sait par les mentions plus tardives, notamment celles liées à la sépulture de L. Sforza, que la porte menant au chœur était bien surmontée d'un grand crucifix (cf. *supra* chap. 1.3.2). Le plan de 1771 représente en outre, dans l'angle nord-est du chœur, une sorte d'estrade avec la lettre « F »,

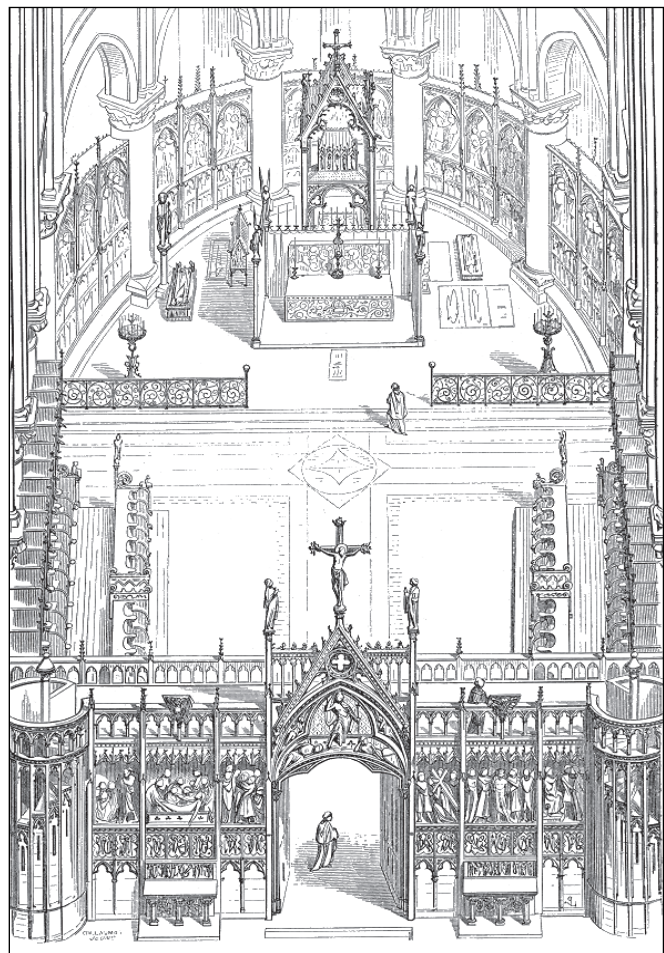


Figure 84 : Le chœur de Notre-Dame de Paris au 13^e s. Reconstitution de Viollet-le-Duc. *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, 1868, t. III, fig. p. 231.

renvoyant dans la légende à l'indication « *siège du chaire en dignité* » (fig. 17).

La configuration représentée sur le plan de 1771 répond ainsi parfaitement à la définition du « jubé ». Toutefois, si l'on est certain que cette délimitation du chœur liturgique n'a pas bougé en plan de la fin du 12^e à la fin du 18^e s., il demeure impossible d'assurer formellement que cette clôture n'a pas subi de transformations conséquente au cours du Moyen Âge ou de l'époque Moderne. Les éléments en élévation de cette barrière ont en effet très bien pu être modifiés sans laisser de traces.

En outre, dès le 12^e s., l'édification d'une clôture du chœur liturgique apparaît quasi systématiquement accompagnée de la fondation d'un (ou deux) autels, de part et d'autre de l'entrée, qui est classiquement dédié à la Sainte-Croix, ou au *Crucifix* (Donnay 2013). Cet autel permettait notamment de pratiquer les offices pour les laïcs, qui ne voyaient rien du déroulement des messes. C'est la raison pour laquelle il apparaît ainsi possible d'interpréter les anomalies mises au jour devant la clôture du chœur comme les premières traces de l'aménagement d'un autel. Les dalles de calcaire dur portant des traces différentielles d'usure indiquent peut-être la présence d'un emmarchement, qui aurait mené à une petite table d'autel collée à la paroi de la clôture du chœur. Cet autel pouvait par ailleurs être couvert d'un baldaquin, ou encadré de supports de croix ou de cierges, ce qui expliquerait la présence du poteau F640.

La finalisation de ces grandes campagnes de travaux, comprenant donc l'inauguration du nouveau chœur de la collégiale de Loches, fut sans doute marquée par une nouvelle cérémonie de consécration et de dédicace de l'édifice. Parmi les raisons pour lesquelles une église est soumise à une nouvelle consécration figure en effet dans les textes le déplacement ou la destruction des autels, ce qui ne dut pas manquer d'arriver pendant les grands chantiers du 12^e s. de la collégiale (lognat-Prat 2006 : 412, 433). Dans ce contexte, l'une des interprétations possibles de la fosse F619, contenant le dépôt volontaire d'une poterie datée de la deuxième moitié 12^e s. ou du début 13^e s. serait de la comprendre comme un geste rituel lié à cette cérémonie. La position de ce vase, enterré

sur le seuil de la porte du chœur, à l'endroit très symbolique où l'on passe du « corps » de l'église (nef proprement dite) aux parties sacrées (*presbyterium*), se trouve aussi approximativement à équidistance entre la porte à l'ouest, et l'autel majeur à l'est, et correspond donc aussi au centre même de la collégiale.

Mais, si ce vase semble être un dépôt volontaire et peut être rituel, lié à la reconsécration de l'église, la question qui se pose alors est celle du contenu. Aucune trace de chauffe ou de résidu carbonisé n'a été découvert à la fouille à l'intérieur du vase de F619, et la panse ne présente pas de perforation, ce n'est donc pas un encensoir. Il ne comportait pas d'objets particuliers ou d'ossements, donc on peut aussi exclure le reliquaire, objets qui étaient de toutes façons toujours enfouis dans les autels, et non dans le sol. Par ailleurs, il s'agit d'un vase plutôt de gros module (35 cm de haut), muni d'une petite anse au niveau de col. Dans la mesure où seulement un tiers du vase environ est conservé, on ne peut exclure que l'objet une seconde anse et un bec tubulaire, auquel cas, il s'agirait d'une grande cruche à liquide. Ainsi, l'hypothèse qui pourrait être à privilégier est celle d'un contenant à eau bénite, qui aurait été symboliquement enterré devant le chœur pendant la cérémonie de la re-consécration de l'édifice, durant la seconde moitié du 12^e s.

Dès l'époque carolingienne, les écrits des théologiens codifiant la mise en scène de la cérémonie de consécration et de dédicace d'une église – mise en scène qui restera par la suite pratiquement inchangée – révèlent un usage de l'eau bénite très importante. Ils décrivent précisément la multiplicité des gestes à effectuer par le consécrateur, depuis la fabrication avec un mélange d'eau, de vin, de sel et de cendres, aux bénédictions et aux aspersiones selon un circuit très codifié, comprenant les murs intérieurs, les autels, le mobilier liturgique, mais aussi le « centre » de l'édifice. (lognat Prat 2006 : 45-46 et 266-273). L'iconographie médiévale plus tardive rend compte de ces pratiques, en représentant l'officiant, le plus souvent un évêque, suivi d'une procession dans laquelle on voit les porteurs des récipients à eau bénite (fig. 85, 87).



Figure 85 :
Représentation d'une
consécration d'église.
Yves de Saint-Denis :
*Vie et légende de
Saint-Denis*, 1317
(BNF : ms 5286)

Cette hypothèse doit cependant être considérée avec prudence dans la mesure où il est vrai que ces récipients semblent le plus souvent en matériau noble, notamment en métal. Toutefois, comme le montrent quelques représentations de dédicace d'église de la fin du Moyen Âge, d'autres récipients moins prestigieux pouvaient aussi être utilisés. L'une d'elles, issu d'un pontifical romain de la fin du 15^e s. conservé à la bibliothèque de Lyon, représente un grand bassin à eau bénite qui est une simple cuve en bois portée par deux hommes (fig. 86). On retrouve également la présence d'un bassin en bois de même nature sur un autre pontifical du début du 16^e s. conservé à la BNF (fig. 87). Sur cette image, il est intéressant de constater que cette cuve constitue vraisemblablement une réserve d'eau bénite, qui sert à alimenter un contenant plus petit en métal, porté par un enfant de chœur derrière l'évêque. Par ailleurs, ces exemples tardifs ne présument pas des pratiques en usage au 12^e s., et notamment de la typologie du mobilier liturgique, qui a pu évoluer ou varier selon l'époque ou les régions. De plus, cet acte d'enterrer ce genre de contenant à l'intérieur même de l'église, n'est attesté ni par les textes, ni par l'iconographie.

Face à ces difficultés d'interprétation et devant le manque de témoignages historiques ou archéologiques, cette interprétation reste donc actuellement à l'état de proposition, et mériterait d'être confirmée par des recherches plus poussées, que ce soit en terme de documentation, mais aussi en tentant une analyse spectrométrique sur les imprégnations du vase, afin de vérifier la présence des substances comme le sel, le vin et les cendres⁷⁷.

⁷⁷ Cette méthode d'analyse sur les imprégnations présentes dans les pores de la céramique est notamment éprouvée depuis plusieurs années par le laboratoire Nicolas Garnier (63 270 Vic-le-Comte).



Figure 86 : Représentation d'une consécration d'église. Pontifical romain, BM Lyon 5144, fol 028, fin 15^e s.



Figure 87 : Représentation d'une consécration d'église. BNF Latin 1226-3, Pontifical romain aux armes de Jean II de Mauléon, début 16^e s.

2.6. PÉRIODE 4C (?) À 6 : LES TRACES D'OCCUPATION DANS L'ÉGLISE À PARTIR DU 13^e S.

A partir de la fin du 12^e s. jusqu'à la fin du 18^e s., ainsi que l'indique le plan de 1771, la limite du chœur canonial de l'église collégiale de Loches ne bougera plus de place (fig. 17). Néanmoins, de légères modifications vont avoir lieu au cours de la fin du Moyen-Âge et de l'époque Moderne qui vont laisser quelques traces archéologiques. Ces évolutions vont avoir lieu peu avant, ou de

manière concomitante à l'installation des premières sépultures dans la nef de l'église à partir du 14^e s (fig. 89 à 91). Par commodité, nous présenterons d'abord les données archéologiques non funéraires, tout en précisant leur relation stratigraphique avec les inhumations, avant de s'intéresser plus en détail à ces dernières dans un second temps.

2.6.1. L'évolution des aménagements liturgiques au 14^e s. (période 5a)

2.6.1.1. L'implantation de l'autel de la Vierge (M613)

Parmi les vestiges de cette évolution des aménagements liturgiques se trouve la maçonnerie M613 (UA 4047, voir [fig. 36](#), coupe 7 et [fig 89 et 92](#)). Celle-ci est apparue uniquement en limite sud de la fouille. Il s'agit d'une fondation clairement aveugle, composée de blocs taillés et de cailloux de tuffeau pris dans un mortier orangé grossier comportant de nombreux petits galets. Certains blocs sont clairement des remplois sur lequel on observe des traces de peinture appartenant aux décors de l'église du 11^e s., dont il reste encore quelques fragments visibles dans le transept nord⁷⁸. Ce fait aurait tendance à indiquer que des parties de la nef du 11^e s. ont alors été récemment démontées et réemployées dans la construction de la maçonnerie M613.

En coupe, on observe que la maçonnerie est installée au fond d'un creusement depuis le sol de la nef. La fondation est partiellement recouverte côté ouest d'un remblai hétérogène de terre sableuse grise, de cailloux et fragments de mortier (US 4093), venant combler la tranchée de fondation et au-dessus duquel un sol de mortier gris clair très fin est observable (US 4092). Sur ce sol aperçu uniquement en coupe, sont très partiellement observables des marques d'empreintes de dalles ou de carreaux de terre cuite qui ont été arrachés. Cette couche de mortier matérialise donc la réfection du sol de la nef après la construction de M633. Cette couche ne semble pas avoir d'équivalent devant l'autel du crucifix.

Même si cette maçonnerie n'a été vue que très incomplètement, l'interprétation la plus probable est que celle-ci constitue la fondation de « l'autel de la Vierge », représenté sur le plan de 1771 et constituant l'opposé de « l'autel du Crucifix », de part et d'autre de la porte d'entrée du chœur canonial. On observe toutefois un décalage vers l'est de cette

maçonnerie par rapport à l'alignement de fondation de M602, empiétant de fait légèrement sur le tracé supposé du mur de jubé, ce qui reste difficilement explicable en l'état.

D'un point de vue chrono stratigraphique, on constate que cette maçonnerie est postérieure à une sépulture : le coffrage M614. Or, quelques tessons de céramique du 14^e s. ont été mis au jour en relation avec cette sépulture (cf. *infra* 2.7.2), ce qui livre un *terminus*. Il semble par ailleurs que cette structure n'ait été abandonnée qu'à la fin du 18^e s., lors de l'abandon des aménagements liturgiques de la collégiale.

2.6.1.2. La reconstruction de l'autel du Crucifix (M602/M605 et F615-F626)

La reconstruction de « l'autel du Crucifix » est également constatée pour cette époque tardive du Moyen Âge, remplaçant comme nous l'avons vu plus haut des aménagements liés à un probable autel antérieur, peut-être en bois (cf. *supra* chap. 2.5.2.2.). Les structures en creux de la période 4b sont en effet remplies ou recouvertes de structures maçonnées. La première est M602, composée de blocs de moyen appareil en réemploi et de moellons de tuffeau blanc noyés dans un mortier gris solide, riche en chaux, assez fin (rares éléments grossiers, cailloux, charbons... voir [fig. 45, 62 ou 64](#)). Elle apparaît directement posée sur les états de dallage en calcaire, sauf sur son rebord sud où la fondation est plus profonde, comblant la fosse antérieure F638 dans laquelle deux assises de blocs de moyen appareil en réemploi montés grossièrement sont observables ([fig. 38, 47, 68 et 75](#)). On relève également, sur ce même rebord, que la fondation M602 forme un « appendice » débordant largement au sud-est de l'emprise de l'autel *stricto sensu*, vers l'allée centrale.

Une autre structure maçonnée à la constitution différente a été observée au nord de M602 (M605, [fig. 89, 93 et 94](#)). Celle-ci n'est pas en contact direct avec la fondation de l'autel mais possède la même position stratigraphique, posée sur les dallages du 12^e s. et démolie au 19^e s., ainsi qu'un mortier gris fin assez similaire. Elle apparaît cependant composée

⁷⁸ Information orale livrée après une visite du chantier de Sabine de Freitas, restauratrice du conservatoire *Muro Dellarte*, en charge des consolidations récentes des peintures romanes de la collégiale.

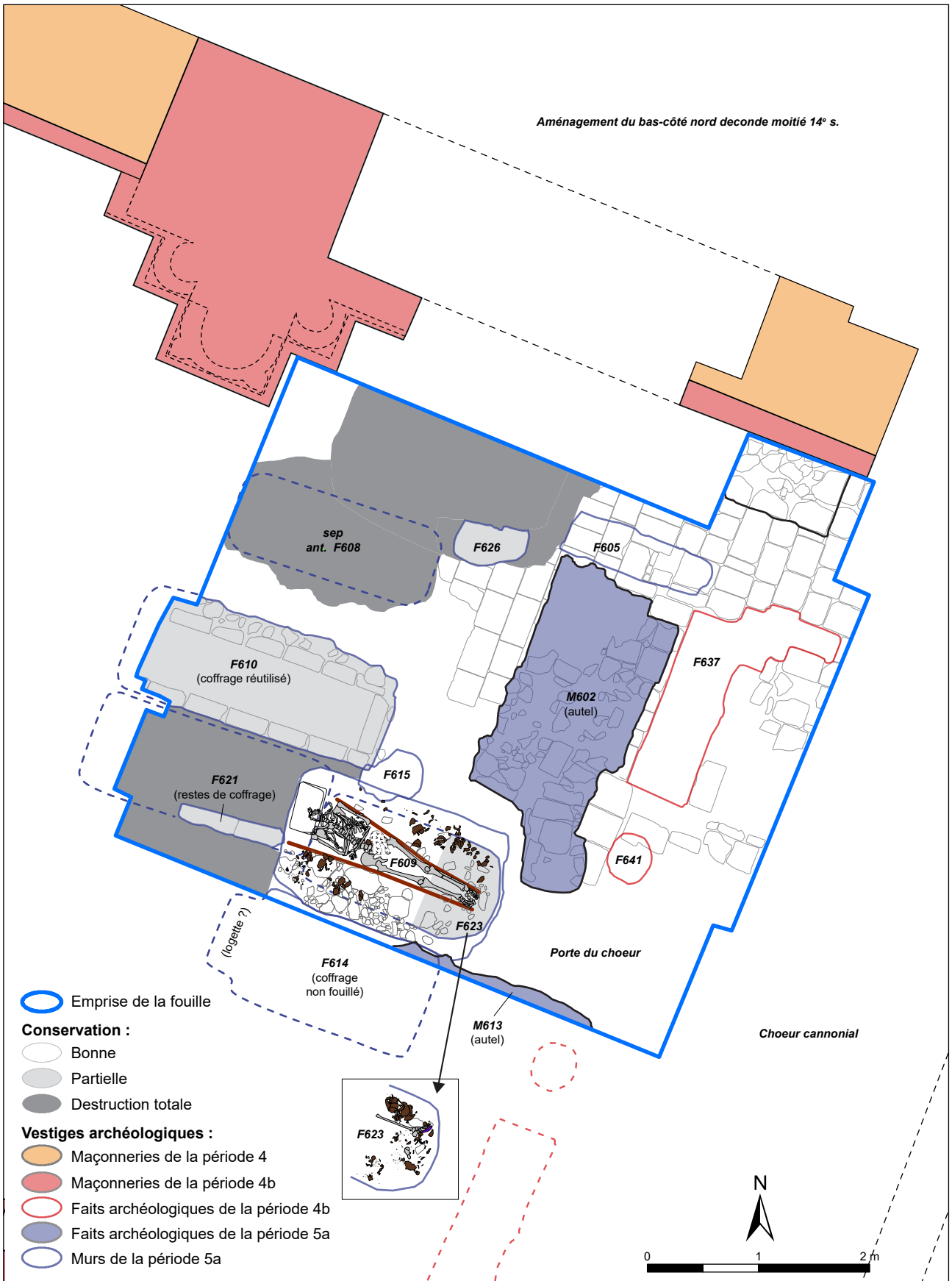


Figure 89 : Plan des vestiges de la période 5a (14^e-première moitié 15^e s.)

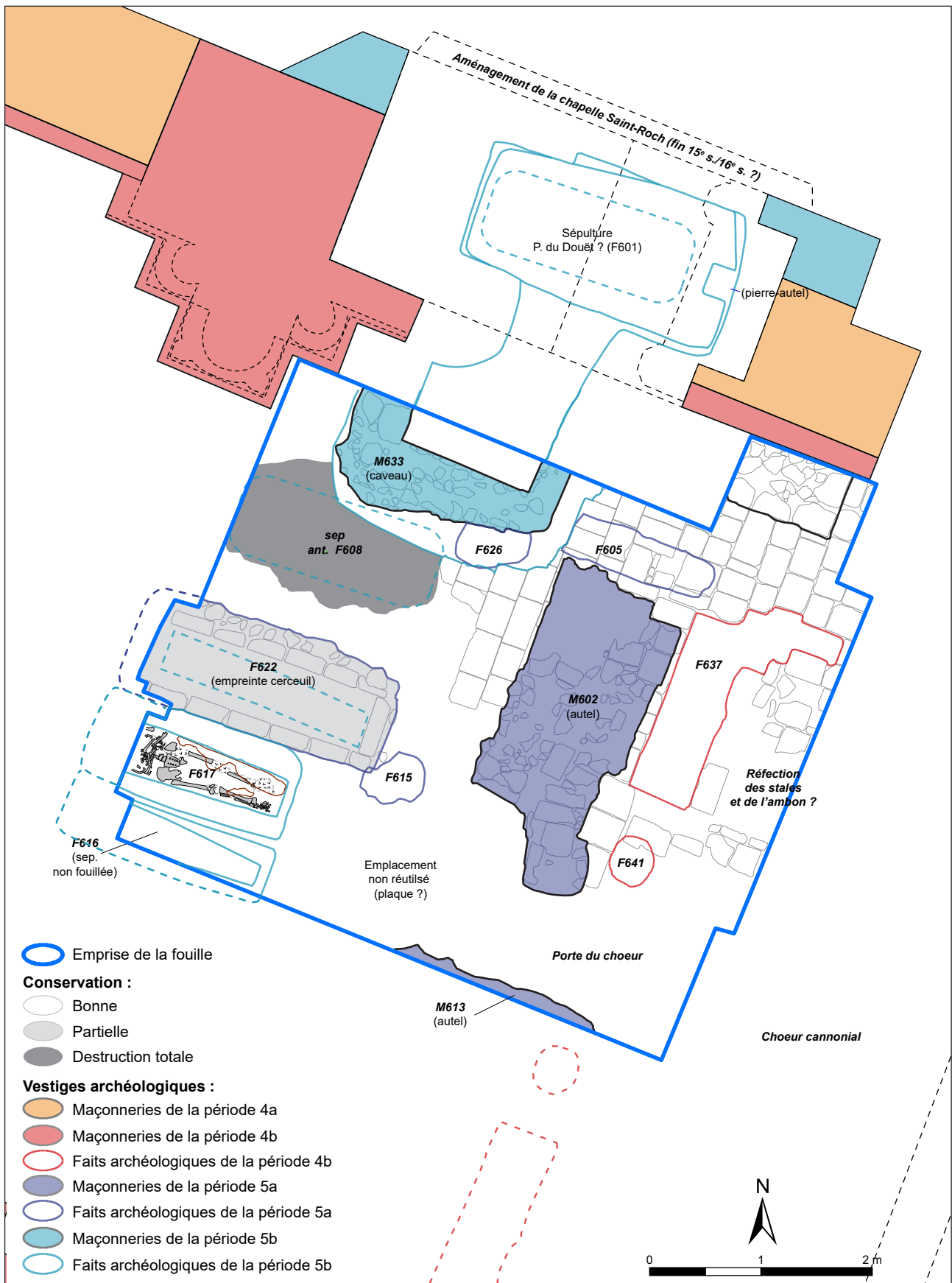


Figure 90 : Plan des vestiges de la période 5b (seconde moitié 15^e-16^e s.)

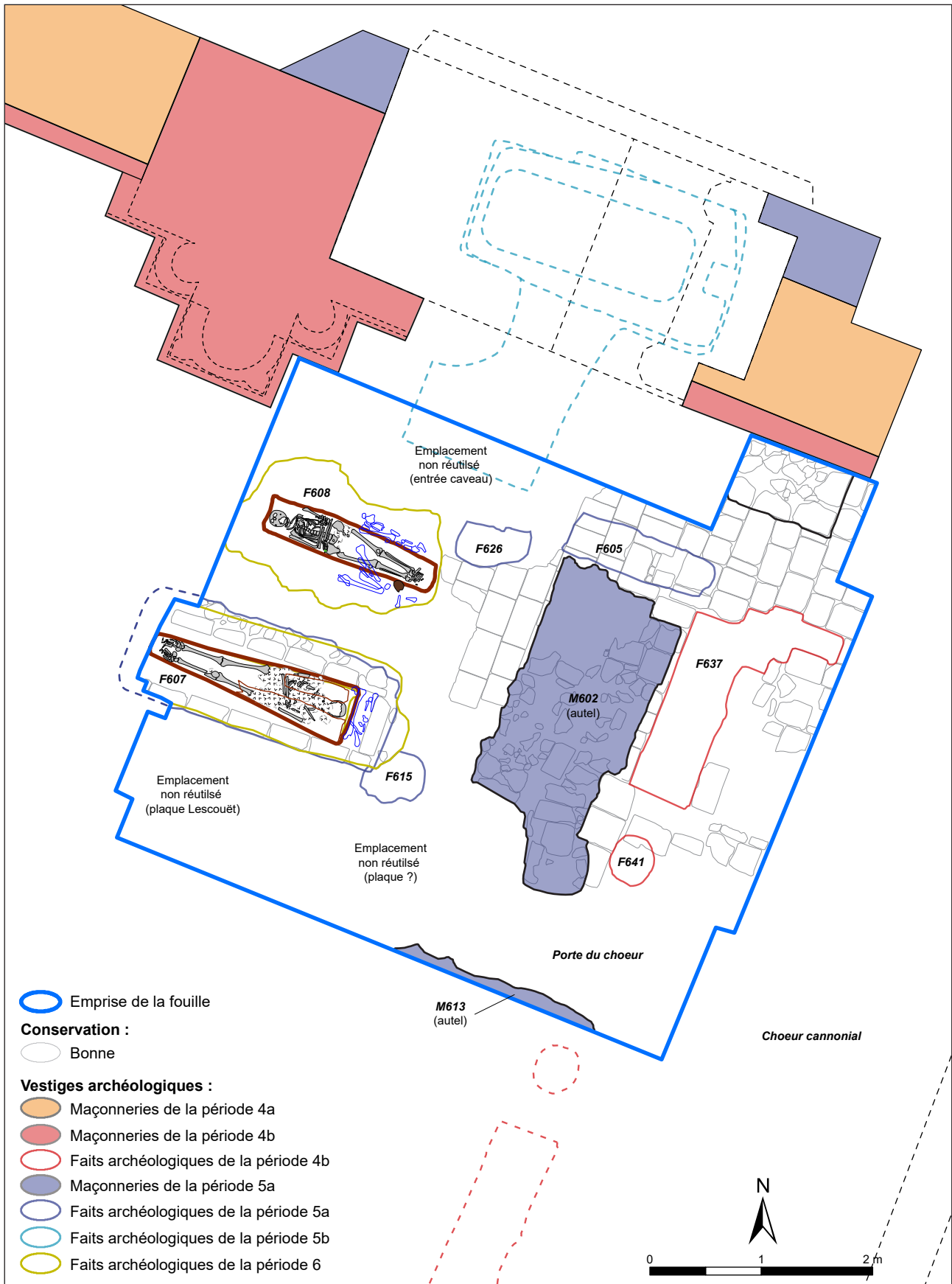


Figure 91 : Plan des vestiges de la période 6 (17^e-18^e s.)

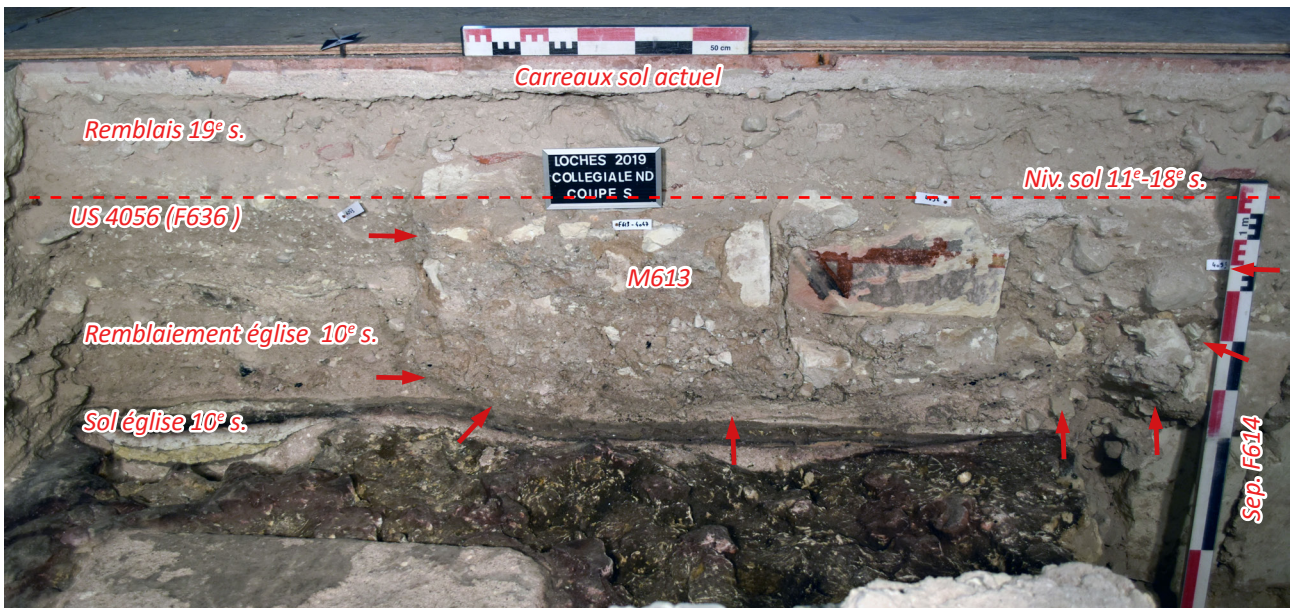


Figure 92 : Vue de la coupe sud de la fouille 2019, avec la maçonnerie M613 (limite de la fondation indiquée par des flèches) (voir coupe 7, fig. 35)

de carreaux de terre cuite empilés pour former une bande de 40 cm de large, bordant le nord de l'autel M602. Même si aucun indice direct de datation de ce mur M605 n'existe, il apparaît néanmoins évident qu'il a fonctionné avec l'autel M602. Serait-ce les vestiges d'une balustrade ou en tout cas d'une délimitation en dur marquant le passage au nord de l'autel du Crucifix vers les portes menant au bas-côté et à l'absidiole nord, tel que cela est représenté sur le plan de 1771 ? (fig. 17)

Au-devant de l'autel M602, côté ouest dans la nef, se trouvent également deux fosses très certainement liées à cette même phase d'aménagement, en dépit de faibles arguments de datation directs (fig 89, 94 et 95). Ces deux structures, F615 et F626, sont deux creusements circulaires aux gabarits similaires (60 cm de diamètre, pour 30 cm de profondeur environ). La première, F615, était entièrement remplie d'une maçonnerie grossière composée de quelques moellons et de mortier, tandis que la seconde était comblée de remblais sableux avec de nombreux fragments de mortier. Cependant, il est probable que F626 ait été également à l'origine comblée de moellons et de mortier, mais que ce comblement a été enlevé lors du creusement récent F600 (cf. *infra* chap. 2.8.2.4). Aucun mobilier archéologique réellement lié au comblement de ces deux fosses n'a donc été découvert, si ce n'est peut-être, au fond de la fosse F626, la présence de deux

petits tessons de céramique, dont un datable de la seconde moitié du 13^e ou du 14^e s. (US 4102, lot 37), ce qui livre donc malgré-tout un *terminus*.

Mais un autre indice permet de relier directement F615 et F626 à la maçonnerie M602. En effet la localisation de ces deux fosses, chacune située symétriquement à 50 cm devant les angles sud-ouest et nord-ouest de l'autel M602, forme clairement une limite sur laquelle, par la suite, les sépultures implantées dans la nef vont venir s'aligner, jusqu'au 18^e s. (fig. 89 à 91). Ceci indique donc que, topographiquement, les fosses F615 et F626 participent sans doute aux aménagements liturgiques situés devant l'autel du Crucifix, et ce dès le 14^e s., avant l'implantation des premières inhumations (cf. *infra* chap. 2.7). Il est peut-être même possible d'aller plus loin, en associant à ces deux fosses l'excroissance de la maçonnerie M602 au sud-est, bordant l'allée centrale juste à côté de la porte du chœur. Ces trois éléments formeraient ainsi les supports de structures aériennes disparues, délimitant une aire autour de l'autel du Crucifix, dans laquelle les creusements postérieurs des sépultures ne viendront jamais empiéter. De là, plusieurs interprétations sont possibles pour ces supports : le nouvel autel maçonné était-il surmonté d'un baldaquin, ou encadré de balustrades, de portes croix ou de cierges ? Quoi qu'il en soit, on constate qu'il s'agit ici d'une réelle augmentation des

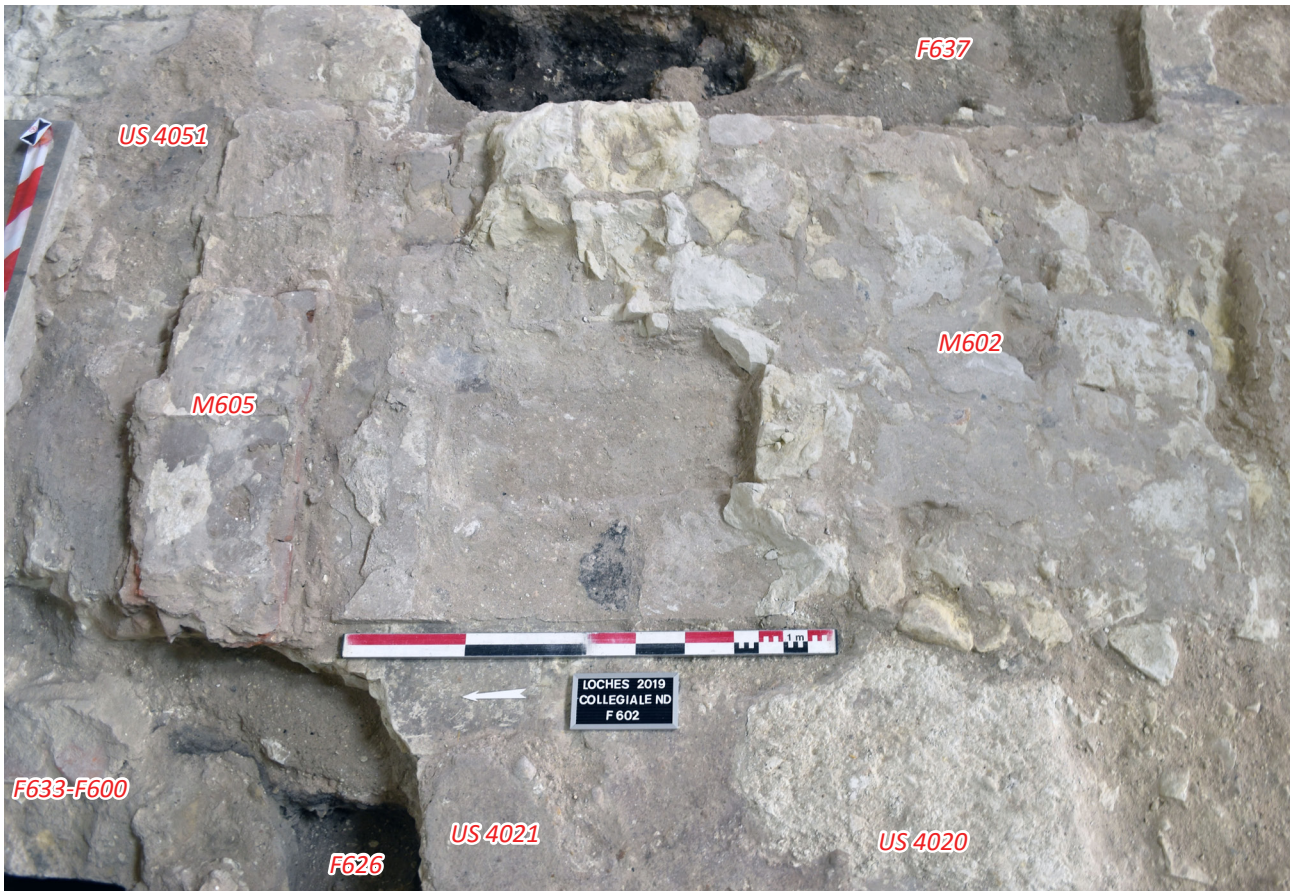


Figure 93 : Vue des maçonneries M602 (autel) et M605

structures de l'autel antérieur, avec d'une part sa « pétrification » et l'aménagement d'une structure plus monumentale d'autre part.

Quelques lambeaux de couches archéologiques ont été fouillée dans la nef, devant l'autel M602 et sont peut-être liée à sa construction. Une couche de mortier 4025 recouvre ainsi le dallage F636 par petits lambeaux au-dessus du dallage F636. Deux fines US postérieures de calcaire concassés pour l'une (US 4020) et de terre grise piétné pour l'autre (4021), plus couvrantes, venaient contre la maçonnerie M602 selon un effet paroi à l'emplacement de l'élévation disparue de l'autel de pierre (fig. 93 et 94). Or, ces couches sont aussi antérieures aux creusements des sépultures F610 et F608. Dans la mesure où il paraît étrange que ces couches soient conservées au-dessus du dallage, il apparaît probable que celles-ci soient directement liées à la construction de la maçonnerie M602, mais qu'elles ont été immédiatement recouvertes d'un emmarchement en bois devant l'autel, entre les structures F626 et F615.

2.6.1.3. La datation de l'autel de la Vierge et de la reconstruction de l'autel du Crucifix

Il est peut-être possible de faire appel aux sources documentaires pour tenter une datation plus précise de la construction de ces deux nouveaux autels de pierre, de part et d'autre de la porte du chœur. Les archives à propos des chapelles fondées dans la collégiale rapportent en effet un nombre considérable de fondations nouvelles à partir du milieu du 14^e s. (cf. annexe 7 et fig. 18). Sur les trente-quatre chapelles différentes identifiées dans les sources à partir du 13^e s., au moins dix sont fondées au 14^e s., et onze au 15^e s. Cette vague de fondations doit sans-doute être rapprochée de la fréquentation du château par de nombreux nobles de haut rang gravitant autour de la famille royale qui va, surtout à partir de la construction des nouveaux logis par le frère du roi, le duc Louis I^{er} d'Anjou dans les années 1370, résider de plus en plus souvent à Loches. Par conséquent, la collégiale a du directement profiter de la présence de ces bienfaiteurs potentiels, à



Figure 94 : Vue des maçonneries M602 (autel) et du fait F615



Figure 95 : Vue de la fosse F626

l'image de la célèbre favorite de Charles VII, Agnès Sorel. Ce n'est d'ailleurs sans doute pas un hasard si c'est à cette époque que l'on ajoute à l'église le bas-côté nord en deux étapes, au 14^e s. et au 15^e s., notamment afin d'accueillir ces nouveaux autels.

En l'occurrence, parmi les mentions de fondations de chapelles, deux pourraient précisément concerner les autels dont les vestiges ont été identifiés par les fouilles. Il s'agit de celle, en 1347, d'une chapelle fondée par « *M. Emery, curé de St-Ours de Loches (...) en l'honneur de Dieu, de la Ste Vierge (sic) et de tours (sic) les Sts* »⁷⁹. Certes, beaucoup de chapelles dédiées à « *Notre-Dame* » sont dénombrables dans la collégiale, mais

⁷⁹ Cité dans *l'Inventaire des titres de Notre-Dame de Loches*, 1773 (BM Loches, ms 44, fol. 84 r^o). Pour rappel, « *St-Ours de Loches* » désigne l'église paroissiale de la ville et non la collégiale qui ne portera cette dédicace qu'après la Révolution.

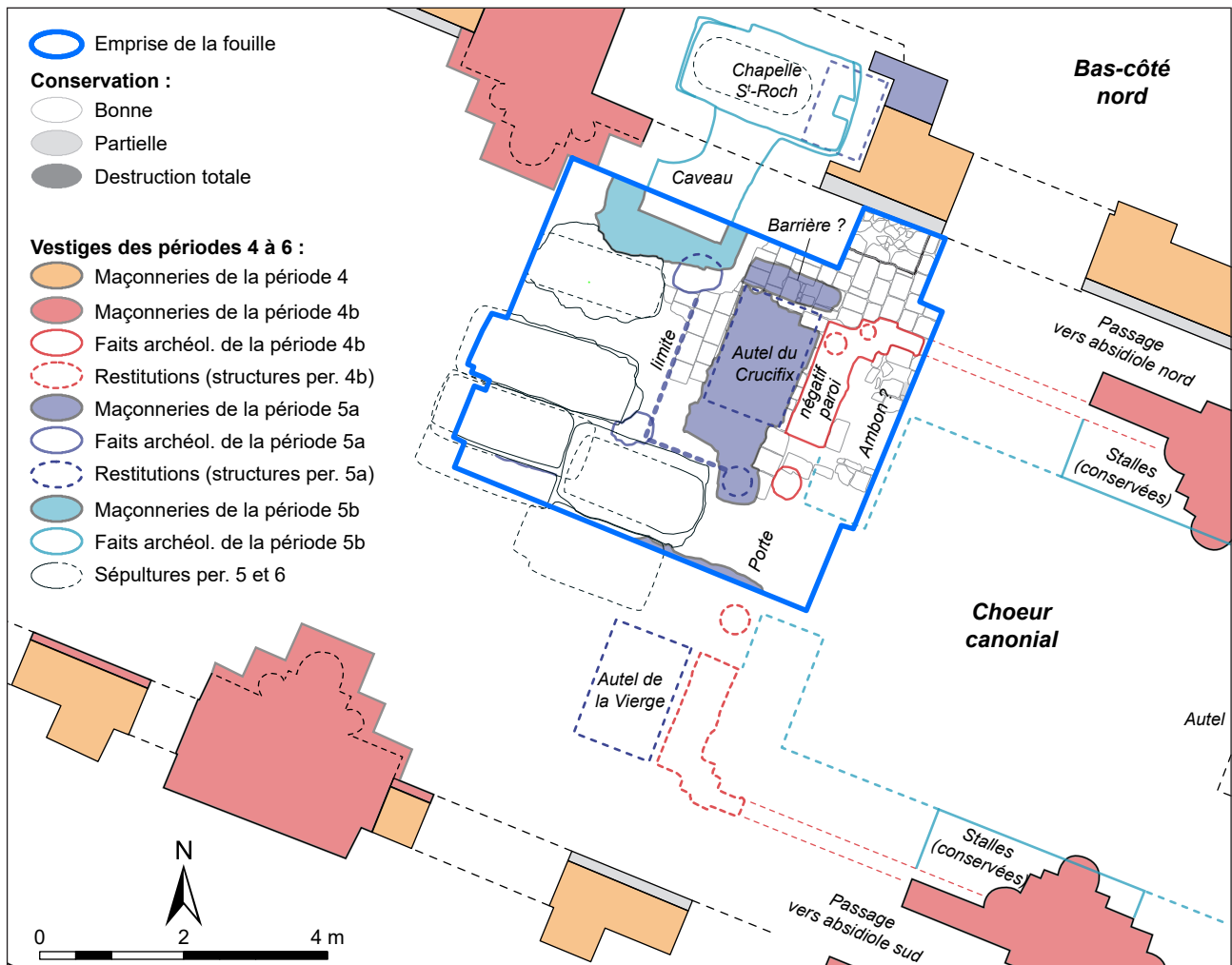


Figure 96 : restitution des aménagements liturgiques de la période 5

celles-ci sont toujours associées à un qualificatif (« Notre-Dame des Martyrs », « du Fief » ou « du Poivre »), ou bien au nom d'une famille fondatrice (« Notre-Dame des Préaux », « de Broce » ou « des Mamineaux »). Cette mention de 1347 est ainsi la seule où la « Vierge », nommée comme telle, est honorée, et que l'on peut donc potentiellement relier à la représentation du plan de 1771.

La seconde fondation sur laquelle une attention particulière peut être portée, est celle mentionnée en 1376 dans un autre testament, celui d'un prêtre nommé « Pierre de Brou » ou de « Broce », « par lequel (...) il fonde une chapelle dans l'église N.D. du château de Loches à l'autel du

Crucifix »⁸⁰. Cette chapelle dédiée à Notre-Dame, est plus tard nommée « Notre Dame de Brosse » ou « des Brosses⁸¹ ». Elle a donc été fondée au même emplacement que l'autel du Crucifix, ce qui nous intéresse à double titre, car cela assure à la fois que l'autel du Crucifix est bien antérieur au 14^e s. comme nous avons pu le supposer à partir de traces archéologiques, mais surtout que celui-ci connaît une nouvelle consécration en 1376.

⁸⁰ ADIL G1101. Ce même testament est également mentionné dans *l'Inventaire des titres de la collégiale de Hamel* (BM. Loches Ms 44, fol. 337 r°).

⁸¹ ADIL G296 : *Bail d'une maison appartenant à Joseph Guillet, titulaire de la chapelle de Brosse*, en 1778 ; ADIL G306 : *Délibération du chapitre qui permet à René Clopin, titulaire de la chapelle des Brosses, de réunir à son logis une maison adjacente dépendante de la chapelle de Prime* (1722-1789).

Il est ainsi tentant de rapprocher ces deux mentions précises avec la construction de la maçonnerie M613 et M602. Ces datations de 1347 et 1376 concordent par ailleurs assez bien avec les rares indices de datation archéologique concernant l'ensemble des vestiges matériels identifiés et liés à ces autels (M602, M605, M614, F615 et F626). Par ailleurs, il n'est pas aberrant de formuler l'hypothèse que, dans le cadre de la vague intense de fondations de chapelles aux 14^e s. et 15^e s. et de l'afflux de dons au chapitre, les deux autels situés devant le

chœur aient fait l'objet d'une reconstruction en pierre. Enfin, il serait possible alors d'expliquer la présence de blocs en réemploi portant des traces de peintures identiques aux décors de l'église du 11^e s., en admettant que les travaux de construction de la première partie du bas-côté nord au 14^e s., avec notamment le percement de nouvelles ouvertures vers la nef et le transept, ait provoqué le démontage de pans de parements anciens et leur réemploi dans les fondations des nouveaux autels.

2.6.2. Les traces de réparation des sols et de l'aménagement de stalles (13^e ? – 17^e s.)

Pour finir à propos des vestiges archéologiques de l'église attribuables à la période 13^e-16^e s., il est possible d'évoquer quelques traces présentes sur les dallages anciens des 11^e-12^e s. Celles-ci sont difficilement datables, mais résultent sans doute de réparations ou de réaménagements ponctuels au cours des siècles qui ont suivi l'aménagement des dallages, de manière concomitante à l'occupation funéraire qui va avoir lieu dans la nef à partir du 14^e s.

2.6.2.1. Des réparations des sols dans la nef et le chœur

On observe par exemple, des apports ponctuels de mortier (US 4051, 4046), présents au nord de la nef et recouvrant les aspérités dues à l'érosion du sol F635 (fig. 65 et 93). Ce mortier orangé grossier assez particulier (nombreux galets et charbons), apparaît similaire à une autre réparation du sol observée à l'intérieur même du chœur canonial, au-dessus de l'état de dallage F603 (US 4043).

Par ailleurs, on observe ponctuellement sur ce qui reste du dallage F603, dans le chœur, des traces de bûchage et de rebouchage par un mortier gris (4052, fig. 35 coupe 5 et fig. 71 et 72). Ces traces, qui ne peuvent être datées, pourraient-elles être liées à l'installation ou à la réparation des stalles des chanoines, telles qu'elles sont représentées sur le plan de 1771 ? (fig. 17) Ou bien à l'installation ou la réparation du « siège du chantre en dignité » figurant sur le plan ancien à cet emplacement, dans l'angle nord-ouest du chœur ? Les restes de ces réfections ou améliorations tardives des équipements de l'église sont d'ailleurs encore actuellement

conservées dans le chœur, où deux séries de quatre stalles en bois ont résisté aux démolition plus tardives⁸² (fig. 97 et 98). Elles seraient datées de la fin du 16^e s., voire du 17^e s., et témoignent ainsi que des réaménagements tardifs ont eu lieu sur l'équipement du chœur. Les bûchages des sols pourraient ainsi, à titre d'hypothèse, être liés à ces réaménagements.

2.6.2.2. Des ragréages de sols tardifs dans la nef

Enfin, nous n'évoquerons que brièvement la présence de plusieurs lambeaux de couches de remblais plus ou moins piétinées, situées au-dessus des comblements de sépultures comme les US 4030, 4031, 4018, 4095 ou 4097, qui peuvent être soit liées aux comblements finaux des sépultures et/ou à l'installation de dalles funéraires, ou encore à la réfection ponctuelle des sols à la suite d'effondrements de cercueils sous-jacents.

⁸² Ces stalles sont classées au titre du mobilier (voir base de donnée « Palissy » du Ministère de la Culture : ref PM37001307)



Figure 97 : vue du chœur actuel de l'église collégiale, avec les restes de stalles de la fin du 16^e s. ou du début du 17^e s.



Figure 98 : Détails des médaillons ornant les stalles conservées dans le chœur

2.7. L'OCCUPATION FUNÉRAIRE DU 14^E S. AU 18^E S. : ÉTUDES ANTHROPOLOGIQUES ET ÉLÉMENTS D'INTERPRÉTATIONS (AVEC M. GAULTIER)

Cinq fosses contenant des individus en position primaire ont été découvertes sur l'emprise fouillée en 2019 (F607, F608, F609, F617 et F623, **fig. 99**). Deux autres emplacements sépulcraux ont été identifiés situés en limite sud de la fouille (F614

et F616), mais les squelettes de ces tombes n'ont pas été dégagés, la majeure partie se trouvant hors emprise. Par ailleurs, d'autres tombes antérieures sont apparues uniquement grâce aux traces de leur architecture (F610, F621, F622). Enfin, l'entrée

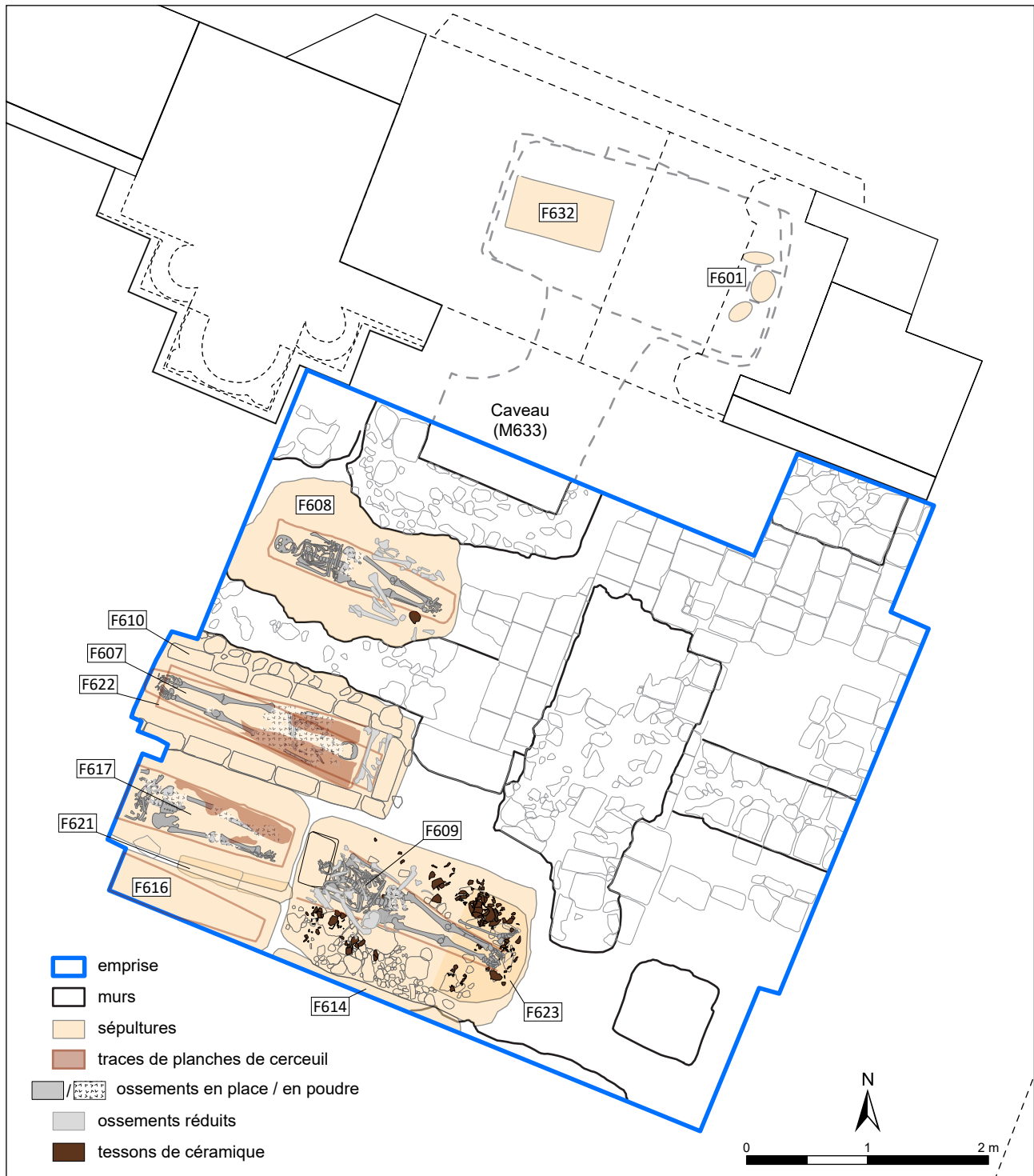


Figure 99 : plan général des sépultures et des structures funéraires mises au jour en 2019 dans la nef de la collégiale Notre-Dame de Loches

d'un caveau funéraire a été mis au jour au nord de l'emprise (M633), rouvert au 19^e s. (F600) pour le dépôt d'un coffre (F632), mais qui comportait la réduction d'un défunt occupant le caveau antérieurement (F601).

Les ossements découverts en position primaire présentent globalement un très mauvais état de conservation. Ceci est particulièrement vrai pour deux sépultures (F607 et F617, [fig. 100](#)), pour lesquelles il semble que le contact direct prolongé entre les ossements et le bois du contenant soit une des principales causes de cette dégradation avancée. Les os ont alors parfois littéralement fondu, et se retrouvent quasiment dans un l'état d'une poudre blanche et de quelques esquilles. Les autres squelettes apparaissent dans un état légèrement plus satisfaisant, bien qu'ils présentent tous des restes fragmentés et fragiles (F608, F609, F623). Il est probable pour ces dernières que le comblement du contenant en bois par des sédiments se soit fait plus rapidement, ce qui expliquerait leur meilleur état de conservation. L'essence du bois employé pourrait être une autre cause de ces conservations différentielles.

Enfin, les remblais des tombes ont également livré un grand nombre d'ossements en position secondaire, redéposés le plus souvent à la tête et/ou aux pieds des derniers défunts installés. Leur étude, notamment le comptage des nombres minimum d'individus, a conduit dans certains cas à faire correspondre ces ossements aux traces archéologiques bien identifiées de tombes complètement détruites par les individus en position primaire (comme F610, F621 et F622), ou simplement recoupées (comme F623). Elle fait aussi apparaître l'existence de plusieurs sépultures dont les traces ont totalement disparu. L'inventaire et l'étude détaillée de ces lots d'ossements ont été reportés en [annexe 10 et 11](#).

Toutes les sépultures en position primaire ont été datées par radiocarbone, ainsi que la réduction F601 du caveau funéraire (cf. rapports en



Figure 100 : Détail des pieds de la sépulture F617, avec conservation différentielle des ossements en fonction du contact avec le bois du cercueil

[annexe 13 et 14](#)⁸³ et [fig. 101](#)). L'étude du mobilier de ces sépultures (essentiellement céramique), couplé au croisement avec les sources archivistiques, ou encore la typo-chronologie des contenants, permettent dans certains cas de préciser la chronologie des inhumations réalisées.

L'occupation funéraire mise au jour dans ce secteur de la nef ne débute ainsi pas avant le 14^e s. et se conclut, d'après les registres paroissiaux du chapitre de la collégiale, précisément en 1776⁸⁴. Les données sur l'occupation funéraire et l'étude anthropologique des restes humains vont être présentées en détail ci-après dans un ordre chronologique. Les données sur l'étude des ossements en position secondaire seront discutées au fur et à mesure de la présentation. Pour les

⁸³ Dans le cadre de la recherche de la tombe de Ludovic Sforza, deux sépultures ont même fait l'objet d'une datation par deux laboratoires en « double aveugle » (Beta Analytic, Miami et CIRAM, Bordeaux), afin de s'assurer de la validité des analyses effectuées (F609 et F617).

⁸⁴ Une dernière inhumation atypique aura lieu au 19^e s. (coffre en plomb F632), dont nous reparlerons plus amplement plus loin (cf. *infra* chap. 2.8.2.1).

Fait	Stratigraphie	14C (fourchettes = 95 % cal AD)	Céramique	Autres indices de datation	Dates retenues
601		sur ossements réduits : 1450-1530 cal AD (47,6%) et 1540-1635 cal AD (47,8%)		Caveau aménagé pour Pierre du Douet ? Lieutenant du château décédé vers 1549 ou peu après	milieu 16 ^e s.
607	postérieure à F622	1652-1696 cal AD (19,7%) ; 1725-1814 cal AD (53,4%) ; 1836-1877 cal AD (4,5%) et 1916-post AD 1950 (17,9%)	quelques tessons 18 ^e s.	Arrêt des inhumations dans l'église en 1776 (Registres collégiale)	1725-1776
608		1642-1684 cal AD (37,9%) ; 1735-1806 cal AD (46,2%) et 1933-Post AD 1950 (11,3%)		Pas d'identification possible dans les registres (laïc inhumé dans la nef) conservé à partir de 1737	1642-1737
609	postérieure à F623	BETA : 1311-1359 cal AD (40,4%) et 1386-1434 cal AD (55%) / CIRAM : 1330-1340 cal AD (3,4%) et 1396-1440 cal AD (92%)	Vases funéraires : seconde moitié 15 ^e s.-deb. 16 ^e s.		1396-1434
610	antérieure à F622	pas d'ossements en place	seconde moitié 14 ^e -15 ^e s.	coffrage maçonné rectangulaire	seconde moitié 14 ^e s.
614	antérieure à l'autel M613	pas d'ossements en place	seconde moitié 14 ^e -15 ^e s.	coffrage maçonné anthropomorphe	seconde moitié 14 ^e s.
616	antérieure à F617	Non fouillé	15 ^e -début 16 ^e s.		1400-1525
617	postérieure à F609	BETA : 1440-1524 cal AD (69,2%) ; 1559-1562 cal AD (0,5%) et 1571-1630 cal AD (25,7%) / CIRAM : 1472-1637 cal AD (95,4%)	fin 15 ^e -16 ^e s.		1472-1524
621	antérieure à F617	pas d'ossements en place		coffrage maçonné	14 ^e s.
622	postérieure à F610 antérieure à F607	pas d'ossements en place			15 ^e s.
623	antérieure à F609	1295-1404 cal AD (95,4%)	Vases funéraires : seconde moitié 14 ^e -15 ^e s.		vers 1350 -1404
632		coffre non ouvert		inscription de la date du décès sur le coffre en plomb (1826)	1826

Figure 101 : Tableau synthétique des éléments de datation des sépultures mises au jour en 2019

sépultures en position primaire, le lecteur pourra également se reporter aux fiches d'enregistrement détaillées, qui comportent notamment toutes les descriptions taphonomiques ([annexe 9](#)). Pour chaque tombe mise au jour, les éléments de datation et de distinction sociale seront précisés.

2.7.1. Le coffrage F621 (première moitié du 14^e s. ?)

L'emplacement de la tombe F621 situé dans l'angle sud-ouest de la fouille, dans l'allée centrale de l'église, n'est représenté que par la mise au jour d'une seule pierre encore en place d'un coffrage maçonné. Ce bloc a été repéré à la limite entre les fosses postérieures des tombes F616-617, dont l'installation a complètement fait disparaître la quasi-totalité du coffrage F621 ([fig. 89, 99 et 102](#)). Le bloc possède une face nord soigneusement traitée au marteau taillant (traces de layages), ce qui indique qu'il s'agit de la paroi sud du coffrage. Celui-ci était apparemment très semblable dans son mode de construction, au coffrage voisin F610 ([cf. infra](#)).

Le patin de mortier gris très fin supportant la paroi du coffrage F621 est également partiellement conservé. Celui-ci repose directement sur le substrat calcaire. La profondeur originelle de la fosse était donc de 1,10 m environ. Le squelette initialement présent dans F621 n'est pas conservé, mais pourrait se trouver en grande partie dans les ossements en

Des éléments de synthèse seront ensuite proposés ([chap. 2.7.11.](#)), parmi lesquels une sous-partie sera spécifiquement consacrée aux premières conclusions à propos de la localisation de la tombe du duc de Milan, Ludovic Sforza.

position secondaire mis au jour dans le comblement des sépultures F616 et F617, dont l'étude a permis d'identifier les restes bien représentés d'un individu adulte ([cf. annexe 10](#)).

Chronologiquement, cette tombe est donc antérieure aux fosses F616 et F617, datées de la seconde moitié du 15^e s. ou du début du 16^e s. ([cf. infra](#)). De plus, parmi le mobilier redéposé de ces sépultures, on constate la présence d'une grande quantité de céramique datable de la toute fin du 13^e ou du 14^e s. (cinquante-huit tessons du groupe technique « lo 6a », [cf. annexe 15](#)). Par ailleurs, si l'on se réfère aux connaissances sur la typochronologie des tombes au Moyen Âge, l'utilisation de ce type d'architecture funéraire, c'est-à-dire le coffrage maçonné (quel que soit le type), est centrée dans notre région essentiellement sur les 12^e-14^e s., et tend à disparaître au cours du 15^e s. Dans la synthèse typochronologique proposée par Elisabeth Lorans et ses collaborateurs en 1996 à partir de plusieurs sites en Anjou, Poitou et Touraine, la fabrication des



Figure 102 : Vue des restes du coffrage F621

coffrages est dite « dominante » du 11^e au 14^e s., puis est qualifiée « d'incertaine » au 15^e s. (Lorans *et. al* 1996). Dans l'étude plus récente de la grande série de coffrages maçonnés découverte au prieuré Saint-Cosme, l'apogée de leur utilisation est constatée aux 12^e et 13^e s., puis diminue progressivement au cours des 14^e-15^e s., même si un ou deux cas pourraient encore dater du tout début du 16^e s. (Gaultier 2018, *in* Dufaÿ, Capron, Gaultier 2018 t.2, vol. 1, études

anthropologiques pp. 175 et suiv.). Au final, les comparaisons typochronologiques apportent donc un argument supplémentaire pour une relative ancienneté de ce type d'architecture, et plaident pour l'hypothèse d'une datation de ce coffrage F621, dès la première moitié du 14^e s. Cette tombe doit donc probablement être considérée comme une des plus anciennes installées dans ce secteur de la nef.

2.7.2. Le coffrage F614, non fouillé (vers le milieu du 14^e s. ?)

La sépulture F614 correspond à un autre coffrage de pierre maçonné (US 4048), aperçu uniquement en limite sud de la fouille. Cette tombe s'étendait plus largement au sud de l'allée centrale de la nef, installée juste devant la paroi du chœur liturgique. Seul le revers de la paroi nord du coffre a donc été vu. Elle est composée de cinq grands blocs de tuffeau blanc grossièrement taillés de 45 à 50 cm de hauteur (fig. 36 coupe 7 et fig. 103). Ils apparaissent liés avec un mortier gris grossier et friable. La longueur de la paroi formée par ces cinq blocs est

de 1,50 m. Un sixième bloc taillé apparaît toutefois présent à l'ouest, collé aux précédents, mais décalé vers le sud d'une dizaine de centimètres. Bien que très partiellement dégagé en limite de coupe, ce bloc est donc probablement celui de l'extrémité occidentale de la tombe F614 où se trouverait un épaulement du coffrage. On peut donc en déduire la très probable présence d'une logette céphalique à l'ouest, ce qui porte la longueur totale du coffrage à au moins 1,70 m de longueur, et apparaît conforme à la taille d'un corps adulte.

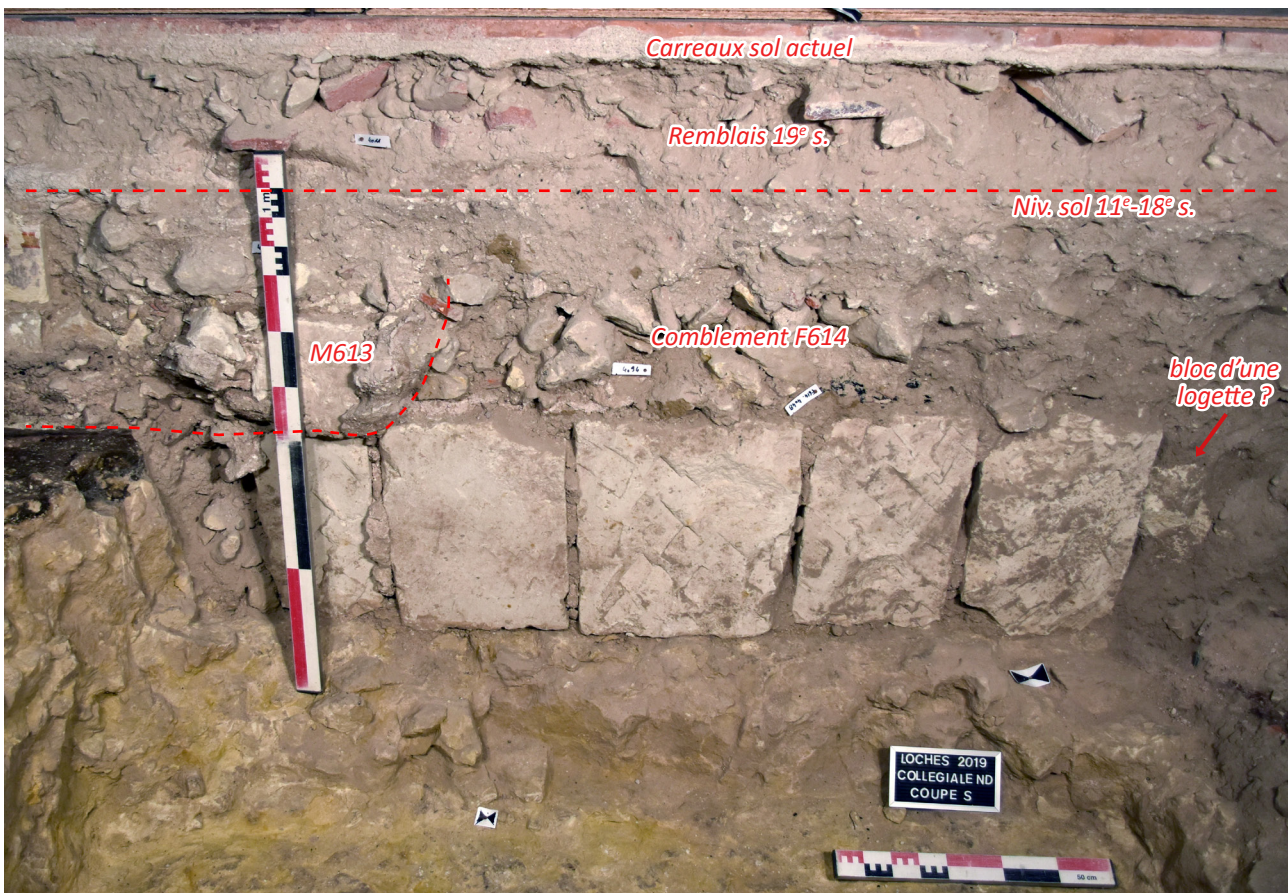


Figure 103 : Vue de la coupe sud de la fouille avec le coffrage F614

A la fouille, des interstices entre les pierres permettaient de constater que le coffrage était vide de sédiments. Il est donc probable que celui-ci n'a jamais été revisité depuis son installation. Son couvercle n'a pas été aperçu dans la coupe, mais doit probablement se trouver quelques centimètres derrière la limite de la fouille. L'US 4094 distinguée au-dessus des blocs taillés, qui est une couche de terre sableuse grise meuble, hétérogène, avec nombreux blocs de calcaire et fragments de TCA, est sans doute le comblement primaire recouvrant le coffrage. Six tessons de céramique ont été recueillis lors du nettoyage de la coupe provenant de ce comblement, où de nombreux charbons de bois sont également présents. Bien qu'en petit nombre, il s'agit d'un lot homogène provenant d'un même vase, datable de la seconde moitié du 14^e ou 15^e s. (groupe technique « lo 3e », cf. étude céramique [annexe 15](#), lot 26). La présence de poteries funéraires jetées sur le couvercle doit donc être supposée pour cette tombe.

Le coffrage F614 apparaît donc comme un coffrage dit anthropomorphe, c'est-à-dire doté d'une logette céphalique. Ce type de coffrage apparaît de loin comme le plus répandu, mais

aussi le plus longtemps utilisé selon les études typochronologiques régionales mentionnées plus haut, qui indiquent une disparition de leur fabrication au cours du 15^e s. (Lorans 1996, Gaultier 2019, cf. *supra*). Stratigraphiquement, la fondation de « l'autel de la Vierge » M613 recouvre en partie ce coffrage. Or, comme nous l'avons indiqué plus haut, il est probable que cet autel a été installé lors d'une grande vague de fondations de chapelles au 14^e s. Elle pourrait correspondre plus particulièrement à l'une d'elles, fondée selon les sources vers 1347 ou peu après, sous le vocable de « Dieu, de la Ste Vierge (sic.) et de tours les Sts » (cf. *supra*, 2.6.1.1). Aussi au vu de la datation des productions céramiques mis au jour dans la tombe F614 (seconde moitié du 14^e ou 15^e s.), on doit alors considérer que le coffrage F614 n'est sans doute être que très peu antérieur à la fondation de cet autel. Très rapidement condamné, ceci expliquerait d'ailleurs pourquoi ce coffrage est la seule tombe mise au jour lors de la fouille qui n'a *a priori* jamais été revisitée. Au final, l'analyse de l'ensemble des données plaideraient plutôt en faveur de l'hypothèse d'une datation du coffrage F614 vers le milieu du milieu du 14^e s.

2.7.3. Le coffrage F610 et la trace de cercueil F622 (seconde moitié 14^e et 15^e s ?)

Juste à l'ouest de l'autel du Crucifix (M602), la fouille à l'emplacement de la sépulture en position primaire F607 a montré que cette dernière a succédé à deux autres inhumations au même endroit ([fig. 89 à 91, 99 et 104](#)). La première sépulture est une tombe en coffrage maçonné, F610, dont la cuve a été postérieurement vidée à deux reprises pour l'installation successive de cercueils (F622 et enfin F607 en position primaire). Le comblement final de cette dernière tombe présentait une importante réduction d'ossements située à l'est de la fosse, tassée entre le cercueil de F607 et la paroi du coffrage F610 (voir *infra*, [fig. 129](#)). L'étude de ces restes humains a identifié deux individus adultes composant l'essentiel de cette réduction (NMI), que l'on peut ainsi associer aux vestiges de ces deux tombes antérieures F610 et F622 (cf. étude des ossements en position secondaire, [annexe 10](#)).

2.7.3.1. Le coffrage F610 (seconde moitié du 14^e s. ?)

Le coffrage F610 est constitué de pierres de taille en tuffeau blanc posées de chant, d'un assez grand module (45 cm de hauteur, 15 cm d'épaisseur). Une seule grande pierre constitue la paroi est, tandis qu'à l'ouest, la pierre a disparu, probablement enlevée lors des réutilisations postérieures. Les parois latérales ont été réalisées avec sept blocs taillés de chaque côté. Vers l'intérieur du coffrage, la surface des pierres a été finement traitée au marteau taillant, tandis que les surfaces externes sont juste grossièrement dégrossies. Le tout est lié avec un mortier gris fin, qui tapisse également le fond du coffrage, étalé et lissé directement sur le rocher naturel. Les dimensions internes de ce coffre maçonné, parfaitement rectangulaire, sont de 1,92 m par 0,56 m.

La profondeur de la fosse d'installation de ce coffrage F610 est de 0,95 m, soit un peu moins

profonde que celle du coffrage F621 situé juste au sud. Au nord, le creusement entame l'ancien mur M611. L'espace situé entre les pierres du coffrage et le rebord du creusement a été comblé de moellons noyés dans du mortier. Au sud, la fosse de F610 a été recoupée par la sépulture postérieure F617. En revanche, à l'est, l'espace entre les pierres du coffrage et le bord de fosse a été rempli d'un remblai de terre grise (US 4099), qui constitue donc l'unique trace du comblement primitif de la fosse d'installation du coffrage F610. Sa fouille a livré quatre tessons de poteries correspondant à la même production que le coffrage F614, c'est à dire de la seconde moitié du 14^e s. ou du 15^e s. (lot 34, groupe technique « 3e », cf. [annexe 15](#)).

D'un point de vue de la typochronologie du contenant, nous avons déjà dit que l'utilisation du coffrage maçonné, quel que soit le type, diminue progressivement à partir du 14^e s. pour disparaître dans le courant du 15^e s., voire au tout début du 16^e s. (cf. *supra*). Une précision peut toutefois être apportée en raison du type spécifique de coffrage dit « non anthropomorphe », c'est-à-dire qui ne possède pas de logette céphalique. En effet, au prieuré Saint-Cosme, les coffrages non anthropomorphes, sont non seulement bien moins fréquents que les coffrages à logettes, mais semblent surtout avoir déjà complètement disparu dès le début du 15^e s. (Gaultier 2018, in Dufaÿ, Capron, Gaultier 2018, tome. 2, vol. 1, études anthropologiques pp. 175 et suiv.). Ces comparaisons permettent donc là encore de pencher pour une datation de F610 dès le 14^e s.

2.7.3.2. La trace de cercueil F622 (15^e s. ?)

La trace d'une autre tombe a été identifiée, stratigraphiquement intermédiaire entre l'utilisation primitive du coffrage F610, et la tombe en position primaire F607. En effet, après prélèvement du squelette de F607, l'empreinte d'un contenant en bois précédent est apparue « imprimée » sur le mortier du coffrage F610 (numérotée F622). De forme rectangulaire de 1,90 m par 30/35 cm environ, la trace est très nettement décalée par rapport à l'emplacement du cercueil trapézoïdal postérieur de F607 (cf. *infra*).

Cette sépulture F622, de par sa nature, est difficilement datable. Elle est postérieure à F610,



Figure 104 : Vue des du coffrage F610 et de la trace de cercueil F622 (indiquée par le flèches)

probablement de la seconde moitié du 14^e s. ou du début du 15^e s., et antérieure à F607, datée par ¹⁴C après 1652 (cal AD à 95%). Par ailleurs, lorsque l'on étudie le mobilier redéposé de la tombe F607, on constate une grande série de tessons provenant probablement de poteries funéraires datant essentiellement du 15^e s. ou du début du 16^e s. (186 tessons pour 7 NMI du groupe technique « lo 1c », cf. [annexe 15](#)). Il est donc possible que la sépulture F622 soit venue remplacer le défunt occupant le coffrage F610 dans le courant du 15^e s.,

avant de se faire lui-même remplacer par F607, durant la seconde moitié du 17^e s. ou au 18^e s. Des datations en laboratoire sur les ossements

en position secondaire réduits de la tombe F607, pourraient permettre de confirmer ces hypothèses de datations de F610 et F622.

2.7.4. La sépulture F623 (v. 1350-1404)

2.7.4.1. Description de la tombe et du squelette

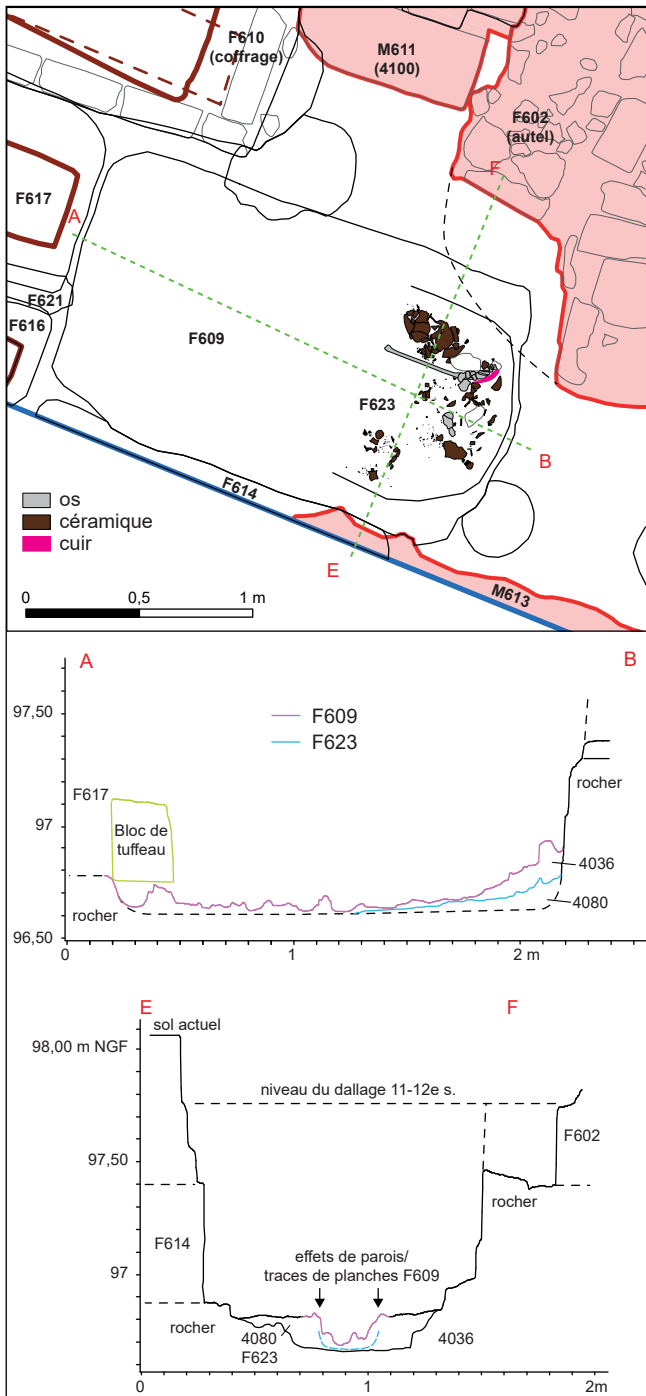


Figure 105 : Plan et profils de la tombe F623 (F609)

La sépulture F623, située dans l'allée centrale de l'église à proximité immédiate de la porte du chœur liturgique, correspond à un fragment de squelette mis au jour en position primaire qui a été recoupé en grande partie par la tombe F609 réutilisant strictement le même emplacement. Il ne subsiste en place de cet individu que la *fibula* et le pied gauche ainsi qu'une partie du pied droit (fig. 105, 106). Le corps a été déposé en décubitus, tête à l'ouest.

Malgré les fortes perturbations qui l'ont affecté, des mouvements osseux en dehors du volume corporel ont été observés témoignant de la présence d'un espace vide autour du corps au moment de sa décomposition (au moins autour des pieds). Par

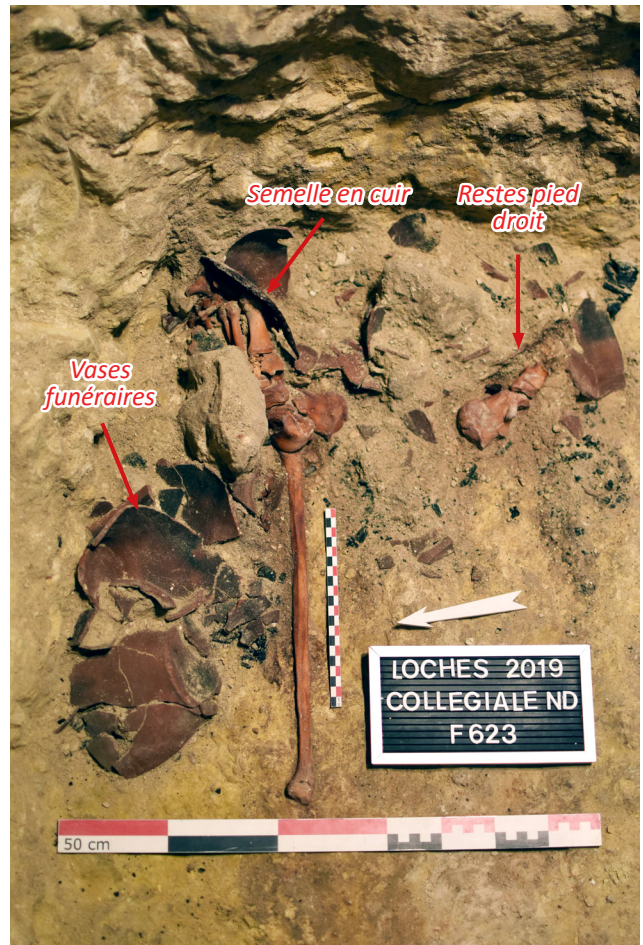


Figure 106 : Photographie de la tombe F623

ailleurs, les traces d'un contenant en bois étaient visibles par endroits sous la forme d'un sédiment poudreux brun sous les pieds et d'une coloration du substrat calcaire dessinant la forme d'un contenant. Aucun clou n'a été retrouvé en place, mais la fouille du comblement de F609 en a livré plusieurs en vrac. La caisse protégeant F623 pouvait toutefois également être chevillée.

2.7.4.2. Stature, sexe et estimation de l'âge au décès

L'individu inhumé est un adulte dont ni l'âge au décès, ni le sexe ne peuvent être précisés uniquement à partir des restes en place. Toutefois, si l'on se fonde sur l'étude des os en position secondaire découverts dans le remblai de la sépulture F609 qui la recoupe presque entièrement, F623 est très probablement un homme décédé après 40 ans (SCHMITT 2005, cf. *infra*). En effet, lors de l'examen de ces os, nous avons pu associer à un même individu redéposé (F609-4) les fragments, entre autres, d'une fibula droite appariée avec la gauche de F623, d'un fémur et d'un coxal gauche (cf. *infra* 2.7.9.1). Les articulations du fémur et du coxal concordent, la taille estimée à partir du fémur ($1,73 \text{ m} \pm 4 \text{ cm}$) est légèrement supérieure mais concordante avec celle

estimée par la *fibula* de F623 ($1,69 \text{ m} \pm 4 \text{ cm}$). Peu d'informations sur l'état sanitaire de cet individu peuvent être déduites de l'observation des restes en place. Une enthésopathie (exostose osseuse) est visible sous l'articulation de l'épiphyse proximale de la *fibula*.

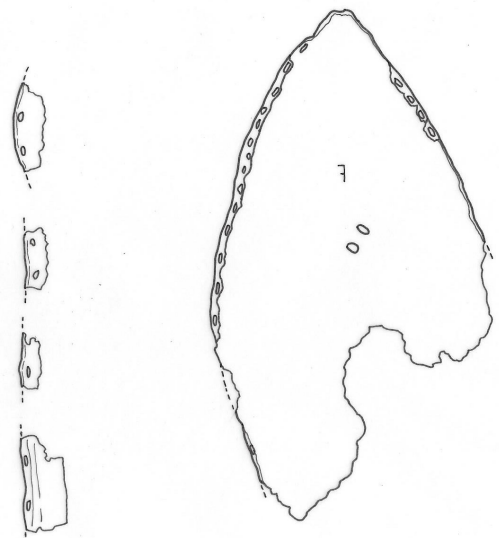
2.7.4.3. Une sépulture habillée

Le corps déposé dans F623 devait être vêtu. En effet, une partie d'une semelle de chaussure a été découverte sous les métatarses et phalanges du pied gauche de l'individu (fig. 107). Sous les tarses du pied droit, une fine couche poudreuse brune marquait l'emplacement du reste des semelles qui n'a pu être prélevé. Le rapport d'étude et de restauration réalisé par Cécile Bonnot-Diconne⁸⁵ révèle que les fragments de cuir mis au jour appartiennent à une semelle d'usure dont la forme est à bout pointu, ainsi qu'aux fragments d'une trépointe – un bande de cuir étroite qui permettait de faire le lien entre la tige de la chaussure et sa semelle, en protégeant ainsi le fil de couture. Son montage d'origine suit la technique du « cousu-retourné ». La semelle

⁸⁵ Centre de conservation de Restauration du Cuir (Activillage - Centr'ALP - 235 rue de Corporat - 38430 MOIRANS. 04 76 66 14 45 - cbonnotdiconne@aol.com). Le rapport complet est consultable en [annexe 18](#).



Figure 107 : Dessin et photographie de la semelle de chaussure en cuir de la sépulture F623



présente deux petits orifices rapprochés au centre de sa surface, vestiges de son montage sur la forme à chaussure lors de sa conception par un artisan cordonnier. Selon la spécialiste, l'évolution de la mode au cours du Moyen-Âge tend à la disparition des bouts pointus au cours du 15^e s. au profit de bouts ronds. Ceci s'accorde bien avec les indices de datation de la sépulture par le radiocarbone et la céramique, dans la seconde moitié du 14^e s.

2.7.4.4. La datation de F623

De très nombreux tessons de pots funéraires encadraient les ossements. La grande quantité de charbons de bois mêlés aux tessons indique qu'il s'agit d'encensoirs jetés dans la fosse lors de la cérémonie d'inhumation. Les pots appartiennent tous à un seul et même groupe technique, datable de la seconde moitié du 14^e ou du 15^e s.⁸⁶ On peut également considérer que les très nombreux

⁸⁶ Groupe technique lot « 3e », identique aux tessons des sépultures F614 et F610 présentée ci-dessus. Voir étude céramique [annexe 15](#).

2.7.5. La sépulture F609 (entre 1396 et 1440)

2.7.5.1. Description de la tombe et du squelette

L'individu de la sépulture F609 a été déposé dans l'allée centrale exactement au même emplacement que F623 ([fig. 89, 99, 108, 109](#)). Son installation a ainsi provoqué la disparition quasi-totale de la sépulture précédente, à l'exception des pieds. F609 a été inhumé dans un contenant de bois dont il subsistait quelques fines traces sous la forme de lambeaux de sédiment poudreux brun. Les parois longitudinales sont par ailleurs bien perceptibles grâce aux nombreuses pierres du remblai qui sont venues se bloquer contre. Les restes du squelette de F609 témoignent également d'une décomposition en espace vide, avec plusieurs mouvements constatés en dehors du volume corporel (cf. [fiches annexe 9](#)). De nombreux os en position secondaire ont par ailleurs été retrouvés dans le remblai de F609, principalement placés au-dessus du thorax et autour de la tête.

tessons du même groupe technique mis au jour dans le comblement de F609, proviennent de ce même lot. En tout, ce sont donc entre cinq et huit pots⁸⁷ de ce même type qui ont accompagné la sépulture F623. La datation radiocarbone réalisée sur la sépulture F623 a livré une fourchette entre 1293 et 1404 (cal AD, prob. 95%). Si l'on se fie aux datations de la céramique indiquée ci-dessus, il est donc possible resserrer la datation plutôt sur la fin de la fourchette, c'est à dire sur la seconde moitié du 14^e s.

Que ce soit par son habillement, le nombre des pots funéraires qui l'ont accompagné, ou bien sa position dans la nef de la collégiale juste devant la porte du chœur canonial, cette sépulture apparaît clairement privilégiée. Impossible cependant de savoir si cet homme âgé de plus de 40 ans était un membre prestigieux du clergé desservant l'église, ou bien de la noblesse.

⁸⁷ Le chiffre maximal correspond au total des NMI des vases type « 3e » identifiés dans les sépultures F623 et F609. A cause de la grande fragmentation, le remontage des vases funéraires n'a pas pu être effectué dans le cadre de cette post-fouille..

L'individu repose en décubitus, tête à l'ouest. Les jambes sont tendues, les pieds joints, les bras fléchis à 90 degrés (la main gauche repose sous le coude droit, la droite sur les côtes à gauche). Il ne manque que le crâne bien que la mandibule et l'atlas soient présents. Le crâne manquant semble avoir été prélevé, probablement au moment de l'excavation de la fosse F617 située juste à l'ouest dans l'allée centrale. En effet, la présence d'une grosse pierre de moyen appareil installée manifestement volontairement au-dessus de crâne disparu de F609, laisse penser que celle-ci a été placée contre la paroi ouest de la fosse de F617, au moment de son creusement, pendant lequel on aurait involontairement atteint le crâne de la sépulture F609. Le crâne manquant n'a pas été retrouvé en position secondaire dans le remblai de la fosse F617, mais elle n'a toutefois pas été fouillée dans son intégralité (cf. *infra*).

Le prélèvement du crâne est par ailleurs déduit de la position particulière de la mandibule et des

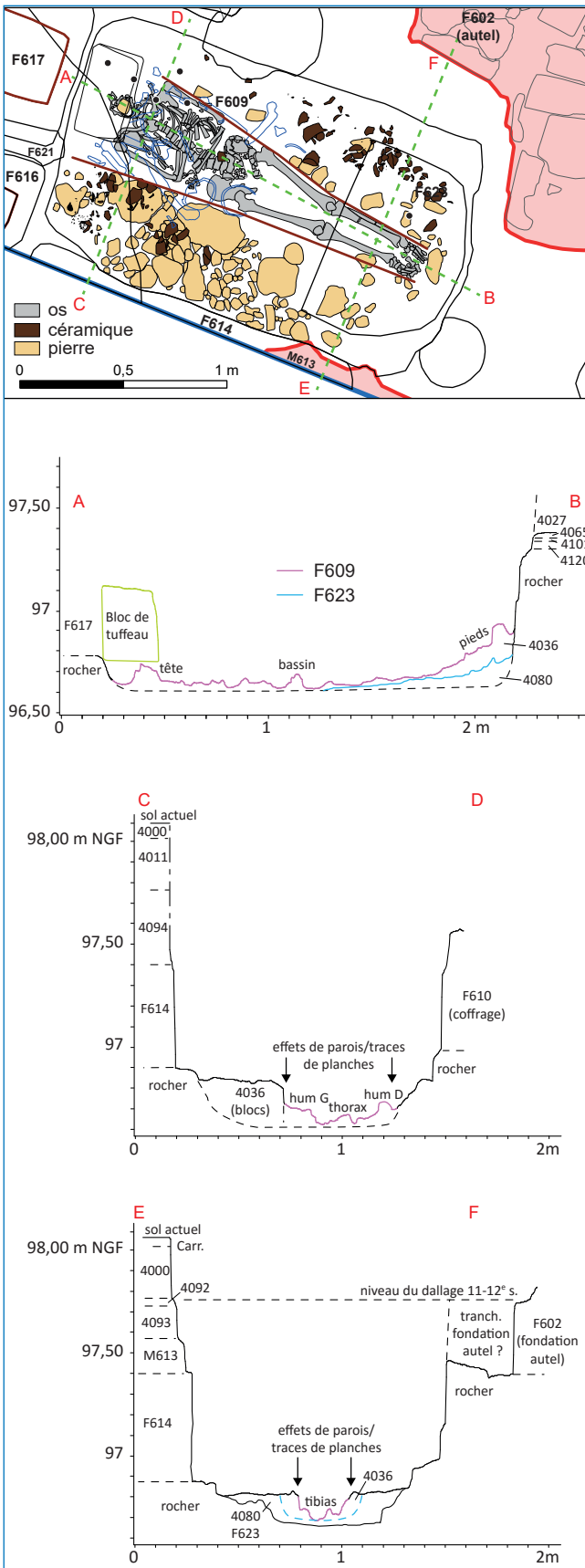
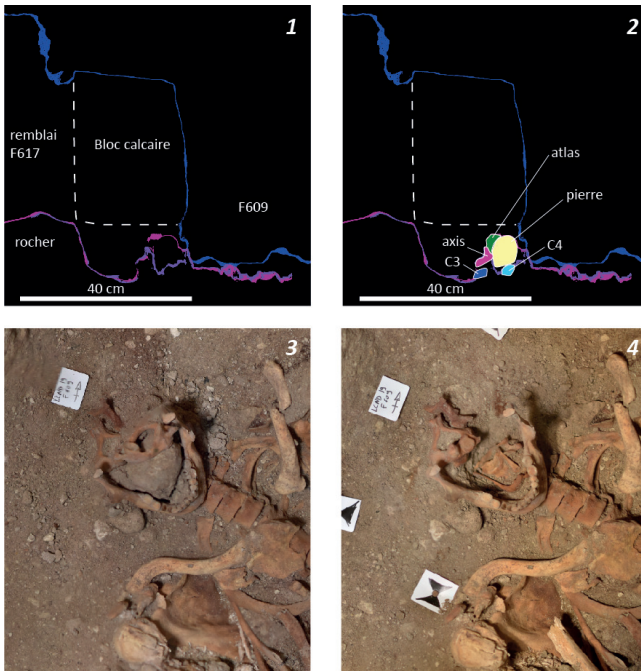


Figure 108 : Plan et profils de la tombe F609



Figure 109 : Photographie de la tombe F609

trois premières cervicales (fig. 110 et 111). L'atlas repose sur une pierre plus ou moins ronde qui repose elle-même sur l'atlas et la troisième cervicale entre les branches de la mandibule qui apparaît par sa face supérieure le menton au contact de C7/T1. Atlas et axis apparaissent globalement par leur face supérieure tandis que C3 a été retourné sur sa face inférieure. La pierre repose également au-dessus de l'os hyoïde et des cervicales 4 à 7 dont la position n'a pas été perturbée. On peut supposer qu'au moment du prélèvement, la position de C3 (et C2 ?) était déjà perturbée peut-être suite à une chute partielle du crâne en arrière (regard vers le haut et vers l'ouest) tandis que l'atlas dont la connexion avec l'occipital est persistante serait resté collé à l'occipital. Le prélèvement du crâne depuis l'ouest lors du creusement de F617, peut-être dans



- 1 : profils cumulés de F609 au niveau du crâne à trois moments de la fouille
- 2 : profils cumulés avec commentaires sur la position des os
- 3 : orthophoto de détail après enlèvement du bloc calcaire
- 4 : orthophoto de détail après enlèvement de la pierre et de l'atlas

Figure 110 : Profils et orthophotographies au niveau du crâne disparu de F609 (tirés des photogrammétries)

un mouvement prolongeant son mouvement initial vers l'arrière, aurait alors emmené l'atlas qui ne serait retombé entre les branches de la mandibule qu'après la chute d'une pierre du remblai de F609 dans l'espace ainsi libéré. Compte tenu de l'écart temporel entre F617 et F609 (fig. 101), la persistance des ligaments occipito-atloïdiens pour expliquer la position de l'atlas après enlèvement du crâne ne nous semble pas devoir être retenue pour expliquer la stratigraphie entre axis, pierre et atlas. Après enlèvement du crâne, le large bloc taillé a donc probablement été déposé juste au-dessus des branches montantes de la mandibule et de l'atlas qu'il effleure. Ce bloc recouvrait également des os en position secondaire qui étaient disposés de part et d'autre du crâne de F609 (fig. 111). Le poids du bloc a écrasé certains de ces os, il est également probablement à l'origine de l'écrasement de la tête humérale droite de F609 et de la cassure de la diaphyse de la clavicule gauche.

2.7.5.2. Stature, sexe et estimation de l'âge au décès

La taille de l'individu F609 est estimée à 1,76 m (± 4 cm) d'après les mesures prises sur le fémur droit



Figure 111 : vue du bloc recouvrant la tête de F609



Figure 112 : os scaphoïde gauche fracturé de F609

(CLEUVENOT et HOUET 1993). D'après l'examen de son coxal droit (le mieux conservé) (BRUZEK 2002 ; SCHMITT 2005), F609 est un homme décédé après 40 ans. L'état sanitaire de F609 présente toutefois de nombreuses atteintes dégénératives comme l'arthrose, notamment sur les corps vertébraux des cervicales aux lombaires : déformation volumique, érosion, ostéophytose... mais également sur certaines articulations des membres supérieurs et inférieurs (cheville droite, coude gauche, poignets, entre clavicule et sternum). Les atteintes liées à la sénescence se manifestent également par des enthésopathies (sur le rachis thoracique, la patella gauche, la *fibula* droite) mais également des coalescences osseuses (os hyoïde, phalanges des pieds) et la calcification de parties molles. On signalera également une fracture en deux (non ressoudée) du scaphoïde gauche (fig. 112). Les deux parties de ce carpe sont fortement déformées avec une pseudarthrose entre les deux. Des traces d'éburnation sont visibles. Les articulations des autres os du carpe présentent des traces d'ostéophytose (simples liserés ou ostéophytes plus marqués). La denture de la mandibule, complète à l'exception des troisième molaire (agénésie ?), n'est pas cariée. L'usure est moyenne (incisive, canine, prémolaire) à forte (première molaire). Les incisives sont affectées par des dépôts de tartre importants.

Canines, prémolaires et première molaire gauche présentent des hypoplasies linéaires de l'émail dentaire (1 ou 2 par dents : cf. synthèse sur la fiche de sépulture en annexe 9).

Une dent de cet individu a été envoyée pour expertise cémentochronologique⁸⁸, afin d'avoir une idée plus précise de l'âge au décès. Le résultat des comptages donne une estimation d'un âge minimal au décès autour de 39 ans. Compte tenu de la mauvaise conservation des ossements et de la possibilité que les premiers anneaux de cément aient disparu, l'individu serait donc mort vraisemblablement peu après 40 ans. Ainsi, les nombreuses atteintes dégénératives constatées, qui pourraient être interprétées comme celles d'un adulte relativement âgé, sont peut-être à mettre sur le compte d'une forte sollicitation du squelette (marqueurs d'activité physique) ayant prématurément imprimé des dégradations de ses articulations.

2.7.5.3. La datation de F609

Comme pour F623, plusieurs pots funéraires ont été volontairement brisés dans la tombe, vraisemblablement autour et sur le contenant du défunt, principalement au niveau médian de la fosse (fig. 113). Les pots, si l'on excepte les éléments probablement résiduels provenant du remaniement de F623, semblent très homogènes dans leur forme et du point de vue de leur groupe technique⁸⁹. Ces productions céramiques sont très courantes tout au long du 15^e s. jusqu'au premier quart du 16^e s. (cf. étude céramique annexe 15). Pour cette sépulture, ce n'est pas moins de quatorze pots funéraires plus ou moins complets qui ont été dénombrés (NMI, le remontage n'a pas été effectué). Au vu de leur position, pour une partie près du corps, pour une autre plus haut dans le comblement, il est

⁸⁸ Réalisée par le CRAHM de l'Université de Caen. Rapport complet consultable en annexe 12.

⁸⁹ On signalera toutefois la présence dans le vrac du comblement de la sépulture la présence d'un unique tesson plus récent (16^e-17^e s.). Cependant, la difficulté de lecture des relations stratigraphiques entre les sépultures, notamment au sommet de leur comblement, et au contact avec le remblais récents sus-jacents, peut aisément expliquer la présence d'un élément intrusif.



Figure 113 : vue de la fosse de la sépulture F609 en cours de fouille, avec présence de nombreux tessons de vases funéraires écrasés

probable que des pots ont été jetés tout au long de la cérémonie, y compris lors du comblement de la fosse.

Cette sépulture a fait l'objet d'une double datation par radiocarbone. Les résultats bruts sont les suivants (cal AD, prob. +95%, cf. annexes 13 et 14):

- Laboratoire CIRAM (Bordeaux) : 1330-1340 (3,4%) et 1396-1440 (92%) ;
- Laboratoire Beta Analytic (Miami) : 1311-1359 (40,4%) et 1386-1434 (45%).

Ainsi, si les résultats apparaissent relativement concordants de la part des deux laboratoires, ils présentent toutefois une légère divergence, avec une bien plus forte probabilité de la part du laboratoire Ciram d'une sépulture datable de la toute fin du 14^e s. ou du début du 15^e s. (92 % au lieu de 45% pour Beta Analytic). Aussi, au vu de la chronologie des poteries funéraires, qui ne

semblent pas pouvoir être antérieures au 15^e s. il est donc possible de ne retenir que les secondes fourchettes.

L'ensemble des données chrono stratigraphiques indiquent donc que ce défunt F609 a remplacé la tombe précédente F623, installée durant la seconde moitié du 14^e s., au cours du premier tiers du 15^e s., donc après seulement quelques décennies. Par ailleurs, l'étude des ossements en position secondaire fait apparaître les restes de quatre autres individus (NMI), dont deux sont particulièrement bien représentés. Si l'un est aisément ré-attribuable à F623, cela signale néanmoins qu'au moins un autre individu adulte aurait été entièrement perturbé par F609, voire même avant par F623 ? (cf. annexe 10). Les données archéologiques indiquent donc que la rotation à cet emplacement très privilégié, devant la porte du chœur, a été très rapide aux 14^e et 15^e s.

Comme pour F623, la position de ce défunt et le nombre de vases utilisés pendant la cérémonie funéraire témoignent d'un statut privilégié. Les fortes traces d'activités physiques sur le squelette de cet individu mort vers 40 ans ou peu après, ferait plutôt pencher en faveur d'une sépulture de noble et non de clerc. La sépulture F609, à l'exception de l'extrémité ouest de la fosse comme cela a été indiqué plus haut, n'a plus été perturbée par la suite. La présence d'un marquage de surface qui a dû rester en place jusqu'au 18^e s. est donc supposé, probablement par une dalle funéraire.

2.7.6. La sépulture F616 (non fouillée) : seconde moitié du 15^e s. ?

Cette sépulture n'a pas été fouillée car trop proche de la limite de fouille, dans l'angle sud-ouest. Les parois du contenant en bois ont toutefois été repérées, par la présence d'une fine couche de sédiment poudreux brun délimitant un contenant de forme pseudo-rectangulaire avec un léger rétrécissement vers les pieds (fig. 90, 99 et 114). Le comblement des fosses des deux tombes voisines F616 et F617 est apparu homogène à la fouille. La limite entre les deux creusements n'ayant pas été repérée, une passe mécanique (numérotée US 4039) a été pratiquée jusqu'à l'apparition plus nette des deux inhumations en cercueil. Toutefois lors du relevé de la coupe, après un nettoyage fin et d'après la position de quelques pierres qui semblent versées vers F617, on suppose que cette dernière



Figure 114 : Apparition des cercueils de F616 et F617, séparés par les restes du coffrage F621

serait peut-être postérieure à F616 (fig. 114 et 115, voir aussi coupe 6, fig. 36).

La petite partie fouillée du comblement de F616 a livré 13 tessons de poteries hétérogènes,



Figure 115 : Vue de la coupe ouest en fin de fouille après prélèvement de F617

probablement en grande partie redéposés. On constate toutefois que les éléments les plus récents sont essentiellement du 15^e s., voir du tout début du 16^e s. Nous reviendrons après la description détaillée de la sépulture voisine, F617, sur la

probable chronologie de ces sépultures, toutes deux sans doute chronologiquement très proches au vu de la similarité des complements et du mode d'inhumation.

2.7.7. La sépulture F617 : dernier quart 15^e - premier quart 16^e s.

2.7.7.1. Description de la tombe et du squelette

Cet individu a été inhumé dans l'allée centrale entre la fosse F616 et le coffrage F610, exactement au même emplacement que la tombe en coffrage F621 qu'elle détruit quasi intégralement (fig. 90, 99, 114, 115 et 116). Sa fosse d'installation a également probablement emporté le crâne de la sépulture F609 à l'est.

La sépulture F617 n'a pu être fouillée dans son intégralité car une partie s'étendait hors emprise à l'ouest. Le squelette a été dégagé de l'extrémité des humérus aux pieds (fig. 117). Le corps repose en décubitus, tête à l'ouest. Les jambes sont tendues, les bras fléchis à 135 degrés (les mains sont ramenées vers la partie supérieure centrale du thorax). Le corps a été déposé dans un contenant en bois de forme rectangulaire dont la trace subsistait au moment de la fouille sous la forme d'une couche pulvérulente brune à rougeâtre. Les clous d'assemblage des planches ont également été retrouvés. Les planches de fermeture du cercueil étaient partiellement conservées, effondrées sur le squelette (au-dessus du membre inférieur

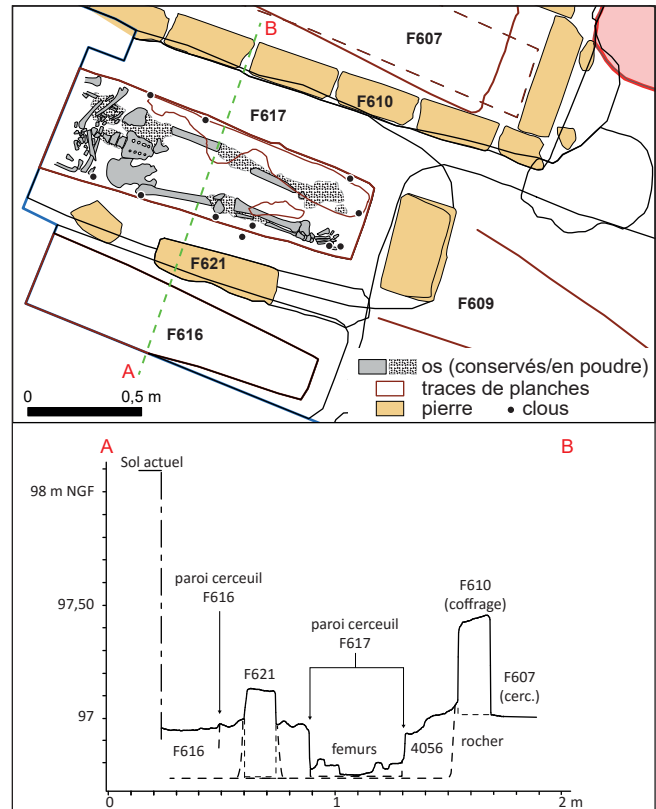


Figure 116 : plan et profil longitudinal de la sépulture F617 (et F616)



Figure 117 : Vue du squelette de la sépulture F617

gauche notamment). Ces planches de couverture présentaient un pendage vers l'axe central longitudinal du contenant. La rupture du couvercle sous l'effet du poids des remblais s'est donc faite dans l'axe de l'assemblage ; on peut supposer qu'il était formé de plusieurs planches (deux *a minima*) clouées dans la longueur du cercueil. Les planches des côtés et de fond étaient également préservées. Le contenant est de forme pseudo-rectangulaire avec un léger rétrécissement aux pieds. La largeur du cercueil est de 45 cm environ, sa longueur n'est pas connue (fouille partielle de la tombe). Le contenant en bois a été suffisamment résistant pour laisser le temps à la totalité des articulations observables de se disloquer : ouverture du bassin, déconnexion de la cheville gauche, des métatarses, forte dislocation du coude gauche (consécutivement à un mouvement de rupture dans les planches sous-jacente ?).

L'état de conservation des os est globalement très mauvais. Les os situés au contact des restes de planches du contenant sont particulièrement dégradés, quasiment réduits à l'état poudreux. C'est le cas notamment pour le coxal et le membre inférieur gauche « pris en sandwich » entre la planche de couvercle effondrée et la planche de fond.

Enfin, deux épingles en alliage cuivreux ont été découvertes sur le thorax de F617 (fig. 118). La première, brisée en deux, reposait à gauche de la quatrième lombaire. La seconde a été découverte entre l'ulna gauche et les os du carpe droit à gauche des dernières vertèbres thoraciques. En l'état, il est



Figure 118 : photographie des épingles sur le thorax de F617 (cercles rouges)

délicat de se prononcer sur le rôle de ces épingles car la fouille de F617 est incomplète. Toutefois, on peut penser qu'elle servait à fermer un linceul (rabat sur le côté gauche du défunt ?).

2.7.7.2. Stature, sexe et estimation de l'âge au décès

F617 est un homme décédé après 40 ans d'après l'examen de son coxal droit (le mieux conservé) (BRUZEK 2002 ; SCHMITT 2005). Sa taille est estimée à 1,59 m (± 4 cm) d'après les mesures prises sur son fémur droit sur le terrain (CLEUVENOT et HOUET 1993). Peu d'observations ont pu être faites sur l'état sanitaire de F617 compte tenu de la fouille partielle de la fosse et du mauvais état de conservation du squelette. On signalera simplement la présence d'une petite calcification de partie molle dont la localisation n'a pu être précisée, dans la mesure où cet élément a été découvert au tamisage des remblais de la fouille de la sépulture.

2.7.7.3. La datation de F617

Comme F609, la sépulture F617 a fait l'objet d'une double datation par radiocarbone. Le résultat des analyses dont F617 a fait l'objet, sont les suivants :

- Laboratoire CIRAM (Bordeaux) : 1472-1637 (95,4% prob. Cal AD).
- Laboratoire Beta Analytic (Miami) : 1440-1630 (95,3 % prob. Cal AD). Celui-ci va un peu plus loin en proposant la décomposition suivante : 1440-1524 à 69,2 % ; 1559-1562 à 0,5% ; et 1571-1630 à 25,7 %.

La sépulture F617 n'a pas fait l'objet de dépôt de céramique funéraire. L'essentiel des 55 tessons mis au jour de manière éparse dans le comblement cette tombe est donc certainement résiduel, peut-être lié en particulier à la tombe antérieure F621. Cependant, parmi de mobilier, on constate que les tessons les plus récents sont datables de la seconde moitié du 15^e s. ou du 16^e s.⁹⁰ Aussi, si l'on croise ces données avec les datations en laboratoire, il semble que l'on puisse écarter les fourchettes de datation les plus récentes de la fin du 16^e ou au 17^e s. livrées par

⁹⁰ Groupe technique « lo 9b », cf. étude céramique annexe 15.

le laboratoire Beta, pour ne retenir que la fourchette la plus ancienne de 1440-1524, probable à près de 70 %. Si l'on compare à présent cette fourchette avec celle proposée par le laboratoire CIRAM, qui est postérieure à 1472 à plus de 95 % de probabilités, alors il semble que l'on puisse en définitive retenir le dernier quart du 15^e s. ou le premier quart du

16^e s. pour la datation de l'inhumation en cercueil F617. La tombe voisine F616 étant probablement stratigraphiquement antérieure il est donc possible de formuler l'hypothèse que ces deux tombes en cercueil ont été installées dans un temps assez court entre la seconde moitié du 15^e s. et le début du 16^e s.

2.7.8. Le caveau funéraire F633 et la réduction F601 : seconde moitié du 16^e s.

2.7.8.1. Description du caveau F633

Au nord de l'emprise de fouille, un puits d'accès à un caveau funéraire a été mis au jour (M633). La partie souterraine de ce caveau s'étend vers le nord sous la chapelle gothique, très restaurée et actuellement dédiée aux « morts », aménagée dans l'épaisseur du mur nord de la nef (fig. 90, 99 et 119



Figure 119 : vue de la partie occidentale de la zone de fouille, au fond l'entrée du caveau M633 sous la chapelle « Saint-Roch »

et voir aussi fig. 35, coupe 4). Cette chapelle est représentée sur le plan de 1771 avec la dédicace de « Saint-Roch » (fig. 17).

La structure souterraine se divise en deux espaces. L'aménagement du caveau a d'abord probablement consisté à réaliser un grand creusement sub-rectangulaire de 2 m de long sur 1,80 m de large, le long du mur nord de la nef⁹¹. Puis, les parois de la partie supérieure du creusement, dans la stratigraphie ancienne et le sommet du tuffeau naturel, ont été « habillées » par une maçonnerie (M633) composée de moellons liés avec un mortier gris fin très solide, afin de former un puits rectangulaire, de 0,70 m par 1,30 m, permettant de descendre dans le caveau dont le sol se situe à 1,35 m de profondeur sous le niveau de sol ancien de la nef (voir fig. 35, coupe 4. et fig. 36, coupe 11). Aucune trace d'escalier n'est visible contre les parois. L'accès au caveau devait donc se faire par une petite échelle en bois. Depuis ce premier espace, le caveau se poursuit vers le nord : la fondation du mur de la nef a été percée d'un petit couloir de 80 cm de large, donnant accès à une chambre de 1,30 m par 2,45 m, orientée est-ouest (fig. 120). Les parois de cette pièce, essentiellement creusées dans le tuffeau naturel, ont été recouvertes d'un enduit de mortier gris. Collée le long de la paroi orientale, une pierre taillée de tuffeau posée dans le sens de la hauteur forme une sorte de petit autel.

Lors de la découverte, l'entrée du caveau M633 dans la nef était recouverte d'une grande dalle en tuffeau sur laquelle la date de 1855 a été inscrite au fusain, indiquant d'emblée que le caveau avait été

⁹¹ Le caveau a fait l'objet d'un scanner 3D, effectué par Matthieu Gaultier à l'aide du matériel prêté par la MSH. Merci à eux.



Figure 120 : vue de la chambre funéraire du caveau sous la chapelle Saint-Roch. A gauche, le coffre déposé en 1839 ; à droite, la réduction d'ossements F601, sur la « pierre-autel » (cliché : C. Rimbault - CD37)

visité récemment (F600). Le creusement effectué lors de cette revisite a coupé toutes les relations stratigraphiques entre le creusement originel du caveau et les niveaux anciens environnants. Sous la dalle, l'espace souterrain est apparu vide de sédiments et seuls quelques gravats récents jonchaient le sol. Dans la « chambre » au nord, la présence d'un coffre en plomb portant une inscription a rapidement permis de comprendre qu'une autre réouverture avait eu lieu un peu plus tôt, motivée par la réinhumation en 1839 d'un certain Pierre Louis-Emile Goubeau, mort à Paris en 1826 et rapatrié à Loches par sa famille (cf. détails *infra* chap. 2.8.2). La présence d'inscriptions au fusain avec la même date de 1839 figurent sur le plafond, composé de grandes dalles de tuffeau jaune dont la face supérieure constitue le sol actuel de la chapelle sus-jacente. Ceci prouve que cette première réouverture au 19^e s., a été effectuée par le dessus depuis la chapelle, tandis que la seconde

en 1855 a été effectuée par le puits d'accès dans la nef.

En raison des revisites récentes du caveau et de la lourde restauration de la chapelle au 19^e s.⁹² ayant provoqué la disparition totale de l'états anciens de celle-ci, il apparaît en l'état difficile de comprendre les relations stratigraphiques entre les différents éléments. Deux solutions apparaissent possibles : soit le caveau est strictement contemporain de l'aménagement de la chapelle Saint-Roch ; soit celui-ci a été aménagé *a posteriori*. En soit, la situation même du puits d'accès, décalé largement dans la nef, constitue plutôt un argument pour penser que la chapelle était alors déjà établie. Dans le cas d'une installation strictement contemporaine de la chapelle et de la structure funéraire sous-jacente, il aurait été en effet plus logique que l'accès ait été aménagé directement dans les sols de la chapelle,

⁹² La chapelle a été entièrement restaurée entre 1839 et 1843 (cf. *infra* chap. 2.8.2).

où plus simplement qu'une grande dalle aurait recouvert la sépulture, et non pas par une structure d'accès complexe décalée dans la nef. Au vu de la configuration de la structure du caveau, qil est donc possible sue la construction ait débuté par l'aménagement du puits d'accès M633 et que le creusement ait été ensuite poursuivi en progressant vers le nord, pour aménager la chambre funéraire sous les sols de la chapelle.

2.7.8.2. La réduction d'ossements humains F601

La présence de la réduction d'ossements à l'intérieur de la chambre funéraire (F601) révèle que les restes d'un occupant antérieur ont été perturbés lors de la première revisite du caveau pour le dépôt du coffre en plomb (F632) (fig. 120 et 121). Quelques restes humains ont en effet été déposés avec soin sur une « pierre-autel »,



Figure 121 : vue de la réduction F601, dans le caveau

contre la paroi est de la « chambre ». Les auteurs de cette réduction ont laissé une preuve de leur passage : le dépôt au sein des ossements d'une plaquette en plomb sur laquelle figure la signature de MM. « Nogret », curé de Saint-Ours et « De Pierres », président de la fabrique, avec la date, 1839 (détails *infra* chap. 2.8.2).

La réduction F601 est composée d'une calotte crânienne entière et d'os plus fragmentés des membres, notamment inférieurs. Le nombre de restes est faible (NR=13) pour un poids total de 789 grammes (fig. 122 et 123). Le taux de fragmentation des os est globalement moindre comparé à celui de l'ensemble du corpus. Ce résultat positif résulte du dépôt sur la « pierre-autel » de la calotte crânienne presque complète. Les autres régions anatomiques sont très peu représentées. Les ossements réduits correspondent néanmoins, en terme de NMI à un seul adulte de sexe indéterminé.

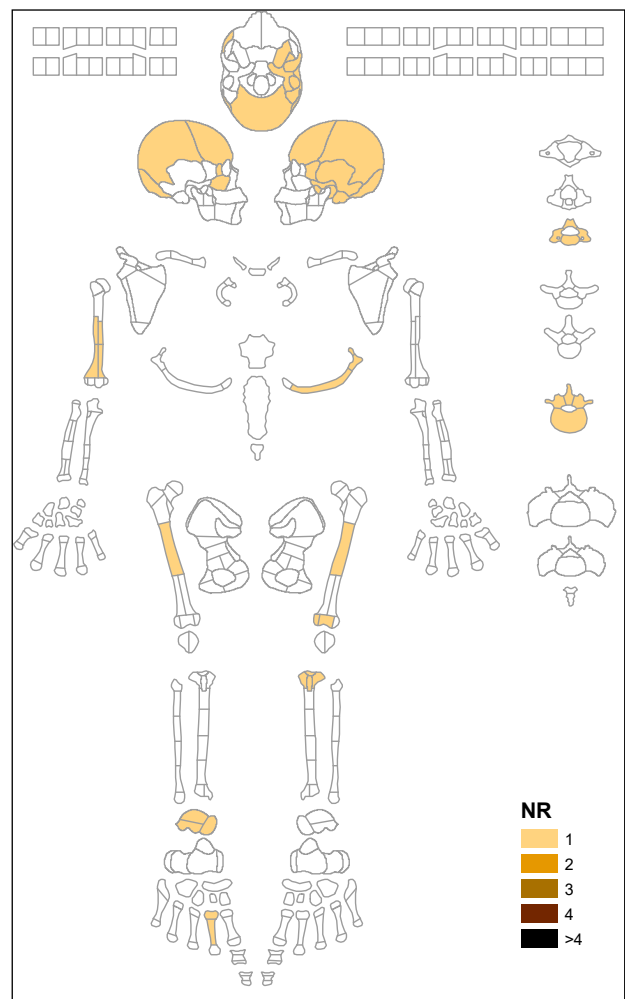
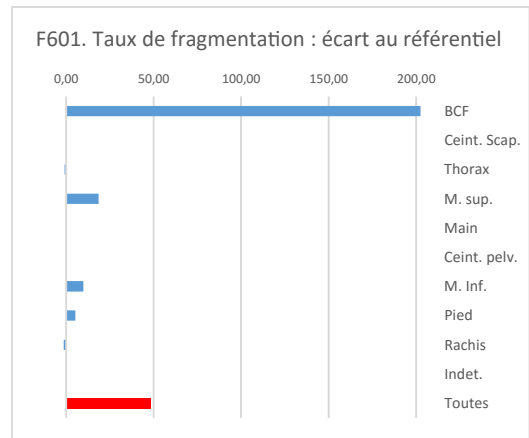


Figure 122 : schéma de la représentation des ossements du squelette réduit F601

F601 NR os AD					
Régions	Drte	Axial	Gche	Ind.	Tot.
BCF		2			2
Ceint. Scap.					0
Thorax			1		1
M. sup.	1				1
Main					0
Ceint. pelv.					0
M. Inf.	1		3	1	5
Pied	2				2
Rachis		2			2
Indet.					0
					13

F601 taux de fragmentation			
Régions	F601	Réf.*	/Réf.
BCF	217,50	14,92	202,58
Ceint. Scap.		8,84	
Thorax	4,00	4,91	-0,91
M. sup.	49,00	30,46	18,54
Main		2,95	
Ceint. pelv.		28,97	
M. Inf.	50,60	40,75	9,85
Pied	13,50	8,18	5,32
Rachis	10,50	11,89	-1,39
Indet.		2,08	
Toutes	60,69	12,30	48,39

Ref.* : Référentiel égal au total du poids d'os en position secondaire divisé par le total de fragments. Il est mesuré pour chaque région anatomique et pour l'ensemble du corpus.



F601 Poids os AD					
Régions	Drte	Axial	Gche	Ind.	Tot.
BCF		435			435
Ceint. Scap.					0
Thorax			4		4
M. sup.	49				49
Main					0
Ceint. pelv.					0
M. Inf.	110		120	23	253
Pied	27				27
Rachis		21			21
Indet.					0
					789

F601 représentativité en poids de chaque région anatomique			
Régions	F601	Réf.*	/Réf.
BCF	55,1%	19,54%	35,59%
Ceint. Scap.	0,0%	3,80%	-3,80%
Thorax	0,5%	6,26%	-5,75%
M. sup.	6,2%	10,86%	-4,65%
Main	0,0%	2,62%	-2,62%
Ceint. pelv.	0,0%	8,40%	-8,40%
M. Inf.	32,1%	31,85%	0,22%
Pied	3,4%	5,69%	-2,27%
Rachis	2,7%	10,31%	-7,65%

Calcul réalisé en excluant les indéterminés.
*Référentiel tiré de l'article de Silva et al. 2009 in Int. Journal of Osteoarchaeology

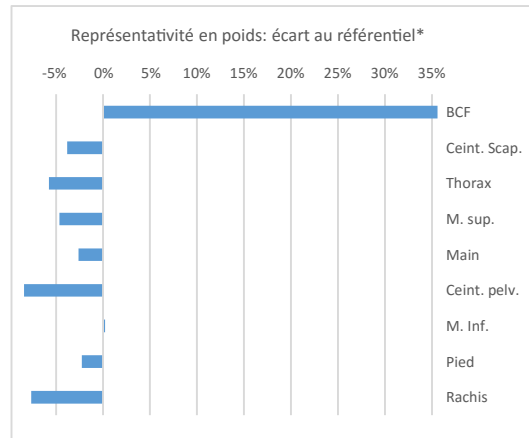


Figure 123 : Inventaire des ossements de la réduction F601

Fragmentation et faible représentativité osseuse doivent donc être probablement interprétées en fonction du contexte de déposition. En effet, lors de la réduction en 1839, les ossements encore présents ont peut-être été partiellement enlevés à l'exception quelques ossements « symboliques », comme la calotte crânienne, dont le dépôt sur la « pierre-autel » permet de préserver l'intégrité morale et spirituelle de l'inhumation antérieure.

Un fragment du crâne de F601 a été envoyé pour datation par radiocarbone (cf. annexe 13). Les plages chronologiques couvertes par une probabilité de datation à 95,4% sont en dates calibrées : 1450-1530 (prob. 47,6%) et 1540-1635 (prob. 47,8%). En résumé, il semble que la revisite de 1839 est venue perturber une seule sépulture antérieure, datée entre 1450 et 1635. L'hypothèse la plus probable semble donc que le caveau sous la chapelle Saint-Roch a été aménagé pour cet

individu, et qu'il n'a apparemment reçu, par la suite, d'autres inhumations.

2.7.8.3. La sépulture de Pierre du Douët « en la chapelle Saint-Roch » (vers 1549 ?)

Ainsi que cela a été évoqué plus haut, l'origine de la chapelle « Saint-Roch » reste imprécise. Architecturalement, cette chapelle est difficilement appréciable car entièrement et profondément restaurée entre 1839 à 1843. Son style (néo)gothique flamboyant est toutefois sans doute hérité de son aspect d'origine. Quoi qu'il en soit, dans la mesure où l'ajout de la partie orientale du bas-côté nord intervient à la fin du 14^e s., la chapelle ne peut donc être antérieure. En outre, Roch est mort vers 1379 et, même si son culte connaît une grande diffusion du fait de ses vertus thaumaturges et protectrices contre la peste, c'est seulement en 1420 qu'une

première église lui est consacré à Montpellier (sa ville natale), et il faut attendre le 15^e s. bien avancé voire le 16^e s. pour qu'il se répande réellement en Europe (Fliche 1949, Zadora-Rio 2008 : 45).

Carré de Busserolles écrit que la chapelle Saint-Roch a été « fondée le 23 septembre 1593 par Jean Dudouet, écuyer, seigneur de la Bretaudière » (Carré de Busserolle 1882 : 95). Cependant, il est possible de déterminer qu'il se trompe. La date retenue de 1593 est en effet celle du testament de Jean Dudouet⁹³ qui mentionne, non pas la fondation de la chapelle elle-même, mais celle d'une « messe » en l'honneur de son père, « Pierre Du Douët de la Cochetière », qui fut « inhumé dans la chapelle Saint-Roch en l'église de la collégiale Notre-Dame de Loches ». Ainsi, il est non seulement certain que la chapelle Saint-Roch existait avant la rédaction du testament de Jean Dudouet en 1593, mais ce document nous livre une information de première importance pour l'interprétation des données : l'inhumation de son père dans la chapelle, qui a donc eu lieu sans doute peu de temps auparavant.

D'autres informations existent dans les archives sur ce « Pierre Du Douët »⁹⁴ (ou Dudouet). On retrouve en effet sa trace dans divers documents, dans lesquels il porte le titre de *lieutenant* du château de Loches sous les capitaineries de François de Pontbriant⁹⁵ (1479-1521), de René D'Anjou (1522-1524), d'Adrien Tiercelin de Brosse (1524-1546), et de Jean de Thaix (1546-1553). Sa première apparition est en 1515, lors d'une transaction qui fut passée « en l'auditoire royal de Loches », « en présence de Pierre Du Douët, lieutenant de M. de Pontbriand, capitaine du château de Loches et de

⁹³ ADIL G307, pièces sur la chapelle Saint-Roch.

⁹⁴ cf. détails dans la liste des sépultures et des chapelles mentionnées dans la collégiale, [annexe 7](#).

⁹⁵ Après avoir contrôlé les travaux des logis royaux de Loches entre 1496 et 1500 (Bourocher 2015), ce personnage est particulièrement connu pour avoir été commissaire du chantier du château d'Amboise à partir de 1500, de celui du château de Blois vers 1503, et de celui du château de Chambord en 1519. Pierre Du Douët a notamment été choisi par François de Pontbriant en 1519 pour « signer les roolles et acquitz pour le fait du bastiment que le roy a ordonné faire au lieu de Chambord avec la superintendance et regart sur tous et chacuns ouvraiges, journees, vacations, achapts de matiere et aultres choses qui peuvent toucher et concerner le fait dud. bastiment » (BnF, ms. fr 26117, fol. 433 r°).

Blois »⁹⁶. Dans des baux datés de 1524 et 1525⁹⁷, on apprend aussi que Pierre Du Douët louait aux chanoines de la collégiale une maison et un jardin situés dans le château. On le retrouve encore en 1526 dans des documents relatifs à la gestion de la forêt de Loches, puis en 1534 dans des lettres envoyées par lui-même à la chancellerie de François I^{er} pour rendre foi et hommage pour la « seigneurie du Ruau, paroisse de Tour »⁹⁸. Selon Boulay de la Meurthe, Pierre Du Douët aurait été remplacé en tant que lieutenant du château de Loches en 1549 par un certain Jean Prevost (Boulay de la Meurthe 1906 : 300-301). Bien qu'il ne précise pas pourquoi, il est fort probable que ce soit en raison même de sa mort.

Pierre du Douët, lieutenant du château pendant au moins 35 ans, dès avant 1515 jusqu'en 1549, sans doute mort à cette date ou peu après, a donc été inhumé « en la chapelle Saint-Roch ». Selon la datation radiocarbone des ossements de F601 (cal AD 1450-1635 à 95 %), il semble donc très probable que les ossements réduits soient bien ceux de ce Pierre du Douët, et que le caveau a été aménagé spécifiquement pour cet individu. Au vu de la qualité de la structure funéraire, à son caractère privilégié et à l'indéniable lien très fort qu'elle entretient avec la chapelle qui la surmonte, il est également possible que ce caveau ait été conçu pour son fondateur lui-même, peu après l'aménagement de la chapelle durant la première moitié du 16^e s., donc au moment même où culte à Saint-Roch connaît le plus de succès. Aussi, ce fondateur n'est assurément pas Jean Du Douët comme l'indique Carré de Busserolle, mais peut-être son père, Pierre Du Douët, seigneur de la *Clochetière* et du *Ruau*, mort vers 1549 après des décennies de bons et loyaux services en tant que lieutenant du château.

⁹⁶ Document cité dans : A.-F.-J. Borel d'Hauterive ; sous la direction du Cte Jules de Menou - *Preuves de l'histoire de la maison de Menou*, Paris, 1852 : p. 52. Il est indiqué « Original en parchemin à Boussay » (sous-entendu archives de Boussay). Ce document est donc peut-être actuellement aux ADIL.

⁹⁷ BM Loches ms. 44, *Inventaire des titres de la collégiale*, par Hamel en 1773, fol.106 v° et ADIL G302 (archives de la Chapelle Saint-Eustache).

⁹⁸ Lettres consignées dans le *Catalogue des actes de François I^{er}* (Marichaud P., 1894 T. 6, p 376 : lettres conservées aux AN. P. 1479, fol. 351).

2.7.9. La sépulture F608 : 1642-1737

2.7.9.1. Description de la tombe et du squelette

Cette sépulture a été mise au jour devant l'autel du Crucifix (M602), à l'extrémité septentrionale de la rangée de tombes fouillées en 2019. L'individu en position primaire est installé dans un cercueil en bois reposant au fond d'un large creusement assez grossier (fig. 124 et 125). Au sud, celui-ci entame la maçonnerie du 10^e s. M611, tandis que le reste de la fosse est excavée directement dans le calcaire naturel.

De nombreux os en position secondaire ont été retrouvés autour du contenant (principalement au-dessus et entre la tête et la limite de la fosse). L'étude indique que les 322 ossements redéposés correspondent à la réduction de deux individus adultes (cf. fig. 126 et annexe 10). Par ailleurs, le mobilier archéologique du comblement comportait les restes de cinq vases funéraires bien représentés (NMI, pour 71 NR) datant du 15^e s., ou du premier quart du 16^e s. (cf. annexe 15). Il est donc probable que le dernier défunt inhumé F608, ait succédé à deux autres inhumations d'individus adultes antérieures effectuées strictement au même emplacement, dont l'un au moins serait datable du courant du 15^e s. ou du début du 16^e s. Comme pour les autres emplacements fouillés F623/609 ou F607/610, il est donc aussi possible que celui-ci ait été utilisé dès le 14^e s. pour l'inhumation d'un premier défunt.

Pour ce qui concerne l'individu en position primaire F608, les planches de couverture, des côtés et du fond étaient partiellement conservées sous la forme d'une couche brune poudreuse, ce qui permet de restituer les dimensions du cercueil de 160 cm de longueur, 35 cm de largeur, et d'une hauteur maximale conservée de 25 cm. Sa largeur semble strictement adaptée à la corpulence du défunt (largeur des épaules). L'assemblage des planches a été partiellement fait avec des clous (à la tête notamment) mais d'autres modes de fixation ont également dû être employés (chevilles, rainures et languettes ?).

F608 repose allongé sur le dos, les jambes tendues, la tête à l'ouest. Les deux bras sont fléchis à 90 degrés (la main droite est ramenée sur le coude

gauche, la main gauche repose entre le coude et le coxal droits). Les pieds sont joints. Les os des pieds reposent en léger désordre dans le prolongement des jambes. Ils sont décalés sur le côté droit du contenant. De nombreux mouvements en dehors du volume corporel sont visibles (chute des pieds, déconnexion de la mandibule, bascule du crâne vers l'arrière, ouverture du bassin, déconnexion

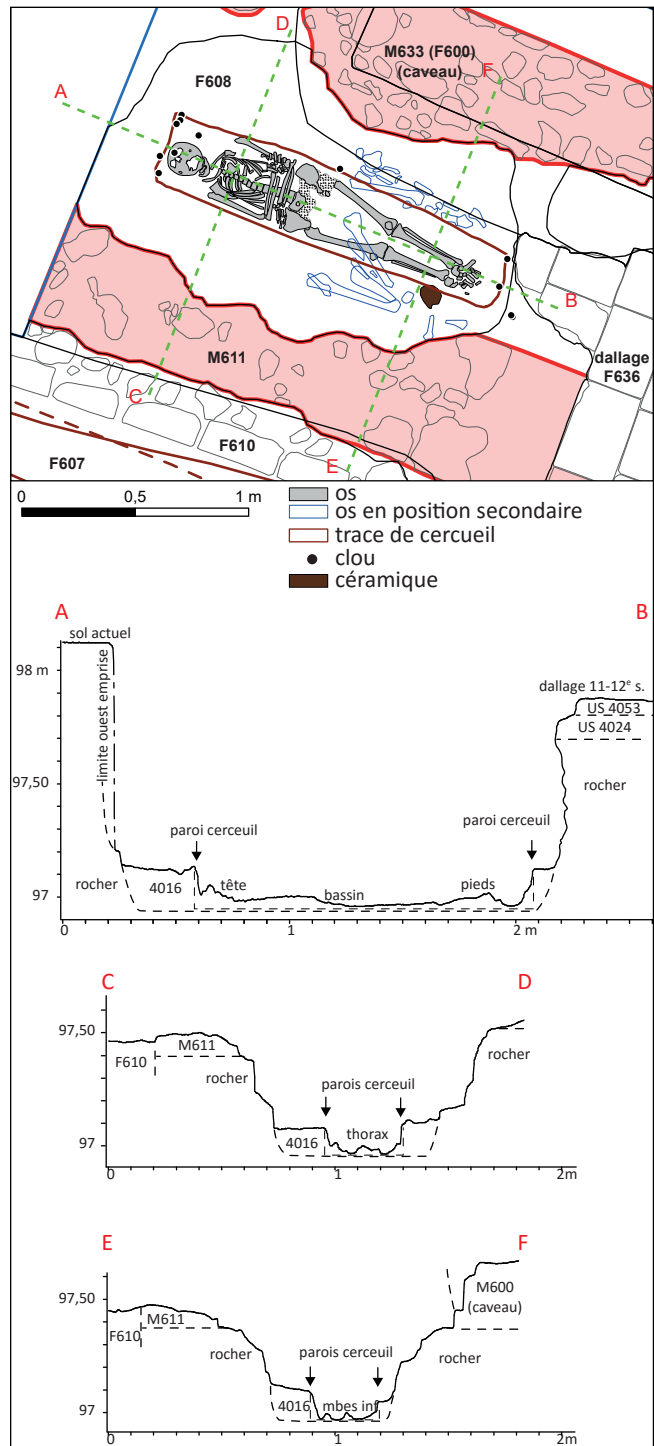


Figure 124 : plan et profils de la sépulture F608



Figure 125 : vue du squelette de la sépulture F608

de l'épaule gauche...). Les os de F608 sont un peu mieux conservés que ceux de F607 mais leur état ne permettait tout de même pas de prélèvement dans de bonnes conditions.

2.7.9.2. Stature, sexe et estimation de l'âge au décès

Comme le laissait présager les dimensions de son cercueil, l'individu F608 est de petite taille : la stature estimée à partir de la longueur fémorale est légèrement inférieure à 153 cm (CLEUVENOT et HOUET 1993). Il s'agit par ailleurs d'un homme, décédé après 60 ans d'après l'examen de la région pré-auriculaire et de la grande échancrure sciatique, réalisé sur le terrain compte tenu de la mauvaise qualité de conservation de la matière osseuse. Une dent de cet individu a été soumise à l'analyse cementochronologique. Les comptages effectués, avec une estimation minimale de l'âge au décès

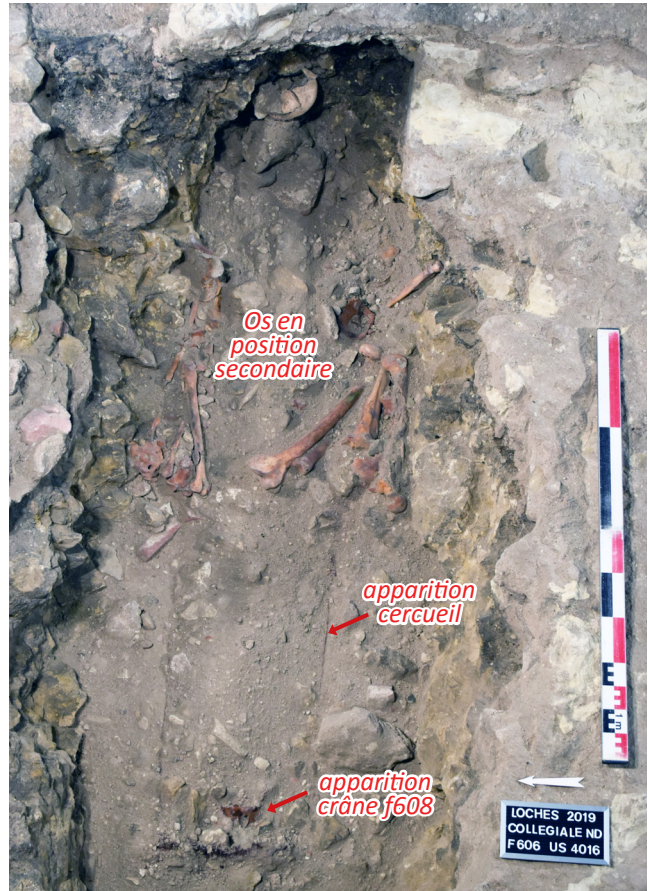


Figure 126 : vue de la fosse de la sépulture F608 en cours de fouille, avec les réductions d'ossements

autour de 62 ou 63 ans, tendent à confirmer les observations ostéologiques (cf. annexe 12).

De nombreuses pertes dentaires sont visibles sur le maxillaire comme la mandibule (20 pertes *ante-mortem* sur 29 sites dentaires observables). Sur les dents restantes observables (N=8), l'état sanitaire bucco-dentaire peut être qualifié de relativement dégradé : 50% de dents cariées, usure moyenne à forte, dépôt de tartre important sur les incisives. De même, toutes les dents portent la trace d'une ou deux hypoplasies linéaires de l'émail dentaire. Les hypoplasies, beaucoup plus marquées sur les dents de la mandibule, sont les seuls indicateurs de stress visibles (pas de métopisme, ni de *cribra orbitalia*).

Les traces de nombreuses atteintes dégénératives liées à la sénescence sont visibles sur le squelette : arthrose sur les articulations des membres supérieurs (atteintes bilatérales sur les épaules, les poignets et à droite pour le coude), sur les articulations entre clavicule et sternum, sur le rachis cervical, thoracique et lombaire. On a relevé

également une atteinte de l'articulation entre le premier métatarsien et la phalange proximale de l'hallux : érosion, exostose périphérique et éburnation. S'agit-il de la conséquence d'une atteinte par la goutte ? Enfin, on a relevé également la calcification d'une partie du cartilage de la trachée. Des atteintes inflammatoires sont également perceptibles sur les membres inférieurs : apposition périostées sur les fémurs et le tibia gauche.

2.7.9.3. La datation de F608

Les résultats complets de la datation au radiocarbone effectuée sur l'individu F608 livrent trois fourchettes : 1642-1684 (37,9%) ; 1735-1806 (46,2%) ; et 1933-1950 (11,3 %) (cf. [annexe 13](#)). Sachant que les registres des inhumations du chapitre indiquent la fin des inhumations dans l'église en 1776, on retient donc plus précisément la fourchette 1642-1776 pour cette inhumation.

Le seul mobilier (non résiduel) qui accompagnait F608 est un anneau en alliage cuivreux retrouvé autour de la phalange proximale de l'annulaire gauche ([fig. 126](#)). Il s'agit donc probablement d'une alliance, ce qui aurait tendance à indiquer qu'il s'agit d'un laïc, et non d'un prêtre. D'autant que, pour cette période tardive des 17^e-18^e s., les religieux sont plus couramment inhumés la tête à l'est, comme nous le verrons pour la sépulture F607 (cf. [infra 2.7.10](#)). Aucun acte de sépulture figurant dans les registres paroissiaux du chapitre ne semble correspondre au profil de F608, c'est-à-dire un homme laïc d'environ

2.7.10. La sépulture F607 : 1725-1776

2.7.10.1. Description de la tombe et du squelette

La sépulture F607 a été mise au jour devant l'autel du Crucifix, à l'intérieur de la cuve du coffrage antérieur F610. Comme nous l'avons vu plus haut, celui-ci a été déjà réutilisé une fois précédemment (empreinte de cercueil F622), avant d'être vidé de nouveau pour le dépôt du défunt F607 ([fig. 128](#)). Les ossements en position secondaire retrouvés principalement à l'extrémité Est de la fosse, au-dessus du contenant et entre la paroi de tête du cercueil et la limite du coffrage F610, contenaient



Figure 127 : vue de l'anneau en alliage cuivreux à l'annulaire gauche de F608 (cercle rouge)

62-63 ans ou un peu plus, inhumé dans l'église. Or, ceux-ci n'étant conservés que depuis l'année 1737, et si l'on considère, sans trop de doute, que ces archives sont complètes, alors F608 peut être daté avant 1737. Au vu des fourchettes des datations ¹⁴C, il est même probable que la sépulture soit plus précisément attribuable à la première fourchette, c'est-à-dire entre de 1642 à 1684.

probablement les restes de ces deux inhumations antérieures (cf. [supra](#), cf. [annexe 10](#) et [fig. 129 et 130](#)).

L'individu en position primaire F607 a été installé dans un cercueil en bois cloué de forme trapézoïdale. Ce cercueil était particulièrement bien préservé sous la forme d'un sédiment poudreux brun à noir. De forme trapézoïdale, il mesure 1,90 m de longueur, 50 cm de largeur à la tête et 20 cm au pieds. Les deux planches de couverture étaient en grande partie conservées. Celle couvrant la partie nord du contenant s'est effondré vers l'intérieur tandis que celle clouée sur la moitié sud de la caisse

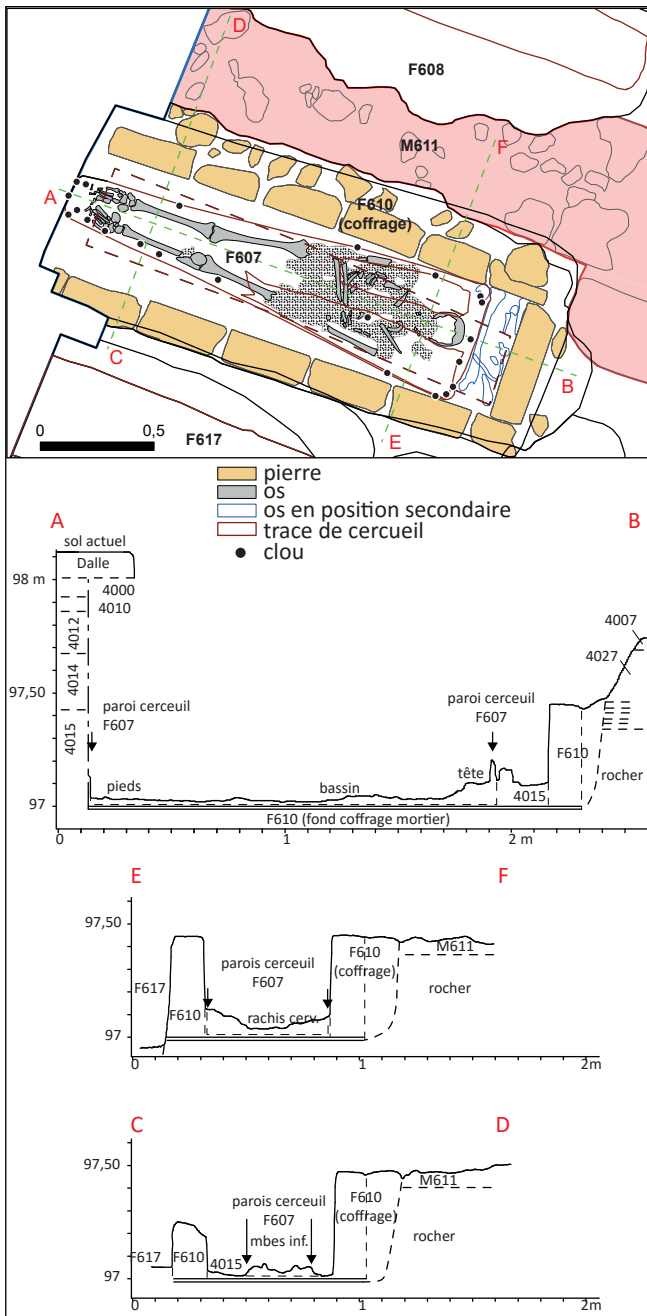


Figure 128 : plan et profils de la sépulture F607 (dans le coffrage F610)

s'est maintenue peu ou prou en place (fig. 130 et 131). On peut ainsi restituer un cercueil profond d'un peu moins de 30 cm. Les planches des côtés et du fond étaient également bien visibles.

Le squelette de F607 repose sur le dos. Contrairement à tous les autres, sa tête est orientée vers l'est (fig. 132). Cette orientation divergente signale certainement la sépulture d'un prêtre. Cette interprétation est étayée par un passage du Rituel



Figure 129 : vue des réductions d'ossements dans la partie est de la fosse de F607



Figure 130 : vue des planches du dessus du cercueil de F607 ; en haut, les réductions d'ossements, entre le cercueil et la paroi du coffrage F610

Romain publié en 1614 par l'ordre du Pape Paul V dans le chapitre concernant les funérailles : « // faut mettre les corps morts dans l'Eglise, les pieds tournent vers le grand Autel ; ou, s'ils sont enterrés

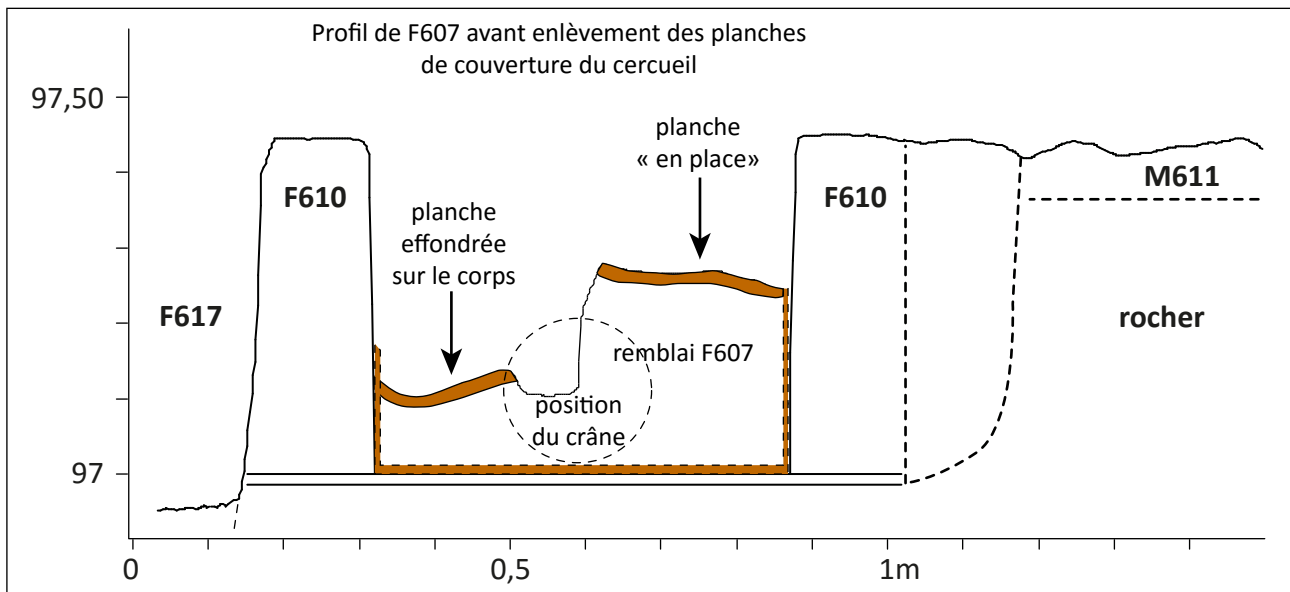


Figure 131 : profil de la tombe F607-610 au niveau de la tête, avec détail de l'apparition des planches

dans des Oratoires, ou des Chapelles, qu'on les y mette les pieds tournez vers leurs Autels : il faut observer la même chose dans le sépulcre, eu égard au lieu et à la situation. Pour les prêtres, il faut leur tourner la tête vers l'Autel...». Cet extrait du Rituel est rapporté dans l'ouvrage de Dom Jean Mabillon *Dissertation sur le culte des Saints Inconnus* dans une partie intitulée « *De l'ancienne et nouvelle manière d'enterrer les prestres* » (Mabillon 1705 : 157). Il en fait état car, pour lui, c'est le premier texte faisant mention de cette distinction entre prêtres et laïcs dans les pratiques funéraires.

Les os de F607 sont globalement très mal conservés, notamment de son côté droit là où la planche de couverture effondrée est venue au contact des os. Peu d'observations taphonomiques ont donc été possibles. Les membres inférieurs sont tendus dans l'axe du corps, les éléments conservés des pieds ont chuté dans leur prolongement. Les bras sont fléchis à 135 degrés si l'on en juge par la position des quelques éléments conservés des mains et avant-bras. Mandibule et crâne sont complètement déconnectés. Ce dernier a roulé vers l'arrière tandis que la mandibule a chuté à plat sur le fond du cercueil.



Figure 132 : vue du squelette de la tombe F607, dans le coffrage F610

2.7.10.2. *Stature, sexe et estimation de l'âge au décès*

La taille de F607 est estimée à 1,69 mètres d'après la mesure de son tibia droite prise sur le terrain (CLEUVENOT et HOUET 1993). Les coxaux de F607 se sont avérés trop mal conservés pour pouvoir effectuer une diagnose sexuelle ou estimer l'âge au décès d'après l'examen de la surface sacro-iliaque (SCHMITT 2005). Toutefois, eu égard à son orientation, on peut le classer sans aucun doute dans les individus masculins.

Quant à son âge on peut supposer avoir à faire à un individu âgé. En effet, peu de dents sont conservées (la deuxième incisive droite supérieure et trois dents de la mandibule à gauche : la canine et les deux prémolaire). La conservation de ces quatre dents ne peut être mis, a priori, sur le compte d'une conservation différentielle qui leur serait spécifique. On peut donc supposer qu'au moment de son décès l'individu avait un nombre de pertes dentaire *ante-mortem* important ce qui est plutôt le fait d'individus âgés (plus de 60 ans ?). Malheureusement le cément de la dent envoyée pour analyse cémentochronologique était trop dégradée pour effectuer un comptage fiable.

Peu d'informations sur les indicateurs de stress étaient visibles : pas de métopisme, deux hypoplasies linéaires de l'émail dentaire visibles sur la canine inférieure gauche. L'état sanitaire bucco-dentaire est peu documenté : une carie sur la première prémolaire gauche de la mandibule. L'usure des dents observable est moyenne. Aucun dépôt de tartre n'est visible dessus. De même la mauvaise conservation osseuse a sans doute rendu inaccessible une part des informations paléopathologiques. Toutefois les pathologies identifiées sont toutes de nature dégénératives. Deux articulations sont affectées par de l'arthrose : érosion de l'articulation sternale de la clavicule gauche et ostéphytes sur la patella droite. Deux phalanges intermédiaire et distale du pied gauche sont ankylosées.

2.7.10.3. *La datation de F607 : la sépulture d'un chanoine de la seconde moitié du 18^e s. ?*

Les résultats complets de la datation radiocarbone pour F607 sont : 1652-1696 (19,7%) ; 1725-1814

(53,4%) ; 1836-1877 (17,9 %) ; 1916-post cal. AD 1950 (cf. [annexe 13](#)). Comme pour F608, on retient donc fondamentalement, la fourchette 1652-1776 pour cette inhumation F607, le *terminus ante quem* étant donné par l'arrêt des inhumations dans l'église selon les registres du chapitre. Néanmoins, un autre indice chronologique permet ici de resserrer encore cette datation : la présence de six tessons de céramique de productions qui ne peuvent pas être antérieure au 18^e s. (groupe technique « lo 12b » : 18-20^e s., cf. [annexe 15](#)). De là, il apparaît donc possible d'exclure la première fourchette du 17^e s., pour ne retenir que la seconde et au final estimer que F607 est très probablement datable entre 1725 et 1776. Enfin, on sait aussi qu'il s'agit d'un prêtre.

Parmi la trentaine d'actes de sépultures connus par les registres du chapitre à partir de 1737 jusqu'en 1776, on trouve dix indications d'inhumations à l'intérieur même de l'édifice, et huit actes où le lieu n'est pas précisé, qui peuvent donc se trouver aussi bien à l'intérieur de l'édifice que dans les cloîtres (cf. [annexe 7](#) et [fig. 19](#)). Si l'on exclue les laïcs, les femmes, les mentions topographiques plus précises ne correspondant pas à l'emplacement fouillé dans l'église, ainsi que les individus décédés trop jeune par rapport à l'estimation de l'âge au décès (c'est-à-dire plus de cinquante ans en étant large au vu de l'imprécision due à la mauvaise conservation osseuse), alors le chiffre tombe à six.

Sur ces six individus, trois retiennent plus particulièrement l'attention. En 1769 est notamment décédé un personnage important du chapitre : « *Jean-François Nau, prêtre doyen de cette Eglise et Abbé de Boisaubry* », âgé de 63 ans. Même si aucune indication de localisation ne figure sur l'acte, il est pratiquement assuré que celui-ci s'est fait inhumé dans l'église à un emplacement privilégié. La proximité du chœur, devant l'autel du Crucifix est donc possible. Les deux autres considérés actes présentent une caractéristique permettant de leur apporter un attention particulière : ce sont en effet les seules inhumations dont l'office de la cérémonie a été effectué, non pas par le doyen comme il est de coutume, mais par « *M^e Savarin Lejeune, bénéficiaire du Crucifix* ». Il s'agit d'un certain « *André Gault, bénéficiaire de cette église* », mort en 1759 âgé de 70 ans ; et de

« François Merlet, prêtre et chapelain de Notre-Dame du Fief », mort en 1773 âgé de 67 ans. Si la localisation de la sépulture du premier n'est pas indiquée, le second est bien inhumé, selon l'acte, « dans notre église ». L'individu F607 est donc très probablement l'un de ces trois personnages.

Si l'on ne peut réellement trancher de manière certaine sur l'identification formelle de cet individu,

2.7.11. Éléments de synthèse sur l'occupation funéraire

L'ensemble des données acquises à l'issue de la campagne de fouilles et par les analyses et recherches documentaires effectuées en post-fouille, permet de cerner avec précision la chronologie, la nature et le statut de l'occupation funéraire mise au jour (fig. 133).

2.7.11.1. Un investissement dense de la nef dès le 14^e s.

Aucun indice ne permet de supposer la présence d'une occupation funéraire antérieure au 14^e s. dans la nef de l'église Notre-Dame de Loches. Parmi les premières tombes attestées, trois sont des coffrages maçonnés : F621, dans l'allée centrale de la nef, dont il ne reste qu'une pierre et un patin de mortier en place, peut-être dès la première moitié du 14^e s. ; F614 autour du milieu du 14^e s. (non fouillé) en limite sud, sous l'autel de la Vierge ; et F610, devant l'autel du Crucifix (réutilisé par la suite). Une sépulture en contenant en bois est également bien identifiée pour cette première phase, F623 dans l'allée centrale dont il ne nous reste que les pieds, plutôt datable de la seconde moitié du 14^e s. Enfin, les squelettes bien représentés d'individus adultes en position secondaire dans la tombe moderne F608, laisse envisager que cet emplacement a été également pu être utilisé dès le 14^e s. Presque tous les emplacements de tombes fouillées sont ainsi investis dès le début de l'occupation funéraire. Les fosses s'organisent *grosso modo* en deux rangées : une au plus près du chœur avec F623 et F614, mais qui ne se poursuit pas vers le nord en raison de la présence de l'autel du Crucifix ; une autre rangée se dessine à l'ouest avec F621, F610, et l'emplacement de F608.

nous retiendrons malgré tout que cette sépulture F607 est assurément la plus tardive de la collection mise au jour en 2019, et certainement l'une des dernières effectuées dans la nef de l'église Notre-Dame de Loches, peu avant l'arrêt des inhumations dans l'église en 1776.

2.7.11.2. Une occupation « rationalisée » de l'espace funéraire (fin 14^e et 15^e s.)

Dès la fin du 14^e s. et dans le courant du 15^e s., à l'exception du coffrage F614 qui va être préservé en raison de l'installation de l'autel de la Vierge au-dessus, chaque emplacement va être méthodiquement réinvesti. C'est ce qu'indiquent les études des ossements et du mobilier en position secondaire des tombes F623/F609, qui suggèrent même que cet emplacement a peut-être été utilisé à trois reprises entre la seconde moitié du 14^e et avant 1440 selon la datation ¹⁴C du dernier inhumé. La trace de cercueil F622 dans le coffrage F610 et les fragments de poteries funéraires associées aux réductions d'ossements de F608, indiquent que ces emplacements ont également été réutilisés pendant le 15^e s. Durant la seconde moitié du 15^e s., c'est au tour du coffrage F621, qui va connaître l'installation de la sépulture F616 juste à côté, peut-être dans un premier temps en préservant son intégrité, avant qu'il ne soit complètement remplacé, un peu plus tard, par la sépulture F617. On note également, de manière générale, que cette phase de réutilisation se pratique systématiquement dans des contenants en bois, et que les coffrages maçonnés, s'ils sont parfois conservés pour des réutilisations, ne sont plus fabriqués dès le 15^e s.

Cette réutilisation méthodique des mêmes emplacements de tombes suppose donc une gestion rigoureuse et rationalisée de l'espace funéraire par les chanoines, ce qui induit également un marquage de surface. Il ne semble pas en effet qu'il ait été question d'investir la moindre petite place disponible de manière désordonnée dans cet espace, mais au contraire de veiller à toujours réutiliser des tombes déjà connues. Il faut sans doute imaginer que l'essentiel des sols dallés en tuffeau

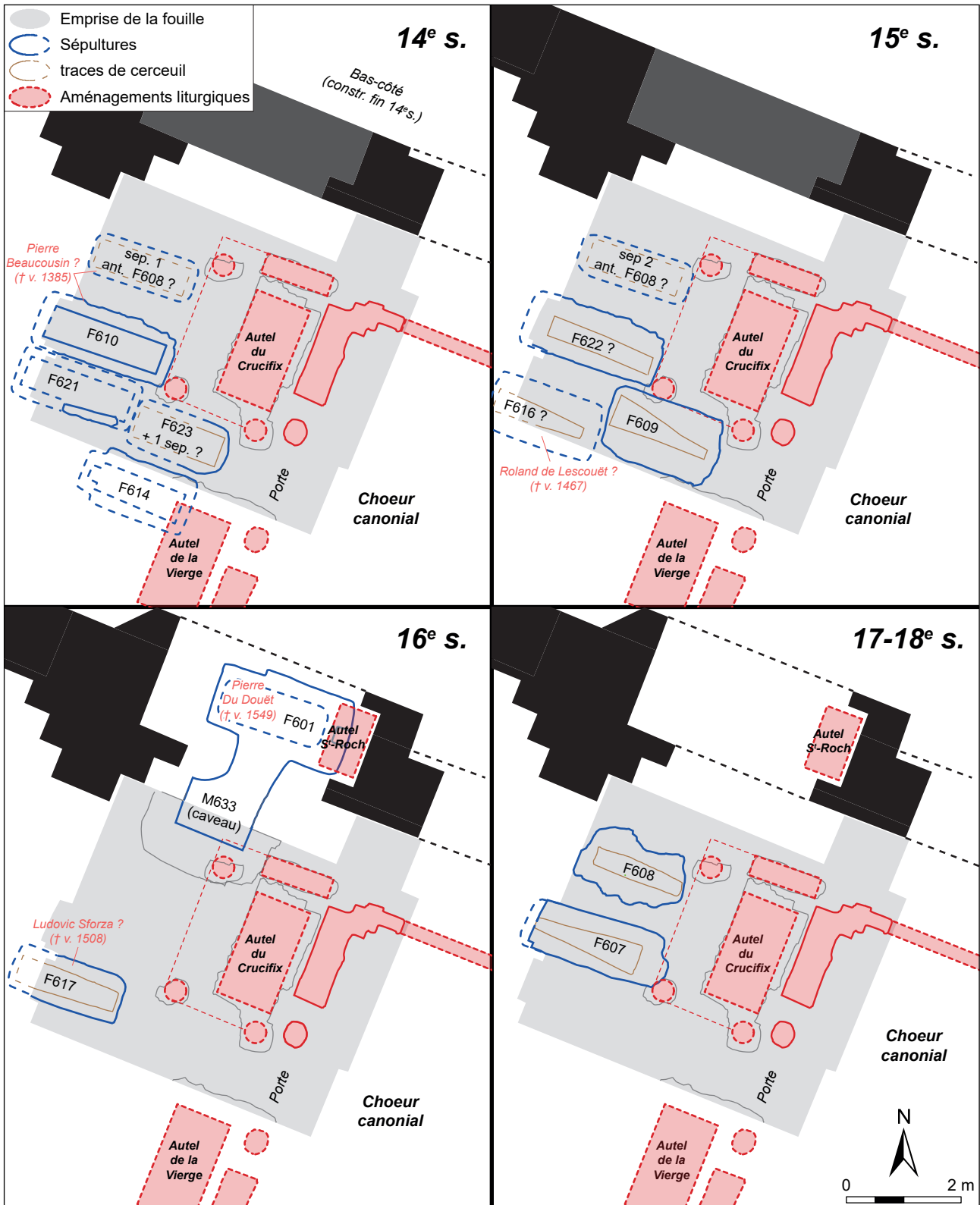


Figure 133 : plans de l'évolution de l'occupation funéraire de la nef du 14^e au 18^e s.

de l'époque romane ont alors progressivement été remplacés par des marquages de tombes au cours des 14^e et 15^e s

Le début de l'occupation funéraire dans la collégiale de Loches s'inscrit ainsi dans un mouvement général bien connu d'investissement progressif des espaces intérieurs des églises par les sépultures au cours du bas Moyen Âge. Ce phénomène est largement attesté dans des contextes aussi bien monastiques que paroissiaux (Sapin 1996 ; Prigent et Hunot 1996 : 96 ; Lorans 2007). Dans certains cas bien documentés comme le prieuré Saint-Cosme, la collégiale Saint-Mexme de Chinon (qui possède aussi le statut paroissial), ou les édifices paroissiaux de Joué-lès-Tours ou Cergy-Pontoise, ce sont d'abord les espaces annexes et latéraux qui sont en usage, dès le 13^e s. : porches ou avant-nef, chapelles latérales ou bas-côtés (Dufaÿ, Gaultier Capron 2018 ; Lorans 2006 : 226-229, Papin 2015 ; Riou *et al.* 2005 : 133). L'utilisation de la nef n'est jamais antérieure au 14^e s. et parfois jusqu'à saturation (pour les sites paroissiaux) seulement à partir du 15^e s.

Pour la collégiale de Loches, on peut également supposer que le porche occidental, les absidioles sud et nord de l'église, la salle capitulaire ou la chapelle Saint-Nicolas/Sainte-Marguerite dans le bas-côté sud, sont déjà utilisés dès le 13^e s. C'est d'ailleurs à cette époque que l'on enregistre les premières fondations de chapelles par des laïcs, à commencer par Dreux V de Mello, fils de Dreux IV à qui Philippe Auguste confie le château après le siège de 1204-1205. Celui-ci, avec sa femme, fonde une chapelle dédiée à Notre-Dame dans les années 1230 ou 1240, probablement dans l'absidiole nord. Ces fondations vont se multiplier au 14^e s., systématiquement accompagnées de dons de biens ou de rentes afin d'assurer des messes perpétuelles en l'honneur de leurs fondateurs. On dénombre ainsi dans les sources plus de vingt fondations de chapelles entre le milieu du 14^e s. et le début du 16^e s. (cf. [annexe 7](#) et [fig. 18](#)).

Nombres de nobles ou de chanoines bienfaiteurs vont ainsi avoir le privilège d'avoir leur tombe à l'intérieur de l'église. La plus ancienne sépulture relevée dans la documentation est celle d'un certain « *Jehan du Bouchet, chevalier* », mort en 1313 dont

l'épithaphe contre le mur sud de la nef était encore conservée à la fin du 17^e s. (cf. [annexe 7](#) et [fig. 19](#)). La plus symbolique de ces tombes privilégiées est sans doute celle d'Agnès Sorel, qui en 1450 eut l'insigne honneur de se faire édifier un tombeau au sein même du chœur liturgique de la collégiale, juste devant l'autel majeur de l'église⁹⁹. Il est à ce titre également frappant de constater que la fréquence élevée de la présence de la cour royale à Loches, coïncide avec période la plus dynamique en termes de fondations de chapelles, mais aussi avec l'utilisation la plus intense de la nef en tant qu'espace funéraire.

Concernant l'intérieur de la zone fouillée en 2019, Carré de Busserolle écrit qu'un chanoine de la collégiale, *Pierre Beauconsin*, fondateur de la chapelle Saint-Michel (archives du chapitre), mort après 1385, aurait été inhumé « devant l'autel du Crucifix » (Carré de Busserolle 1882 : 95¹⁰⁰). Les restes de cet individu doivent donc probablement figurer parmi les nombreux ossements découverts en position secondaire mis au jour dans les tombes F607 ou F608. Il est possible que le coffrage F610, réutilisé deux fois par la suite, soit celui de ce chanoine.

2.7.11.3. *La question du tombeau du Baron de Lescouët et de Ludovic Sforza*

Dans le cadre de l'enquête ayant déclenché la fouille dans collégiale de Loches, deux autres de ces tombes de nobles inhumés dans la nef et connues par les sources documentaires, étaient recherchées : celle du « baron » Roland de Lescouët, capitaine du château de Loches mort en 1467, « sous » laquelle Ludovic Sforza, duc de Milan mort dans les prisons du château en 1508, aurait selon certaines sources été

⁹⁹ Cette localisation exceptionnelle, peut-être exigée par Charles VII lui-même, devint vite gênante pour les chanoines qui demandèrent à déplacer le tombeau au roi Louis XI, qui refusa cependant. Il resta à cet emplacement jusqu'en 1777 (Bosseboeuf 1900),

¹⁰⁰ Les documents sur lesquels Carré de Busserolle s'appuie n'ont pas été retrouvés. On trouve en revanche la trace de Pierre Beauconsin dans un compte de travaux au château de 1358-1359. Le collège de participants au contrôle du chantier se réuni alors « *en chastel de Loches, en l'ostel de monseigneur Pierre Beauconsin personne et honeste (...)* ». (Archives Communales de Tours, EE1).

« aussi » inhumé (cf. *supra* chap. 1.3.2). C'est dans l'allée centrale de la nef, devant l'entrée du chœur, que l'emplacement de la sépulture de Lescoüet, couverte d'une plaque de cuivre remarquable, est représentée sur le plan de 1771 (fig. 17 et 22).

L'emprise définie devait, selon l'analyse de ce plan, permettre de retrouver entièrement cette tombe. C'était ainsi plutôt « à cheval » entre les deux des « rangées » de sépultures F609/F623 et F616/617, que la tombe du baron était supposée se trouver selon nos estimations. A l'issue du terrain, il était donc difficile d'identifier d'emblée lequel de ces deux emplacements correspondait effectivement à celui de la plaque représentée sur le plan ancien. Or, les analyses réalisées sur ces tombes ont permis d'établir que l'individu de la sépulture F609 – la plus à l'est, juste devant la porte du jubé et qui avait de ce fait particulièrement attiré l'attention sur le terrain – avec une datation ^{14}C antérieure à 1440, n'est pas Roland de Lescoüet († en 1467), ni de Ludovic Sforza († en 1508). Au regard de la position indiquée sur le plan de 1771, il est donc aussi maintenant certain que la tombe du baron ne peut correspondre qu'à l'emplacement des deux sépultures en cercueil situées juste à l'ouest, c'est à dire F616 et F617. Malheureusement, avec ce décalage d'un peu plus d'un mètre par rapport à ce qui était attendu, seule une partie de l'un des deux squelettes a pu être dégagé (F617). Le reste s'étendant trop largement en dehors des limites de la fouille, a dû être laissé en terre.

Néanmoins, il est déjà possible de commenter les premières données à propos de ces tombes F616/617 sur lesquelles l'attention se reporte. Selon toute vraisemblance à partir des représentations anciennes, ces deux tombes étaient en effet couvertes de la fameuse plaque de cuivre, de grande dimension et parfaitement centrée dans l'allée centrale de la nef. Rappelons que la stratigraphie a tendance à indiquer que F616 est antérieure à F617, et que les indices de datation indiquent qu'elles ont été installées toutes deux dans un temps assez court entre la seconde moitié du 15^e s. et le début du 16^e s. F617 partiellement dégagé et ayant bénéficié de datations ^{14}C , peut être calée plus précisément après 1472 et avant 1524. Les analyses sur ses

ossements ont enfin permis de déterminer que celui est un homme, mort entre 40 et 60 ans.

Autrement-dit, les données recueillies en 2019 semblent concorder avec ce que rapporte littéralement l'auteur de la gravure de la plaque du baron de Lescoüet en 1695, à savoir que « *sous cette tombe est aussi enterré Ludovic Sforce, Duc de Milan* ». En effet, les informations archéologiques n'interdisent pas que les deux tombes F616 et F617 puissent être respectivement celle de Lescoüet, à côté duquel on aurait 41 ans plus tard inhumé Ludovic Sforza, en soulevant la plaque mais tout en veillant à ne pas toucher à l'intégrité du cercueil du baron dont on connaissait parfaitement l'emplacement. Aussi, le sexe, l'âge au décès estimé et la datation de l'individu F617 peut correspondre en l'état actuel des données, au profil attendu pour le duc de Milan mort à 55 ou 56 ans dans le geôles du château. Pour finir, dans la mesure où la plaque est encore représentée en 1771, et au regard des données de la fouille, il est aussi certain que cet emplacement n'a jamais été rouvert par la suite.

Cependant, si cette théorie peut paraître séduisante, n'ayant fouillé qu'une partie des tombes, cette nouvelle piste ne peut toutefois être complètement exploitée et aucune certitude ne saurait être dégagée en l'état actuel de ces données partielles. Pour ce faire, une nouvelle fouille sera nécessaire pour dégager la totalité de ces deux tombes, et notamment recueillir des dents qui permettraient de poursuivre plus loin les analyses (estimations de l'âge au décès plus précis par le cément dentaire, et mise en œuvre des analyses isotopiques selon le protocole établi¹⁰¹...). Alors seulement l'hypothèse selon laquelle le duc de Milan aurait bien été inhumé sous la plaque du baron de Lescoüet, devant le « crucifix » de l'église, pourra être vérifiée. Car il reste possible que la poursuite

¹⁰¹ Ce protocole est précisément décrit plus haut : cf. *supra* chap. 1.5.6. Signalons toutefois que, dans la mesure où ce protocole nécessite la constitution d'un référentiel local, les ossements de l'ensemble des squelettes en position primaire mis au jour en 2019, ainsi qu'un lot d'une vingtaine d'ossements d'animaux provenant des fouilles de 2014-2015 dans le parc des logis royaux, ont déjà été envoyés pour analyses. Elles sont actuellement en cours au laboratoire PACEA de l'Université D'Aix-Marseille, en attendant la poursuite des recherches de terrain.

des recherches viennent infirmer cette nouvelle piste prometteuse. Auquel cas, il faudra alors se tourner vers les autres hypothèses et *scenarii* envisageable que les études documentaires préalables avaient pu dégager (cf. *supra* 1.3.2.4).

2.7.11.4. *Une occupation funéraire moins fréquente au cours de l'époque Moderne*

Durant l'époque Moderne, la quantité de sépultures pratiquées apparaît bien plus faible que pendant la période précédente (fig. 133). Seulement trois nouvelles inhumations vont en effet avoir lieu sur cette même surface, contre une dizaine du 14^e au début du 16^e s. Vers le milieu du 16^e s. intervient ainsi la construction du caveau sous la chapelle Saint-Roch, certainement pour Pierre Du Douët, lieutenant du château († v. 1549). Enfin, les sépultures F608 (seconde moitié 17^e s.) et F607 (seconde moitié 18^e s.), devant l'autel du Crucifix, viennent achever l'occupation funéraire de la zone.

Alors que la grande densité des inhumations aux 14^e et 15^e s. dans la nef de l'église apparaît classique en comparaison avec d'autres sites ecclésiastiques de toute nature, le constat du net ralentissement à partir du 16^e s. n'est en revanche pas une généralité. Il apparaît surtout valable pour les communautés régulières n'ayant pas une vocation à accueillir une plus large population. A la collégiale Saint-Mexme de Chinon par exemple, qui possède aussi le statut d'église paroissiale, l'intérieur de l'édifice est utilisé « jusqu'à saturation » aux 17^e et 18^e s. (Lorans 2006).

Pour Loches, il est peut-être possible de faire un parallèle entre la fin de la fréquentation du site par la cour royale après le règne de François I^{er}, et la baisse drastique de la densité de sépultures réalisées dans l'église du château. Dans l'inventaire des défunts inhumés à la collégiale, réalisé à partir des sources documentaires, les mentions sont assez fréquentes de sépultures d'individus issus de la noblesse ou de grands offices royaux aux 14^e, 15^e et 16^e s. (neuf cas), pour seulement trois cas aux 17^e s. et 18^e s., en dépit de l'effet de source dû aux registres des sépultures du chapitre à partir de 1737 (fig. 134, voir aussi annexe 7 et fig. 19). Parmi les cinquante-et-un individus cités dans ces derniers (inhumés dans la collégiale même ou au « cimetière », situé au nord de l'église), le seul laïc

au statut privilégié est ainsi un « Conseiller du Roi » nommé « Maximilien Débit », en 1778 qui « *par les actes de piété et de Religion qu'il a pratiqué pendant sa vie (...) avait demandé d'être inhumé dans le cimetière du chapitre* »¹⁰². Le reste des inhumations recensées durant cette période concerne ainsi essentiellement des clercs (chanoines ou prêtres bénéficiers) pour trente-quatre cas, mais aussi leur domesticité (seize cas, dont douze femmes), inhumée dans le cimetière (sept cas), ou dans les « aides de l'église »¹⁰³ (quatre cas), mais aussi « sous le portail », c'est-à-dire le narthex (quatre cas), ou même pour un cas « sous le clocher » (c'est-à-dire la tour-porche occidentale).

Il est donc probable qu'à partir de la seconde moitié du 16^e s. jusqu'à la dissolution du chapitre, notamment en raison de la désertion de Loches par les grands nobles gravitant autour de la cour royale, les riches bienfaiteurs désireux de se faire inhumer dans la collégiale se soient faits beaucoup plus rares. Il y a donc au cours de l'époque Moderne, une évolution manifeste du recrutement, pour lequel à quelques exceptions près, seuls les chanoines et leurs domestiques vont désormais constituer la population inhumée dans l'église et le cimetière du chapitre de Notre-Dame de Loches.

La date précise d'arrêt des inhumations dans l'église (mais aussi dans les annexes comme le narthex ou les « aides ») indiquée dans les registres du chapitre en 1776, coïncide avec la date du décret royal du 10 mars 1776 qui modifie la police des inhumations dans tout le royaume de France et qui interdit désormais la sépulture à l'intérieur des édifices de cultes. Cette évolution tardive s'inscrit dans un mouvement beaucoup plus vaste et bien

¹⁰² Cet homme, « *conseiller du roy et son procureur au grenier à sel* » faisait partie de la grande bourgeoisie locale détentrice d'offices royaux. On retrouve sa trace dans des archives notariales car sa fille était encore propriétaire en 1825 de grandes caves creusées sous le château depuis les fossés, au nord de la « Porte Royale » acquises (voire aménagées par ?) son père lors de son office (ADIL 3^e37/420 : mention de la succession en 1778 à Margueritte Débit) (voir Riou Papin 2016 : 49-50).

¹⁰³ Appentis situé contre le mur nord de l'église, à l'ouest du bas-côté, démolie en 1840 (ACL déposées aux ADIL : EDEP 132, 1 D 7, délibération du 19 octobre). Cette structure était sans doute ouverte sur le « cloître » ou « cimetière » situé au nord, indiqué comme tel sur le plan de 1771, et dans lequel des inhumations seront pratiquées jusqu'en 1790.

DANS L'EGLISE										
Siècle/Localisation	Nef/choeur	Tour-porche	Narthex	Bas-côté nord	Bas-côté sud	Position imprécise	"Aides" de l'église	Cimetière	Inconnue (cimetière ou église)	Total/siècle
14e	4					1				5
15e	2			1						3
16e	4	2								6
17e	1					1				2
18e (registres)	4	1	7	2	2	2	5	20	8	51
Total/loc.	15	3	7	3	2	4	5	20	8	67

Siècle/statut	Noble	Officier du Roi	Clerc	Domestique de chanoine	inconnu	Total
14e	4		1			5
15e	2				1	3
16e	2	2	2			6
17e	2					2
18e (registres)		1	32	16	2	51
Total	10	3	35	16	3	67

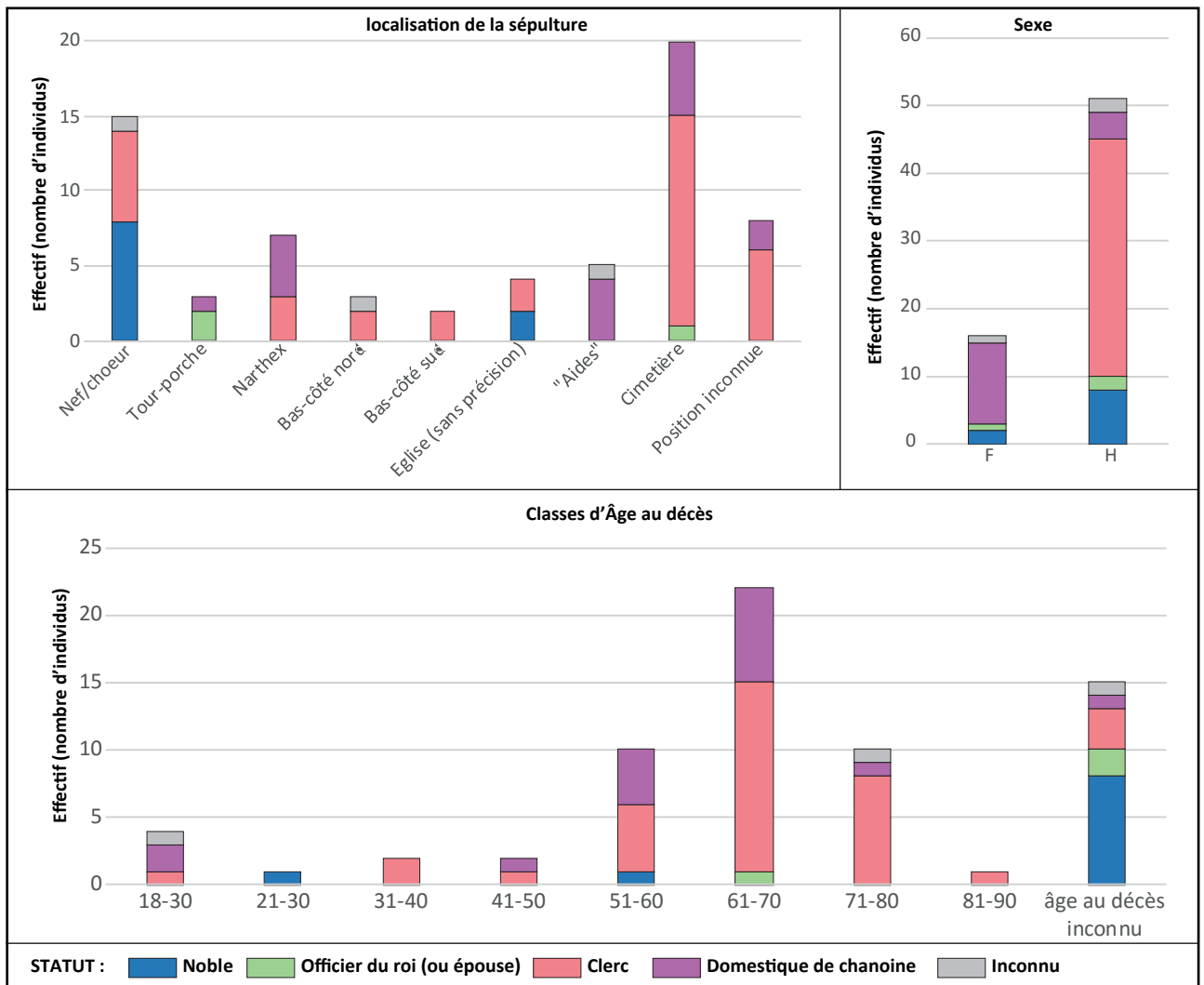


Figure 134 : tableaux et graphiques réalisés à partir de l'inventaire des sépultures du chapitre de Notre-Dame de Loches recensées dans les sources documentaires

connu de « mise à l'écart des morts » durant la seconde moitié du 18^e s. (Lorans 2007 : 194). On peut noter la similitude avec les exemples de Rigny-Ussé ou de Joué-lès-Tours, pour lesquels, comme à la collégiale de Loches, on note le strict respect de l'édit royal partir de 1776 (Zadora-Rio *et al.* 2001 : 194 ;

Papin 2015). Seul le « cimetière », au nord de l'église sera par la suite utilisé, jusqu'en 1790. Une dernière utilisation funéraire aura toutefois lieu dans l'église au 19^e s., sur laquelle nous reviendrons en détail un peu plus loin (cf. *infra* chap. 2.8.2).

2.8. PÉRIODE 7 : LES TEMPS DE L'ÉGLISE PAROISSIALE SAINT-OURS (FIN DU 18^e S. ET 19^e S.)

Suite aux dernières inhumations (F607 et F608 aux 17^e et 18^e s.), l'ensemble des traces archéologiques relevées dans l'emprise de la fouille 2019 est constituée des couches de récupérations

et de restaurations des sols de la nef à la fin du 18^e et au 19^e s. Une exception a pu être observée, celle de la réouverture du caveau M633 pour une réutilisation funéraire atypique en 1839 (fig. 135).

2.8.1. La démolition des aménagements liturgiques et le réaménagement des sols

L'ensemble des vestiges des aménagements liturgiques encore en usage à la fin du 18^e s. (négatifs des parois du chœur, autels), mais aussi les comblements des sépultures et les restes des dallages anciens, sont directement surmontés de remblais sableux meubles et hétérogènes, constitués essentiellement de matériaux de démolition (TCA, fragments de blocs de tuffeau et de mortier...). Par la chrono-stratigraphie et par le mobilier en céramique ou en verre datable des 19^e ou 20^e s. que ces couches contiennent, cette séquence séparant les vestiges médiévaux et modernes des sols actuellement en usage, résulte clairement des démolitions des anciens aménagements liturgiques, de la récupération des dalles funéraires dans la nef, et de l'aménagement d'un nouveau niveau de sol.

Ainsi l'accumulation des US 4026, 4010, 4012, 4000 et 4011, procède de ce réaménagement de l'église après la dissolution du chapitre (cf. coupes fig. 35 et 36). Il est de même pour la fosse F606, repérée partiellement dans l'angle sud-ouest de la fouille, qui est peut-être plus spécifiquement le résultat de la récupération de la dalle funéraire du baron de Lescouët, figurant encore sur le plan de 1771. Le comblement de cette fosse comportait en effet de nombreux fragments de blocs de tuffeau peut-être issu de la dalle, qui était elle-même recouverte de « bandes » de cuivre, comme l'indique notamment Dufour ayant eu accès à des copies disparues de l'épithaphe de Lescouët grâce au « feu archiviste du chapitre de Loches » (Dufour 1812 ; 201-202). Edmond Gautier publie également

une lettre qu'il dit avoir eu entre les mains datant de 1774, adressée au gazetier de Tours par un auteur lochois anonyme, qui précise que la tombe était « composée de quatre lames de cuivre attachées avec des bandes de fer plates » (Gautier 1881 : 169). Carré de Busserolle écrit que la plaque en cuivre de Lescouët a été récupérée dès 1778, mais sans que la source n'ait toutefois été retrouvée (Carré de Busserolle 1880 : 252). Dufour quant à lui indique en revanche plus classiquement que les bandes ont été « enlevées (...) durant le régime révolutionnaire » (Dufour 1812 : 201-202). On ne peut donc totalement exclure que les premiers réaménagements des sols de la nef aient eu lieu dès après l'abandon de l'usage funéraire de l'église en 1776, peut-être afin récupérer les matériaux de certaines tombes, comme le cuivre de la plaque du baron de Lescouët.

Peut-être des fragments de ces « bandes de fer » figurent-elles parmi la dizaine d'objets en métal ramassés dans les US les plus récentes, comme dans 4000, 4010 et 4012 ? (lots 68, 69, 70 et voir étude de Jean Soulat, annexe 16). Ces couches ont en effet livré quelques plaques de tôles et « patte-fiches », mais aussi des éléments de ferrures de coffrages, ou de charnière, provenant aussi probablement du démontage des aménagements liturgiques. On note également la présence d'un burin en fer complet provenant de l'US 4000, objet peut-être abandonné par un ouvrier et témoignant de ces travaux de réaménagement de l'église à la fin du 18^e s., ou bien lors des ultimes réparations du sol au 19^e s.

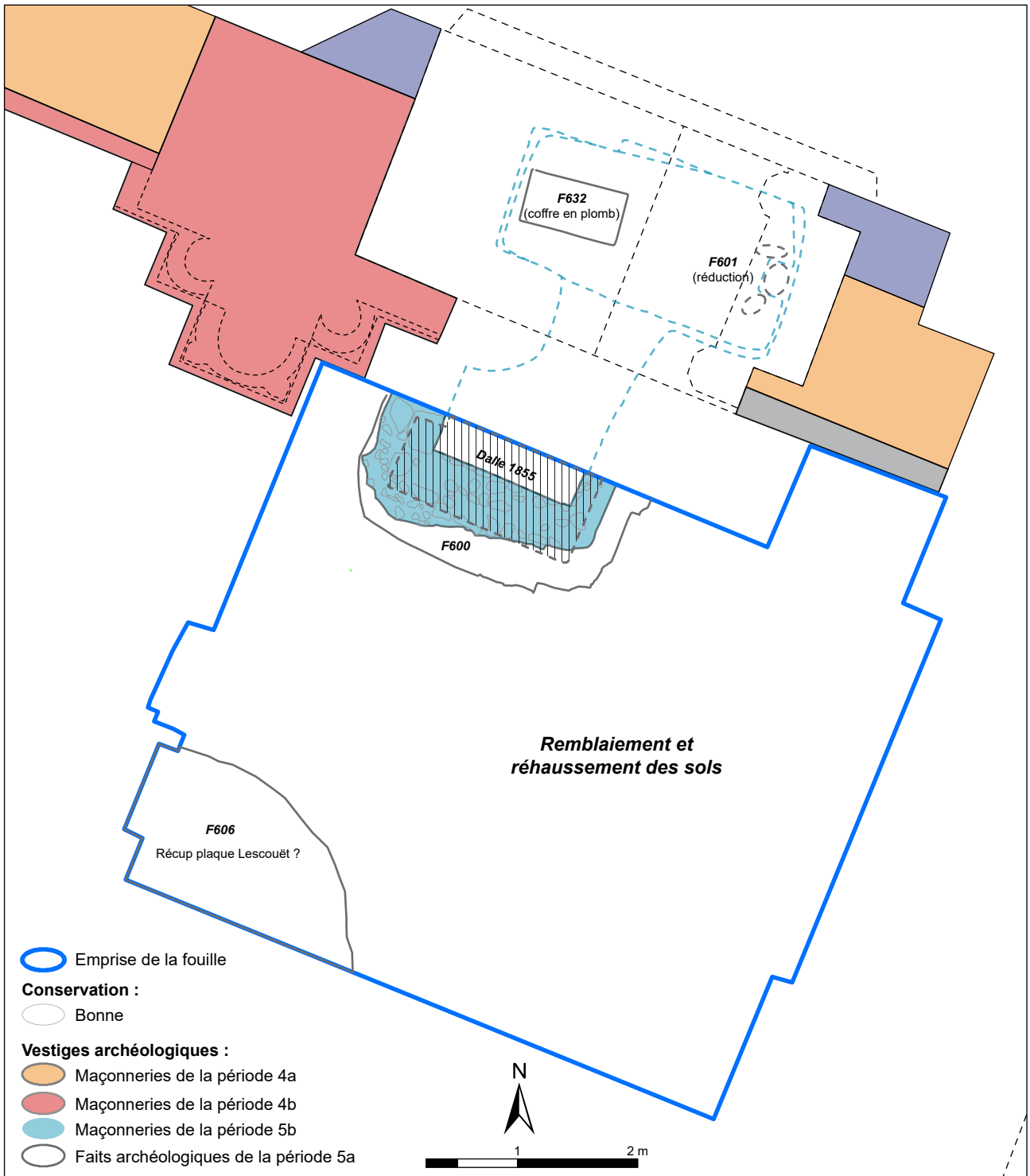


Figure 135 : plan des vestiges de la période 7 (fin 18-19^e s.)

Il est possible, grâce aux archives, de cerner avec une relative précision les modalités et la chronologie de la démolition définitive des aménagements liturgiques, et de l'aménagement du nouveau niveau de sol encore en usage aujourd'hui. En effet, comme nous l'avons déjà mentionné dans la première partie

de ce rapport, à la suite de la dissolution du chapitre en octobre 1790, l'édifice reçoit dès 1791 le statut d'église paroissiale, afin de remplacer l'ancienne église Saint-Ours au pied du château, dont les murs tombent en ruine (cf. *supra* chap. 1.3.1.8). Les sources indiquent que des travaux ont alors lieu

dans une relative urgence à partir d'octobre 1791, autorisés par une délibération du conseil municipal. Il est précisé que les marguilliers de la paroisse peuvent faire « *détruire et reconstruire ce qu'ils croiront convenable tant pour la commodité des paroissiens que pour donner à l'église plus de capacité et d'étendue (...)* »¹⁰⁴. C'est donc vraisemblablement dès 1791 que les parois de l'ancien chœur canonial, le jubé, les stalles et les autels sont démontés. Par ailleurs, divers événements auront ensuite lieu, qui ont également pu affecter l'édifice (affectation en « magasin » pour l'armée de l'ouest en 1794, ou en « temple » lié à la célébration des « fêtes décadaires » en 1798...). Lorsque l'église retrouve après le Concordat en 1802 sa fonction paroissiale, il est donc certain que les anciens aménagements et sols sont définitivement démolis, et que le nouveau niveau de sol légèrement rehaussé, est aménagé.

¹⁰⁴ Archives Communales de Loches (ACL) déposées aux ADIL : EDEP 132 1 D 3 : *Registres des délibérations et procès-verbaux de la ville (23 décembre 1790-30 brumaire an II)*.

2.8.2. Les réouvertures du caveau sous la chapelle Saint-Roch (F633) en 1839 et 1855

Comme cela a déjà été indiqué plus haut, le caveau funéraire (F633) situé sous l'actuelle « chapelle des morts », anciennement dédiée à « Saint-Roch », probablement aménagé pour la sépulture de « Pierre du Douët » vers 1549, comportait les traces de deux revisites tardives (cf. *supra* chap. 2.7.8 et [fig. 120](#)).

2.8.2.1. La réouverture de 1839 : une réutilisation funéraire tardive du caveau M633

Lors de la redécouverte du caveau funéraire M633, la présence d'un coffre en plomb portant une inscription situé dans la « chambre », indiquait d'emblée qu'une réouverture avait eu lieu pour ce dépôt, en 1839. C'est lors du dépôt de ce coffre que la réduction du squelette de l'occupant précédent, « Pierre du Douët », a été effectuée, et déposée avec soin sur la pierre dressée contre la paroi est du caveau (F601, US 4002, [fig. 121](#)). Ce petit caisson de plomb de 80 cm de long sur 45 cm de large et 25 cm de haut, encore parfaitement scellé, n'a été



Figure 136 : vue de la fosse F606 dans l'angle sud-ouest de la fouille, avec les fragments de dalles

ni ouvert ni déplacé lors de la campagne de fouilles 2019.

Les auteurs de cette réduction (F601) et du dépôt du coffre en plomb (F632) ont laissé une trace éloquente de leur passage et des gestes effectués. Une petite plaquette de plomb de 8 cm par 7 cm a en effet été laissée dans le crâne de la réduction F601 de Pierre du Douët (cf. [fig. 137 et 138](#), voir aussi l'étude de Jean Soulat, [annexe 16](#)). Sur cet objet est inscrit :

Au recto : « *Ce caveau a été / ouvert le 7 Ju[partie illisible] / 1839 Mr Nogret / [mot illisible] curé* » ;
 Au verso : « *Le président du bureau / de fabrique / le Ch^{er} de Pierres* ».

L'abbé Nogret, curé de Saint-Ours de 1830 à 1862 – également connu pour avoir participé au dégagement de la crypte sous l'absidiole sud (cf. *supra* chap. 1.3.1.5) – et M. de Pierres, président de la fabrique, ont ainsi formellement signé cette « violation » tardive du caveau M633. D'autre part, la présence d'autres inscriptions au fusain avec la même date de 1839 figurant sur le plafond du



Figure 137 : détail de la réduction F601, avec la plaquette de plomb à l'intérieur du crâne

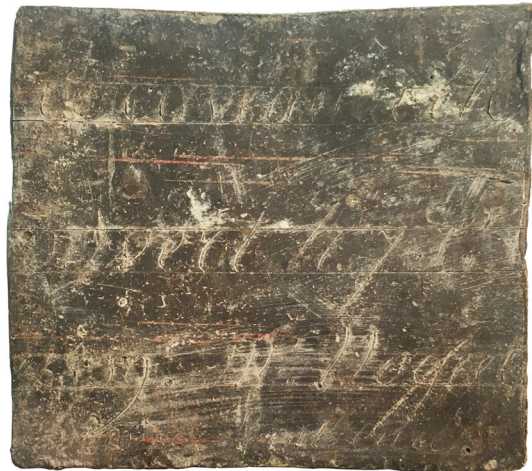
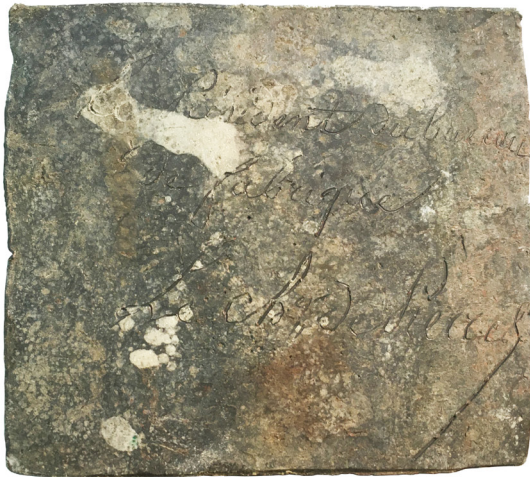


Figure 138 : photographies du recto et du verso de la plaquette de plomb déposée en 1839 dans le crâne de la réduction F601 (clichés : J. Soulat)

caveau, composé de grandes dalles de tuffeau jaune dont la face supérieure constitue le sol actuel de la chapelle sus-jacente.

L'inscription complète figurant sur la face supérieure du coffre en plomb F632, permet d'en apprendre davantage sur les circonstances de ce dépôt. On y lit (fig. 139) :

« ICI REPOSE
PIERRE LOUIS ÉMILE GOUBEAU.
AVOCAT A LA COUR ROYALE DE PARIS

NE A LOCHES, INDRE-ET-LOIRE LE 30. 7^{bre.} 1802.
DÉCÉDÉ A PARIS LE 12. 8^{bre.} 1826.
REQUIES CANT (sic) IN PACE.
ET TRANSPORTE A LOCHES PAR AUTORISATION
DU PRÉFET DE POLICE
DU DÉP^T DE LA SEINE ET PAR CELLE DU
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.»

Autrement-dit, le coffre en plomb F632 contient les restes humains d'un individu mort à Paris et rapatrié à Loches, pour être définitivement inhumé

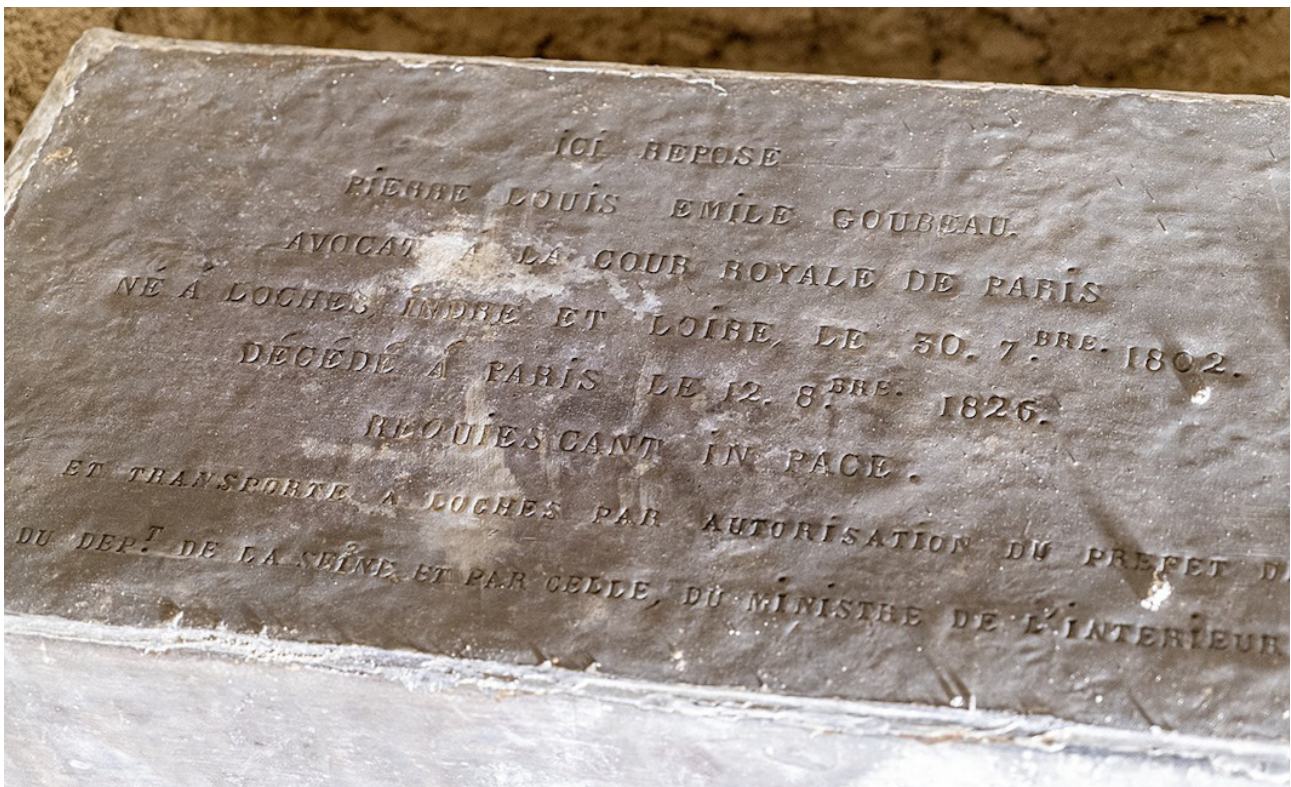


Figure 139 : vue de la face supérieure du coffre en plomb F632 (cliché : C. Rimbault - CD37)

dans ce caveau de l'ancienne collégiale. Ce geste a été effectué par le curé de l'église Saint-Ours lui-même, avec le consentement des autorités compétentes en matière de culte et de sépultures. Aussi, parmi les indices de terrain permettant de mieux comprendre cet évènement, on trouve encore actuellement, dans la chapelle « des morts » surmontant le caveau, une plaque commémorative accrochée au mur ouest sur laquelle il est inscrit (fig. 140) :

*« En mémoire / de
Louis Philippe Goubeau
conseiller h^{re} à la cour R^{le} d'Orléans
et de ses fils.
P. Louis avocat à la Cour de Paris
et Philippe Ingénieur au corps Royal
des Ponts et chaussées
cette Chapelle a été restaurée
par la piété de leur épouse et mère
M.DCCC,XLIII
Priez Dieu pour leurs ames. »*

La même date est également gravée sur un petit culot sculpté visible à la retombée d'une arcature de la chapelle, côté nef. 1843 marque donc

vraisemblablement la fin des travaux de restauration de cette petite chapelle gothique aménagée dans l'épaisseur du mur nord de la nef.

2.8.2.2. Les recherches à propos de la famille « Goubeau »¹⁰⁵

De manière paradoxale, aucune trace n'a été retrouvée dans les archives entre 1839 et 1843 faisant directement état de la restauration de la chapelle « des morts » ou de l'ouverture du caveau. Les rares comptes de la fabrique de la paroisse Saint-Ours sont trop partiellement conservés¹⁰⁶. Les délibérations du conseil municipal de cette époque¹⁰⁷ de même que les documents conservés à

¹⁰⁵ Ces recherches ont été effectuées avec la collaboration de Mme Lydiane Gueit-Montchal, directrice des ADIL et M. Arnaud de Castelbajac, son adjoint. Nous les en remercions vivement.

¹⁰⁶ Ces comptes sont classés dans la série des Archives communales déposés aux ADIL EDEP 132, 1P4. Ils sont conservés seulement pour les années 1812-1814 ; 1823-1824 et 1883-1886.

¹⁰⁷ ADIL E-DEP 132, sous-série 1D

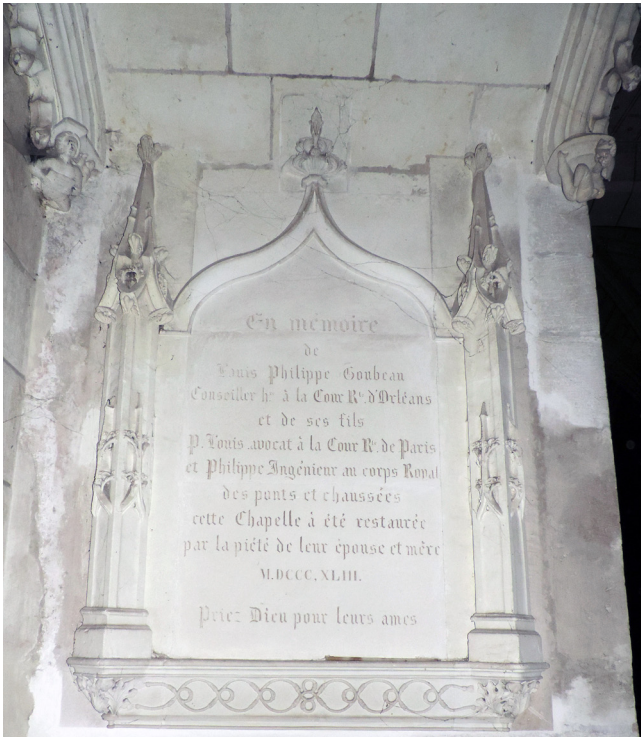


Figure 140 : plaque funèbre, apposée en 1844 sur le mur ouest de l'actuelle « chapelle des morts » en l'honneur de la famille Goubeau

la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine¹⁰⁸, sont totalement muets au sujet de cette chapelle (cf. annexe 8 et chap. 1.3.1.9)¹⁰⁹.

Toutefois, dans un autre fond d'archives contenant des documents de la fabrique de la paroisse Saint-Ours de Loches¹¹⁰, deux éléments ont été retrouvés en relation avec la pose de la plaque funèbre dans la chapelle : d'une part, une lettre de Mme Goubeau elle-même, par laquelle elle demande l'autorisation au ministre des Cultes de poser cette plaque (copie du 12 décembre 1843) ; et d'autre part l'arrêté provenant du ministère de la Justice et des Cultes, daté du 22 février 1844,

¹⁰⁸ D'après les recherches de Gérard Fleury. Rappelons que la collégiale est classée MH en 1840, mais qu'une période de flou existe entre cette date et l'ouverture du premier grand chantier sous l'égide de Vestier, Architecte en Chef alors nommé à Loches en 1845 (cf. chap. 1.3.1.9).

¹⁰⁹ Nous sommes alors dans la période de « flou », entre le classement de la collégiale en 1840 et le début des grands travaux par Verdier en 1845.

¹¹⁰ Série V des cultes : ADIL 5V63 (Saint-Ours de Loches), composés essentiellement de documents sur les rentes de la fabrique.

autorisant la « Dame V^{ve} Goubeau » à placer l'inscription dans l'église paroissiale de Saint-Ours, en mémoire de son mari et de ses fils. On trouve donc dans ces documents la confirmation de l'information selon laquelle Mme Goubeau a bien financé la restauration de la « chapelle gothique » (celle-ci est alors nommée « Saint-Nicolas »), et qu'elle a déboursé déjà près de 1400 Francs à cet effet.

Dans les actes des registres d'état civil de la commune de Loches, pour l'année 1802, l'acte de naissance de « Pierre Louis Emile », inhumé dans le coffre F632, a été retrouvé (fig. 141). Il indique que le père est bien « Louis-Philippe Goubeau », dont la profession est indiquée est alors « propriétaire », demeurant à Loches. Le nom de sa mère est aussi mentionné (« Emilie Françoise Bezuchet »). Très peu d'informations supplémentaires ont été mise au jour dans les archives sur ce personnage, mort à vingt-six ans à Paris avec le titre d'avocat. On retrouve sa trace dans les registres militaires en 1820, où il apparaît sur des listes de demandes de passage en « conseil de révision », afin d'être dispensé de service. Mais on ne sait pas quelle en est la cause (études ? santé fragile ?), ni quelle a été la décision prise à son sujet. Les registres renvoient en effet au département de la Seine, où il devait habiter. Pour des questions de temps, nos recherches se sont arrêtées là, mais sa trace pourrait sans doute être retrouvée dans d'autres fonds.

Concernant le père, « Louis-Philippe Goubeau », son acte de décès a été retrouvé dans les registres d'Etat civil de Loches en date du le 16 mars 1838, à l'âge de 74 ans, « dans son domicile situé rue du château ». La profession mentionnée dans l'acte de décès est « conseiller honoraire », comme cela est confirmé sur la plaque funéraire Il est également indiqué qu'il est « époux de Françoise Emilie Bezuchet, et fils de feu Michel Goubeau et feu Marie Meunier ». On apprend aussi qu'il est « né en cette ville », donc vers 1764. Néanmoins, l'acte de naissance n'a pas été retrouvé dans les registres paroissiaux (les années 1763, 1764 et 1765 ont pourtant été passées en revue, sans succès). On retrouve toutefois ce « Louis-Philippe Goubeau, avocat », cité dans un numéro du

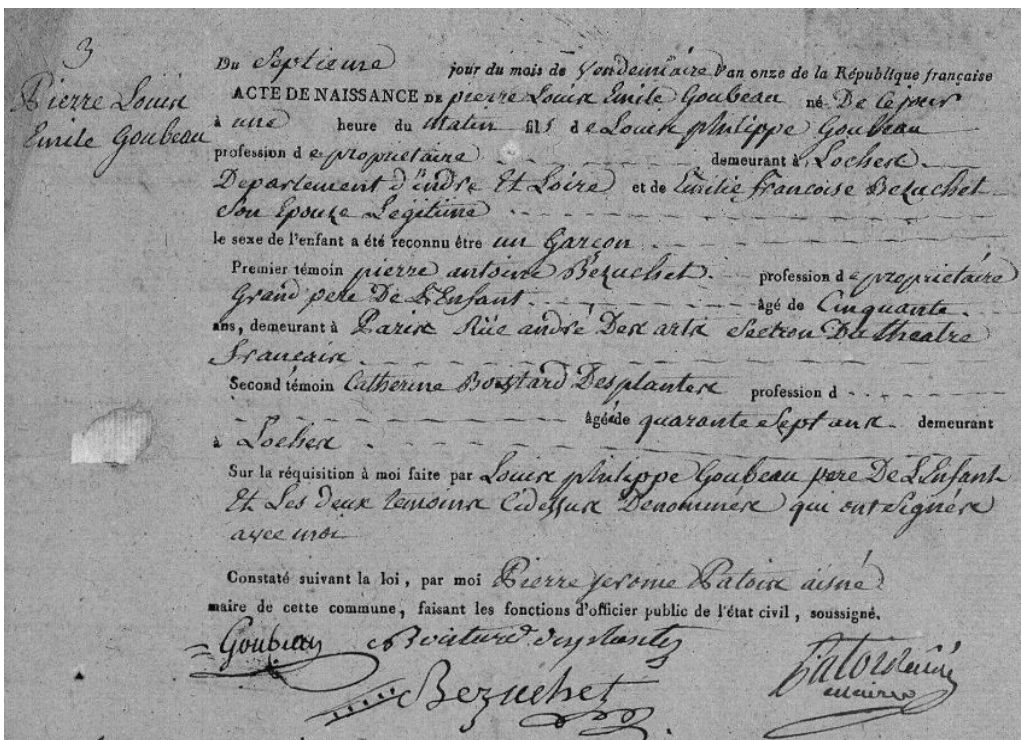


Figure 141 : Acte de naissance de Pierre Louis Emile Goubeau (Registres d'Etat Civil, 1802)

*Moniteur Universel*¹¹¹, pour sa nomination comme « conseiller-auditeur » à la cour d'Orléans, par décret impérial du 9 mars 1811. Ce personnage est donc manifestement rentier en 1802 lors de la naissance de son premier fils (il a alors 38 ans), devient avocat, puis est élevé au titre de « conseiller auditeur » en 1811.

Quant au frère de Pierre Louis Emile, (« Philippe » sur la plaque funèbre) son acte de décès a également été retrouvé. Il date de 1839, et l'homme est alors âgé de 31 ans (donc né en 1808). Son nom complet est mentionné : « Balthazar-Philippe Goubeau », fils de « feu Louis-Philippe Goubeau » et de « Vve Emilie Françoise Bezuchet ». Son dossier de carrière d'ingénieur des Ponts et Chaussées, est par ailleurs conservé aux Archives Nationales¹¹².

Les déclarations de succession du père et du frère ont été également retrouvées dans les registres¹¹³. Cependant, il n'y a aucune indication particulière ni d'un point de vue familial, ni du point de vue de leur patrimoine. On sait simplement que Balthazar-Philippe fils hérite du père Louis Philippe à sa mort

en 1838, avec usufruit à la mère ; lorsqu'il meurt à son tour en 1839, sa mère est donc instituée légatrice universelle. Son testament olographe qui a également été retrouvé dans les archives notariales¹¹⁴, on ne trouve aucune information supplémentaire.

Toujours selon les registres d'Etat civil, Mme Bezuchet, Veuve Goubeau, est décédée le 14 décembre 1856, comme son mari « à son domicile rue du château de cette ville », âgée de 76 ans. Il est dit qu'elle est née à Paris (fille de « Pierre-Antoine Bezuchet » et de « Marie-Euphrasie Feron »). En outre, sa déclaration de succession a été retrouvée dans les registres¹¹⁵. On apprend qu'elle a encore légué à sa mort la somme de 1000 Frs au curé de Saint-Ours, et que sa sœur hérite alors du reste de ses biens.

Enfin, une dernière recherche dans les matrices cadastrales de 1848 a permis de retrouver la localisation de la maison des Goubeau, située rue du château, au numéro 827, à une cinquantaine de mètres de la porte royale en descendant vers la ville (cette maison existe toujours, parcelle AW 0328).

¹¹¹ N°95 du 4 avril 1811. Ce numéro n'est pas en ligne sur le site de la Bnf, mais on le trouve sur Google Books.

¹¹² AN F/14/2237/1

¹¹³ ADIL 3Q 5153

¹¹⁴ Fonds du « Notaire Rabault », à Loches, ADIL 3E 26/793.

¹¹⁵ ADIL 3 Q 5165

2.8.2.3. Epilogue : une réoccupation funéraire tardive atypique de la collégiale au 19^e s.

En résumé, Pierre Louis Emile Goubeau, né en 1802 à Loches et mort en 1826 à Paris, est issu d'une famille honorable de notables et de rentiers. Son père, Louis-Philippe, né en 1764 est lochois, tandis que la mère, née en 1780, est parisienne. Ils possèdent une maison à Loches, rue du château. Mme Goubeau, met au monde un deuxième fils en 1808, nommé Balthazar-Philippe. Le père, Louis-Philippe, obtient en 1811 le titre de conseiller à la cour d'Orléans qu'il conservera jusqu'à sa mort. Les deux frères, Pierre-Louis-Emile et Balthazar Philippe, devenus adultes, vont également parvenir à des situations assez confortables. Pierre-Louis-Emile (peut-être après avoir obtenu en 1820 son exemption au service militaire ?) devient avocat à la cour de Paris ; Balthazar Philippe devient ingénieur des ponts et chaussées à Orléans. Cependant tous deux vont décéder prématurément respectivement en 1826 à 24 ans et 1839 à 31 ans. Le père, Louis-Philippe, décède peu avant la mort de son second fils le 16 mars 1838.

Mme Bezuchet, alors Veuve Goubeau, ayant perdu son mari et ses deux fils, devient une bienfaitrice de la paroisse Saint-Ours, si elle ne l'était pas déjà auparavant. Elle fait une série de dons permettant de financer la restauration de la chapelle des morts, à hauteur de 1400 Francs. C'est à ce moment qu'elle doit obtenir l'autorisation de faire rapatrier à Loches le corps de son premier fils, Pierre-Louis-Emile, mort treize ans plus tôt à Paris. Celui-ci a donc été exhumé d'un cimetière parisien et réinhumé en 1839 à Loches, placé dans le coffre en plomb redécouvert dans le caveau situé sous la chapelle des morts de l'ancienne collégiale du château. En 1844, elle obtient également l'autorisation de poser la plaque funèbre en l'honneur de son mari et ses fils, encore visible dans la chapelle. Elle meurt elle-même en 1856, et fait encore un don de 1000 Frs à la fabrique dans son testament. Elle lègue le reste de ses biens à sa sœur. La famille Goubeau s'éteint, sans héritiers.

Au final, en dépit de l'absence de traces concrètes dans la archives à propos de la restauration de la chapelle des morts et de la réouverture du caveau M633, les recherches effectuées et les indices

archéologiques laissés par les auteurs permettent de connaître les détails de la chronologie des gestes effectués, ainsi que les grandes lignes de la situation des acteurs. Cette réutilisation tardive de la collégiale en tant qu'espace funéraire est en effet atypique et relève manifestement d'une exception faite à une bienfaitrice de l'église. Cela permet de bien documenter ce cas original d'inhumation à l'intérieur d'un espace ecclésial au 19^e s., à une époque où cette pratique avait quasiment disparu.

2.8.2.4. Les ultimes réparations du sol et la réouverture du caveau de 1855

Selon les sources archivistiques, plusieurs réparations ont eu lieu sur les sols de diverses parties plus ou moins précisées de l'église tout au long du 19^e s. (cf. détails tableau [annexe 8](#)). C'est le cas en 1806¹¹⁶ et 1825¹¹⁷, mais surtout en 1845-1847¹¹⁸. Lors de ces grands travaux de restauration de l'église, les premiers conduits par des Architectes en Chef des Monuments Historiques, il est fait état d'une « restauration du pavage » sur une surface de « 496 m² », soit la pratiquement l'intégralité de l'église. Il est donc certain que les sols de la nef ont alors été repris.

D'autres mention de travaux aux « dallages » ou « carrelages » sont encore indiquées dans des devis entre 1852 et 1854¹¹⁹ puis en 1855¹²⁰, mais celles-ci concernent avant tout les bas-côtés ou les chapelles de l'église. Ces années de travaux sont adossées à un programme très ambitieux de restauration profonde de la collégiale des sols aux toitures, dans la continuité de ceux menés précédemment en 1845-1847.

¹¹⁶ Travaux aux « pavés » de l'église : ADIL, 2 O 132-18 et ACL déposées aux ADIL : EDEP 132, 1 D 6 (Délibération du 10 février ; paiement de travaux le 27 juillet ; devis du 26 août).

¹¹⁷ « restauration du pavage » de l'église : ACL déposées aux ADIL : EDEP 132, 1 D 6 + budget de l'année voté en 1824 (ADIL 1 P 4).

¹¹⁸ ADIL, 2 O 132-18 et ADIL, 4 T 45 (devis approuvé le 5 août 1845).

¹¹⁹ ADIL, 2 O 132-18 et ADIL, 4 T 45 (devis approuvés le 24 juillet 1852 et le 9 avril 1853)

¹²⁰ Documents de la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine selon les notes personnelles de G. Fleury. Ces travaux ne sont pas mentionnés dans les archives communales.



Figure 143 : Fosse F600, de la revisite du caveau M633 en 1855, avec la dalle reposée sur l'entrée du puits d'accès

Or, une trace archéologique mise au jour en 2019 permet d'affirmer que ces travaux se sont, au moins ponctuellement, étendus aux sols de la nef et ont occasionné une revisite, probablement fortuite, du caveau M633. En effet, l'entrée maçonnée située dans la nef était recouverte d'une grande dalle en tuffeau (US 4133), posée au fond d'un creusement (F600) perçant toutes les couches de remblais les plus récentes évoquées plus haut (fig. 142 et cf. *supra* 2.8.1). Reposant directement sur la maçonnerie, la dalle elle était calée par des carreaux de terre-cuite et des pierres, liées avec quelques apports de mortier gris. Là encore, les auteurs de la pose de cette dalle ont laissé un indice substantiel : une inscription au fusain à la surface de la pierre indiquant en gros caractères la date de « 1855 », sous laquelle est précisé (fig. 143) :

« 8^{7^{bre}} / Jour de la prise de la / tour de Malakov
/ à Sebastopol / [Signature] Baillay ».

Ce nom de « Baillay » est celui de l'entrepreneur lochois apparaissant sur les devis établis en 1852 et 1853 par Phidias-Alexandre Vestier, Architecte en Chef des Monuments Historiques en charge des travaux à la collégiale jusqu'en 1854. Ces travaux ont donc dû s'étendre sur les années postérieures, alors que Alexandre Pierre Aymar Verdier avait pris le relais dans la conduite des chantiers (cf. tableau annexe 8). Quant à la mention de « Malakov » et du 8 septembre 1855, elle fait référence à une victoire

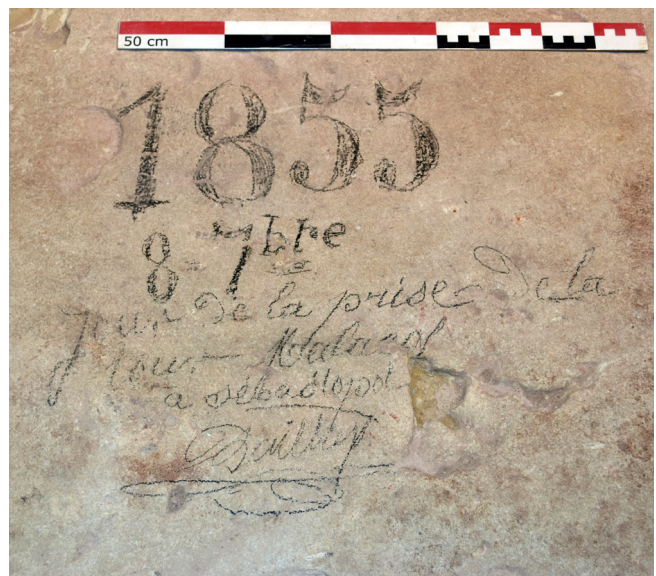


Figure 143 : détail de l'inscription figurant sur la dalle (F600), recouvrant l'entrée du caveau (M633)

des troupes impériales françaises (et ses alliés) durant laquelle le général Mac Mahon, après un long siège, prend possession d'une colline surmonté d'un tour (Malakoff) et ouvrant la voie vers Sébastopol. Cette victoire importante annonçant ainsi la fin de la guerre de Crimée enlisée depuis dix-huit mois contre l'Empire Russe, a évidemment fait l'objet d'une annonce en grande pompe en France (et d'une propagande conséquente) qui dût être extrêmement marquante pour les contemporains.

Pour finir, nous signalerons une dernière campagne de « réparation » des sols de « la nef, du

chœur et des chapelles », encore mentionnée entre 1869 et 1874¹²¹. Il est possible que l'aspect actuel des sols de la collégiale date en définitive de cette ultime campagne de travaux. Parmi les premières photographies de l'église durant la seconde moitié du 19^e s., deux vues de la nef prises depuis le portail ouest, illustrent certainement l'état des sols avant

¹²¹ ADIL, 4 T 45 : devis approuvé le 1 mai 1869 et réception des travaux le 2 novembre 1874.



Figure 144 : photographie ancienne de la nef de la collégiale, avant les travaux de 1869-1874, avec un sol en carreaux de terre cuite (ADIL 13Fi0078)

et après ces derniers travaux de 1869-1874 (**fig. 144 et 145**). Sur la plus ancienne, un carrelage en terre cuite dans un état relativement médiocre recouvre l'ensemble de la nef ; tandis que sur la plus récente, les grandes dalles de calcaire dur telles qu'on les observe encore actuellement dans l'allée centrale de la nef, font leur apparition. Si quelques carreaux de terres cuites ont pu être restaurés ou remplacés depuis, cette configuration générale ne bougera plus jusqu'à nos jours.



70 — LOCHES (I.-et-L.) — Collégiale St-Ours - Vue intérieure
St-Ours Collegiate Church - Interior View - A. P.

Figure 145 : photographie de la nef de la collégiale après les travaux de 1869-1874, avec les dalles de l'allée centrale en tuffeau jaune (ADIL 10Fi132-0154)

SYNTHÈSE ET CONCLUSIONS

Les fouilles programmées qui se sont déroulées en 2019 au château de Loches, la septième opération du genre effectuée par le Service de l'Archéologie du Département d'Indre-et-Loire sur le site, a été suscitée par les circonstances particulières : la volonté du Maire de Loches et du président du Conseil Départemental de relancer la recherche du tombeau du duc de Milan Ludovic Sforza (1452-1508), grâce à des fouilles. Le choix d'ouverture s'est porté sur la vérification de l'une des hypothèses de localisation de cette sépulture. Celle-ci se basait sur de multiples sources historiques et iconographiques, indiquant que la tombe de Sforza se trouvait dans la nef de de l'actuelle église Saint-Ours, ancienne collégiale Notre-Dame. Toutefois, une telle opération ne pouvait se dispenser de prendre en considération le contexte archéologique dans lequel elle se déroule. Un second objectif était donc d'exploiter l'ouverture pour approfondir les connaissances sur l'édifice religieux lui-même. Il s'agissait donc de ne pas limiter les fouilles au lieu supposé de la tombe, mais de les étendre suffisamment pour réaliser une expertise de l'ensemble de la stratigraphie

présente sous l'église, jusqu'au rocher. L'opération a par ailleurs été l'occasion d'une nouvelle grande synthèse documentaire sur la collégiale du château de Loches.

Cette première opération de fouille dans la nef de la collégiale Notre-Dame de Loches a ainsi consisté en l'ouverture d'une surface de 26 m². L'exploration a entraîné la mise au jour d'une stratigraphie complexe, dont la chronologie s'étend du haut Moyen Âge au 19^e s. Les résultats de cette opération ont été riches et permettent aujourd'hui de proposer une nouvelle synthèse des connaissances sur la collégiale Notre-Dame de Loches. Elles peuvent se résumer en quatre volets principaux : les nouvelles pistes de réflexion sur la topographie historique de Loches au cours du haut Moyen Âge (5^e-6^e s.) ; la mise au jour d'éléments inédits de la collégiale comtale fondée à la fin du 10^e s. ; la découverte des sols et des aménagements liturgiques de la collégiale romane (11-12^e s.) ; enfin, les données sur l'occupation funéraire de la nef du 14^e au 18^e s., incluant la problématique de la recherche de la tombe de Ludovic Sforza.

Nouvelles données et pistes de réflexions sur l'occupation antérieure à la collégiale du 10^e s.

Concernant les occupations les plus anciennes, très peu de traces d'occupation du très haut Moyen Âge apparaissent conservées, alors même que les sources historiques indiquent que la collégiale Notre-Dame a été fondée à la fin du 10^e s. sur les ruines d'une église plus ancienne dédiée à Marie-Madeleine. Celle-ci serait présente dans le *castrum* depuis au moins le 6^e s., au temps du règne de Childebert I^{er}. Seuls deux fonds de structures en creux ont été découverts, ainsi qu'un « niveau organique » sombre, conservé de manière fragmentaire au contact avec le rocher. Le très rare mobilier associé à cette séquence appartient aux 5^e-8^e s. Ces traces apparaissent donc bien trop ténues pour formellement identifier l'église paléochrétienne mentionnée dans les sources écrites.

Néanmoins, ces fouilles dans l'église du château semblent indirectement remettre en cause un postulat jusqu'ici répété par la quasi-totalité des chercheurs sur la topographie historique de Loches. Celui-ci supposait que l'église Marie-Madeleine, antérieure à la fondation de la collégiale, est la même que l'église mentionnée dans les écrits de Grégoire de Tours, fondée l'évêque Eustoches dans le « vicus » nommé « *lucas* » vers le milieu du 5^e s. Cette église et ce vicus auraient été, peu après, ceint d'un *castrum*. Or, force est de constater qu'aucune trace d'occupation antérieure au 5^e s. n'a jusqu'ici été retrouvé dans l'ensemble des fouilles effectuées dans le château depuis 2013. Si l'on ajoute à ce constat le fait qu'aucune trace d'occupation funéraire antérieure au 14^e s. n'a été mise au jour

lors des fouilles de la collégiale – ce qui permet d'exclure que le sanctuaire précèdent la fondation du 10^e s. ait eu une fonction de cimetière pour la population d'une agglomération – alors il semble de plus en plus permis de penser que le cœur du vicus préexistant, dans lequel Eustoche a fondé une église, se trouvait, non pas sur le promontoire,

mais ailleurs. Selon cette piste de réflexion, l'église du vicus serait alors distincte de l'église Marie-Madeleine, qui a très bien pu être bâtie au 6^e s. dans le castrum, après son érection à la fin du 5^e s. Ces nouvelles hypothèses mériteraient naturellement d'être confirmée par des fouilles.

Les traces de la fondation de la collégiale par Geoffroy Grisgonelle (962-965).

Parmi les éléments archéologiques antérieurs aux parties les plus anciennes de l'église actuellement en élévation (du début du 11^e s.), la campagne de 2019 a occasionné la découverte d'un mur d'orientation est-ouest, traversant complètement l'emprise ouverte. La fouille de quelques mètres carrés de stratigraphie bien conservée de part et d'autre apporte les données suffisantes permettant d'identifier le mur nord de l'église collégiale primitive fondée par le comte d'Anjou Geoffroy Grisgonelle, dont l'analyse des sources historiques indique qu'elle est vraisemblablement bâtie dès 963-965. L'un des faits importants concernant ce mur est qu'il apparaît entièrement construit avec

la technique du moyen appareil de tuffeau réglé. Il s'agirait donc du plus ancien bâtiment connu à ce jour construit avec cette technique. Les traces d'une ancienne porte latérale de cette église, associée à une grande marche monolithe en tuffeau, ont été également reconnues dans la portion mise au jour. La fouille des niveaux de sols intérieurs de cet édifice a permis d'identifier un épisode d'incendie suivi d'une restauration, intervenu durant sa courte occupation. Cette fondation s'inscrit dans la mise en place des éléments constitutifs du « palais » que les comtes d'Anjou vont établir à Loches à partir du 10^e s., qui va être « monumentalisé » par Foulques Nerra (987-1040).

Nouvelles données sur la topographie ecclésiastique de la collégiale romane (début 11^e-12^e s.)

La collégiale primitive est remplacée dès le début du 11^e s. par une nouvelle église plus vaste, qui offre aujourd'hui de nombreux restes encore en élévation (tour-porche, nef, transepts). Au sein de l'emprise de fouille, les traces d'anciens sols dallés recouvrant les niveaux de démolition de l'église du 10^e s. ont été reconnus, présentant un très bon état de conservation. Les rares éléments de datation indiquent que l'état de dallage le plus ancien correspond bien aux sols du début du 11^e s., par la suite plusieurs fois restauré au 12^e s. Ces états de sols semblent également s'accorder avec les vestiges d'un ancien « support » arasé, mis au jour le long du mur nord de la nef.

Les anciens dallages de l'époque romane conservaient par ailleurs les traces (attendues) des aménagements liturgiques canoniaux, à savoir l'ancien jubé ainsi que les fondations de l'autel du Crucifix et de l'autel de la Vierge de part et d'autre de l'entrée du chœur. L'empreinte du mur

en bois du jubé et la trace de poteaux ont ainsi été parfaitement reconnus, associés aux deniers états de dallages romans, ce qui permet d'affirmer que cette structure est en place dès le 12^e s. Les fondations maçonnées des deux autels situés devant ce jubé sont en revanche stratigraphiquement postérieurs aux dallages. Les indices chrono-stratigraphiques et des données archivistiques indiquent que ces autels de pierre datent du 14^e s., même si quelques traces d'aménagements en bois antérieurs permettent de penser qu'un état antérieur à l'emplacement de l'autel du Crucifix a existé peut-être dès le 12^e s.

Quelques traces des importants chantiers ayant eu lieu dans l'église au cours de l'époque romane ont été identifiés, notamment celui de la couverture de la nef de l'édifice par les fameuses « dubes », terme désignant les deux pyramides octogonales couvrant encore actuellement l'église. Ces travaux de la seconde moitié du 12^e s. ont en effet impliqué la reconstruction volumineux pilastres,

à la retombée voûtes, dont les fondations ont été partiellement mises au jour dans l'angle nord-ouest de la fouille. Le dépôt d'une grande cruche dans une fosse située au centre de la nef juste devant la porte

L'usage funéraire de la nef (14^e-18^e s.)

C'est au-devant (à l'ouest) des aménagements du chœur canonial, que plusieurs fosses sépulcrales vont venir s'implanter. Cinq tombes présentant des squelettes en position primaire (mais aussi de nombreux ossements en position secondaire) ont été explorées, ainsi qu'un caveau funéraire situé au nord de la fouille, sous une « chapelle Saint-Roch » aménagée au 15^e s. dans l'épaisseur du mur de la nef. Deux autres emplacements sépulcraux en limite sud de la fouille ont été reconnus, mais n'ont pas été fouillés. Les données sur ces vestiges, acquises tant sur le terrain que lors des analyses et des recherches documentaires effectuées en post-fouille, permettent de cerner avec précision les rythmes et les modalités de l'occupation funéraire mise au jour.

Parmi les premières tombes attestées au 14^e s., trois coffrages maçonnés peuvent être dénombrés dans l'emprise fouillée, ainsi que deux autres tombes probablement effectuées dans des contenants en bois. Presque toute la surface disponible dans ce secteur de la nef apparaît ainsi investie dès les premiers temps de l'occupation funéraire. Les fosses s'organisent grossièrement en deux rangées. Ces tombes sont toutes celles d'adultes, probablement tous des hommes, nobles ou chanoines (comme *Pierre Beau cousin*, inhumé vers 1385 devant l'autel du Crucifix). Dès la fin du 14^e s. et dans le courant du 15^e s., presque chaque emplacement va être réutilisé. Cette rotation méthodique aux mêmes emplacements de tombes suppose donc une gestion rationalisée de l'espace funéraire et un marquage de surface. Il faut sans doute imaginer que l'essentiel des sols dallés de l'époque romane sont alors progressivement remplacés dans la nef par des marquages de tombes au cours des 14^e et 15^e s.

Dans le cadre de l'enquête ayant déclenché la fouille, l'emplacement de l'une de ces dalles funéraires était particulièrement recherchée : celle

du chœur, témoigne peut-être d'un geste rituel ayant accompagné la cérémonie de reconsécration de l'église, qui s'est probablement tenue à l'issue de cette phase de travaux.

du « baron » Roland de Lescouët, capitaine du château mort en 1467, représentée une gravure de 1695 dont l'auteur rapporte que *sous cette tombe est aussi enterré Ludovic Sforce, Duc de Milan*. Or, à l'issue des analyses, il est désormais certain que l'emplacement de la tombe du baron de Lescouët correspond à celui de deux sépultures en cercueil situées dans l'angle sud-ouest de l'emprise ouverte. Malheureusement, seule une partie de l'un des deux squelettes a pu être dégagé, le reste ayant dû être laissé en terre car trop en limite de fouille. Néanmoins, les données archéologiques partielles recueillies en 2019, qu'elles soient chronologiques ou topographiques, semblent assez bien concorder avec ce que rapporte littéralement l'auteur de la gravure de 1695. En effet celles-ci n'interdisent pas que les deux tombes en question puissent être celle de Lescouët, à côté duquel on aurait quarante-et-un ans plus tard inhumé Ludovic Sforza. Cependant, cet état fragmentaire actuel des données nous laisse dans l'incertitude. Pour ce faire, une nouvelle fouille serait nécessaire afin de fouiller la totalité des deux tombes, permettant de poursuivre leurs analyses (estimations plus précises de l'âge au décès par le cément dentaire et mise en œuvre des analyses isotopiques selon le protocole établi dans le projet scientifique initial). Alors seulement l'hypothèse selon laquelle le duc de Milan aurait bien été inhumé sous le « crucifix » de l'église, pourra être vérifiée avec un plus haut degré de probabilité. Il reste aussi possible que la poursuite des recherches vienne infirmer cette piste, auquel cas il faudra se tourner vers les autres hypothèses envisageables que l'étude préalable avaient pu dégager.

Durant l'époque Moderne, jusqu'en 1776 – date à laquelle les registres du chapitre indiquent que l'intérieur de l'église cesse d'être utilisé pour les inhumations – la quantité de sépultures pratiquées apparaît bien plus faible que pendant la période précédente. Seulement trois nouvelles inhumations

vont en effet lieu avoir lieu dans le secteur étudié. Vers le milieu du 16^e s. intervient la construction du caveau sous la chapelle Saint-Roch, très certainement pour Pierre Du Douët, lieutenant du château mort vers 1549. La réduction des ossements de cet individu a été mise au jour à l'intérieur de la chambre funéraire qui a été rouverte au 19^e s. Enfin, deux sépultures de la seconde moitié 17^e s. et du 18^e s. situées devant l'autel du Crucifix, viennent achever l'occupation funéraire de la zone. Il est probable que, à partir de la seconde moitié du 16^e s., notamment en raison de la désertion de Loches par les grands nobles gravitant autour de la cour royale, les riches bienfaiteurs désireux de se faire inhumer dans la collégiale vont se faire beaucoup plus rare. Il y a donc, au cours de l'époque Moderne, une évolution manifeste du recrutement, pour lequel à quelques exceptions près, seuls les chanoines (mais aussi leur domesticité d'après l'étude des registres) vont désormais constituer la population inhumée

dans l'église et le cimetière de Notre-Dame de Loches.

À partir de 1791, à la suite de la dissolution du chapitre, tous les aménagements liturgiques (jubé et autels) sont détruits et les sols sont rehaussés. Une dernière utilisation funéraire atypique aura toutefois lieu dans l'église au 19^e s. Le caveau funéraire sous la chapelle Saint-Roch va en effet être réutilisé pour le dépôt d'un coffre en plomb en 1839, contenant les restes d'un individu mort à Paris en 1826 et rapatrié à Loches par sa famille qui a financé la restauration de la chapelle gothique sus-jacente. En 1855, le caveau sera une nouvelle fois visité, probablement de manière fortuite alors que la collégiale connaît un important programme de restaurations du sol aux toitures entre 1845 et 1858. Enfin, c'est vers 1869-1874 qu'un nouvel état de sol en carreaux de terre cuite et en dalles de calcaire dur est installé, sol qui est toujours en usage actuellement.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

Archambault 1870 : ARCHAMBAULT (L.) - « Note sur le date de la construction de l'église de Preuilly et sur les caractères généraux des églises du commencement du XIe s. dans l'arrondissement de Loches », *Congrès archéologique de France*, 36^e session tenue à Loches en 1869, Paris, 1870 : 25-35.

Bardet 1862 : BARDET (Abbé A.) - *L'église collégiale de N.-D. du château de Loches maintenant église paroissiale de Saint-Ours. Son histoire et son culte, ses trésors et ses privilèges spirituels*, Tours, Imprimerie de J. Bouserez : 440 p.

Baud, Tardieu et al. 2014 : BAUD (A.) TARDIEU (J.) (DIR.) – *Organiser l'espace sacré au Moyen Âge. Topographie, architecture et Liturgie (Rhône-Alpes – Auvergne)*, DARA, Lyon 2014 : 326 p.

Bobin 1994 : BOBIN (F.) – L'ancienne église Saint-Ours de Loches, *Bulletin de la Société Archéologique de Touraine*, t.XLIV, 1994, p. 145-167.

Bosseboeuf 1900 : BOSSEBOEUF (Abbé L.) - « Le tombeau d'Agnès Sorel à Loches », *Mémoire de la Société Archéologique de Touraine*, T. XLI, 1900 : 113-150.

Boulay de la Meurthe 1906 : BOULAY DE LA MEURTHE (A.-C.) - *Histoire des Guerres de Religions à Loches et en Touraine, Mémoire de la Société Archéologique de Touraine*, T. XLV, 1906.

Boulay de la Meurthe 1913 : BOULAY DE LA MEURTHE (A.-C.) - « Le rétablissement du culte de Loches après le Concordat », *Bulletin de la Société Archéologique de Touraine*, t. XIX, Tours, 1913, p. 211.

Bourassé 1844 : BOURASSÉ (J.-J.) – Notice Archéologique sur l'église collégiale de Loches, *Mémoire de la Société Archéologique de Touraine*, t. II, 1843-1844, p. 137-140.

Bourocher 2016 : BOUROCHER (S.) – *Forteresse de Loches. Étude documentaire*, in PAPIN (P.) 2016, vol. 3 : 463 p.

Boussard 1975 : BOUSSARD (J.) - « la charte de fondation de collégiale Notre-Dame de Loches », *Mémoire de la Soc. Archéol. de Touraine*, t. IX, 1975 : pp. 1-10.

Bréion 2013 : BRÉION (C.) – *Arrestation et fin de vie de Ludovic Sforza : Mise en perspective des sources françaises et italiennes du XVI^e siècle*. Mémoire de M2 recherche, dirigé par Chiara Lastraioli, CESR, Université de Tours, 99 p.

Bréion 2020 : BRÉION (C.) – « La légende noire d'un prince-tyran : Ludovic Sforza ou la ruine de l'Italie », publication d'une communication au colloque International « Ludovic Sforza le More (1451-1508)... » 5-6 nov. 2019 à Loches, *Bulletin des Amis du Pays Lochois*, 2020 à paraître.

Carré de Busserolles 1882 : CARRÉ DE BUSSEROLLES (J.-X.) - *Dictionnaire géographique, historique et biographique d'Indre-et-Loire et de l'ancienne province de Touraine*, tome 4, *Mémoire de la Soc. Archéol. de Touraine*, XXX, 430 p.

Creissen 2010 : CRESSEIN (T.) – « La clôture du chœur de la cathédrale de Torcello » in BAUD A. (DIR.) – *Espace ecclésial et liturgie au Moyen Âge*, Travaux de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée, Lyon 2010, p. 115-134.

Dalayeun 2003 : DALAYEUN (M.-D.) – « Le site castral de Montbazou. Etude archéologique de la tour maîtresse », *Bulletin de la Société Archéologique de Touraine*, 2003, p. 75-84.

De Chergé 1870 : DE CHERGÉ (C.) – « Rapport de M. de Chergé », rapport d'excursion à l'église Saint-Ours de Loches, *Congrès archéologique de France*, 36^e session tenue à Loches en 1869, Paris, 1870 : 25-35.

Donnay 2013 : DONNAY (C.) – « Le jubé. Essai sur les usages et les fonction d'un dispositif monumental », *KORGEOS*, Revue et Encyclopédie Multimédia des Arts, Académie Royale de Belgique. Publication en ligne : <http://www.koregos.org/fr/charlotte-donnay-le-jube/>

Dufaÿ, Papin 2008 : DUFAY (B.), PAPIN (P.) – *Forteresse de Loches (37). La tour du Martelet, le front ouest*. Rapport de fouilles archéologiques, SADIL, SRA Centre, Orléans, 53 p. + pl.

Dufay, Capron, Gaultier 2018 : DUFAY (B.), CAPRON (F.), GAULTIER (G.) – *La Riche. Prieuré saint-Cosme*. Rapport de fouille archéologique, Tours : Conseil départemental d'Indre-et-Loire ; Orléans : SRA Centre, 2018, 5 vol.

Dufour 1812 : DUFOUR (J.-P.) – *Dictionnaire de l'arrondissement de Loches*, Tours, Imprimerie de Letourmy, 2 vol.

Duret-Molines 2003 : DURET-MOLINES (P.) – « L'église Saint-Ours de Loches, ancienne collégiale Notre-Dame », dans *Congrès Archéologique de France*, 155^e session, 2003, p. 169-178.

Fleury 1997 : FLEURY (G.) – « La représentation des arts libéraux au portail de la collégiale Notre-Dame de Loches, actuelle église Saint-Ours », *Bulletin de la Soc. Archéol. de Touraine*, Tours, t. 45 : 141-156.

Fleury 1998 : FLEURY (G.) – « La collégiale de Loches au XI^e siècle », *Bulletin de la Soc. Archéol. de Touraine*, Tours, t. 45 : 441-462.

Fleury 1999 : FLEURY (G.) – « Le chœur et le transept de la collégiale de Loches : restaurations du XIX^e siècle et sculpture romane en Touraine du sud », *Bulletin de la Soc. Archéol. de Touraine*, Tours, t. 45 : 789-817.

Fleury 2000 : FLEURY (G.) – « Les derniers travaux romans à la collégiale de Loches », *Bulletin de la Soc. Archéol. de Touraine*, Tours, t. 46 : 173-207.

Fleury 2003 : FLEURY (G.) – « Le porche de l'église Saint-Ours de Loches, ancienne collégiale Notre-Dame », *Monuments en Touraine*, actes du 155^e Congrès archéologique de France de 1997, Paris : 189-206.

Fleury 2013 : FLEURY (G.) – *L'église Saint-Ours de Loches (anciennement collégiale Notre-Dame)*, éd. Hugues de Chivré, Chemillé-sur-Indrois, 2013, 63 p.

Fliche 1949 - FLICHE (A.) – « Le problème de Saint-Roch », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1949, t. 93-4 : pp. 316-317.

Galinié et Zadora-Rio 1996 : GALINIÉ (H.) ET ZADORA-RIO (E.) (DIR.) – *Archéologie du cimetière chrétien. Actes du deuxième colloque ARCHEA, Orléans, 29 septembre-1^{er} octobre 1994*, 11^e suppl. à la RACF, ARCHEA/FERACF, Tours, 310 p.

Hat 1878 : HAT (E.) – *Histoire de la ville de Loches*, ed. Le livre d'histoire, Paris, 2002 : 334 p.

Héliot, Deyres 1987 : HÉLIOT (P.), DEYRES (M.) – Le château de Loches, dans *Bulletin monumental*, t. 149/l, 1987, p. 15-85.

Hervé 2012 : Hervé (C.) – « Les agglomérations secondaires de la *civitas turonorum* », in Criblellier, Ferdière 2012, p. 27-48.

Husi, Testard 2016 : HUSI (P.), TESTARD (P.) – La céramique médiévale et moderne de la forteresse de Loches (Indre-et-Loire). Rapport d'étude du mobilier des campagnes 2013 et 2014 *In Papin 2016* : vol 2, p. 5-83.

Husi, Leparmentier 2017 : HUSI (P.), LEPARMENTIER (C.) – La céramique médiévale et moderne de la forteresse de Loches (Indre-et-Loire). Rapport d'étude du mobilier des campagnes 2016 et 2017 *In Papin 2018* : vol 2.

Husi, Longelin 2019 : HUSI (P.), LONGELIN A.) – La céramique médiévale et moderne de la forteresse de Loches (Indre-et-Loire). Rapport d'étude du mobilier de la campagne 2019 *In Papin 2019* : vol 2.

Impey, Lorans 1998 : IMPEY (E.), LORANS (E.) – Le donjon de Langeais et son environnement, dans *Bulletin Monumental, Deux donjons construits autour de l'an mil en Touraine : Langeais et Loches*, t. 156/1, 1998, p. 9-63.

Iogna-Prat 2006 : IOGNA-PRAT (D.) – *La maison Dieu : une histoire monumentale de l'Église au Moyen Âge : v. 800-v.1200*, L'Univers historique, Paris, 683 p.

Lelong 1974 : LELONG (C.) – Recherches sur l'ancienne église Saint-Ours de Loches, dans *Bulletin Monumental*, t.132/3, 1974, p. 189-199.

Lorans et al. 1996 – LORANS (E.), BOISSAVIT-CAMUS (B.), GALINIÉ (H.) ET ZADORA-RIO (E.) – « Chronotypologie des tombes en Anjou-Poitou-Touraine », *in* : GALINIÉ et ZADORA-RIO (dir.) 1996 : 257-270.

Lorans 1996 : LORANS (E.) – *Le Lochois du haut Moyen-Âge au XIII^e siècle. Territoires, habitats et paysages*, Publication de l'Université de Tours, Tours, 1996 : 290 p.

Lorans 2006 : LORANS (E.) (DIR.) – *Saint-Mexme de Chinon V^e-XX^e s.*, Paris, CTHS, 598 p.

Lorans 2007 : LORANS (E.) – « Le monde des morts de l'Antiquité tardive à l'Époque moderne », in : CRUBEZY (E.) ET AL. - *L'archéologie funéraire*, Errance, Paris, nouvelle éd. revue et corrigée : 177-234.

Lorans 2014 : LORANS (E.) – « Etats 1 et 2 de la résidence. Analyse comparée du programme architectural » in, GALINÉ (H.) (DIR.), HUSI (P.), MOTTEAU (J.) ET AL. – *Des Thermes de l'est de Caesarodunum au château de Tours : le site 3*, 50^e suppl. à la RACF, Tours : pp. 70-80.

Martin 1986 : MARTIN (H.) – « Autour de Thomas Pactius, prieur de la collégiale de Loches », *Bulletin de la Soc. Archéol. de Touraine*, Tours, t. XLI : 389-395.

Martin 1989 : MARTIN (H.) – « Sur la date de construction du chevet de la collégiale de Loches », *Bulletin de la Soc. Archéol. de Touraine*, Tours, t. XLII : 103-106.

Mesqui 1998 : MESQUI (J.) – La tour maîtresse du donjon de Loches, dans *Bulletin Monumental, Deux donjons construits autour de l'an mil en Touraine : Langeais et Loches*, t. 156/1, 1998, p. 65-125.

Papin, Lacroix 2013 : PAPIN (P.), LACROIX (M.-C.) – Loches (37132). Le château. Rapport de sauvetage urgent suite à la construction d'une piste pour personnes à mobilité réduite, Conseil général d'Indre-et-Loire, SRA Centre, Orléans, 2013, 73 p.

Papin 2014a : PAPIN (P.) – *Loches. Première campagne de fouilles sur la forteresse*. Rapport de sondages archéologiques. CD37, Tours ; SRA Centre, Orléans, 258 p.

Papin 2014b : PAPIN (P.) – *Loches. Le château, parc Basset*. Rapport de sauvetage urgent, SADIL, SRA Centre, Orléans, janvier 2014, 35 p.

Papin et al. 2015 : PAPIN (P.), LIVET (J.), VANHOVE (C.) ET YVERNAULT (F.) – « Contribution à la connaissance de la topographie d'un centre paroissial en milieu rural : le cas de Joué-lès-Tours (Indre-et-Loire) », *Revue archéologique du Centre de la France* [En ligne], Tome 54 | 2015, mis en ligne le 01 décembre 2015, consulté le 07 février 2020. URL : <http://journals.openedition.org/racf/2284>

Papin 2015 : PAPIN (P.) – *Loches. Deuxième campagne de fouilles sur la forteresse*. Rapport de fouilles archéologiques programmées. CD37, Tours ; SRA Centre, Orléans, janvier 2015, 220 p.

Papin 2016 : PAPIN (P.) – *Loches. Troisième campagne de fouilles sur la forteresse*. Rapport de fouilles archéologiques programmées. CD37, Tours ; SRA Centre, Orléans, 3 vol.

Papin 2017 : PAPIN (P.) – *Loches – Le château. Quatrième campagne de fouilles programmées – la grande salle des comtes d'Anjou*. Rapport de fouilles archéologiques programmées. CD37, Tours ; SRA Centre, Orléans, mars 2017, 185 p.

Papin 2018 : PAPIN (P.) – *Loches – Le château. Cinquième campagne de fouilles programmées – la grande salle des comtes d'Anjou*. Rapport de fouilles archéologiques programmées. CD37, Tours ; SRA Centre, Orléans, mars 2018, 185 p.

Papin, Riou 2019 : PAPIN (P.), RIOU (S.) – *Loches – Le château. Sixième campagne de fouilles programmées – la grande salle des comtes d'Anjou*. Rapport de fouilles archéologiques programmées. CD37, Tours ; SRA Centre, Orléans, avril 2019 : 2 vol.

Papin, Gaultier 2020 à paraître : PAPIN (P.), GAULTIER (M.) - « Les recherches autour de la tombe de Ludovic Sforza : bilan de la campagne de fouilles 2019 dans la collégiale Notre-Dame de Loches », publication d'une communication au colloque International « Ludovic Sforza le More (1451-1508)... » 5-6 nov. 2019 à Loches, *Bulletin des mis du Pays Lochois*, 2020 à paraître.

Papin, Riou à paraître : PAPIN (P.), RIOU (S.) – *Loches. Le Donjon. Sondages archéologiques dans la tour maîtresse*, Rapport de diagnostic archéologiques, SADIL, SRA Centre, Orléans.

Papin, Pellerin, Riou 2018 : PAPIN (P.), PELLERIN (K.), RIOU (S.) – *Loches. Le château. L'aile sud de la « Tour Neuve »*, Rapport de diagnostic archéologiques, SADIL, SRA Centre, Orléans.

Phalip 2010 : PHALIP (B.) – « L'espace ecclésial, les aménagements liturgiques et la question iconographique » in BAUD A. (DIR) – *Espace ecclésial et liturgie au Moyen Âge*, Travaux de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée, Lyon 2010, p. 135-152.

Prigent et Hunot 1996 : PRIGENT (D.) ET HUNOT (J.-Y.) – *La mort : voyage au pays des vivants. Pratiques funéraires en Anjou*, Association culturelle du Département du Maine-et-Loire, Angers, 151 p.

Prigent 2008 : PRIGENT (D.) – « Les débuts du moyen appareil : l'exemple de l'Anjou-Touraine (Xe-XIIIe siècles) », dans BLARY (F.), GÉLY (J.-P.), LORENZ J. (DIR.) – *Pierres du patrimoine européen. Économie de la pierre de l'Antiquité à la fin des temps modernes*, Paris, éd. CTHS, 2008, p. 295-309.

Riou et al. 2005 : RIOU (S.), ARNAULT (C.), BOISSARD (E.), HENRION (F.) ET LOZAHIC (Y.) - *Cergy (Val-d'Oise). Église Saint-Christophe*, DFS de fouille programmée, Centre d'Étude Médiévales, DRAC/ SRA Île-de-France, Saint-Denis, 5 vol.

Riou, Papin 2016 : Riou (S.), PAPIN (P.) – *Loches (37), le Château. Dévégétalisation d'une portion du rempart ouest*. Rapport de diagnostic archéologique. CD37, Tours ; SRA Centre, Orléans, juin 2016 : 85 p.

Riou, Papin 2017 : Riou (S.), PAPIN (P.) – *Loches (37), le Château. Dévégétalisation d'une portion du rempart ouest, tranche 2*. Rapport de diagnostic archéologique. CD37, Tours ; SRA Centre, Orléans : 116 p.

Sapin 1996 : SAPIN (C.) – « Dans l'église ou hors l'église : quel choix pour l'inhumé », in : GALINIÉ et ZADORA-RIO (dir.) 1996 : 65-78.

Sapin 1998 : SAPIN (C.) – « la technique de construction en pierre autour de l'an mil, contribution a une réflexion et perspectives de recherches » in D. PRIGENT ET N.-Y. TONNERRE (DIR.) – *La construction en Anjou au Moyen Âge*, Angers, Presses de l'université d'Angers, 1998 : pp. 13-31.

Sapin, Prigent 2004 : SAPIN (C.), PRIGENT (D.) – La construction en pierre au moyen-Âge, in BESSAC et al. – *La construction. Les matériaux durs : pierre et terre cuite*, Ed. Errance, collection « Archéologiques », Paris, 2004 : p. 117-148.

Scheffer, Champagne 2000 : SCHEFFER (M.-E.), CHAMPAGNE (V.) – *Loches (Indre-et-Loire), Rempart sud-est- du Donjon*, Rapport Final d'Opération de fouilles archéologiques, Orléans, SRA Centre, 2000, 26 p.

Scheffer 2004 : SCHEFFER (M.-E.) – *Loches, Rempart du fort Saint-Ours*, Rapport Final d'Opération de fouilles archéologiques, Orléans, SRA Centre, 2004, 22 p.

Vallery-Radot 1924 : VALLERY-RADOT (J.) – *Saint-Ours de Loches*, E. Reymond Librairie, Loches, 40 p.

Vergnolle 1994 : VERGNOLLE (E.) – *L'art Roman en France. Architecture, sculpture, peinture*. Flammarion, Paris :384 p.

Vergnolle 1996 : VERGNOLLE (E.) – « La pierre de taille dans l'architecture religieuse de la première moitié du 11^e s. », *Bulletin monumental*, 1996, t. 154-3 pp. 229-234.

Zadora-Rio et al. 2001 : ZADORA-RIO (E.), GALINIÉ (H.), HUSI (P.), LIARD (M.), RODIER (X.) ET THEUREAU (C.) – La fouille du site de Rigny, VII^e-XIX^e s. (commune de Rigny-Ussé, Indre-et-Loire) : l'habitat, les églises, le cimetière. Troisième et dernier rapport préliminaire (1995-1999), *Revue Archéologique du Centre de la France*, 40 : 167-242.

Zadora-Rio 2014 : ZADORA-RIO (E.) – Les castra de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Age (400-900), in ZADORA-RIO (E.) (DIR.) – *Atlas Archéologique de Touraine*, 53^e suppl. à la Revue Archéologique du Centre de la France, Tours, 2014, 4 p. : URL : <http://a2t.univ-tours.fr/notice.php?id=85>

BIBLIOGRAPHIE SPÉCIALISÉE : ANTHROPOLOGIE FUNÉRAIRE

Balasse et al. 2002 : BALASSE (M.), AMBROSE (S. H.), SMITH (A. B.), PRICE, (T. D.) – The seasonal mobility model for prehistoric herders in the south-western Cape of South Africa assessed by isotopic analysis of sheep tooth enamel, *Journal of Archaeological Science*, vol. 29, n°9, p. : 917-932.

Bocherens et al. 1991 : BOCHERENS (H.), FIZET (M.), MARIOTTI (A.), LANGE-BADRE (B.), VANDERMEERSCH (B.), BOREL (J.-P.), BELLON (G.) – Isotopic biogeochemistry (^{13}C , ^{15}N) of fossil vertebrate collagen: application to the study of a past food web including Néandertal man, *Journal of Human Evolution*, vol. 20, n°6, p. : 481-492.

Bruzek 1991 : BRUZEK (J.) - *Fiabilité des procédés de détermination du sexe à partir de l'os coxal : implications à l'étude du dimorphisme sexuel de l'homme fossile* [En ligne], Thèse doctorat. Institut de paléontologie humaine, Paris, France, 102 p.

Bruzek et al. 2017 : BRŮŽEK (J.), SANTOS (F.), DUTAILLY (B.), MURAIL (P.) ET CUNHA (E.) - Validation and reliability of the sex estimation of the human os coxae using freely available DSP2 software for bioarchaeology and forensic anthropology, *Am. J. Phys. Anthropol.* [En ligne], 164, 2 : 440-449.

Cleuvenot et Houet 1993 : CLEUVENOT (E.) et HOUET (F.) - Propositions de nouvelles équations d'estimation de stature applicables pour un sexe indéterminé, et basées sur les échantillons de Trotter et Gleser, *Bull. Mém. Société Anthropol. Paris*, 5 : 245-255.

Coqueugniot et Weaver 2007 : COQUEUGNIOT (H.) et WEAVER (T. D.) - Infracranial maturation in the skeletal collection from Coimbra, Portugal : new aging standards for epiphyseal union, *Am. J. Phys. Anthropol.*, 134, 3 : 424-437.

Dupras et Schwarcz 2001 : DUPRAS (T.-L.) ET SCHWARCZ, (H. P.) – Strangers in a strange land : stable isotope evidence for human migration in the Dakhleh Oasis, Egypt. *Journal of Archaeological Science*, 28 (11) : 1199–1208.

Evans, Chenery et Fitzpatrick 2006 : EVANS (J.-A.), CHENERY (C.-A.) ET FITZPATRICK (A. P.) – Bronze age childhood migration of individuals near stonhenge, revealed by strontium and oxygen isotope tooth enamel analysis. *Archaeometry*, 48 (2) : 309–321

Herrscher, Goude 2015 : HERRSCHER (E.) ET GOUDE (G.) - Messages d'os. Archéométrie du squelette animal et humain, *Editions des Archives Contemporaines*, pp. 259-275.

Longin 1971 : LOGIN (R.) - New Method of Collagen Extraction for Radiocarbon Dating, *Nature*, vol. 230, p. : 241-242.

Miclon à paraître : MICLON (V.) - *Alimentation, état sanitaire et statut social des populations médiévales dans le centre de la France : approche archéo-anthropologique et paléobiochimique*, Thèse, Université François Rabelais Tours, Tours.

Mitchell et Millard 2009 : MITCHELL (P. D.) ET MILLARD (A. R.) – Migration to the medieval Middle East with the Crusades. *American journal of physical anthropology*, 140 (3) : 518–525.

Moorrees, Fanning et Hunt 1963 a : MOORREES (C. F. A.), FANNING (E. A.) et HUNT (E. E.) - Formation and resorption of three deciduous teeth in children, *Am. J. Phys. Anthropol.* [En ligne], 21, 2 : 205-213.

Moorrees, Fanning et Hunt 1963 b : MOORREES (C. F. A.), FANNING (E. A.) et HUNT (E. E.) - Age variation of formation stages for ten permanent teeth, *J. Dent. Res.* [En ligne], 42, 6 : 1490-1502.

Nehlich et al. 2014 : NEHLICH (O.), OELZE (V. M.), JAY (M.), CONRAD (M.), STÄUBLE (H.), TEEGEN (W. R.), RICHARDS (M. P.) - Sulphur isotope ratios of multi-period archaeological skeletal remains from Central Germany: A dietary and mobility study. *Anthropologie* (1962-), 52(1), 15-34.

Scheuer et Black 2000 : SCHEUER (L.) et BLACK S. (M.) - Developmental juvenile osteology [En ligne], *Academic Press*, San Diego (Calif.), 587 p. p.

Schmitt 2005 : SCHMITT (A.) - Une nouvelle méthode pour estimer l'âge au décès des adultes à partir de la surface sacro-pelvienne iliaque, *Bull. Mém. Société D'Anthropologie Paris*, 17 (1-2) : 89 101.

Salesse 2015 : SALESSE (K.) - *Archéo-biogéochimie isotopique, reconstitutions des régimes alimentaires et des schémas de mobilité, et interactions bioculturelles : Les sépultures plurielles de la région X de la catacombe des Saints Pierre-et-Marcellin (Rome, I^{er}-III^e s. ap. J.-C.)* (Thèse de doctorat). Université de Bordeaux, Bordeaux.

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Localisation du site sur la carte topographique au 1 / 250 000 ^e (© IGN France Raster)	12
Figure 2 : Localisation du site sur une carte IGN au 1 / 25 000 ^e (© IGN Paris - Scan 25, 2005 - Autorisation de reproduction n° 2006/CUDC/0186)	13
Figure 3 : Emprise du diagnostic sur le fond cadastral (sources : Direction générale des Impôts)	14
Figure 4 : Localisation de la fouille programmée 2019 (fond cadastral et Bd_alti dpt37)	25
Figure 5 : Plan général de la forteresse de Loches avec localisation des principaux éléments constitutifs et des opérations archéologiques	26
Figure 5b : liste des opérations archéologiques du château de Loches	27
Figure 6 : Plan du nord du château de Loches avec localisation des opérations 2012-2019	28
Figure 7 : Photographie aérienne du château de Loches : en bas à droite, le donjon en haut à gauche, la collégiale et les logis royaux (©CD37)	30
Figure 8 : Extrait du Livre de Jean Maan pour l'année 962 (numérisation d'un exemplaire conservé à la bibliothèque Nationale d'Autriche, disponible sur Google books)	31
Figure 9 : Tour-porche occidentale du 11 ^e s. de la collégiale Notre-Dame, surmonté d'un clocher du 12 ^e s.	35
Figure 10 : Photographie de la représentation de Saint-Brice (11 ^e s.), avant sa dépose, dans la crypte de la collégiale (issue de Lelong 1977, p. 106)	35
Figure 11 : Plan des principales phases de la collégiale Notre-Dame de Loches	36
Figure 12 : Vue générale de la collégiale Notre-Dame (depuis le sud), avec ses quatre flèches	38
Figure 13 : Vue du chevet à triple abside et du clocher est de la collégiale Notre-Dame (depuis le fort Saint-Ours)	39
Figure 14 : Photographie de la collégiale en 1851 (publiée dans Fleury 2000, p. 184. Source : Médiathèque du Patrimoine n°7482)	40
Figure 15 : Détail de la gravure de Belleforest, v.1575 (Source : <i>Cosmographie Universelle...</i> Bnf - Gallica)	40
Figure 16 : Détails des dessins de L. Boudan (?), collection Roger de Gaignières v.1695) (Source : Bnf - Gallica)	40
Figure 17 : Plan de la collégiale de 1771 (par G. Drouin pour le notaire Hamel (BM Loches)	41
Figure 18 : Plan de la collégiale Notre-Dame de Loches d'après le plan de 1771, avec localisation des chapelles mentionnées dans les sources documentaires	42
Figure 19 : Plan de la collégiale Notre-Dame de Loches d'après le plan de 1771, avec localisation des tombes mentionnées dans les sources documentaires	43
Figure 20 : Carte postale v. 1855, prise peu après la restauration de la « dube » ouest (ADIL : 10Fi132-0099)	46
Figure 21 : Carte Postale v. 1870, prise peu après la restauration du clocher oriental, frappé par la foudre en 1869 (ADIL : 10Fi132-0029)	46

Figure 22 : Représentation de la plaque de cuivre de la tombe de Roland I ^{er} de Lescouët, dans la nef de la collégiale de Loches. Collection Roger de Gaignières (v. 1695), Paris, BNF, département estampes et photographie, réserve PE-2-FOL. (Gallica)	50
Figure 23 : Plan des deux principales hypothèses de localisation de la tombe de L. Sforza	53
Figure 24 : Projection approximative de la zone de fouille sur les sols de l'église avant l'opération de 2019	55
Figure 25 : Dépose des sols (par l'entreprise agréée MH, Billon SA) et premier nettoyage des vestiges sous jacents	57
Figure 26 : Stockage provisoire des sols et des déblais en sacs à gravats, dans le bas-côté sud de l'église.	57
Figure 27 : Rebouchage des fouilles en 2019 après protection des vestiges par du géotextile	57
Figure 28 : Répose des sols (par l'entreprise agréée MH, Billon SA)	57
Figure 29 : Exemple de photogrammétrie appliquée aux fosses sépulcrales fouillées dans la collégiale en 2019	58
Figure 30 : Fouille d'une sépulture, avec protections (gants et masque) pour éviter les pollutions (photo : C. Rimbault, CD37)	59
Figure 31 : Photographie générale de l'ouverture réalisée dans la nef de la collégiale en 2019	61
Figure 32 : Orthophotographie de la zone de fouille 2019, avec indications générales sur la nature et la conservation des vestiges mis au jour	63
Figure 33 : Profils topographiques restitués E/O et N/S au nord de l'éperon de Loches	67
Figure 34 : Plan masse de la fouille 2019 dans la collégiale Notre-Dame de Loches	69
Figure 35 : Coupes stratigraphiques générales de la fouille 2019 (planche 1)	70
Figure 36 : Coupes stratigraphiques générales de la fouille 2019 (planche 2)	71
Figure 37 : Plan des vestiges de la période 1 (et 2 ?)	73
Figure 38 : Photographie de la coupe 3 (cf. fig 35), avec la stratification différentielle de part et d'autre du mur M611	74
Figure 39 : Plans et coupe, des structures F630 (période 1) et F629 (période 3)	74
Figure 40 : Photographie de la fosse F630	75
Figure 41 : Photographie de la fosse F631	75
Figure 42 : Frise chronologique résumant les principales périodes d'occupation attestées au château de Loches	76
Figure 43 : Plan actualisé des connaissances de la topographie de Loches au très haut Moyen Âge	79
Figure 44 : Plan des vestiges de la période 3 (10 ^e - début 11 ^e s.)	81
Figure 45 : Vue de la zone de fouille au moment de l'exploration des niveaux de la période 3 (10 ^e - début 11 ^e s.)	82
Figure 46 : Photographie de la tranchée de fondation F625 au nord de M611, au niveau du rocher naturel	82
Figure 47 : Photographie de la tranchée de fondation F625 au nord de M611, perçant le niveau organique US4089	82

Figure 48 : Photographie de la fosse F620 au nord de M611, et le niveau de construction US4071	83
Figure 49 : photographie de la semelle de mortier F627, et du niveau d'occupation US4120	83
Figure 50 : Photographie du parement nord du mur M611	84
Figure 51 : Orthophotographies et relevés des parements de M611	85
Figure 52 : Photographie de la base du parement de M611, avec blocs posés sur la semelle de mortier (4131) et traces de marteau taillant	85
Figure 53 : Photographie de la marche F639, vue vers le nord	86
Figure 54 : Photographie de la marche F639, vue vers l'est avec coupe de la stratigraphie associée (int. église 10 ^e s.)	86
Figure 55 : Photographie du niveau d'occupation extérieur US 4069 au nord de M611	87
Figure 56 : Détail du comblement de F629 (US4122), avec mortier et charbons	87
Figure 57 : Niveau d'occupation intérieur US 4101, avec semelle de mortier F627 et fosse F628	88
Figure 58 : Niveau d'occupation intérieur US 4065 après abandon de la structure F627	88
Figure 59 : Plan de l'une des hypothèses possibles de restitution de la collégiale du 10 ^e s.	90
Figure 60 : Plan des connaissances sur les occupations du 10 ^e s. au nord du château de Loches	93
Figure 61 : Plan général des vestiges de la période 4 (deb. 11 ^e s.-12 ^e s.)	95
Figure 62 : Photo montage de la coupe orientale de la fouille 2019 (cf. coupe 4 fig. 35)	96
Figure 63 : Vue générale des dallages de la période 4 (deb. 11 ^e s.-12 ^e s.)	96
Figure 64 : Orthophotographie des sols « romans » et des aménagements liturgiques de la période 4	97
Figure 66 : Plan restitué de la collégiale du début du 11 ^e s.	99
Figure 65 : Photographie de la maçonnerie arasée M604	99
Figure 67 : plan des connaissances sur le nord de la forteresse : état au début du 12 ^e s.	102
Figure 68 : vues de détail des coupes 3 (à gauche) et 11 (à droite) (cf. fig. 35 et 36) et des relations stratigraphiques entre F634, 635 et 636	103
Figure 69 : vue de détail du dallage F635, avec installation de la structure F637 procédée par enlèvement et bûchage de dalles	104
Figure 70 : vue de détail du dallage F636	105
Figure 71 : photographie de la structure F637 et des traces du dallage F636 autour (US 4053 avec empreintes de dalles arrachées indiquées par les flèches rouge)	105
Figure 73 : Détail de l'empreinte de poteau F641 dans le dallage F634	106
Figure 72 : photographie de détail de l'extrémité sud de la structure F637	106
Figure 74 : photographie de détail de l'empreinte de poteau F640	107
Figure 75 : Fondation de l'autel M602, au dessus d'une fosse antérieure F638 (indiqué par les flèches)	108

Figure 76 : Vue de la coupe ouest de la fouille (cf. coupe 6, fig. 35) avec la fondation de la colonne des «dubés», à droite	109
Figure 77 : coupe et plan de la fosse F612	110
Figure 78 : photographie de la fosse F612	110
Figure 79 : photographie de la fosse F619	111
Figure 80 : vase de F619 après remontage	111
Figure 81 : dessin du vase de F619 (Ph. Husi - LAT)	111
Figure 82 : restitution des aménagements liturgiques mis en place au 12 ^e s. dans la nef de la collégiale Notre-Dame de Loches	112
Figure 83 : Représentation d'un jubé. Le miracle de la crèche de Greccio. Fresque de la Basilique supérieure d'Assise, par Giotto (1267-1337), vers 1288	113
Figure 84 : Le chœur de Notre-Dame de Paris au 13 ^e s. Reconstitution de Viollet-le-Duc. <i>Dictionnaire raisonné de l'architecture française</i> , 1868, t. III, fig. p. 231.	113
Figure 85 : Représentation d'une consécration d'église. Yves de Saint-Denis : <i>Vie et légende de Saint-Denis</i> , 1317 (BNF : ms 5286)	115
Figure 87 : Représentation d'une consécration d'église. BNF Latin 1226-3, Pontifical romain aux armes de Jean II de Mauléon, début 16 ^e s.	116
Figure 86 : Représentation d'une consécration d'église. Pontifical romain, BM Lyon 5144, fol 028, fin 15 ^e s.	116
Figure 89 : Plan des vestiges de la période 5a (14 ^e -première moitié 15 ^e s.)	118
Figure 90 : Plan des vestiges de la période 5b (seconde moitié 15 ^e -16 ^e s.)	119
Figure 91 : Plan des vestiges de la période 6 (17 ^e -18 ^e s.)	120
Figure 92 : Vue de la coupe sud de la fouille 2019, avec la maçonnerie M613 (limite de la fondation indiquée par des flèches) (voir coupe 7, fig. 35)	121
Figure 93 : Vue des maçonneries M602 (autel) et M605	122
Figure 94 : Vue des maçonneries M602 (autel) et du fait F615	123
Figure 95 : Vue de la fosse F626	123
Figure 96 : restitution des aménagements liturgiques de la période 5	124
Figure 97 : vue du chœur actuel de l'église collégiale, avec les restes de stalles de la fin du 16 ^e s. ou du début du 17 ^e s.	126
Figure 98 : Détails des médaillons ornant les stalles conservées dans le chœur	126
Figure 99 : plan général des sépultures et des structures funéraires mises au jour en 2019 dans la nef de la collégiale Notre-Dame de Loches	127
Figure 100 : Détail des pieds de la sépulture F617, avec conservation différentielle des ossements en fonction du contact avec le bois du cercueil	128
Figure 101 : Tableau synthétique des éléments de datation des sépultures mises au jour en 2019	129
Figure 102 : Vue des restes du coffrage F621	130

Figure 103 : Vue de la coupe sud de la fouille avec le coffrage F614	131
Figure 104 : Vue des du coffrage F610 et de la trace de cercueil F622 (indiquée par le flèches)	133
Figure 105 : Plan et profils de la tombe F623 (F609)	134
Figure 106 : Photographie de la tombe F623	134
Figure 107 : Dessin et photographie de la semelle de chaussure en cuir de la sépulture F623	135
Figure 108 : Plan et profils de la tombe F609	137
Figure 109 : Photographie de la tombe F609	137
Figure 110 : Profils et orthophotographies au niveau du crâne disparu de F609 (tirés des photogrammétries)	138
Figure 111 : vue du bloc recouvrant la tête de F609	138
Figure 112 : os scophoïde gauche fracturé de F609	139
Figure 113 : vue de la fosse de la sépulture F609 en cours de fouille, avec présence de nombreux tessons de vases funéraires écrasés	140
Figure 114 : Apparition des cercueils de F616 et F617, séparés par les restes du coffrage F621	141
Figure 115 : Vue de la coupe ouest en fin de fouille après prélèvement de F617	141
Figure 116 : plan et profil longitudinal de la sépulture F617 (et F616)	142
Figure 117 : Vue du squelette de la sépulture F617	142
Figure 118 : photographie des épingles sur le thorax de F617 (cercles rouges)	143
Figure 119 : vue de la partie occidentale de la zone de fouille, au fond l'entrée du caveau M633 sous la chapelle « Saint-Roch »	144
Figure 120 : vue de la chambre funéraire du caveau sous la chapelle Saint-Roch. A gauche, le coffre déposé en 1839 ; à droite, la réduction d'ossements F601, sur la « pierre-autel » (cliché : C. Rimbault - CD37)	145
Figure 121 : vue de la réduction F601, dans le caveau	146
Figure 122 : schéma de la représentation des ossements du squelette réduit F601	146
Figure 123 : Inventaire des ossements de la réduction F601	147
Figure 124 : plan et profils de la sépulture F608	149
Figure 125 : vue du squelette de la sépulture F608	150
Figure 126 : vue de la fosse de la sépulture F608 en cours de fouille, avec les réductions d'ossements	150
Figure 127 : vue de l'anneau en alliage cuivreux à l'annulaire gauche de F608 (cercle rouge)	151
Figure 128 : plan et profils de la sépulture F607 (dans le coffrage F610)	152
Figure 129 : vue des réductions d'ossements dans la partie est de la fosse de F607	152
Figure 130 : vue des planches du dessus du cercueil de F607 ; en haut, les réductions d'ossements, entre le cercueil et la paroi du coffrage F610	152
Figure 131 : profil de la tombe F607-610 au niveau de la tête, avec détail de l'apparition des planches	153

Figure 132 : vue du squelette de la tombe F607, dans le coffrage F610	153
Figure 133 : plans de l'évolution de l'occupation funéraire de la nef du 14 ^e au 18 ^e s.	156
Figure 134 : tableaux et graphiques réalisés à partir de l'inventaire des sépultures du chapitre de Notre-Dame de Loches recensées dans les sources documentaires	160
Figure 135 : plan des vestiges de la période 7 (fin 18-19 ^e s.)	162
Figure 136 : vue de la fosse F606 dans l'angle sud-ouest de la fouille, avec les fragments de dalles	163
Figure 138 : photographies du recto et du verso de la plaquette de plomb déposée en 1839 dans le crâne de la réduction F601 (clichés : J. Soulat)	164
Figure 137 : détail de la réduction F601, avec la plaquette de plomb à l'intérieur du crâne	164
Figure 139 : vue de la face supérieure du coffre en plomb F632 (cliché : C. Rimbault - CD37)	165
Figure 140 : plaque funèbre, apposée en 1844 sur le mur ouest de l'actuelle « chapelle des morts » en l'honneur de la famille Goubeau	166
Figure 141 : Acte de naissance de Pierre Louis Emile Goubeau (Registres d'Etat Civil, 1802)	167
Figure 143 : Fosse F600, de la revisite du caveau M633 en 1855, avec la dalle reposée sur l'entrée du puits d'accès	169
Figure 143 : détail de l'inscription figurant sur la dalle (F600), recouvrant l'entréee du caveau (M633)	169
Figure 144 : photographie ancienne de la nef de la collégiale, avant les travaux de 1869-1874, avec un sol en carreaux de terre cuite (ADIL 13Fi0078)	170
Figure 145 : photographie de la nef de la collégiale après les travaux de 1869-1874, avec les dalles de l'allée centrale en tuffeau jaune (ADIL 10Fi132-0154)	170

L'opération de fouilles programmées de 2019, effectuée dans l'église Saint-Ours de Loches (ancienne collégiale Notre-Dame) a été déclenchée par une volonté politique de retrouver le tombeau de Ludovic Sforza. Cette recherche a été adossée à un projet d'étude plus globale de l'édifice, qui n'avait auparavant jamais connu d'opération archéologique. A cette occasion, une nouvelle synthèse documentaire et archivistique a été réalisée, ainsi qu'une ouverture de 26,20 m² dans la nef de l'édifice, visant à vérifier d'une des hypothèses possibles de localisation du tombeau. Les résultats de l'opération ont ainsi été riches, et permettent aujourd'hui de proposer une nouvelle synthèse des connaissances sur la collégiale du château, qui s'inscrit dans la continuité du programme de fouilles mené par le Service de l'Archéologie du Département d'Indre-et-Loire depuis 2013.



Concernant les occupations du très haut Moyen-Âge, la fouille n'a pas permis de découvrir d'éléments concrets de l'église dédiée à Marie-Madeleine pourtant mentionnée dans les sources écrites. Cependant, cette absence d'information archéologique permet indirectement de développer de nouvelles pistes de réflexion sur la topographie historique de Loches aux 5^e-6^e s.). Elle oblige en effet à remettre en cause l'idée traditionnellement formulée que le *vicus* et le *castrum* de Loches évoqués dans les textes, constituait une seule et même entité.

La mise au jour du mur nord de la nef de l'église collégiale fondée dès 963-965 par Geoffroy Grisegonelle, est l'un des faits importants de l'opération. Ce mur, construit en moyen appareil réglé, constitue sans doute l'un des plus anciens témoignages de l'emploi de cette technique. Cette fondation s'inscrit dans la mise en place des éléments constitutifs du « palais » que les comtes d'Anjou établissent à Loches à partir du 10^e s., et qui va être « monumentalisé » par Foulques Nerra. La collégiale primitive est en effet remplacée dès le début du 11^e s. par une nouvelle église plus vaste, par la suite augmentée au cours du 12^e s. Cette reconstruction de l'époque romane constitue aujourd'hui l'essentiel de l'édifice que l'on peut observer en élévation. Les vestiges des anciens sols dallés de ces états romans ont été reconnus, présentant un bon état de conservation. Ces dallages conservaient par ailleurs les traces (attendues) des aménagements liturgiques canoniaux, à savoir l'ancien jubé ainsi que les fondations de l'autel du Crucifix et de l'autel de la Vierge, de part et d'autre de l'entrée du chœur.

C'est au-devant (à l'ouest) de ces aménagements, que plusieurs fosses sépulcrales vont venir s'implanter à partir du 14^e s. jusqu'au 18^e s. Cinq tombes présentant des squelettes en position primaire (mais aussi de nombreux ossements en position secondaire) ont été explorées, ainsi qu'un caveau funéraire au nord de la fouille. Les données de terrain, les analyses et l'enquête documentaire sur ces vestiges, permettent de cerner avec précision les rythmes et les modalités de l'usage funéraire de cette partie de la nef. Parmi ces tombes, deux d'entre-elles, malheureusement seulement partiellement dégagées, pourraient correspondre à deux sépultures recherchées : celle de Roland de Lescouët (mort en 1467) à côté duquel on aurait inhumé un peu plus tard le duc de Milan Ludovic Sforza (mort en 1508). Ces données encore partielles n'offrent toutefois aucune certitude à l'heure actuelle, mais constitue une piste très prometteuse dans le cadre de la recherche ayant déclenché l'opération de fouille. Celle-ci devra être vérifiée par une nouvelle opération qui permettra de dégager la totalité de ces deux tombes.

Enfin, les données de l'opération ont permis de cerner les modalités de transformation de l'église à la suite de la dissolution du chapitre en 1771 et de découvrir une dernière utilisation funéraire atypique d'un caveau funéraire en 1839.